



Second Session
Thirty-ninth Parliament, 2007-08

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

**National Security
and Defence**

Chair:

The Honourable COLIN KENNY

Monday, March 3, 2008
Wednesday, March 12, 2008

Issue No. 6

Ninth meeting on:

Canada's national security policy
(emergency preparedness)

First meeting on:

Bill C-40, An Act to amend the Canada Labour Code,
the Canada Student Financial Assistance Act,
the Canada Student Loans Act and the
Public Service Employment Act

and

First meeting on:

Bill C-287, An Act respecting
a National Peacekeepers' Day

INCLUDING:

THE FOURTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Budget 2008-2009 — Special Study on the national security
policy for Canada)

APPEARING:

The Honourable Jean-Pierre Blackburn, P.C., M.P.,
Minister of Labour

WITNESSES:

(See back cover)

Deuxième session de la
trente-neuvième législature, 2007-2008

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de la*

**Sécurité nationale et
de la défense**

Président :

L'honorable COLIN KENNY

Le lundi 3 mars 2008
Le mercredi 12 mars 2008

Fascicule n° 6

Neuvième réunion concernant :

La politique de sécurité nationale du Canada
(planification d'urgence)

Première réunion concernant :

Le projet de loi C-40, Loi modifiant le Code canadien du
travail, la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants,
la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants et la
Loi sur l'emploi dans la fonction publique

et

Première réunion concernant :

Le projet de loi C-287, Loi instituant la Journée
nationale des Gardiens de la paix (Casques bleus)

Y COMPRIS :

LE QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Budget 2008-2009 — Étude spéciale concernant la politique
de sécurité nationale du Canada)

COMPARAÎT :

L'honorable Jean-Pierre Blackburn, C.P., député,
ministre du Travail

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

The Honourable Colin Kenny, *Chair*

The Honourable David Tkachuk, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Banks	Meighen
Day	Mitchell
* Hervieux-Payette, P.C. (or Tardif)	Moore
* LeBreton, P.C. (or Comeau)	Nancy Ruth
	Zimmer

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), the membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Nancy Ruth is substituted for that of the Honourable Senator Segal (February 26, 2008).

The name of the Honourable Senator Downe is substituted for that of the Honourable Senator Kenny (February 26, 2008).

The name of the Honourable Senator Kenny is substituted for that of the Honourable Senator Downe (February 27, 2008).

The name of the Honourable Senator Meighen is substituted for that of the Honourable Senator Nolin (March 3, 2008).

The name of the Honourable Senator Downe is substituted for that of the Honourable Senator Kenny (March 5, 2008).

The name of the Honourable Senator Kenny is substituted for that of the Honourable Senator Downe (March 5, 2008).

The name of the Honourable Senator Segal is substituted for that of the Honourable Senator Meighen (March 11, 2008).

The name of the Honourable Senator Massicotte is substituted for that of the Honourable Senator Mitchell (March 12, 2008).

The name of the Honourable Senator Dallaire is substituted for that of the Honourable Senator Banks (March 12, 2008).

The name of the Honourable Senator Meighen is substituted for that of the Honourable Senator Segal (March 12, 2008).

The name of the Honourable Senator Mitchell is substituted for that of the Honourable Senator Massicotte (March 13, 2008).

The name of the Honourable Senator Banks is substituted for that of the Honourable Senator Dallaire (March 13, 2008).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA
SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

Président : L'honorable Colin Kenny

Vice-président : L'honorable David Tkachuk

et

Les honorables sénateurs :

Banks	Meighen
Day	Mitchell
* Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif)	Moore
* LeBreton, C.P. (ou Comeau)	Nancy Ruth
	Zimmer

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénatrice Nancy Ruth, substitué à celui de l'honorable sénateur Segal (le 26 février 2008).

Le nom de l'honorable sénateur Downe, substitué à celui de l'honorable sénateur Kenny (le 26 février 2008).

Le nom de l'honorable sénateur Kenny, substitué à celui de l'honorable sénateur Downe (le 27 février 2008).

Le nom de l'honorable sénateur Meighen, substitué à celui de l'honorable sénateur Nolin (le 3 mars 2008).

Le nom de l'honorable sénateur Downe, substitué à celui de l'honorable sénateur Kenny (le 5 mars 2008).

Le nom de l'honorable sénateur Kenny, substitué à celui de l'honorable sénateur Downe (le 5 mars 2008).

Le nom de l'honorable sénateur Segal, substitué à celui de l'honorable sénateur Meighen (le 11 mars 2008).

Le nom de l'honorable sénateur Massicotte, substitué à celui de l'honorable sénateur Mitchell (le 12 mars 2008).

Le nom de l'honorable sénateur Dallaire, substitué à celui de l'honorable sénateur Banks (le 12 mars 2008).

Le nom de l'honorable sénateur Meighen, substitué à celui de l'honorable sénateur Segal (le 12 mars 2008).

Le nom de l'honorable sénateur Mitchell, substitué à celui de l'honorable sénateur Massicotte (le 13 mars 2008).

Le nom de l'honorable sénateur Banks, substitué à celui de l'honorable sénateur Dallaire (le 13 mars 2008).

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, February 26, 2008:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Eggleton, P.C., seconded by the Honourable Senator Fox, P.C., for the second reading of Bill C-287, An Act respecting a National Peacekeepers' Day.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Eggleton, P.C. moved, seconded by the Honourable Senator Peterson, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Security and Defence.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, March 4, 2008:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Segal, seconded by the Honourable Senator Johnson, for the second reading of Bill C-40, An Act to amend the Canada Labour Code, the Canada Student Financial Assistance Act, the Canada Student Loans Act and the Public Service Employment Act.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Segal moved, seconded by the Honourable Senator Cochrane, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Security and Defence.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat*, le mardi 26 février 2008 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Eggleton, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Fox, C.P., tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-287, Loi instituant la Journée nationale des Gardiens de la paix (Casques bleus).

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Peterson, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat*, 4 mars, 2008 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Segal, appuyée par l'honorable sénateur Johnson, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-40, Loi modifiant le Code canadien du travail, la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Segal propose, appuyé par l'honorable sénateur Cochrane, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, March 3, 2008
(11)

[English]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day, at 4:13 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Colin Kenny, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Banks, Day, Kenny, Mitchell, Meighen, Moore, Nancy Ruth, Tkachuk and Zimmer (9).

In attendance: Shaila Anwar, Co-clerk of the Committee, Committees Directorate; Melissa Radford and Jason Yung, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Barry Denofsky, National Security Advisor; Major-General (ret'd) Keith McDonald, Senior Military Advisor.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 20, 2007, the committee continued its study on the national security policy of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESS:

City of Winnipeg:

Randy Hull, Emergency Preparedness Coordinator.

Pursuant to rule 92(2)(e), the committee met in camera to consider its draft agenda.

It was agreed that one staff person from each member's office be permitted to remain in the room for the in camera portion of the meeting.

At 4:35 p.m., the committee suspended.

At 4:54 p.m., the committee resumed in public.

The chair made opening remarks.

Mr. Hull made a statement and answered questions.

The Honourable Senator Banks moved:

That the order of reference regarding Bill C-287, An Act respecting a National Peacekeepers' Day, adopted by the Senate on February 26, 2008, be delegated to the Subcommittee on Veterans Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 6:48 p.m., the committee suspended.

At 7:03 p.m., the committee resumed in camera.

It was agreed to file the following material as an exhibit with the Clerk of the Committee:

- Response to a request for information regarding the Landstuhl Regional Medical Facility in Germany, dated December 19, 2007. (Exhibit 5900-2.39/N2-SS-1, 8, "2")

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 3 mars 2008
(11)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 16 h 13, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Colin Kenny (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Banks, Day, Kenny, Mitchell, Meighen, Moore, Nancy Ruth, Tkachuk et Zimmer (9).

Également présents : Shaila Anwar, cogreffière du comité, Direction des comités; Melissa Radford et Jason Yung, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Barry Denofsky, conseiller à la sécurité nationale; le major général (à la retraite) Keith McDonald, conseiller militaire principal.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 novembre 2007, le comité poursuit son étude sur la politique de sécurité nationale du Canada. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOIN :

Ville de Winnipeg :

Randy Hull, coordonnateur des préparatifs d'urgence.

Conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité se réunit à huis clos pour examiner une ébauche d'ordre du jour.

Il est convenu que chaque membre du comité soit autorisé à être accompagné d'un membre de son personnel durant la séance à huis clos.

À 16 h 35, la séance est interrompue.

À 16 h 54, la séance publique reprend.

Le président fait une déclaration d'ouverture.

M. Hull fait une déclaration puis répond aux questions.

L'honorable sénateur Banks propose :

Que l'ordre de renvoi concernant le projet de loi C-287, Loi instituant la Journée nationale des Gardiens de la paix, adoptée par le Sénat le 26 février 2008, soit délégué au Sous-comité des affaires des anciens combattants.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 18 h 48, la séance est interrompue.

À 19 h 3, le comité poursuit ses travaux à huis clos.

Il est convenu de déposer les documents suivants auprès de la greffière du comité :

- Réponse à une demande de renseignements concernant le Landstuhl Regional Medical Facility en Allemagne, datée du 19 décembre 2007 (pièce 5900-2.39/N2-SS-1, 8, « 2 »).

- Response to a request for information regarding the UN Security Council Resolution 1325, dated December 20, 2007. (Exhibit 5900-2.39/N2-SS-1, 8, “3”)
- Response to a question taken on notice at the December 10, 2007 meeting regarding the Expedient Route Opening Capability systems in Afghanistan, dated December 19, 2007. (Exhibit 5900-2.39/N2-SS-1, 8, “4”)
- Response to a question taken on notice at the December 10, 2007 meeting regarding the Strategic Advisory Team, dated January 17, 2008. (Exhibit 5900-2.39/N2-SS-1, 8, “5”)
- Response to a question taken on notice at the December 10, 2007 meeting regarding the International Stabilization Force Afghanistan activities in the Nimroz province, dated January 17, 2008. (Exhibit 5900-2.39/N2-SS-1, 8, “6”)
- Response to a question taken on notice at the December 10, 2007 meeting regarding an unmanned aerial vehicle platform, dated January 17, 2008. (Exhibit 5900-2.39/N2-SS-1, 8, “7”)
- Document entitled Government Emergency Management Regulation, Alberta Regulation 248/2007, submitted by David Hodgins, Managing Director of Alberta Emergency Management Agency at the February 11, 2008 meeting. (Exhibit 5900-2.39/N2-SS-1, 8, “8”)
- Réponse à une demande de renseignements concernant la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, datée du 20 décembre 2007 (pièce 5900-2.39/N2-SS-1, 8, « 3 »).
- Réponse à un préavis de question, réunion du 10 décembre 2007, concernant les systèmes de capacité d'ouverture d'itinéraire de circonstance en Afghanistan, datée du 19 décembre 2007 (pièce 5900-2.39/N2-SS-1, 8, « 4 »).
- Réponse à un préavis de question, réunion du 10 décembre 2007, concernant l'équipe consultative stratégique, datée du 17 janvier 2008 (pièce 5900-2.39/N2-SS-1, 8, « 5 »).
- Réponse à un préavis de question, réunion du 10 décembre 2007, concernant les activités de la Force internationale de stabilisation dans la province de Nimroz, en Afghanistan, datée du 17 janvier 2008 (pièce 5900-2.39/N2-SS-1, 8, « 6 »).
- Réponse à un préavis de question, réunion du 10 décembre 2007, concernant une plate-forme de véhicule aérien sans pilote, datée du 17 janvier 2008 (pièce 5900-2.39/N2-SS-1, 8, « 7 »).
- Document intitulé Règlement gouvernemental en matière de gestion des urgences, Règlement 248/2007 de l'Alberta, présenté par David Hodgins, directeur général de l'Alberta Emergency Management Agency, réunion du 11 février 2008 (pièce 5900-2.39/N2-SS-1, 8, « 8 »).

At 8:32 p.m., the committee suspended.

At 8:34 p.m., the committee resumed in public.

The Honourable Senator Moore moved:

That the following budget application for the committee for the fiscal year ending March 31, 2009 be approved for submission to the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

Professional and other services:	\$ 219,000
Transportation and Communications:	339,550
All other expenses:	58,600
TOTAL:	\$ 617,150

The Honourable Senator Kenny moved:

That the motion be amended by reducing, in the draft budget, the “Stationary & supplies” line by \$5,000, and the “Miscellaneous expenses” line by \$2,000, with the result that the amount of \$58,600 in the “All other expenses” category be replaced by \$51,600.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was negatived, by a show of hands.

The Honourable Senator Banks moved:

That the motion be amended by reducing the total draft budget by \$27,000, being \$7,000 from the “Other expenditures” category, \$10,000 from the “Promotion or Reports” activity, and \$10,000 from the “Conferences” activity, with the result

À 20 h 32, la séance est interrompue.

À 20 h 34, la séance publique reprend.

L'honorable sénateur Moore propose :

Que la demande de budget suivante du comité, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009, soit approuvée et présentée au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration :

Services professionnels et autres :	219 000 \$
Transports et communications :	339 550
Autres dépenses :	58 600
TOTAL :	617 150 \$

L'honorable sénateur Kenny propose :

Que la motion soit modifiée par la réduction, dans l'ébauche du budget, de 5 000 \$ des dépenses consacrées à « Papeterie et fournitures », et de 2 000 \$ des dépenses concernant les « Charges diverses », de façon à ramener de 58 600 \$ à 51 600 \$ le montant de la catégorie « Autres dépenses ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée par un vote à main levée.

L'honorable sénateur Banks propose :

Que la motion soit modifiée par la réduction de 27 000 \$ du total de l'ébauche de budget, soit de 7 000 \$ dans la catégorie « Autres dépenses », de 10 000 \$ de l'activité « Promotion ou rapports », et de 10 000 \$ de l'activité « Conférences », de façon

that the amount of \$339,550 in the “Transportation and Communications” category be replaced by \$319,550, and that the amount of \$58,600 in the “All other expenses” category be replaced by \$51,600.

After debate, with leave, the Honourable Senator Banks withdrew the motion in amendment.

The question being put on the motion, it was adopted, on division, by a show of hands.

At 9:30 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

à ramener de 339 550 \$ à 319 550 \$ le montant de la catégorie « Transports et communications », et de 58 600 \$ à 51 600 \$ le montant de la catégorie « Autres dépenses ».

Après débat, avec la permission du Sénat, l'honorable sénateur Banks retire sa motion d'amendement.

La motion, mise aux voix, est adoptée, avec dissidence, par un vote à main levée.

À 21 h 30, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

OTTAWA, Wednesday, March 12, 2008
(12)

[English]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day, at 12:07 p.m., in room 160-S, Centre Block, the deputy chair, the Honourable David Tkachuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dallaire, Day, Massicotte, Nancy Ruth, Segal, Tkachuk and Zimmer (7).

In attendance: Gaëtane Lemay, Co-clerk of the Committee, Committees Directorate; Melissa Radford, Maureen Shields and Marcia Jones, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Major-General (ret) Keith McDonald, Senior Military Advisor; Captain (N) John Gardam, DND Liaison Officer.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 4, 2008, the committee began its consideration of Bill C-40, An Act to amend the Canada Labour Code, the Canada Student Financial Assistance Act, the Canada Student Loans Act and the Public Service Employment Act.

APPEARING:

The Honourable Jean-Pierre Blackburn, P.C., M.P., Minister of Labour.

WITNESSES:

Human Resources and Social Development Canada:

Hélène Gosselin, Deputy Minister of Labour;

Anthony Giles, Director General, Strategic Policy, Analysis, and Workplace Information Directorate.

OTTAWA, le mercredi 12 mars 2008
(12)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 7, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable David Tkachuk (*vice-président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dallaire, Day, Massicotte, Nancy Ruth, Segal, Tkachuk et Zimmer (7).

Également présents : Gaëtane Lemay, cogreffière du comité, Direction des comités; Melissa Radford, Maureen Shields et Marcia Jones, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; le major-général (à la retraite) Keith McDonald, conseiller militaire principal; le capitaine de vaisseau John Gardam, officier de liaison du MDN.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 4 mars 2008, le comité entreprend son étude du projet de loi C-40, Loi modifiant le Code canadien du travail, la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique.

COMPARAÎT :

L'honorable Jean-Pierre Blackburn, C.P., député, ministre du Travail.

TÉMOINS :

Ressources humaines et Développement social Canada :

Hélène Gosselin, sous-ministre du Travail;

Anthony Giles, directeur général, Direction de la politique stratégique, de l'analyse et de l'information sur les milieux de travail.

Department of National Defence:

Brigadier General Linda J. Colwell, Director-General Military Personnel.

The chair made opening remarks.

The minister made a statement and, together with Mr. Giles, answered questions.

At 12:59 p.m., the committee suspended.

At 1:07 p.m., the committee resumed.

Brigadier-General Linda J. Colwell made a statement and, together with Mr. Giles, answered questions.

It was agreed that Senators' staff be permitted to remain in the room for the in camera portion of the meeting.

At 2:03 p.m., the committee suspended

At 2:05 p.m., the committee resumed in camera to consider its draft agenda.

It was agreed that the committee invite more witnesses and then proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-40 at its next meeting.

At 2:21 p.m. the committee suspended.

At 2:25 the committee resumed in public.

The deputy chair made a statement.

At 2:30 p.m. the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Ministère de la Défense nationale :

Brigadier général Linda J. Colwell, directrice générale, Personnel militaire.

Le président fait une déclaration d'ouverture.

Le ministre fait une déclaration puis, aidé de M. Giles, répond aux questions.

À 12 h 59, la séance est interrompue.

À 13 h 7, la séance reprend.

Le brigadier général Linda J. Colwell fait une déclaration puis, aidée de M. Giles, répond aux questions.

Il est convenu d'autoriser le personnel des sénateurs à rester dans la salle pendant la séance à huis clos.

À 14 h 3, la séance est interrompue.

À 14 h 5, le comité poursuit ses travaux à huis clos pour examiner une ébauche d'ordre du jour.

Il est convenu que le comité convoque d'autres témoins et procède à l'étude article par article du projet de loi C-40 à sa prochaine séance.

À 14 h 21, la séance est interrompue.

À 14 h 25, la séance publique reprend.

Le vice-président fait une déclaration.

À 14 h 30, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Shaila Anwar

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, March 6, 2008

The Standing Senate Committee on National Security and Defence has the honour to present its

FOURTH REPORT

Your Committee, which was authorized by the Senate on Tuesday, November 20, 2007, to examine and report on the national security policy for Canada, respectfully requests funds for the fiscal year ending March 31, 2009.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that Committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le jeudi 6 mars 2008

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Votre Comité a été autorisé par le Sénat le mardi 20 novembre 2007 à étudier, afin d'en faire rapport, la politique nationale sur la sécurité pour le Canada, demande respectueusement des fonds pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2009.

Conformément au Chapitre 3:06, section 2(1)(c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Au nom du président du comité, Colin Kenny,

JOSEPH A. DAY

For Colin Kenny, Chair of the Committee

**STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE**
SPECIAL STUDY ON NATIONAL SECURITY POLICY

**APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2009**

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, November 20, 2007:

That the Standing Senate Committee on National Security and Defence be authorized to examine and report on the national security policy of Canada. In particular, the committee shall be authorized to examine:

- (a) the capability of the Department of National Defence to defend and protect the interests, people and territory of Canada and its ability to respond to and prevent a national emergency or attack, and the capability of the Department of Public Safety and Emergency Preparedness to carry out its mandate;
- (b) the working relationships between the various agencies involved in intelligence gathering, and how they collect, coordinate, analyze and disseminate information and how these functions might be enhanced;
- (c) the mechanisms to review the performance and activities of the various agencies involved in intelligence gathering; and
- (d) the security of our borders and critical infrastructure;

That the papers and evidence received and taken and work accomplished by the committee on this subject since the beginning of the First Session of the Thirty-seventh Parliament be referred to the committee; and

That the committee report to the Senate no later than March 31, 2009 and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings until 90 days after the tabling of the final report.

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE**
**ÉTUDE SPÉCIALE SUR LA POLITIQUE DE
SÉCURITÉ NATIONALE**

**DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT
LE 31 MARS 2009**

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 20 novembre 2007 :

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à mener une étude et à faire rapport sur la politique de sécurité nationale du Canada. Le comité sera en particulier autorisé à examiner :

- a) la capacité du ministère de la Défense nationale de défendre et de protéger les intérêts, la population et le territoire du Canada et sa capacité de réagir à une urgence nationale ou à une attaque et de prévenir ces situations, ainsi que la capacité du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile de remplir son mandat;
- b) les relations de travail entre les divers organismes participant à la collecte de renseignements, comment ils recueillent, colligent, analysent et diffusent ces renseignements, et comment ces fonctions pourraient être améliorées;
- c) les mécanismes d'examen de la performance et des activités des divers organismes participant à la collecte de renseignements;
- d) la sécurité de nos frontières et de nos infrastructures essentielles;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis par le comité sur ce sujet depuis le début de la première session de la trente-septième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité fasse rapport au Sénat au plus tard le 31 mars 2009 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions pendant les 90 jours suivant le dépôt de son rapport final.

Le greffier du Sénat,

Paul Bélisle

Clerk of the Senate

SUMMARY OF EXPENDITURES

Professional and Other Services	\$ 219,000
Transportation and Communications	339,550
All Other Expenditures	<u>58,600</u>
TOTAL	\$ 617,150

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on National Security and Defence on March 3, 2008.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

SOMMAIRE DES DÉPENSES

Services professionnels et autres	219 000 \$
Transports et communications	339 550
Autres dépenses	<u>58 600</u>
TOTAL	617 150 \$

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense le 3 mars 2008.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

Date

COLIN KENNY
Chair, Standing Senate Committee on
National Security and Defence

Date

COLIN KENNY
Président du Comité sénatorial permanent
de la sécurité nationale et de la défense

Date

GEORGE J. FUREY
Chair, Standing Senate Committee on
Internal Economy, Budgets and
Administration

Date

GEORGE J. FUREY
Président du Comité permanent de la régie
interne, des budgets et de l'administration

**STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE**

SPECIAL STUDY ON NATIONAL SECURITY POLICY

**EXPLANATION OF BUDGET ITEMS
APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2009**

GENERAL EXPENSES

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

1.	Research/Administrative assistance (0401) (Sole Source) Jessica Post <i>(1 year, \$ 30,000/year)</i>	\$ 30,000	
2.	Consultant (0430) Senior Military Advisor - (Sole Source) Keith McDonald <i>(1 year, \$ 40,000/year)</i>	40,000	
3.	Consultant (0430) Senior Intelligence and National Security Advisor (Sole Source) Barry Denofsky <i>(1 year, \$ 40,000/year)</i>	40,000	
4.	Consultant (0430) Writer-Editor-Communications - (Sole Source) Dan Turner <i>(1 year, \$ 48,000/year)</i>	48,000	
5.	Working meals (0415) <i>(30 meals, \$ 350/meal)</i>	10,500	
6.	Hospitality - general (0410)	4,000	
7.	Indexing Services – (French)	5,000	
	Sub-total		\$ 177,500

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS

1.	Courier Charges (0261)	\$ 10,000	
	Sub-total		\$ 10,000

ALL OTHER EXPENDITURES

1.	Books, periodicals and subscriptions (0702)	\$ 3,000	
2.	Stationary & supplies (0707)	10,000	
3.	Miscellaneous expenses	10,000	
	Sub-total		\$ 23,000

Total of General Expenses **\$ 210,500**

ACTIVITY 1: PROMOTION OF REPORTS, MEETINGS AND OTHER MATTERS RELATED TO COMMITTEE BUSINESS

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

1.	Communications consultant (0303)	\$ 4,000	
	Sub-total		\$ 4,000

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS

TRAVEL

1.	Senators' per diem (0221) <i>(1 Senator, 24 days, \$ 80/day)</i>	\$ 1,920	
2.	Senators' accommodation (0222) <i>(1 Senator, 24 nights, \$ 400/night)</i>	9,600	
3.	Senators' transportation (0224) <i>(1 Senator, 24 days, \$ 1500/day)</i>	36,000	
4.	Staff per diem (0225) <i>(1 staff, 5 days, \$ 80/day)</i>	400	
5.	Staff accommodation (0226) <i>(1 staff, 5 nights, \$ 400/night)</i>	2,000	
6.	Staff transportation (0227) <i>(1 staff, 5 days, \$ 750/day)</i>	3,750	
7.	Ground transportation (0228) <i>(1 participant, 29 days, \$ 100/day)</i>	2,900	
	Sub-total		\$ 56,570

ALL OTHER EXPENDITURES

RENTALS

1.	Rental office space (meeting rooms) (0540) <i>(5 days, \$ 200/day)</i>	\$ 1,000	
	Sub-total		\$ 1,000

Total of Activity 1 **\$ 61,570**

ACTIVITY 2: EAST COAST MILITARY BASES TRIP – September 2008

Fact-finding and public hearings to Charlottetown, Halifax, CFB Greenwood, Fredericton and CFB Gagetown
9 Senators, 7 staff (2 clerks, 2 analysts, 2 consultants, 1 media relations), 3 interpreters and 1 reporter, 5 days

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

1.	Reporting/transcribing (0403) <i>(4 days, \$ 3000/day)</i>	\$ 12,000
2.	Hospitality - general (0410)	2,000
3.	Working lunches (0415) <i>(4 lunches, \$ 350/lunch)</i>	1,400
4.	Working dinners (0415) <i>(5 dinners, \$ 500/dinner)</i>	2,500
	Sub-total	\$ 17,900

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS**TRAVEL**

1.	Senators' per diem (0221) <i>(9 Senators, 5 days, \$ 80/day)</i>	\$ 3,600
2.	Senators' accommodation (0222) <i>(9 Senators, 4 nights, \$ 250/night)</i>	9,000
3.	Senators' transportation (0224) (Charter flight) <i>(Sole source contract TBD)</i>	45,000
4.	Staff per diem (0225) <i>(11 staff, 5 days, \$ 80/day)</i>	4,400
5.	Staff accommodation (0226) <i>(11 staff, 4 nights, \$ 250/night)</i>	11,000
6.	Ground transportation (0228) <i>(20 participants, 5 days, \$ 100/day)</i>	10,000
	Sub-total	\$ 83,000

ALL OTHER EXPENDITURES**OTHER**

1.	Miscellaneous costs on travel (0229)	\$ 5,000
----	--------------------------------------	----------

RENTALS

1.	Rental office space (meeting rooms) (0540) <i>(5 days, \$ 500/day)</i>	2,500
----	---	-------

	Sub-total	\$ 7,500
--	-----------	----------

Total of Activity 2 **\$ 108,400**

ACTIVITY 3 - FACT-FINDING MISSION TO WASHINGTON DC - May 2008

9 Senators, 8 staff (2 clerks, 1 legislative clerk, 2 analysts, 2 consultants, 1 media relations), 5 days

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

1.	Hospitality - general (0410)	\$ 2,000
2.	Working lunches (0415) <i>(4 lunches, \$ 350/lunch)</i>	1,400
3.	Working dinners (0415) <i>(5 dinners, \$ 500/dinner)</i>	2,500
	Sub-total	\$ 5,900

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS**TRAVEL**

1.	Senators' per diem (0221) <i>(9 Senators, 5 days, \$ 80/day)</i>	\$ 3,600
2.	Senators' accommodation (0222) <i>(9 Senators, 4 nights, \$ 450/night)</i>	16,200
3.	Senators' transportation (0224) (business class) <i>(9 Senators x \$2,500)</i>	22,500
4.	Staff per diem (0225) <i>(8 staff, 5 days, \$ 80/day)</i>	3,200
5.	Staff accommodation (0226) <i>(8 staff, 4 nights, \$ 450/night)</i>	14,400
6.	Staff transportation (0227) (economy) <i>(8 staff, 1 day, \$ 2,000/day)</i>	16,000
7.	Ground transportation (0228) taxi <i>(17 participants, 5 days, \$ 100/day)</i>	8,500
8.	Ground transportation (0228) Bus rental	5,000

TELECOMMUNICATION

1.	International telephone charges (0275)	200
	Sub-total	\$ 89,600

ALL OTHER EXPENDITURES**OTHER**

1.	Miscellaneous costs on travel (0229)	\$ 5,000
----	--------------------------------------	----------

RENTALS

1.	Rental office space (meeting rooms) (0540) <i>(5 days, \$ 500/day)</i>	2,500
	Sub-total	\$ 7,500

Total of Activity 3 **\$ 103,000**

ACTIVITY 4: ONTARIO BASES TRIP - Fall 2008**Fact-finding mission to CFB Petawawa, CFB Borden and CFB Trenton**

9 Senators, 7 staff (2 clerks, 2 analysts, 2 consultants, 1 media relations), 3 days

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

1.	Hospitality - general (0410)	\$ 2,000
2.	Working lunches (0415) <i>(3 lunches, \$ 350/lunch)</i>	1,050
3.	Working dinners (0415) <i>(2 dinners, \$ 500/dinner)</i>	1,000
	Sub-total	\$ 4,050

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS**TRAVEL**

1.	Senators' per diem (0221) <i>(9 Senators, 3 days, \$ 80/day)</i>	\$ 2,160
2.	Senators' accommodation (0222) <i>(9 Senators, 2 nights, \$ 200/night)</i>	3,600
3.	Senators' transportation (0224) -Business class <i>(9 senators x \$600)</i>	5,400
4.	Staff per diem (0225) <i>(7 staff, 3 days, \$ 80/day)</i>	1,680
5.	Staff accommodation (0226) <i>(7 staff, 2 nights, \$ 200/night)</i>	2,800
6.	Staff transportation (0227) -Economy <i>(7 staff, 1 day, \$ 300/day)</i>	2,100
7.	Ground transportation (0228) - taxi <i>(16 participants, 3 days, \$ 100/day)</i>	4,800
8.	Ground transportation (0228) - bus rental	5,500
	Sub-total	\$ 28,040

ALL OTHER EXPENDITURES**OTHER**

1.	Miscellaneous costs on travel (0229)	\$ 3,000
----	--------------------------------------	----------

RENTALS

1.	Rental office space (meeting rooms) (0540) <i>(4 days, \$ 200/day)</i>	800
	Sub-total	\$ 3,800

Total of Activity 4**\$ 35,890**

ACTIVITY 5: ONTARIO KINGSTON BASE TRIP – Fall 2008**Fact-finding mission to Kingston, Ontario**

9 Senators, 7 staff (2 clerks, 2 analysts, 2 consultants, 1 media relations), 3 days

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

1.	Hospitality - general (0410)	\$ 2,000
2.	Working lunches (0415) <i>(3 lunches, \$ 350/lunch)</i>	1,050
3.	Working dinners (0415) <i>(2 dinners, \$ 500/dinner)</i>	1,000
	Sub-total	\$ 4,050

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS**TRAVEL**

1.	Senators' per diem (0221) <i>(9 Senators, 3 days, \$ 80/day)</i>	\$ 2,160
2.	Senators' accommodation (0222) <i>(9 Senators, 2 nights, \$ 200/night)</i>	3,600
3.	Staff per diem (0225) <i>(7 staff, 3 days, \$ 80/day)</i>	1,680
4.	Staff accommodation (0226) <i>(7 staff, 2 nights, \$ 200/night)</i>	2,800
5.	Ground transportation (0228) <i>(16 participants, 3 days, \$ 50/day)</i>	2,400
6.	Ground transportation (0228) - bus rental <i>(16 participants, 3 days, \$ 100/day)</i>	4,800
	Sub-total	\$ 17,440

ALL OTHER EXPENDITURES**OTHER**

1.	Miscellaneous costs on travel (0229)	\$ 3,000
----	--------------------------------------	----------

RENTALS

1.	Rental office space (meeting rooms) (0540) <i>(4 days, \$ 200/day)</i>	800
	Sub-total	\$ 3,800

Total of Activity 5 **\$ 25,290**

ACTIVITY 6: CONFERENCES

Funds allocated to allow for one or more members of the committee or any staff, to participate in different events related to its mandate.

The events listed below are tentative only and might change for other similar events over the course of the fiscal year.

CONFERENCE 1: Pathways to International Security (Brussels) May 17-18, 2008**PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES**

1.	Conference fees (0406) <i>(2 days, \$ 800/day)</i>	\$ 1,600	
	Sub-total		\$ 1,600

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS**TRAVEL**

1.	Senators' per diem (0221) <i>(2 Senators, 4 days, \$ 100/day)</i>	800	
2.	Senators' accommodation (0222) <i>(2 Senators, 3 nights, \$ 550/night)</i>	3,300	
3.	Senators' transportation (0224) <i>(2 Senators, 1 day, \$ 8,000/day)</i>	16,000	
4.	Ground transportation (0228) <i>(2 participants, 4 days, \$ 100/day)</i>	800	

TELECOMMUNICATION

1.	International telephone charges (0275)	250	
	Sub-total		\$ 21,150

ALL OTHER EXPENDITURES**OTHER**

1.	Miscellaneous costs on travel (0229)	\$ 3,000	
	Sub-total		\$ 3,000

Total of Conference 1 **\$ 25,750**

CONFERENCE 2: The 10th Annual Privacy and Security Conference (Victoria, B.C.) February 2009**PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES**

1.	Conference fees (0406) <i>(2 days, \$ 500/day)</i>	\$ 1,000	
	Sub-total		\$ 1,000

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS**TRAVEL**

1.	Senators' per diem (0221) <i>(2 Senators, 4 days, \$ 80/day)</i>	\$ 640	
2.	Senators' accommodation (0222) <i>(2 Senators, 3 nights, \$ 300/night)</i>	1,800	

3.	Senators' transportation (0224) <i>(2 Senators, 1 day, \$ 2000/day)</i>	4,000	
4.	Ground transportation (0228) <i>(2 participants, 4 days, \$ 100/day)</i>	800	
	Sub-total		\$ 7,240
ALL OTHER EXPENDITURES			
OTHER			
1.	Miscellaneous costs on travel (0229)	\$ 3,000	
	Sub-total		\$ 3,000
Total of Conference 2			\$ 11,240

CONFERENCE 3: ICT's 8th Annual International Conference - Israel - September 8-11, 2008

PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES

1.	Conference fees (0406) <i>(2 days, \$ 500/day)</i>	\$ 1,000	
	Sub-total		\$ 1,000

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS

TRAVEL

1.	Senators' per diem (0221) <i>(2 Senators, 6 days, \$ 100/day)</i>	\$ 1,200	
2.	Senators' accommodation (0222) <i>(2 Senators, 5 nights, \$ 150/night)</i>	1,500	
3.	Senators' transportation (0224) <i>(2 Senators, 1 day, \$ 6,000/day)</i>	12,000	
4.	Ground transportation (0228) <i>(2 participants, 6 days, \$ 100/day)</i>	1,200	

TELECOMMUNICATION

1.	International telephone charges (0275)	300	
	Sub-total		\$ 16,200

ALL OTHER EXPENDITURES

OTHER

1.	Miscellaneous costs on travel (0229)	\$ 3,000	
	Sub-total		\$ 3,000

Total of Conference 3 **\$ 20,200**

CONFERENCE 4: SPEI Defence + Security 2009 (USA)**March 2009****PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES**

1. Conference fees (0406)	\$ 2,000	
<i>(2 days, \$ 1000/day)</i>		
Sub-total		\$ 2,000

TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS**TRAVEL**

1. Senators' per diem (0221)	\$ 960	
<i>(2 Senators, 6 days, \$ 80/day)</i>		
2. Senators' accommodation (0222)	3,000	
<i>(2 Senators, 5 nights, \$ 300/night)</i>		
3. Senators' transportation (0224)	5,000	
<i>(2 Senators, 1 day, \$ 2,500/day)</i>		
4. Ground transportation (0228)	1,200	
<i>(2 participants, 6 days, \$ 100/day)</i>		

TELECOMMUNICATION

1. International telephone charges (0275)	150	
Sub-total		\$ 10,310

ALL OTHER EXPENDITURES**OTHER**

1. Miscellaneous costs on travel (0229)	\$ 3,000	
Sub-total		\$ 3,000

Total of Conference 4 **\$ 15,310**

TOTAL FOR ACTIVITY 6 **\$ 72,500**

The Senate administration has reviewed this budget application.

Heather Lank, Principal Clerk,
Committees Directorate

Date

Nicole Proulx, Director of Finance

Date

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DE LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE**

ÉTUDE SPÉCIALE SUR LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ NATIONALE

**EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2009**

DÉPENSES GÉNÉRALES

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

1.	Soutien de recherche / administratif (0401) (fournisseur exclusif) Jessica Post <i>(1 année, 30 000 \$/année)</i>	30 000 \$	
2.	Consultant (0430) Conseiller militaire principal — (fournisseur exclusif) Keith McDonald <i>(1 année, 40 000 \$/année)</i>	40 000	
3.	Consultant (0430) Conseiller en intelligence et sécurité nationale (fournisseur exclusif) Barry Denofsky <i>(1 année, 40 000 \$/année)</i>	40 000	
4.	Consultant (0430) Rédacteur-réviser-communications — (fournisseur exclusif) Dan Turner <i>(1 année, 48 000 \$/année)</i>	48 000	
5.	Repas de travail (0415) <i>(30 repas, 350 \$/repas)</i>	10 500	
6.	Accueil — général (0410)	4 000	
7.	Services d'indexation – (Français)	5 000	
	Sous-total		177 500 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

1.	Frais de messagerie (0261)	10 000 \$	
	Sous-total		10 000 \$

AUTRES DÉPENSES

1.	Livres, périodiques et abonnements (0702)	3 000 \$	
2.	Papeterie et fournitures (0707)	10 000	
3.	Divers	10 000	
	Sous-total		23 000 \$

Total des dépenses générales

210 500 \$

**ACTIVITÉ 1 : PROMOTION DES RAPPORTS, RÉUNIONS ET AUTRES MATIÈRES LIÉES
AU TRAVAIL DU COMITÉ****SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES**

1.	Consultant en communications (0303)	4 000 \$	
	Sous-total		4 000 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**DÉPLACEMENTS**

1.	Indemnité journalière des sénateurs (0221) <i>(1 Sénateur, 24 jours, 80 \$/jour)</i>	1 920 \$	
2.	Hébergement des sénateurs (0222) <i>(1 Sénateur, 24 nuits, 400 \$/nuit)</i>	9 600	
3.	Transport des sénateurs (0224) <i>(1 Sénateur, 24 jours, 1 500 \$/jour)</i>	36 000	
4.	Indemnité du personnel (0225) <i>(1 employé, 5 jours, 80 \$/jour)</i>	400	
5.	Hébergement du personnel (0226) <i>(1 employé, 5 nuits, 400 \$/nuit)</i>	2 000	
6.	Transport du personnel (0227) <i>(1 employé, 5 jours, 750 \$/jour)</i>	3 750	
7.	Transport terrestre (0228) <i>(1 participant, 29 jours, 100 \$/jour)</i>	2 900	
	Sous-total		56 570 \$

AUTRES DÉPENSES**LOCATIONS**

1.	Location d'espace (salles de réunion) (0540) <i>(5 jours, 200 \$/jour)</i>	1 000 \$	
	Sous-total		1 000 \$

Total de l'Activité 1**61 570 \$**

ACTIVITÉ 2 : VISITES DE BASES MILITAIRES SUR LA CÔTE EST – Septembre 2008**Mission d'étude et audiences publiques à Charlottetown, Halifax, Greenwood, Fredericton et Gagetown**

9 sénateurs, 7 employés (2 greffiers, 2 analystes, 2 consultants, 1 relationniste), 3 interprètes,
1 sténographe – 5 jours

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

1.	Sténographie/Transcriptions (0403) <i>(4 jours, 3 000\$/jour)</i>	12 000 \$
2.	Frais d'accueil (0410)	2 000
3.	Repas de travail (0415) <i>(4 dîners, 350 \$/dîner)</i>	1 400
4.	Repas de travail (0415) <i>(5 soupers, 500 \$/souper)</i>	2 500
Sous-total		17 900 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**DÉPLACEMENTS**

1.	Indemnité journalière des sénateurs (0221) <i>(9 Sénateurs, 5 jours, 80 \$/jour)</i>	3 600 \$
2.	Hébergement des sénateurs (0222) <i>(9 Sénateurs, 4 nuits, 250 \$/nuit)</i>	9 000
3.	Transport des sénateurs (0224) (vol affrété) <i>(contrat à fournisseur unique à déterminer)</i>	45 000
4.	Indemnité du personnel (0225) <i>(11 employés, 5 jours, 80 \$/jour)</i>	4 400
5.	Hébergement du personnel (0226) <i>(11 employés, 4 nuits, 250 \$/nuit)</i>	11 000
6.	Transport terrestre (0228) <i>(20 participants, 5 jours, 100 \$/jour)</i>	10 000
Sous-total		83 000 \$

AUTRES DÉPENSES**AUTRES**

1.	Divers (0229)	5 000 \$
----	---------------	----------

LOCATIONS

1.	Location d'espace (salles de réunion) (0540) <i>(5 jours, 500 \$ /jour)</i>	2 500
Sous-total		7 500 \$

Total de l'Activité 2**108 400 \$**

ACTIVITÉ 3 : MISSION D'ÉTUDE À WASHINGTON DC – Mai 2008

9 sénateurs, 8 employés (2 greffiers, 1 greffier législatif, 2 analystes,
2 consultants, 1 relationniste) – 5 jours

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

1.	Frais d'accueil — divers (0410)	2 000 \$	
2.	Repas de travail (0415) <i>(4 dîners, 350 \$/dîner)</i>	1 400	
3.	Repas de travail (0415) <i>(5 soupers, 500 \$/souper)</i>	2 500	
	Sous-total		5 900 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**DÉPLACEMENTS**

1.	Indemnité journalière des sénateurs (0221) <i>(9 Sénateurs, 5 jours, 80 \$/jour)</i>	3 600 \$	
2.	Hébergement des sénateurs (0222) <i>(9 Sénateurs, 4 nuits, 450 \$/nuit)</i>	16 200	
3.	Transport des sénateurs (0224) (classe affaires) <i>(9 Sénateurs x 2 500 \$)</i>	22 500	
4.	Indemnité du personnel (0225) <i>(8 employés, 5 jours, 80 \$/jour)</i>	3 200	
5.	Hébergement du personnel (0226) <i>(8 employés, 4 nuits, 450 \$/nuit)</i>	14 400	
6.	Transport du personnel (0227) (classe économique) <i>(8 employés, 1 jour, 2 000 \$/jour)</i>	16 000	
7.	Transport terrestre (0228) — Taxis <i>(17 participants, 5 jours, 100 \$/jour)</i>	8 500	
8.	Transport terrestre (0228) — Location de bus	5 000	

TÉLÉCOMMUNICATIONS

1.	Frais d'appels à l'étranger (0275)	200	
	Sous-total		89 600 \$

AUTRES DÉPENSES**AUTRES**

1.	Divers (0229)	5 000 \$	
----	---------------	----------	--

LOCATIONS

1.	Location d'espace (salles de réunion) (0540) <i>(5 jours, 500 \$/jour)</i>	2 500	
	Sous-total		7 500 \$

Total de l'Activité 3**103 000 \$**

ACTIVITÉ 4 : VOYAGE AUX BASES MILITAIRES D'ONTARIO – Automne 2008**Mission d'étude à BFC Petawawa, BFC Borden et BFC Trenton**

9 Sénateurs, 7 employés (2 greffiers, 2 analystes, 2 consultants,
1 relations avec les médias), 3 jours

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

1.	Frais d'accueil — divers (0410)	2 000 \$
2.	Repas de travail (0415) <i>(3 dîners, 350 \$ dîner)</i>	1 050
3.	Repas de travail (0415) <i>(2 soupers, 500 \$/souper)</i>	1 000
	Sous-total	4 050 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**DÉPLACEMENTS**

1.	Indemnité journalière des sénateurs (0221) <i>(9 Sénateurs, 3 jours, 80 \$/jour)</i>	2 160 \$
2.	Hébergement des sénateurs (0222) <i>(9 Sénateurs, 2 nuits, 200 \$/nuit)</i>	3 600
3.	Transport des sénateurs (0224) (classe affaires) <i>(9 Sénateurs x 600 \$)</i>	5 400
4.	Indemnité du personnel (0225) <i>(7 employés, 3 jours, 80 \$/jour)</i>	1 680
5.	Hébergement du personnel (0226) <i>(7 employés, 2 nuits, 200 \$/nuit)</i>	2 800
6.	Transport du personnel (0227) (classe économique) <i>(7 employés, 1 jour, 300 \$/jour)</i>	2 100
7.	Transport terrestre (0228) — taxi <i>(16 participants, 3 jours, 100 \$/jour)</i>	4 800
8.	Transport terrestre (0228) – location de bus	5 500
	Sous-total	28 040 \$

AUTRES DÉPENSES**OTHER**

1.	Divers (0229)	3 000 \$
----	---------------	----------

LOCATIONS

1.	Location d'espace (salles de réunion) (0540) <i>(4 jours, 200 \$/jour)</i>	800
	Sous-total	3 800 \$

Total de l'Activité 4**35 890 \$**

ACTIVITÉ 5 : VOYAGE À LA BASE MILITAIRE DE KINGSTON, ONTARIO**Mission d'étude – Automne 2008**

9 Sénateurs, 7 employés (2 greffiers, 2 analystes, 2 consultants, 1 relationniste), 3 jours

SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES

1.	Frais d'accueil — divers (0410)	2 000 \$
2.	Repas de travail (0415) <i>(3 dîners, 350 \$/dîner)</i>	1 050
3.	Repas de travail (0415) <i>(2 soupers, 500 \$/souper)</i>	1 000
	Sous-total	4 050 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**DÉPLACEMENTS**

1.	Indemnité journalière des sénateurs (0221) <i>(9 Sénateurs, 3 jours, 80 \$/jour)</i>	2 160 \$
2.	Hébergement des sénateurs (0222) <i>(9 Sénateurs, 2 nuits, 200 \$/nuît)</i>	3 600
3.	Indemnité du personnel (0225) <i>(7 employés, 3 jours, 80 \$/jour)</i>	1 680
4.	Hébergement du personnel (0226) <i>(7 employés, 2 nuits, 200 \$/nuît)</i>	2 800
5.	Transport terrestre (0228) <i>(16 participants, 3 jours, 50 \$/jour)</i>	2 400
6.	Transport terrestre (0228) – Location de bus <i>(16 participants, 3 jours, 100 \$/jour)</i>	4 800
	Sous-total	17 440 \$

AUTRES DÉPENSES**OTHER**

1.	Divers (0229)	3 000 \$
----	---------------	----------

LOCATIONS

1.	Location d'espace (salles de réunion) (0540) <i>(4 jours, 200 \$/jour)</i>	800
	Sous-total	3 800 \$

Total de l'Activité 5**25 290 \$**

ACTIVITÉ 6 : CONFÉRENCES

Fonds prévus pour permettre à un ou des membres du comité ou du personnel de participer à des événements liés au mandat du comité. Les événements listés ci-dessous le sont à titre indicatif et pourraient être remplacés par d'autres similaires en cours d'exercice.

CONFÉRENCE 1 : Pathways to International Security (Brussels) Mai 17-18, 2008**SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES**

1.	Frais d'inscription (0406) <i>(2 jours, 800 \$/jour)</i>	1 600 \$	
	Sous-total		1 600 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**DÉPLACEMENTS**

1.	Indemnité journalière des sénateurs (0221) <i>(2 Sénateurs, 4 jours, 100 \$/jour)</i>	800 \$	
2.	Hébergement des sénateurs (0222) <i>(2 Sénateurs, 3 nuits, 550 \$/nuit)</i>	3 300	
3.	Transport des sénateurs (0224) <i>(2 Sénateurs, 1 jour, 8 000 \$/jour)</i>	16 000	
4.	Transport terrestre (0228) <i>(2 participants, 4 jours, 100 \$/jour)</i>	800	

TELECOMMUNICATIONS

1.	Frais d'appels à l'étranger (0275)	250	
	Sous-total		21 150 \$

AUTRES DÉPENSES

1.	Divers (0229)	3 000 \$	
	Sous-total		3 000 \$

Total Conférence 1**25 750 \$****CONFÉRENCE 2 : The 10th Annual Privacy and Security Conference
(Victoria, C.-B.) — February 2009****SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES**

1.	Frais d'inscription (0406) <i>(2 jours, 500 \$/jour)</i>	1 000 \$	
	Sous-total		1 000 \$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**DÉPLACEMENTS**

1.	Indemnité journalière des sénateurs (0221) <i>(2 Sénateurs, 4 jours, 80 \$/jour)</i>	640 \$	
2.	Hébergement des sénateurs (0222) <i>(2 Sénateurs, 3 nuits, 300 \$/nuit)</i>	1 800	

3.	Transport des sénateurs (0224) <i>(2 Sénateurs, 1 jour, 2 000 \$/jour)</i>	4 000	
4.	Transport terrestre (0228) <i>(2 participants, 4 jours, 100 \$/jour)</i>	800	
	Sous-total		7 240 \$

AUTRES DÉPENSES

OTHER			
1.	Divers (0229)	3 000 \$	
	Sous-total		3 000 \$

Total Conférence 2 **11 240 \$**

CONFÉRENCE 3 : ICT's 8th Annual International Conference — Israël – 8 au 11 septembre 2008**SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES**

1.	Frais d'inscription fees (0406) <i>(2 jours, 500 \$/jour)</i>	1 000 \$	
	Sous-total		1 000\$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**DÉPLACEMENTS**

1.	Indemnité journalière des sénateurs (0221) <i>(2 Sénateurs, 6 jours, 100 \$/jour)</i>	1 200 \$	
2.	Hébergement des sénateurs (0222) <i>(2 Sénateurs, 5 nuits, 150 \$/nuît)</i>	1 500	
3.	Transport des sénateurs (0224) <i>(2 Sénateurs, 1 jour, 6 000 \$/jour)</i>	12 000	
4.	Transport terrestre (0228) <i>(2 participants, 6 jours, 100 \$/jour)</i>	1 200	

TÉLÉCOMMUNICATIONS

1.	Frais d'appels à l'étranger (0275)	300	
	Sous-total		16 200 \$

AUTRES DÉPENSES

1.	Divers (0229)	3 000 \$	
	Sous-total		3 000 \$

Total Conférence 3 **20 200 \$**

CONFÉRENCE 4 : SPEI Defence + Security 2009 (U.S.A) mars 2009**SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES**

1.	Frais d'inscription (0406) <i>(2 jours, 1000 \$/jour)</i>	2 000 \$	
	Sous-total		2 000\$

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**DÉPLACEMENTS**

1.	Indemnité journalière des sénateurs (0221) <i>(2 Sénateurs, 6 jours, 80 \$/jour)</i>	960 \$	
2.	Hébergement des sénateurs (0222) <i>(2 Sénateurs, 5 nuits, 300 \$/nuit)</i>	3 000	
3.	Transport des sénateurs (0224) <i>(2 Sénateurs, 1 jour, 2 500 \$/jour)</i>	5 000	
4.	Transport terrestre (0228) <i>(2 participants, 6 jours, 100 \$/jour)</i>	1 200	
	TÉLÉCOMMUNICATIONS		
1.	Frais d'appels à l'étranger (0275)	150	
	Sous-total		10 310 \$

AUTRES DÉPENSES

1.	Divers (0229)	3 000 \$	
	Sous-total		3 000 \$

Total Conférence 4 **15 310 \$**

Total de l'Activité 6 **72,500 \$**

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

Heather Lank, greffière principale,
Direction des comités

Date

Nicole Proulx, directrice des Finances

Date

APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, March 6, 2008

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on National Security and Defence for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2009 for the purpose of its special study on the national security policy of Canada, as authorized by the Senate on Tuesday, November 20, 2007. The approved budget is as follows:

Professional and Other Services	\$ 47,900
Transportation and Communications	109,600
All Other Expenditures	<u>7,500</u>
Total	\$ 165,000

(includes funds for a fact-finding trip)

Respectfully submitted,

ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 6 mars 2008

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009 aux fins de leur étude spéciale sur la politique de sécurité nationale du Canada, tel qu'autorisé par le Sénat le mardi 20 novembre 2007. Le budget approuvé se lit comme suit :

Services professionnels et autres	47 900 \$
Transports et communications	109 600
Autres dépenses	<u>7 500</u>
Total	165 000 \$

(y compris des fonds pour une mission d'étude)

Respectueusement soumis,

Le président,

GEORGE J. FUREY

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, March 3, 2008

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 4:13 p.m. to examine and report upon the national security policy of Canada (emergency preparedness).

Senator Colin Kenny (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call the meeting to order. It is my pleasure to welcome you to the Standing Senate Committee on National Security and Defence. My name is Collin Kenny and I chair the committee. Before we start, I will introduce the members of the committee.

On my immediate right is Senator David Tkachuk, from Saskatchewan. He was appointed to the Senate in June 1993. Over the years, he has been a businessman, public servant and teacher. Senator Tkachuk is deputy chair of the committee. Beside him is Senator Grant Mitchell, from Alberta, who was appointed to the Senate in March 2005. He has had careers in the Alberta public service, in the financial industry and in politics. From 1986 to 1998, he sat in the Alberta legislature and was leader of the opposition from 1994 to 1998. He also sits on the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. Beside him is Senator Wilfred Moore, from Nova Scotia, who was called to the Senate in September 1996. He represents the senatorial division of Stanhope St.-South Shore in Nova Scotia. He has been active at the municipal level in Halifax-Dartmouth and has served on the board of governors of St. Mary's University. On my left is Senator Nancy Ruth. She is a feminist activist from Ontario and has been a senator since March 2005. She is a member of the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the Standing Senate Committee on National Finance. Beside her is Senator Tommy Banks, from Alberta. He was called to the Senate in April 2000. He is known to many Canadians as an accomplished and versatile musician and entertainer. Senator Banks is Chair of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources and is a member of the Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence. At the end of the table, we have Senator Joseph Day, from New Brunswick, who was appointed to the Senate in 2001. He was a successful private practice attorney. Currently, he is Chair of the Standing Senate Committee on National Finance and Deputy Chair of the Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence.

As background for members of the public, in March 2004 this committee published a comprehensive report on the state of Canada's readiness nationwide to respond to man-made and natural disasters. The report clearly indicated that Canada was not well-prepared to deal with national emergencies. This

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 3 mars 2008

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à 16 h 13 pour examiner, en vue d'en faire rapport, la politique de sécurité nationale du Canada (protection civile).

Le sénateur Colin Kenny (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je déclare la séance ouverte. Je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à la présente audience du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Je m'appelle Colin Kenny et je suis président du comité. Avant de commencer la séance en tant que telle, je vais présenter les membres du comité.

Immédiatement à ma droite se trouve le sénateur David Tkachuk, de la Saskatchewan. Il a été nommé au Sénat en juin 1993. Au fil des ans, il a été homme d'affaires, fonctionnaire et enseignant. Le sénateur Tkachuk est vice-président du comité. À côté de lui vous voyez le sénateur Grant Mitchell, de l'Alberta, qui a été nommé au sénat en mars 2005. Il a fait carrière dans la fonction publique albertaine, dans l'industrie financière et en politique. De 1986 à 1998, il a siégé à l'assemblée législative de l'Alberta; de 1994 à 1998, il était leader de l'opposition. Il siège également au Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. À côté de lui se trouve le sénateur Wilfred Moore, de la Nouvelle-Écosse, qui est arrivé au Sénat en septembre 1996. Il représente la division sénatoriale de Stanhope St.-South Shore, en Nouvelle-Écosse. Il a œuvré au niveau municipal à Halifax-Dartmouth et a siégé au conseil d'administration de l'Université St. Mary's. À ma gauche, vous voyez le sénateur Nancy Ruth. Mme Ruth est une militante féministe de l'Ontario qui est membre du Sénat depuis mars 2005. Elle est également membre du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, et du Comité sénatorial permanent des finances nationales. À côté d'elle se trouve le sénateur Tommy Banks, de l'Alberta. Il a été nommé au Sénat en avril 2000. De nombreux Canadiens connaissent l'artiste de la scène et musicien accompli et polyvalent qu'il a été. Le sénateur Banks est président du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, et membre du sous-comité des Anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Au bout de la table, on voit le sénateur sénateur Joseph Day, du Nouveau-Brunswick, qui a été nommé au Sénat en 2001. Il a mené une carrière d'avocat fructueuse en pratique privée. À l'heure actuelle, il est président du Comité sénatorial permanent des finances nationales et vice-président du sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

À titre d'information pour le public qui nous écoute, en mars 2004, notre comité a publié un rapport global sur l'état de préparation du Canada face aux catastrophes anthropiques et naturelles sur l'ensemble du territoire. Le rapport l'indiquait clairement, le Canada n'était pas bien préparé à intervenir en cas

committee has undertaken a review of the current state of emergency response capabilities to check on the pace of progress at all levels of emergency response organizations from local to federal.

Our witness today is Mr. Randy Hull, Emergency Preparedness Coordinator for the City of Winnipeg, Manitoba. He is here to discuss emergency management operations from a municipal perspective, while also providing details on the interrelationship between local first responders, their provincial emergency management counterparts and the lines of support and communications with the federal government. We had the fortune to meet with Mr. Hull on our last visit to Winnipeg, where we were impressed with what he had to tell committee members.

Mr. Hull, we understand you have a brief statement to make. Please proceed.

Randy Hull, Emergency Preparedness Coordinator, City of Winnipeg: Good afternoon. I bring greetings from Winnipeg, Manitoba, and I thank the committee for this wonderful opportunity to present to you today and answer some of your questions.

Winnipeg is the capital of Manitoba with approximately 60 per cent of the population of Manitoba. It is unique in that we do not have a neighbouring city of like size and dimension that we can rely on in disasters. We stand alone. We have a small emergency preparedness program in Winnipeg compared to other cities. We have an active community that supports the emergency preparedness program, and a fairly extensive list of plans has been developed and implemented. With respect to training, we look at trends and address the lessons learned after every exercise that we have in the city.

I come before the committee eager to share my insight and passion toward emergency preparedness. I think we can do a better job — in our city, provincially and in Canada. My comments are my own and do not necessarily reflect the corporation or the administration of the City of Winnipeg. I understand you have thoughts and questions, and I am ready for them.

The Chair: Thank you, Mr. Hull. You set a record bested only by the head of CSIS, who comes before us without a statement.

Senator Tkachuk: You have the flood plan down pat, I would think.

Mr. Hull: After committee revisions and a good test in 1997, we have it well in hand.

Senator Tkachuk: Do you share your experiences with others?

d'urgence nationale. Notre comité a entrepris un examen de l'état actuel de la capacité d'intervention en cas d'urgence. Il s'agit de jauger les progrès réalisés au sein des organismes d'intervention à tous les échelons, de la scène locale à la scène fédérale.

Le témoin que nous accueillons aujourd'hui est M. Randy Hull, qui est coordonnateur des préparatifs d'urgence à la Ville de Winnipeg, au Manitoba. Il vient discuter avec nous d'opérations relatives à la gestion des urgences d'un point de vue municipal et donner du même coup des précisions sur les relations qui existent entre les premiers intervenants locaux, leurs homologues provinciaux en gestion des urgences et le gouvernement fédéral pour les mesures d'appui et les voies de communication. Nous avons eu la chance de rencontrer M. Hull au moment de notre dernière visite à Winnipeg, où les observations qu'il a su transmettre aux membres du comité nous ont bien impressionnés.

Monsieur Hull, nous croyons savoir que vous avez une courte déclaration à présenter. Vous avez la parole.

Randy Hull, coordonnateur des préparatifs d'urgence, Ville de Winnipeg : Bonjour. Je vous transmets les salutations des gens de Winnipeg, au Manitoba, et je vous remercie de l'occasion merveilleuse que vous me donnez de m'adresser à vous aujourd'hui et de répondre à certaines de vos questions.

Winnipeg est la capitale du Manitoba, où se trouvent environ 60 p. 100 de la population de la province. Elle est unique dans le sens où il n'y a pas de ville voisine de taille semblable sur laquelle nous pouvons compter en cas de catastrophe. Nous sommes seuls. Nous avons à Winnipeg un modeste programme de préparatifs d'urgence par rapport à celui d'autres villes. Nous comptons une communauté active qui appuie le programme de préparatifs d'urgence et, nous avons conçu et mis en place une liste assez fournie de plans d'intervention. Pour ce qui est de la formation, nous observons les tendances et tirons les enseignements utiles de tous les exercices que nous effectuons dans la ville.

J'ai hâte de pouvoir faire profiter le comité de l'éclairage que je peux apporter à la question de la planification en cas d'urgence et aussi de transmettre ma passion à cet égard. Je crois que nous pouvons faire mieux — à Winnipeg, dans la province et au Canada. Mes observations m'appartiennent en propre et ne représentent pas forcément le point de vue de la municipalité de la Ville de Winnipeg ou de sa direction. Je crois savoir que vous avez des réflexions à me présenter et des questions à me poser. Je suis fin prêt.

Le président : Merci, monsieur Hull. Il n'y a que le directeur du SCRS qui a fait mieux que vous, lui qui s'est abstenu de présenter une déclaration.

Le sénateur Tkachuk : J'imagine que le plan d'intervention en cas d'inondation est parfaitement rodé.

M. Hull : À la suite des révisions du comité et d'un bon essai effectué en 1997, cette situation, nous l'avons bien en main.

Le sénateur Tkachuk : Avez-vous fait part de votre expérience à d'autres?

Mr. Hull: Yes. In most disaster situations, you are timely and topical for about one or two years. We did the travelling road show in late 1997 and 1998, but since 1999-2000 we have not spoken to people about the flood of 1997. You can be topical for a while following a disaster but can quickly fall off the charts.

Senator Tkachuk: What kind of relationship do you have with the provincial emergency measures officer? Do you have meetings with other urban centres or do you have some sort of approach? Who coordinates it all?

Mr. Hull: Using 1997 as a benchmark, since then things with the provincial government have not been as good as they could have been. Since that time, we have put a lot of time and energy into developing a better rapport. Changes to the Emergency Measures Act in Manitoba reflect better coordination between municipalities and the province. I sit on an inter-agency committee that is hosted by the Manitoba Emergency Measures Organization, EMO. We meet monthly, which is positive. I am on the phone with Mr. Don Brennan, Manitoba EMO Preparedness and Response Coordinator, at least twice a week. We have a positive relationship in that sense.

As for other emergency managers and partners in Canada, we meet at different conferences if we can get to them. Most municipal governments are strapped for cash to travel around the country. We take advantage when possible to meet counterparts throughout Canada. I am going to Halifax in a couple of weeks and will meet Mr. Barry Manuel, the EMO coordinator there. I saw Mr. Robert Black, Edmonton's emergency response coordinator last fall and we had some constructive conversations. We stay in touch by regular email.

Senator Tkachuk: Manitoba would be a good example of the need for coordination because when the flood hits, other communities in the southern part of the province are affected. You have to deal with it in a coordinated manner. Is this plan the result of what you learned after the fact or was there a semi-developed plan in place before?

Mr. Hull: The flood of 1997 was preceded in 1996 by a smaller flood that was in some regards equally devastating to Southern Manitoba. There were lessons learned. My comments are more in regards to the City of Winnipeg.

We partner with our neighbours to the south of Winnipeg. However, they fall under the jurisdiction of the Manitoba Emergency Measures Organization. We do not have a lot of direction in regard to their planning, although we end up as a host community for many of those municipalities when they have to evacuate.

M. Hull : Oui. Dans la plupart des cas, la catastrophe reste brûlante d'actualité pendant un an ou deux. Nous avons effectué la tournée fin 1997 et 1998, mais, depuis 1999-2000, nous n'avons pas parlé aux gens de l'inondation de 1997. La catastrophe est un sujet qui peut demeurer actuel pendant un certain temps, mais elle finit par disparaître rapidement des esprits.

Le sénateur Tkachuk : Quel genre de relation cultivez-vous avec le responsable provincial des mesures d'urgence? Tenez-vous des réunions dans d'autres centres urbains ou adoptez-vous une approche quelconque? Qui coordonne tout cela?

M. Hull : En prenant pour référence l'année 1997, disons que, depuis, les relations ne sont pas aussi bonnes qu'elles pourraient l'être du côté du gouvernement provincial. Depuis, nous consacrons beaucoup de temps et d'énergie à l'établissement d'une meilleure relation. Les modifications touchant la Loi sur les mesures d'urgence au Manitoba rendent compte d'une meilleure coordination des tâches entre les municipalités et la province. Je siège au comité inter organismes animé par l'Organisation des mesures d'urgence (OMU) Manitoba. Nous nous réunissons une fois par mois, ce qui est une bonne chose. Au moins deux fois par semaine, je parle au téléphone avec M. Don Brennan, coordonnateur des préparatifs et interventions de l'Organisation. De ce point de vue-là, nous entretenons de bonnes relations.

Quant aux autres gestionnaires et partenaires responsables des urgences au Canada, nous nous réunissons à diverses conférences, dans la mesure où il est possible pour nous de nous y rendre. La plupart des administrations municipales manquent cruellement d'argent; elles n'ont pas les moyens d'envoyer quelqu'un en conférence ici et là au pays. Nous essayons autant que possible de rencontrer nos homologues de l'ensemble du Canada. Je m'en vais à Halifax dans quelques semaines et je vais y rencontrer M. Barry Manuel, le coordonnateur de l'OMU. L'automne dernier, j'ai rencontré M. Robert Black, coordonnateur des interventions en cas d'urgence de la ville d'Edmonton; nous avons eu des conversations constructives. Nous communiquerons régulièrement par courriel.

Le sénateur Tkachuk : Le Manitoba est un bon exemple de cas où il faut une coordination des tâches. Quand il y a une inondation, il y a d'autres localités dans la partie sud de la province qui sont touchées. Il faut s'attaquer à la catastrophe de manière coordonnée. Le plan dont il est question est-il le fruit des enseignements que vous avez acquis après la catastrophe, sinon y avait-il un plan plus ou moins développé auparavant?

M. Hull : L'inondation de 1997 a été précédée en 1996 par une plus petite crue qui, à certains égards, s'est révélée tout aussi dévastatrice dans le Sud du Manitoba. Nous en avons tiré des leçons. Mes observations touchent davantage la Ville de Winnipeg.

Nous collaborons avec nos voisins au sud de Winnipeg. Par contre, ils tombent sous la responsabilité de l'Organisation des mesures d'urgence Manitoba. Nous n'avons pas grand-chose à dire à propos de leur planification, même si nous finissons par accueillir les résidents de nombre des municipalités en question lorsqu'elles doivent évacuer les lieux.

Senator Tkachuk: Who allocates the resources needed when there is a flood? Does someone make decisions about the need for manpower or sandbags?

Mr. Hull: When Southern Manitoba is in a flood condition, the provincial Emergency Coordination Centre, ECC, is operated by EMO, located in downtown Winnipeg. They allocate resources throughout Southern Manitoba. They put an emergency preparedness adviser in most of the major communities and ensure that sandbags, supplies and inventories move around Southern Manitoba effectively.

Winnipeg is considered to be resource-rich, having our own public works and water utility departments. Therefore, we are on a stand-alone basis. For example, the only resources requested from the provincial government in 1997 were sandbag sleeves.

Senator Tkachuk: What are the biggest challenges you face in delivering your mandate? What are the most pressing emergency management priorities at this time?

Mr. Hull: The challenges relate to the most recent happenings. When I do training in my courses, I often tell participants that they are only as good as their last disaster. If you have not had a disaster recently, you start falling off the radar. The thinking and the delivery of programs become difficult to do because people start to question the efforts: There is no flood this spring, so what are we doing? We have not had an airplane crash, so why plan for them as much? We have not had a train derailment, so why do those exercises?

As you go through the changes of local, provincial and federal governments, you are always fighting the battle of putting yourself on the radar in regard to the need to be prepared. We plan and conduct exercises to be ready for those activities.

Senator Tkachuk: What are the most pressing emergency management priorities at this time?

Mr. Hull: Across Canada, we need to coordinate ourselves better with regard to having similar mandates of mission and statement. It is difficult to look at what other cities have compared to Winnipeg. I know it is a municipal responsibility to fund the program, but it would be nice if there were provincial legislation or federal direction. What you see in Winnipeg should be similar to what you see in Edmonton.

Senator Tkachuk: Our committee's 2007 emergency preparedness survey found that 95 per cent of the responding municipalities conduct some form of risk assessment in their community. Can you address how your community conducts its

Le sénateur Tkachuk : Qui affecte les ressources nécessaires lorsqu'il y a une inondation? Quelqu'un est-il chargé de décider des effectifs ou des sacs de sable qu'il faut?

M. Hull : Lorsque le Sud du Manitoba vit des conditions d'inondation, le travail revient au centre provincial de coordination des urgences dirigé par l'OMU, qui est situé au centre-ville à Winnipeg. C'est lui qui alloue les ressources pour l'ensemble du Sud du Manitoba. Il affecte un conseiller en préparatifs d'urgence dans la plupart des collectivités d'importance et veille à la circulation efficace des sacs de sable, des fournitures et des autres stocks dans l'ensemble du Sud du Manitoba.

Winnipeg est considérée comme étant riche en ressources, car elle a ses propres services de travaux publics et d'approvisionnement en eau. Nous sommes donc seuls. Par exemple, la seule ressource que nous avons demandée au gouvernement provincial en 1997, c'est les sacs pour le sable.

Le sénateur Tkachuk : Qu'est-ce qui vous empêche plus que tout autre chose d'exercer votre mandat? Quelles sont les questions les plus pressantes en ce qui concerne la gestion des urgences en ce moment?

M. Hull : Les problèmes se rapportent aux événements les plus récents. Quand je donne des cours, je dis souvent aux participants que leur dernière intervention est celle compte. Si vous n'avez pas eu à affronter une catastrophe récemment, l'intérêt commence à s'évanouir. Les programmes deviennent alors trop difficiles, du point de vue de la réflexion et de l'exécution, du fait que les gens commencent à remettre en question les efforts déployés : il n'y a pas d'inondation ce printemps-ci, alors que faisons-nous donc ici? Il n'y a pas eu d'écrasement d'avion, alors pourquoi tant de préparatifs à ce sujet? Il n'y a pas eu de train qui ait déraillé, alors pourquoi effectuer ces exercices?

Alors que la direction des administrations locales, provinciales et fédérales change de main, vous devez toujours vous battre pour garder l'intérêt des gens, pour qu'on soit toujours prêt à intervenir. Nous planifions et effectuons des exercices pour être prêts à exercer ces activités.

Le sénateur Tkachuk : Quelles sont les questions les plus pressantes du point de vue de la gestion des urgences en ce moment?

M. Hull : Partout au Canada, il nous faut mieux coordonner nos tâches dans le sens où il nous faut adopter des mandats et des énoncés de mission semblables. Il est difficile de savoir ce dont disposent d'autres villes, par rapport à Winnipeg. Je sais que le financement du programme relève de la responsabilité de la municipalité, mais il serait bien qu'il y ait une loi provinciale ou une orientation fédérale en la matière. Ce qui se fait à Winnipeg devrait s'apparenter à ce qui se fait à Edmonton.

Le sénateur Tkachuk : L'enquête sur les préparatifs d'urgence que nous avons réalisée au comité en 2007 nous a permis de constater que 95 p. 100 des municipalités répondantes procèdent à une forme quelconque d'évaluation des risques chez elles.

risk assessment? Is it a standardized process? Are the provincial or federal governments involved? Is there a need for federal or provincial standards?

Mr. Hull: As I indicated in response to your earlier question, there is certainly a need to standardize the process across Canada. Right now we all use different models. What Ottawa has in place is totally different from what Winnipeg has in place.

Senator Tkachuk: Which model do you use?

Mr. Hull: We use one based on the U.S. Federal Emergency Management Agency, FEMA, model where you look at history, vulnerability, probability and potential. For example, we have a history with flooding, but not with airplane crashes other than small airplanes. You examine the history and the probability and determine what the vulnerability is to the public. We equate that into a formula and draw a line. You plan for anything that scores higher than 100. Anything that scores lower than 100, if you do not have the resources, you put aside and plan for later if you can.

Nothing is set in stone about how we are to do a risk assessment. The Province of Manitoba, through the Office of the Fire Commissioner, did a general province-wide risk assessment of all communities. I spent one day with a gentleman in Winnipeg, and he wrote a risk assessment for Winnipeg that I do not quite agree with. However, we have our own assessment. We review what comes into the city in the way of new industry or new commerce and we assess what risk that might entail.

Senator Tkachuk: Do you table a report or prepare something at the end of year?

Mr. Hull: Internally we do. There is nothing forwarded to the province as an annual risk assessment from the city.

Senator Tkachuk: Do you forward it to the city council?

Mr. Hull: Yes, internally. From time to time, the assessment is directed to different committees from city council.

The Chair: I was reviewing the report we received from you on risk assessment. When asked how often how a risk assessment is conducted, you answered, "Not very often."

Mr. Hull: Correct.

The Chair: What constitutes often? Is it every five years or every three years?

Mr. Hull: The risk assessment is reviewed when new commerce or industry comes into Winnipeg. For example, when we had the Canadian Science Centre for Human and Animal Health, also

Pouvez-vous nous dire en quoi cela consiste chez vous? Est-ce un procédé normalisé? Le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral y met-il la main? Faudrait-il adopter des normes fédérales ou provinciales?

M. Hull : Comme je l'ai dit en répondant à une question que vous avez posée plus tôt, il faudrait certainement normaliser le procédé dans l'ensemble du Canada. En ce moment, nous employons tous un modèle différent. Ce qui est en place à Ottawa est totalement différent de ce qui est en place en Winnipeg.

Le sénateur Tkachuk : Quel modèle employez-vous?

M. Hull : Notre modèle s'inspire de celui de la Federal Emergency Management Agency, la FEMA, des États-Unis. Il s'agit de regarder les antécédents, la vulnérabilité, les probabilités et le potentiel en ce qui concerne les catastrophes. Par exemple, nous avons des antécédents d'inondation, mais pas d'écrasement d'avion, sinon de petits aéronefs. On examine les antécédents en la matière et les probabilités que survienne une catastrophe, et on détermine le degré de vulnérabilité du public. Nous établissons une formule et traçons une ligne de démarcation. L'intervention s'impose pour tout score supérieur à 100. Pour tout élément où le score est inférieur à 100, dans la mesure où on n'a pas les ressources nécessaires, on met la chose de côté et on essaie de prévoir les coûts à ce sujet plus tard si on peut.

Rien n'est coulé dans le bronze pour ce qui est de la façon de réaliser l'évaluation des risques. La Province du Manitoba, par l'entremise du Bureau du commissaire aux incendies, a procédé à une évaluation générale des risques dans la province, englobant toutes les collectivités. J'ai passé une journée avec un type à Winnipeg, qui a rédigé une évaluation des risques pour la ville avec laquelle je n'étais pas tout à fait d'accord. Tout de même, nous réalisons notre propre évaluation. Nous examinons quels sont les nouveaux éléments industriels ou commerciaux qui s'établissent à Winnipeg et nous déterminons le risque qu'ils posent.

Le sénateur Tkachuk : Produisez-vous un rapport ou un autre document qu'il faut présenter à la fin de l'année?

M. Hull : À l'interne, oui. Il n'y a pas d'évaluation annuelle des risques que la ville aurait à transmettre à la province.

Le sénateur Tkachuk : Est-ce que vous transmettez le document au conseil municipal?

M. Hull : Oui, à l'interne. De temps en temps, l'évaluation est envoyée à divers comités au conseil municipal.

Le président : J'ai examiné le rapport que vous nous avez transmis à propos de l'évaluation des risques. À la question visant à savoir à quelle fréquence l'évaluation des risques se fait, vous avez répondu : « pas très souvent ».

M. Hull : C'est cela.

Le président : Que faut-il entendre par « souvent »? Tous les cinq ans ou tous les trois ans?

M. Hull : L'évaluation des risques est revue lorsqu'un nouveau commerce ou une nouvelle industrie s'établit à Winnipeg. Par exemple, lorsque le Centre scientifique canadien de santé humaine

known as the Level 4 virology lab, we reviewed the potential for risk. As some of the rail lines in Winnipeg changed and were taken out of service, we changed risk assessments for particular parts of the city.

Two major rivers run through the city. Both the CN and CP main lines go through Winnipeg, and we have an international airport in the city. Those are the greatest risks.

The Chair: Is there a common set of metrics in the province? Does the province prescribe how to develop a risk assessment and create a formula? If you looked at the risk assessment in one community and compared it to another, would you understand essentially what they meant?

Mr. Hull: No. I have never been given a template for a risk assessment. I would say that the risk assessments done in Manitoba are generally very subjective and not objective.

The Chair: Has there ever been a discussion about having a standard formula?

Mr. Hull: It has been suggested from time to time. I am not sure if the risk assessment template would be the same for the Winnipeg, which is a very large city compared to a smaller town of maybe only 700 residents. There would have to be different templates.

However, I think there is a need to address the issue on the same template. Because Winnipeg is such a stand-alone case for Manitoba, I think it should be part of a federal template. Any municipalities greater than 100,000 should follow a federal template, and let the province worry about the smaller communities.

The Chair: Would there be a role for Public Safety Canada to consult with different communities?

Mr. Hull: I think Public Safety Canada and the emergency preparedness division should consider something like that.

The Chair: Should it be divided up according to population size?

Mr. Hull: Perhaps; it is not a given. I am just thinking off the top of my head at the moment.

Senator Mitchell: I am very interested in how you need national leadership, but it is very difficult to get it when you have three jurisdictions and one of them is primarily responsible.

I am interested in what you said about singling out major centres and having some federal role in that. How would you see that funded? Certainly not by the municipalities, I would imagine.

et animale, aussi appelé laboratoire de virologie de niveau 4, s'est installé chez nous, nous avons réexaminé les risques. Les fois où un trajet ferroviaire a été modifié ou une voie ferrée, abandonnée, à Winnipeg, nous avons modifié l'évaluation des risques portant sur ce secteur particulier de la ville.

Winnipeg est traversée par deux grandes rivières. Les lignes principales du CN et du CP passent par Winnipeg. De même, nous avons un aéroport international. Les risques les plus importants sont là.

Le président : Appliquez-vous des mesures communes dans la province? La province ordonne-t-elle d'adopter une façon particulière d'évaluer les risques et de créer une formule? Si vous comparez l'évaluation des risques faite au sein d'une collectivité à celle d'une autre, êtes-vous en mesure de comprendre essentiellement ce dont il s'agit?

M. Hull : Non. On ne m'a jamais donné une matrice d'évaluation des risques. Je dirais que, de façon générale, l'évaluation des risques au Manitoba se fait de manière très subjective, et non pas objective.

Le président : Avez-vous déjà discuté de l'idée d'adopter une formule type?

M. Hull : La suggestion a été faite de temps à autre. Je ne suis pas sûr de savoir si la matrice d'évaluation des risques de Winnipeg, qui est une très grande ville, se comparerait à celle d'une petite ville de peut-être 700 résidents seulement. Il faudrait qu'il y ait différentes matrices.

Tout de même, il faudrait aborder la question sur la même matrice. Comme Winnipeg est un cas si unique au Manitoba, je crois que la ville devrait faire partie de la matrice fédérale. Toute municipalité de plus de 100 000 habitants devrait être associée à une matrice fédérale, et laisser à la province le soin de s'occuper des petites collectivités.

Le président : Sécurité publique Canada aurait-il à consulter diverses collectivités?

M. Hull : Je crois que Sécurité publique Canada et la division des préparatifs d'urgence devraient envisager quelque chose du genre.

Le président : Faudrait-il diviser cela en fonction de la taille de la population?

M. Hull : Peut-être; mais pas forcément. Je réfléchis tout haut en ce moment.

Le sénateur Mitchell : Le besoin d'une direction nationale chez vous m'intéresse beaucoup, mais c'est une chose qui est difficile à obtenir lorsqu'il y a trois instances qui entrent en jeu et qu'une d'entre elles a la responsabilité principale de l'affaire.

Je m'intéresse à l'idée que vous avez fait valoir, soit de regrouper les grands centres et d'assigner au gouvernement fédéral un rôle à cet égard. Comment verriez-vous le financement de ce programme? Ce ne serait certainement pas les municipalités qui le fourniraient, j'imagine.

Mr. Hull: That is the difficulty with some past federal programs that are one-shot programs. The Joint Emergency Preparedness Program, JEPP, funding that was released after 9/11 for chemical, biological, radiological, nuclear and explosive events, CBRNE, was a one-time effort. When it was rolled out, it was not very clear what the parameters were.

We submitted a JEPP application for CBRNE. We had a motorcoach kind of delivery, like a bus contraption, where you go in dirty at one end and come out the other end clean. A couple months after that, the program excluded anything that has a motor. We resubmitted in a trailer format that could be pulled. Then they said "Nothing that has wheels." They kept revamping the process.

Back to your question about direction for the larger municipalities, I think if the government's role is to protect its citizens, protecting metropolitan areas greater than 100,000 people would be a good start. Let the provinces worry about the smaller municipalities.

The Province of Manitoba has to deal with nearly 200 municipalities. They deal with most of them quite well through their area representatives. They leave Winnipeg alone because they know I am there, but I am still a one-person shop in a city of just under 650,000 people.

My counterpart in the City of Edmonton, Mr. Black, has done a very good job of putting his program out there and explaining the value of it. It is a nice program with four or five people. However, I think he too would suggest that the federal government should have some role in ensuring that we are all doing a decent risk assessment and seeing what kind of resources we need for that.

Certainly, if the federal government were to suggest in legislation of some sort that cities do this, I think there would need to be some funding. That would be a financial burden on the city that financially they could not accept at this time.

The Chair: I have one last point on risk assessment. You also reported to the committee that you did not involve industry when you were preparing the risk assessment. Was it because industry had no interest or because you did not have the resources to contact them?

Mr. Hull: We did not have the resources to do a lot of follow-up. Once you knock on a couple of doors and get them involved in the process, it is very labour intensive to continue with them in the process. In one year I would have to decide to do risk assessments and involve industry and commerce, but I would have to let everything else fall off the table. I would have been able

M. Hull : Voilà la difficulté qui a marqué certains programmes fédéraux par le passé, les programmes ponctuels. Le financement du Programme conjoint de protection civile, ou PCPC, versé après les événements du 11 septembre pour la lutte contre les incidents chimiques, biologiques, radiologiques, nucléaires et explosifs, ou incidents CBRNE, était ponctuel. Lorsqu'il a été versé, les paramètres applicables n'étaient pas très clairs.

Nous avons présenté une demande relative aux incidents du CBRNE dans le cadre du PCPC. Nous avions prévu une sorte d'autobus : il s'agissait d'entrer souillé à une extrémité et de ressortir décontaminé à l'autre. Quelques mois plus tard, le programme excluait tout ce qui comportait un moteur. Nous avons resoumis le projet en en faisant un truc qui pouvait se tirer à l'aide d'une remorque. Puis, les responsables ont dit : « Rien qui n'ait des roues ». Ils ne cessaient de transformer la donne.

Revenons à la question que vous avez posée au sujet de la consigne pour les grandes municipalités. Je crois que si le rôle du gouvernement consiste à protéger les citoyens, le fait de protéger les secteurs métropolitains de plus de 100 000 habitants serait un bon point de départ. Laissons donc aux provinces le soin de s'occuper des petites municipalités.

La Province du Manitoba doit s'occuper de près de 200 municipalités. Ses représentants sectoriels lui permettent de très bien le faire dans la majorité des cas. On ne touche pas à Winnipeg parce qu'on sait que je suis là, mais je suis encore un homme orchestre dans une ville d'un peu moins de 650 000 habitants.

Mon homologue de la Ville d'Edmonton, M. Black, a très bien réussi à mettre sur pied son programme et à en expliquer la valeur. C'est un bon programme qui regroupe quatre ou cinq personnes. Tout de même, je crois qu'il proposerait lui aussi que le gouvernement fédéral ait un rôle quelconque à jouer pour veiller à ce que nous procédions tous à une évaluation des risques digne de ce nom et à déterminer quel genre de ressources il nous faut pour y arriver.

Certes, si le gouvernement fédéral devait adopter une loi quelconque pour que les villes procèdent ainsi, je crois qu'il faudrait que cela s'accompagne d'un financement. Sinon, ce serait un fardeau financier que la ville ne pourrait supporter en ce moment.

Le président : J'ai une dernière question à poser à propos de l'évaluation des risques. Vous avez souligné aussi au comité que vous ne faites pas appel à l'industrie au moment de préparer l'évaluation des risques. Est-ce parce que l'industrie n'a aucun intérêt pour la chose ou parce que vous ne disposez pas des ressources nécessaires pour communiquer avec elle?

M. Hull : Nous n'avons pas les ressources nécessaires pour faire une bonne part du suivi. Une fois qu'on cogne à la porte et qu'on obtient de quelques-uns qu'ils participent au processus, cela exige beaucoup de main-d'œuvre pour continuer à les accompagner. Une année donnée, si je décide de procéder à des évaluations des risques en faisant appel à l'industrie et au

to train, do research or have an exercise in that year. I would need more people to make those contacts.

We do some contact with them. Perhaps to explain my response to that, I was speaking in the general term. We do not overly involve them, but I do make a call to CN or CP railways once a year to talk about what lines are dormant so that we do not have to worry about a risk assessment for any hazardous materials down that piece of track. There is slight involvement, but not to the extent I think there should be.

Senator Day: Mr. Hull, thank you for your hospitality when our committee visited Winnipeg last year. We have already mentioned the questionnaire that we circulated to various municipalities across Canada, and we received a response from Winnipeg. Was that prepared by you or by your office?

Mr. Hull: It was prepared by me.

Senator Day: How many people do you have in your office?

Mr. Hull: There is myself.

Senator Day: That is it?

Mr. Hull: That is it.

Senator Day: You indicated that you met on a regular basis with others and you have a committee involved in the Winnipeg area. Would that involve the police and the firefighters?

Mr. Hull: Yes.

Senator Day: What other community groups would be involved?

Mr. Hull: Our emergency preparedness coordinating committee at the City of Winnipeg is made up of the same players who would come if we activated the emergency operations centre. We meet monthly. There are representatives from the police, fire and paramedics, public aid, public utilities, public works, public information, human resources, legal, human resources and the risk manager; the committee also includes the chief emergency coordinator, who is the chief operating officer of the City of Winnipeg.

Senator Day: Did you say the chief emergency person?

Mr. Hull: I am the emergency preparedness coordinator, but when we are in active or planning times, the chief emergency coordinator is the chief administrative officer in our plan. The chief administrative officer is currently in an acting position. We just hired a new chief administrative officer last week, and he will come on board with the city in April.

commerce, il faudrait que j'abandonne tout le reste. Il faudrait que je sois en mesure de faire de la formation, de faire de la recherche ou d'effectuer un exercice cette année-là. Il me faudrait des gens pour s'occuper de cela.

Nous communiquons quelque peu avec les responsables de l'industrie. Pour expliquer peut-être ma réponse à cette question-là, je dirais que je parlais en termes généraux. Nous ne faisons pas beaucoup appel à eux, mais j'appelle tout de même le CN ou le CP une fois par année pour parler des voies ferrées inactives. Il s'agit de ne pas avoir à se soucier de l'évaluation des risques pour le cas où des matières dangereuses seraient transportées sur une telle voie ferrée. On fait appel un peu aux gens, mais pas au point où, à mon avis, il faudrait le faire.

Le sénateur Day : Monsieur Hull, merci de l'accueil que vous avez réservé au comité à l'occasion de notre visite à Winnipeg l'an dernier. Nous avons déjà fait mention du questionnaire que nous avons distribué dans les diverses municipalités de tout le Canada, et nous avons reçu une réponse de Winnipeg. Est-ce vous ou votre bureau qui l'a préparée?

M. Hull : C'est moi qui l'ai préparée.

Le sénateur Day : Combien de gens y a-t-il dans votre bureau?

M. Hull : Il y a moi.

Le sénateur Day : C'est tout?

M. Hull : C'est tout.

Le sénateur Day : Vous disiez vous être réuni avec d'autres responsables et faire partie d'un comité dans la région de Winnipeg. La police et le service d'incendie en feraient-ils partie?

M. Hull : Oui.

Le sénateur Day : Quels autres groupes communautaires en feraient partie?

M. Hull : Notre comité de coordination des préparatifs d'urgence à la Ville de Winnipeg se compose de ceux-là mêmes auxquels nous ferions appel si nous mettions en branle le centre des opérations d'urgence. Nous nous réunissons une fois par mois. On y compte des représentants de la police, du service d'incendie et d'ambulance, de l'assistance publique, des services publics, des travaux publics, des renseignements publics, des ressources humaines, des services juridiques, des ressources humaines et de la gestion de risques; le comité comprend aussi le coordonnateur principal des mesures d'urgence, qui est l'administrateur en chef de la Ville de Winnipeg.

Le sénateur Day : Avez-vous dit le grand responsable des urgences?

M. Hull : Je suis coordonnateur des mesures d'urgence, mais lorsque nous sommes en activité ou en phase de planification, le coordonnateur en chef des mesures d'urgence est l'administrateur principal de notre plan. L'administrateur principal occupe actuellement son poste de façon intérimaire. Nous venons d'engager un nouvel administrateur principal la semaine dernière; il commencera son travail à la Ville en avril.

The chief emergency coordinator wears the hat of the CAO of the city, but if we activate or when we have these monthly meetings, the chief emergency coordinator, also the CAO, chairs the meetings. I do the daily activity around the program and then the chief emergency coordinator chairs the meetings.

Senator Day: In the event of an emergency, it is the chief emergency person who steps in and takes over coordination of the activity; is that right?

Mr. Hull: They would step in to the emergency operations centre and ensure that it is being coordinated. They may hand it back to me as the emergency preparedness coordinator. Each CAO comes to the table with different skill sets and comforts. Those who have felt comfortable doing so have taken charge and have led some exercises in the past. On the other hand, others in that position have not had such strong skills around emergency preparedness and have deferred to me to manage the emergency operations centre.

Senator Day: The CAO is the chief administrative officer for the operations of the city.

Mr. Hull: Yes.

Senator Day: In an emergency, that person has an important role to play in the operations.

Mr. Hull: Yes. We have one level above that, our emergency control committee, which includes the mayor, the executive policy committee and other positions within the city. Operationally, we will respond to an event, but how we carry through some policy decisions is decided upon by the control committee. We might ask to suspend bus operations, for example. That might be our recommendation, but the emergency control committee, which includes the mayor, has the right to agree or, if they are not comfortable with that recommendation, to make an alternate plan.

Senator Day: I thought I heard you say earlier that when a new industry comes into town you do a new risk assessment. With your further answer, I was not certain if that was in fact the case.

Do the Armed Forces have a role to play in your risk assessment? You did not mention them in this committee. The Armed Forces are a major player in Winnipeg, given the air base located there. Could you talk about their role? Could you also talk about activities that could possibly pose a risk? I am thinking of Armed Forces' activities or the activities of another major industry, such as the rail lines through Winnipeg. How do you factor those into your planning?

Mr. Hull: We understand that NORAD is located in Winnipeg and associated with the air force base on the other side of the Winnipeg International Airport. The role of the military in

Le coordonnateur en chef des mesures d'urgence exerce les fonctions d'administrateur principal de la Ville, mais dans la mesure où nous sommes en activité ou que nous tenons des réunions mensuelles, le coordonnateur en chef des mesures d'urgence, également administrateur principal, préside les réunions. Je prends en charge les activités quotidiennes entourant le programme, puis le coordonnateur en chef des mesures d'urgence préside les réunions.

Le sénateur Day : En cas d'urgence, c'est le coordonnateur en chef qui entre en scène et prend en charge la coordination des tâches, c'est cela?

M. Hull : Il s'installe au centre des opérations d'urgence et veille à ce que tout soit bien coordonné. Il peut me remettre la tâche entre les mains, moi qui suis coordonnateur des préparatifs d'urgence. Chaque administrateur principal a ses compétences et ses zones de confort. Ceux qui se sentent à l'aise ont pris la situation en main et dirigé des exercices dans le passé. Dans d'autres cas, ceux qui ne possédaient pas de compétences si fortes du point de vue des préparatifs d'urgence m'ont confié à moi la gestion du centre des opérations d'urgence.

Le sénateur Day : Nous parlons de l'administrateur principal chargé des opérations de la municipalité.

M. Hull : Oui.

Le sénateur Day : En cas d'urgence, cette personne-là joue un rôle important dans le contexte des opérations.

M. Hull : Oui. Il y a un palier supérieur à cela, celui de notre comité de contrôle des urgences, qui comprend le maire, le comité exécutif politique et d'autres titulaires de poste à la municipalité. Du point de vue opérationnel, nous réagissons à un incident, mais c'est le comité de contrôle qui détermine la façon dont nous allons implanter certaines décisions en matière de politique. Nous allons peut-être demander que le transport par autobus soit suspendu, par exemple. Ce sera peut-être notre recommandation, mais c'est le comité de contrôle des urgences, où se trouve notamment le maire, qui doit avaliser la recommandation, sinon, dans la mesure où il n'est pas d'accord, proposer un autre plan.

Le sénateur Day : Je crois vous avoir entendu dire cela plus tôt : lorsqu'une nouvelle industrie arrive en ville, vous procédez à une nouvelle évaluation des risques. Étant donné ce que vous avez répondu par la suite, je n'étais pas certain de savoir que c'est bien le cas.

Les Forces armées jouent-elles un rôle dans votre évaluation des risques? Vous n'en avez pas fait mention au comité. Les Forces armées jouent un rôle important à Winnipeg, étant donné qu'il s'y trouve une base aérienne. Pouvez-vous parler du rôle qu'elles jouent? Pouvez-vous nous parler aussi des activités qui constitueraient peut-être un risque? Je songe aux activités des Forces armées ou aux activités d'une autre grande industrie, en prenant le cas par exemple des voies ferrées qui traversent Winnipeg? Comment tenez-vous compte de cela dans votre planification?

M. Hull : Nous savons que le NORAD est installé à Winnipeg et qu'il est associé à la base des forces aériennes de l'autre côté de l'aéroport international de Winnipeg. Le rôle de l'armée à

Winnipeg is not built into our plan in a structured way. If we need to request the military, we let the Manitoba Emergency Measures Organization know that we need their assistance. In 1997, the military were very helpful to the residents in their sandbagging efforts. In more dangerous situations, the military took over the sandbagging from the residents. They performed maintenance of dikes already built and provided security around them.

Today, our contact with the military is through the domestic operations office located in Winnipeg. The military is not built into the plan, per se, but they are present on a response basis.

Senator Day: Does your request for assistance go through the provincial government?

Mr. Hull: Yes.

Senator Day: Does any training involve the military as one of the responders to an emergency situation?

Mr. Hull: The City of Winnipeg conducts its own basic emergency management training. We provide seats within our training to our stakeholders in the city of Winnipeg. For example, anyone from the Manitoba Lotteries Corporation, Manitoba Hydro or Winnipeg Regional Health Authority can have a seat in our course.

The military tie is to the province, so their training would be through the provincial basic emergency preparedness program held across Manitoba. To date, I have run some training in the Winnipeg emergency preparedness class. I have not had a military person in my class but I am sure they are attending the Manitoba classes.

Senator Day: Any training with the military would be through the Manitoba EMO.

Mr. Hull: Yes. The military are part of the monthly meeting hosted by the province. The inter-agency meeting includes the City of Winnipeg, City of Brandon, the Red Cross, the Salvation Army, Manitoba Hydro, Manitoba Telecom Services, all the provincial departments with emergency roles and the military.

Senator Day: Do you participate at that meeting?

Mr. Hull: Yes, as the representative for the City of Winnipeg.

Senator Day: You talked earlier about supplies in the event of an emergency. During the survey that we asked you to reply to, we asked if you were aware of the federal emergency stockpile system. In our travels, we discovered that in certain areas people did not know about this stockpile and the material wasn't up to date. Could you will tell us about the National Emergency Services Stockpile, NESS? What does it look like? Have you seen it? Would it be helpful to see it? Does it complement what the City of Winnipeg has?

Winnipeg n'est pas prévu de manière structurée dans notre plan. Si nous devons faire appel à l'armée, nous le faisons savoir à l'Organisation des mesures d'urgence Manitoba. En 1997, l'armée a beaucoup aidé les résidents en érigeant un mur de sacs de sable. Dans les situations plus dangereuses, c'est elle qui a fait ce travail à la place des résidents. Elle s'est occupée de l'entretien des digues déjà construites et a assuré la sécurité autour des digues.

Aujourd'hui, nos relations avec l'armée passent par le bureau des opérations intérieures situé à Winnipeg. L'armée n'est pas prévue dans le plan en tant que tel, mais elle peut intervenir au besoin.

Le sénateur Day : La demande d'aide que vous présentez à cet égard passe-t-elle par le gouvernement provincial?

M. Hull : Oui.

Le sénateur Day : Les militaires participent-ils à la formation aux situations d'urgence en tant qu'intervenants?

M. Hull : La Ville de Winnipeg dispense ses propres cours de base sur la gestion des urgences. Nous réservons des places dans nos cours aux parties intéressées de la Ville de Winnipeg. Par exemple, quiconque travaille à la Corporation manitobaine des loteries, à Hydro-Manitoba ou à l'office régional de la santé de Winnipeg peut assister à notre cours.

Le lien de l'armée se fait avec la province, de sorte que la formation des militaires passerait par le programme des préparatifs de base en cas d'urgence dispensé dans l'ensemble du Manitoba. Jusqu'à maintenant, j'ai enseigné certains éléments dans le cours de préparation aux urgences à Winnipeg. Je n'ai pas eu de militaires dans mon cours, mais je suis sûr qu'ils assistent aux cours du Manitoba.

Le sénateur Day : Toute formation des militaires passerait par l'OMU Manitoba.

M. Hull : Oui. L'armée assiste à la réunion mensuelle qui est animée par la province. La réunion inter organismes compte des représentants de la Ville de Winnipeg, de la Ville de Brandon, de la Croix-Rouge, de l'Armée du Salut, de Hydro-Manitoba, de Manitoba Telecom Services, de tous les ministères provinciaux appelés à jouer un rôle à l'occasion d'une urgence et de l'armée.

Le sénateur Day : Participez-vous à cette réunion?

M. Hull : Oui, à titre de représentant de la Ville de Winnipeg.

Le sénateur Day : Vous avez parlé tout à l'heure du matériel dont on doit disposer advenant une urgence. Pendant l'enquête à laquelle nous vous avons invité à répondre, nous avons demandé si vous étiez au courant de l'existence du système fédéral de réserve nationale pour les cas d'urgence. Pendant notre tournée, nous avons découvert que, dans certains cas, les gens n'étaient pas au courant de l'existence de cette réserve et que le matériel stocké n'était pas à jour. Pouvez-vous nous parler de la réserve nationale de secours? À quoi ressemble-t-elle? L'avez-vous vue? Serait-il utile de la voir? Vient-elle compléter le matériel dont dispose la Ville de Winnipeg?

Mr. Hull: I know the location of the federal stockpile system in Winnipeg. I have not seen it but I know the location and the building because I have driven past it many times. I know that the Province of Manitoba has on occasion over the last couple of years pulled out the hospital-in-a-box concept and worked hard to assemble it. I have heard that it is antiquated and difficult to work with.

I am more familiar with the stockpile that we have in our facilities for the Red Cross. For me, that is more attainable and reachable.

Senator Day: We would have to talk to the federal people to determine what that stockpile looks like in Winnipeg. Or, would the provincial people in Manitoba be able to help us?

Mr. Hull: Yes. It is probably more important for them to know exactly what is in their inventory and what is available. If I have any requests outside the bounds of our city resources, I go to the province first and ask them. The federal government has some things in resource to a city but I do not need to know all of them. Rather, I need to know my contact levels in the Province of Manitoba.

Senator Day: I am still looking at your survey responses. There were a number of items to which you answered "Unsure." Since that survey, have you been able to obtain a more precise answer to those questions? One of them was, "Does your community have the capacity to manage a cyber attack?" Presumably, as an emergency planning exercise you did not have something. Do you have something now?

Mr. Hull: For a cyber attack, are you talking about IT technology?

Senator Day: Yes.

Mr. Hull: After I answered that question, I am sure I reviewed with our Winnipeg Police Service their link between the city, the RCMP "D" Division detachment in Winnipeg and their contacts at the province. I also checked with our internal IT services for the City of Winnipeg. I understand we have a plan to deal with a cyber attack that is more on the side of infiltration into our technology. The plans are in place but I do not know all the details. I am more confident that we have a plan.

Senator Day: Maybe our survey helped expand the area of coverage.

Another unsure response was to the survey question, "Are your communications systems interoperable with all departments and agencies in your province, other levels of government, and U.S. authorities where applicable?" Was the question too broad? Let us forget about the U.S. initially. Are you interoperable within the greater Winnipeg area?

M. Hull : Je sais où se trouve le système de réserve fédérale à Winnipeg. Je ne l'ai pas vu, mais je connais l'emplacement et le bâtiment, devant lesquels j'ai souvent passé en voiture. Je sais que, depuis quelques années, la Province du Manitoba s'essaie à utiliser un hôpital « démontable », qu'elle trime dur à essayer d'assembler. J'ai entendu dire que c'est une affaire désuète avec laquelle il est difficile de travailler.

Je connais davantage la réserve que nous avons nous-mêmes, à nos installations, pour la Croix-Rouge. À mes yeux, c'est là un but qu'il serait plus simple d'atteindre.

Le sénateur Day : Il nous faudrait parler aux responsables fédéraux pour déterminer à quoi ressemble la réserve à Winnipeg. Sinon, les responsables provinciaux au Manitoba seraient-ils en mesure de nous aider?

M. Hull : Oui. Il importe probablement davantage pour nous de savoir ce qui se trouve exactement dans les stocks et ce qui est disponible. Si j'ai à formuler une demande qui se situe en dehors des limites des ressources de la ville, je m'adresse d'abord à la province. Le gouvernement fédéral compte certains éléments utiles à une ville, mais je n'ai pas besoin de savoir tout ce qu'il y a dans sa réserve. Je dois plutôt connaître mes contacts dans la province du Manitoba.

Le sénateur Day : Je regarde encore vos réponses à l'enquête. En réponse à plusieurs questions, vous avez dit que vous n'êtes pas sûr. Depuis le moment de cette enquête, avez-vous pu obtenir une réponse plus précise à ces questions? Il y avait notamment : votre collectivité a-t-elle la capacité de gérer une cyber-attaque? Nous présumons que vous n'aviez pas d'exercice de planification d'une mesure d'urgence à cet égard. En avez-vous un aujourd'hui?

M. Hull : En réaction à une cyberattaque... vous parlez de la TI?

Le sénateur Day : Oui.

M. Hull : Après avoir répondu à cette question, je suis sûr d'avoir examiné avec les responsables de notre service de police de Winnipeg les liens qu'ils ont avec la Ville, le détachement de la division « D » de la GRC à Winnipeg et leurs contacts au gouvernement provincial. De même, j'ai sondé les services internes de TI de la Ville de Winnipeg. Je crois savoir que nous disposons d'un plan pour contrer une cyber-attaque qui consisterait en une infiltration de notre technologie. Le plan est en place, mais je n'en connais pas tous les détails. Je suis davantage sûr que nous avons un plan à cet égard.

Le sénateur Day : Peut-être que notre enquête a permis d'élargir le champ couvert.

Vous n'étiez pas sûr non plus de pouvoir répondre à la question suivante dans le cadre de l'enquête : « Vos systèmes de communications sont-ils compatibles avec ceux de tous les ministères et organismes de votre province, des autres ordres de gouvernement et des autorités américaines dans les cas où cela s'applique? La question était-elle trop vaste? Oublions les États-Unis, pour commencer. Vos systèmes sont-ils compatibles dans le secteur du Grand Winnipeg?

Mr. Hull: Yes, we are interoperable in Manitoba because we have the Fleetnet Radio Identification Numbers system. The major players — Winnipeg fire, paramedic and police services — all use a Fleetnet service when their departmental radios fail. As a backbone to the plan, we also use ham radio operators extensively. Because of that, we feel we are more interoperable than we were before. We have had it in our back pocket for 10 years since the flood, and they participate in all of our exercises.

Senator Day: You have a more precise understanding of that now than you had when you responded to the survey.

Mr. Hull: Yes.

Senator Day: Does that include northern American states adjoining Manitoba? Does the Red River problem spill over the border?

Mr. Hull: I am unsure of the northern states but Manitoba Emergency Measures Organization could answer that question for you. I understand that memorandums of understanding are being developed with the northern states, such as North Dakota and Minnesota.

Senator Day: You answered in response to our questions that you are waiting for CANALERT?

Mr. Hull: Yes.

Senator Day: Have you received assurances that CANALERT, a federal government initiative, will help with communications by overriding all other communication systems to help in an emergency?

Mr. Hull: The information I have obtained about CANALERT is that it is to come online in 2010. One year ago at a conference, I saw a presentation on CANALERT and how it will work. They dialled in and the BlackBerry, email and telephone were activated and the crawler went across the television located in the room. We are waiting for CANALERT. The City of Winnipeg does not have the resources to broadcast and we do not have any agreements with the Manitoba broadcasters group, although the Province of Manitoba has had discussions with them.

Most people in Winnipeg turn to a local AM radio station that has a listenership of about 20 per cent in the mornings. Any time we have threatening weather, the listenership can go above 50 per cent. We have an exhaustive list of who we can talk to in the media to get our messaging out. However, we do not have the resources to put in Reverse 911 or a program where we subscribe to a text-messaging system. There is software out there, but they all have per-user or licensing costs. We are waiting for CANALERT.

M. Hull : Oui, nos systèmes sont compatibles au Manitoba parce qu'il y a le système de numéros d'identification radio Fleetnet. Les principaux intervenants — le service d'incendie, le service d'ambulances et le service de police de Winnipeg — utilisent tous le service Fleetnet si leur radio tombe en panne. Nous faisons reposer pour une bonne part le système sur le réseau des radioamateurs. De ce fait, nous avons une plus grande compatibilité qu'auparavant. Nous avons ce système en réserve depuis dix ans, depuis l'inondation, et ces gens-là participent à tous nos exercices.

Le sénateur Day : Vous avez une connaissance de la question qui est plus précise aujourd'hui qu'elle l'était au moment de l'enquête.

M. Hull : Oui.

Le sénateur Day : Est-ce que cela comprend les États américains du Nord avoisinant le Manitoba? Le problème de la rivière Rouge dépasse-t-il la frontière?

M. Hull : Je ne suis pas sûr des États du Nord, mais l'Organisation des mesures d'urgence Manitoba pourrait vous donner la réponse à cette question. Je crois savoir qu'on est à établir des protocoles d'entente avec les États du Nord, par exemple le Dakota du Nord et le Minnesota.

Le sénateur Day : À l'une de nos questions, vous avez répondu que vous attendez l'implantation du système CANALERTE, c'est bien cela?

M. Hull : Oui.

Le sénateur Day : Avez-vous obtenu l'assurance que CANALERTE, projet du gouvernement fédéral, servira à améliorer les communications en prenant la priorité sur tous les autres systèmes de communication advenant une urgence?

M. Hull : Selon les renseignements que j'ai obtenus au sujet de CANALERTE, le système doit être implanté en 2010. Il y a un an, à une conférence, j'ai assisté à un exposé sur CANALERTE et sur la façon dont cela doit fonctionner. Les gens ont composé le numéro, puis les BlackBerry, courriels et téléphones ont été activés, et le message défilait sur le téléviseur qu'il y avait dans la pièce. Nous attendons CANALERTE. La Ville de Winnipeg n'a pas les ressources nécessaires pour diffuser. De même, nous n'avons pas conclu d'entente avec le groupe des diffuseurs du Manitoba, bien que la province du Manitoba ait eu avec lui des pourparlers.

La plupart des résidents de Winnipeg syntonisent une station de radio locale en mode AM, dont l'auditoire représente environ 20 p. 100 de la population le matin. Chaque fois que le temps se fait menaçant, l'auditoire peut dépasser les 50 p. 100. Nous avons une liste exhaustive de personnes avec lesquelles nous pouvons parler dans les médias pour relayer le message. Cependant, nous n'avons pas les ressources nécessaires pour mettre en place le 911 inversé ou nous abonner à un système de messagerie textuel. Il existe bien des logiciels, mais tous supposent des frais d'utilisateur ou de licence. Nous attendons CANALERTE.

I think that is a provincial and a federal initiative. Why would Brandon have its own system when Winnipeg has a system? The same thing is true for the Province of Alberta. Why would Calgary and Edmonton each create a system? We should have one common system across Canada so that, regardless of where you travel in Canada, you know how you will get a disaster message or an important message about events that are occurring.

Senator Day: You have been in the emergency management business for 15 years in Winnipeg. You have a lot of contacts. You exchange ideas on an informal basis with many contacts across the country.

Mr. Hull: That is correct. The contacts we make at conferences or at meetings across Canada are very important. It would be helpful if there were a better way to network with contacts and be on chat groups. Most of our networking happens because we are part of different associations. Members of the Canadian Public Works Association or the International Association of Emergency Managers are better networked than those going through the provincial or federal levels of government. It is quite surprising that we have to work at maintaining our contacts when there should be a floor or a platform for that. That is what I would like to see.

I often email my counterparts all over Canada to ask a question. After we have an exercise, if a question comes up or a unique lesson is learned, I am willing to throw out information to all my colleagues across Canada: "When we did exercise with our airport authority, we learned this. Did anyone else learn that?" It is interesting how people click "reply all." We learn a ton of stuff.

Senator Day: However, that is all informal, is it not?

Mr. Hull: Yes, it is very informal. It would be better if we captured it in a national way so that we can all learn. I probably have 30 to 40 email contacts. That is nowhere near what it could be for Canada.

Senator Tkachuk: Are your contacts only Canadian or does that email message go to people you know internationally?

Mr. Hull: I do have international contacts, yes. Some international contacts have been made by sharing a business card at a conference. I have a couple of contacts in Australia, London, New Orleans and Grand Forks, south of us, which had severe flooding in 1997. We were just a couple of inches away from that event.

Je crois que c'est un projet provincial et fédéral à la fois. Pourquoi la Ville de Brandon aurait-elle son propre système alors que Winnipeg a un système? Le même raisonnement vaut pour la Province de l'Alberta. Pourquoi les villes de Calgary et d'Edmonton se donneraient-elles chacune un système? Nous devrions avoir partout au Canada un système commun pour que, où que vous trouviez au pays, vous sachiez comment vous sera livré un message sur une catastrophe ou un autre message important à propos de ce qui se passe.

Le sénateur Day : Vous oeuvrez dans le domaine de la gestion des urgences depuis 15 ans à Winnipeg. Vous avez beaucoup de contacts. Vous échangez officieusement des idées avec de nombreuses personnes au pays.

M. Hull : Oui. Les contacts que nous établissons aux conférences et aux réunions tenues partout au pays sont très importants. Ce serait bien qu'il y ait une meilleure façon de communiquer avec les contacts et de participer à des groupes de discussion. Notre réseautage se fait essentiellement dans le contexte des activités de diverses associations. Les réseaux des membres de l'Association canadienne des travaux publics ou de l'International Association of Emergency Managers permettent une meilleure communication que ce qui existe au sein des administrations provinciales ou fédérale. Il est très étonnant de savoir que nous devons travailler à maintenir nos contacts alors qu'il devrait y avoir un programme pour cela. C'est ce que j'aimerais voir.

Il m'arrive souvent d'envoyer un courriel à mes homologues de tout le Canada pour leur poser une question. À la suite d'un exercice, si une question survient ou qu'une leçon unique est apprise, je suis prêt à diffuser les renseignements à tous mes collègues au Canada, pour leur dire : « Quand nous avons fait cet exercice de concert avec l'administration aéroportuaire, voici ce que nous avons appris. Quelqu'un d'autre en est-il arrivé à cet enseignement? » Il est intéressant de voir que les gens utilisent la fonction « répondre à tous ». Nous apprenons des tonnes de trucs.

Le sénateur Day : Tout de même, tout cela se fait de manière officieuse, n'est-ce pas?

M. Hull : Oui, de manière très officieuse. Ce serait mieux d'en faire un procédé national pour que nous puissions tous tirer les leçons de l'histoire. J'ai probablement 30 à 40 contacts dans mon courriel. C'est très inférieur à ce que ça pourrait être au Canada.

Le sénateur Tkachuk : Avez-vous seulement des contacts canadiens, sinon votre message est-il transmis par courriel à des gens que vous connaissez à l'étranger?

M. Hull : J'ai des contacts à l'étranger, oui. Dans certains cas, c'est parce qu'ils m'ont remis une carte de visite à une conférence. J'ai quelques contacts en Australie, à Londres, en Nouvelle-Orléans et à Grand Forks, au sud, là où il y a eu une grave inondation en 1997. Nous n'en étions pas très loin.

Senator Day: Earlier you mentioned that you spoke to someone who was very involved in the flooding in New Orleans caused by Hurricane Katrina, and you asked if they checked with North Dakota. Could you tell us that story? I think it illustrates the importance of overall coordination.

Mr. Hull: Our public health agency and health care providers had a conference, and a doctor was there from New Orleans. He was one of the doctors who had to evacuate the Tulane hospital and was also responsible for all the hospitals getting back together. I asked him during our conversation whether he had ever spoken to the people from Grand Forks. They also lost 80 per cent of their city. Although smaller in size, the structure of their recovery program was unique.

The City of Winnipeg developed its recovery plan based on a plan out of Australia and on the city of Grand Forks. I presented that at the World Conference on Disaster Management back in 2002. We wanted to share that.

The doctor from New Orleans said, “Grand Forks, North Dakota? Why would I call them?” I am sure that some people in Louisiana are not sure where Grand Forks is. They are landlocked. I told him that they had the same situation, though on a smaller scale, and that their recovery plan was exhaustive, unique and worked so well that they had recovered within five years, while New Orleans after more than two years was still in dire straits. I gave him the names of my three contacts in Grand Forks. One of those three called me a month later and said, “I am going to New Orleans for three months.”

It took a contact from New Orleans talking to someone in Winnipeg to be told about Grand Forks. Why is the U.S. Federal Emergency Management Agency, FEMA, not saying, “Here is a perfect case scenario of another American city that you should follow”?

Likewise, here in Canada it would be nice to learn more about other regions. I have learned about the B.C. forest fires and the evacuations from 2003, but I heard it from my counterparts in B.C.; never have I seen anything federal like an exhaustive list of things learned from B.C. or learned from the flooding in Quebec. I am not sure what the policy people and the planners are doing in Ottawa at the federal level; we are not sharing that information as well as we could be.

The Chair: There has been a recurring theme: there is no central repository of best practices.

Senator Moore: Thank you for being here, Mr. Hull. Senator Day covered many of the areas I wanted to speak to you about. I want to refer to the committee survey in 2007. You might have touched on this a bit.

Le sénateur Day : Tout à l’heure, vous avez dit avoir parlé à une personne qui a joué un rôle très actif au moment de l’inondation causée par l’ouragan Katrina en Nouvelle-Orléans et vous avez demandé si on avait consulté les responsables du Dakota du Nord. Pouvez-vous nous raconter cette histoire? Je crois qu’elle illustre l’importance de la coordination globale du travail.

M. Hull : Notre agence de la santé publique et nos fournisseurs des soins de santé ont tenu une conférence à laquelle il y avait notamment un médecin venu de la Nouvelle-Orléans. C’est un des médecins qui avait dû évacuer l’hôpital Tulane et qui était également responsable de rassembler tous les hôpitaux de nouveau. Je lui ai demandé s’il avait déjà parlé aux gens de Grand Forks. Là-bas, ils ont aussi perdu près de 80 p. 100 de la ville. Bien que de moindre taille, leur programme de rétablissement comportait une structure unique.

La Ville de Winnipeg a établi son plan de rétablissement en s’inspirant d’un plan australien et du plan de la Ville de Grand Forks. J’ai présenté un exposé là-dessus à la conférence mondiale sur la gestion des opérations en cas de catastrophe en 2002. Nous voulions livrer ce message.

Le médecin de la Nouvelle-Orléans a dit : « Grand Forks, dans le Dakota du Nord? Pourquoi les aurais-je appelés? » Je suis sûr qu’il y a en Louisiane des gens qui ne savent pas où se trouve Grand Forks. Il n’y a pas de mer en vue. Je lui ai dit que Grand Forks avait vécu la même situation, bien qu’à moindre échelle, et que son plan de rétablissement était exhaustif, unique, qu’il avait si bien fonctionné que la Ville s’était rétablie en cinq ans, alors que la Nouvelle-Orléans était toujours en graves difficultés après deux ans. Je lui ai donné le nom de trois contacts à Grand Forks. Un des trois m’a appelé un mois plus tard et m’a dit : « Je vais passer trois mois en Nouvelle-Orléans. »

Il a fallu que quelqu’un de la Nouvelle-Orléans parle à quelqu’un de Winnipeg pour apprendre l’histoire de Grand Forks. Pourquoi la Federal Emergency Management Agency aux États-Unis, la FEMA, ne dit-elle pas : « Voici le scénario parfait. C’est ce qui s’est passé dans une autre ville américaine. Vous devriez suivre cela »?

De même, ici au Canada, il serait bien d’en apprendre davantage sur les autres régions. J’ai entendu parler des incendies de forêt en Colombie-Britannique et des évacuations qui y ont été faites en 2003, mais ce sont mes homologues de la Colombie-Britannique qui me l’ont dit; jamais je n’ai vu un document fédéral à ce sujet, par exemple une liste exhaustive des leçons apprises en Colombie-Britannique ou des leçons apprises à la suite des inondations survenues au Québec. Je ne sais pas ce que font les responsables des politiques et les planificateurs à Ottawa, à l’échelle fédérale; nous ne diffusons pas cette information aussi bien que nous pourrions le faire.

Le président : C’est un thème qui revient sans cesse : il n’y a pas de banque centrale des pratiques exemplaires.

Le sénateur Moore : Merci d’être venu, monsieur Hull. Le sénateur Day a couvert bon nombre des domaines dont je voulais vous parler. Je veux parler de l’enquête effectuée par le comité en 2007. Vous en avez peut-être touché un mot.

To the survey question, “Is there is an expectation in your community that the Canadian Forces will provide assistance to your community in the event of an emergency or disaster if necessary?” you responded, “Unsure.”

Perhaps you are more certain today. After hearing you, is that really for the province to ascertain? You said that the participation of the Canadian Forces is not planned in a structured way. However, if you asked the province, the province would ask the Canadian Forces to help you out. Is the role of the Canadian Forces determined by the province as opposed to by a municipality?

Mr. Hull: The City’s request for aid from Canadian Forces would have to go through the province. However, we must be clear about what we want from their service. They have certain limitations, and now that they have a core group called Canada Command, we know they are not into policing activities; they are more into security activities around property and resource.

In 1997, as I said, we used them for supervising, staffing the dikes and in some of the constructions in hazardous situations. They took their pontoon boats with sandbags across the rough, icy waters and tried to maintain ring dikes around homes. It was not a safe situation.

Senator Moore: This touches on what Senator Tkachuk was talking about — inventory of materials. Who knows about that?

Mr. Hull: Inventory?

Senator Moore: Yes. Who would know about a simple thing like sandbags in the event of a flood? Would you know that the Canadian Forces has X number available if you need them or do you have to wait until the situation arises? How does that unfold?

Mr. Hull: In the city’s application in 1997, the sandbags that the Canadian Forces were using were from our inventory. We have a separate glacier, sand and gravel operating agency of the City of Winnipeg. We have unlimited sand and we have a company in Winnipeg that provides sandbags. We currently hold about 1 million to 1.5 million sandbags in our inventory continually. We make 40,000 every spring for overland runoff and our own use in construction. For example, last year we ramped up and produced 180,000 in preparation for some localized flooding.

If we asked the military to come to the table, it is not for the resource of sandbags. It is for the resource of people, the HR component.

Senator Moore: The manpower and the policing.

Mr. Hull: The supervision of the resource or dikes. When I said in my response that I was unsure, I meant that if we had an airplane crash, I am unsure whether we would ever get to the point that we need the military to assist us. We have a

À la question de savoir si les gens au sein de votre collectivité s’attendent à ce que les Forces canadiennes leur viennent en aide advenant une urgence ou une catastrophe, au besoin, vous avez répondu : je n’en suis pas sûr.

Peut-être êtes-vous plus sûr aujourd’hui. Après vous avoir entendu, je me demande s’il appartient vraiment à la province d’en juger? Vous dites que la participation des Forces canadiennes n’est pas planifiée de manière structurée. Cependant, si vous posez la question à la province, la province demandera aux Forces canadiennes de vous aider. Le rôle des Forces canadiennes est-il déterminé par la province plutôt que par une municipalité?

M. Hull : Si la Ville veut demander l’aide des Forces canadiennes, elle doit passer par la province. Cependant, nous devons indiquer clairement quels services nous voulons obtenir. Les militaires ont certaines limites et maintenant qu’ils ont un groupe de base baptisé Commandement Canada, nous savons qu’ils n’exercent pas d’activités policières; ils s’attachent davantage à des questions de sécurité entourant les biens et les ressources.

En 1997, comme je le disais, nous avons fait appel aux militaires pour la surveillance, pour s’occuper des digues et, parfois, pour les aménagements en situations dangereuses. Ils ont navigué avec leurs bateaux pontons chargés de sacs de sable dans les eaux glacées tumultueuses et ont essayé d’aménager des digues circulaires durables autour des maisons. C’était une situation dangereuse.

Le sénateur Moore : Cela touche à ce que le sénateur Tkachuk a évoqué — la question des stocks de matériel. Qui est au courant?

M. Hull : Des stocks?

Le sénateur Moore : Oui. Qui saurait si nous avons des sacs de sable, un truc simple comme ça, advenant une inondation? Savez-vous si les Forces canadiennes en ont tant au cas où vous en auriez besoin ou encore s’il faut attendre que la situation se présente pour le savoir? Comment cela se déroule-t-il?

M. Hull : Lorsque nous avons fait appel aux Forces canadiennes en 1997, les sacs de sable qu’elles utilisaient provenaient de nos stocks à nous. La Ville de Winnipeg compte une agence distincte qui s’occupe de gravier et de sable glacés. Nous avons du sable en quantités illimitées, et il y a à Winnipeg une entreprise qui fournit des sacs de sable. En ce moment, nous comptons entre 1 et 1,5 million de sacs de sable environ, toujours, dans nos stocks. Nous en faisons 40 000 tous les printemps pour éponger le ruissellement en surface et faire nos aménagements à nous. Par exemple, l’an dernier, nous avons accru la production et préparé 180 000 sacs en prévision d’inondations locales.

Si nous demandons aux militaires d’intervenir, ce n’est pas pour avoir des sacs de sable. C’est pour les gens eux-mêmes, l’élément ressources humaines.

Le sénateur Moore : La main-d’œuvre et le travail de police.

M. Hull : La surveillance de la ressource ou des digues. Quand j’ai répondu que je n’étais pas sûr, je voulais dire que, advenant un écrasement d’avion, je n’étais pas sûr que nous ne puissions jamais en arriver au point où il faudrait faire appel à l’armée. Nous avons

professional police service of 1,200 officers. We have a fire and paramedics service of 1,150 people. We are resource-rich because we are a city. However, if a township just outside of Winnipeg had an airplane crash, they would be more likely to ask for the resource of the military.

Senator Moore: Would that small town call upon Winnipeg?

Mr. Hull: They might, or they might make a request through the Province of Manitoba. The smaller towns in Manitoba and those that surround Winnipeg have mutual aid agreements with each other, because they are alike in size and in resources. Municipalities will have letters of understanding with each other to use their policing or their public works.

From time to time, there have been requests from a city. We will support the request if we can, but we also have to invoice for that service at a later date.

Senator Moore: There is an agreement but there is also an expectation that you pay for the service?

Mr. Hull: If one municipality is assisted by another, it pays for the services that it receives.

The Chair: On that subject, if a state of emergency is declared, the federal government contributes certain levels as well, does it not?

Mr. Hull: Yes, at a graduated level. For example, when we had flooding in 2006 and 2005, we spent about \$580,000, which was not budgeted for. We have to exceed \$1 per capita before we even see 50 cents on the dollar. From \$1 to \$3, you will see 75 per cent; and then after the \$5 mark, we will hopefully receive 90 per cent on the dollar, but only on a very tight criteria of different resources.

You cannot gain an asset out of what you do. For example, in 1997 we could have bought a sandbag machine for about \$30,000, but instead we rented it for \$45,000, because the rules say that you cannot gain an asset, so it cannot become yours. What you do is rent it and return it later.

There are mechanisms for the City to recover some of their funds, just like any municipality, but the program is pretty tight in its criteria.

The Chair: Also, the program is sometimes not too bright; is that what you are saying?

Mr. Hull: The citizens of Winnipeg would have greater security if we had a sandbagger on our inventory continually. Maybe instead of the city's taking it into inventory, the Province of Manitoba could do so.

un service de police professionnel qui compte 1 200 agents. Nous avons un service d'incendie et d'ambulance qui en compte 1 150. Nous sommes riches en ressources parce que Winnipeg est une ville. Cependant, si un canton tout juste à l'extérieur de Winnipeg est le lieu d'un écrasement d'avion, il serait plus susceptible de faire appel à l'armée.

Le sénateur Moore : Cette petite ville ferait-elle appel à Winnipeg?

M. Hull : Elle pourrait le faire, sinon elle pourrait présenter une demande par l'entremise de la province du Manitoba. Les villes de petite taille au Manitoba et celles qui se trouvent autour de Winnipeg ont conclu entre elles des accords d'aide réciproque, parce qu'elles ont une taille et des ressources semblables. Les municipalités signent entre elles des protocoles d'entente prévoyant le recours aux services policiers ou aux travaux publics de l'autre.

De temps en temps, une ville présente une demande. Nous fournissons ce service si nous le pouvons, mais nous devons aussi facturer ce service plus tard.

Le sénateur Moore : Il y a une entente, mais il est aussi entendu que le service est rémunéré?

M. Hull : Si une municipalité prête son assistance à une autre, cette dernière paie.

Le président : À ce sujet, si l'état d'urgence est déclaré, le gouvernement fédéral apporte une certaine contribution, n'est-ce pas?

M. Hull : Oui, suivant une gradation établie. Par exemple, du fait des inondations en 2006 et en 2005, nous avons dépensé environ 580 000 \$ qui n'étaient pas prévus au budget. Nous devons dépasser la somme de un dollar par habitant en dépenses avant de même voir un remboursement de 50 cents sur le dollar. Entre un et trois dollars par habitant, ça s'élève à 75 p. 100; puis, après le cap des cinq dollars, nous espérons recevoir 90 p. 100 du dollar, mais c'est assujéti à des critères très stricts touchant diverses ressources.

On ne peut faire d'acquisition. Par exemple, en 1997, nous aurions pu acheter une machine à fabriquer des sacs de sable moyennant environ 30 000 \$, mais, à la place, nous l'avons louée pour 45 000 \$. C'est parce que les règles disent qu'on ne peut faire d'acquisition, alors c'est interdit. À ce moment-là, il faut louer et remettre l'équipement.

Il existe des mécanismes qui permettent à la Ville de recouvrer une part des dépenses qu'elle engage, comme c'est le cas pour n'importe quelle municipalité, mais le programme comporte des critères assez rigoureux.

Le président : De même, il arrive que le programme ne brille pas par son intelligence; c'est ce que vous dites?

M. Hull : Les résidents de Winnipeg auraient droit à une meilleure sécurité si nous avions toujours en stock une machine à fabriquer des sacs de sable. Peut-être que la province pourrait en faire l'acquisition, plutôt que la Ville.

The Chair: There would have been a \$15,000 savings in the example you gave.

Mr. Hull: Right.

Senator Moore: Do you conduct emergency management exercises?

Mr. Hull: Yes, we do. According to Manitoba Emergency Measures Organization and legislation, municipalities in Manitoba must have two major exercises every three years. We are fortunate in Winnipeg because we have the airport authority, the rail lines and a very active Manitoba hydroelectric utility.

We have done many exercises. I have probably done seven or eight in the last three years. We have done two of our own and the other five were done with other partners and stakeholders.

Senator Moore: When you have an exercise, does the whole thing kick in? Does the city administrative officer take charge, coordinate with the province? Are people from the province or the Canadian Forces involved? Is it a full-blown exercise?

Mr. Hull: The City of Winnipeg had a couple of exercises in the fall in which we partnered with the airport authority. We had a full-blown fire and paramedic response on the airport property, which was valuable to learn how that worked — what gate you go through and how you clear security.

We also had our own city-wide exercise on May 23, 2007. It was an exercise based on a tornado striking the city, and we had city, fire, paramedic and police. We worked with the school division and the regional health authority and we invited players like the Manitoba government to observe. However, we never called upon the military.

Senator Moore: Did you do this during the school year?

Mr. Hull: Yes, we did. We had the school shelter in place because it was being hit by the tornado. At a certain point, we declared, over the PA system, that the school was hit by a tornado and 20 of the students fell to the ground and pulled out a triage tag and faked their injuries. We then evacuated the school.

It was a very good learning experience for that school division. At the same time, they asked the other five major school divisions to come and participate as observers. I certainly cannot do an exercise in every school division. You do not need to do that; you just need to have one and invite everyone to come and watch for themselves what goes right and what goes wrong. It is very helpful.

Le président : Ça représenterait une économie de 15 000 \$ si je me fie à l'exemple que vous avez donné.

M. Hull : C'est cela.

Le sénateur Moore : Effectuez-vous des exercices de gestion des urgences?

M. Hull : Oui, nous en effectuons. D'après la loi et l'Organisation des mesures d'urgence Manitoba, les municipalités au Manitoba doivent effectuer deux exercices d'envergure tous les trois ans. Nous sommes chanceux à Winnipeg, car il y a l'administration aéroportuaire, les chemins de fer et une régie provinciale de l'hydroélectricité très active.

Nous avons effectué de nombreux exercices. J'en ai probablement effectué sept ou huit au cours des trois dernières années. Nous en avons fait deux de notre côté, et les cinq autres, nous les avons faits avec des partenaires et d'autres parties intéressées.

Le sénateur Moore : Lorsque vous effectuez un exercice, est-ce que tout se met en branle? L'administrateur municipal prend-il la situation en main, coordonne-t-il les tâches avec la province? Les responsables provinciaux ou les Forces canadiennes y participent-ils? Est-ce un exercice à grandeur réelle?

M. Hull : La Ville de Winnipeg a effectué à l'automne quelques exercices où nous avons travaillé de concert avec l'administration aéroportuaire. Il y a eu une intervention complète de la part du service d'incendie et d'ambulance sur les lieux de l'aéroport, enseignement précieux qui nous a permis de voir comment ces choses-là se déroulent — par quelle porte il faut passer et comment on fait pour passer à la sécurité.

Nous avons aussi organisé un exercice à l'échelle de la ville le 23 mai 2007. Selon le scénario établi, une tornade frappait la ville, et la municipalité, la police et le service d'incendie et d'ambulance entraient en scène. Nous avons travaillé de concert avec la division scolaire et l'office régional de la santé, et nous avons invité des observateurs, comme le gouvernement du Manitoba. Toutefois, nous n'avons jamais fait appel à l'armée.

Le sénateur Moore : Avez-vous fait cela pendant l'année scolaire?

M. Hull : Oui. Nous avons aménagé le refuge à l'école, qui était frappée par la tornade. À un moment donné, par les haut-parleurs, nous avons déclaré qu'une tornade avait frappé l'école. Vingt des étudiants se sont écroulés, ont exhibé une étiquette de tri et ont simulé une blessure. Alors, nous avons évacué l'école.

Ça été un exercice très instructif pour la division scolaire en question. En même temps, on avait demandé aux représentants des cinq autres divisions scolaires d'importance de venir agir à titre d'observateurs. Certes, je ne peux aller faire l'exercice dans chacune des divisions scolaires. Il n'est pas nécessaire de le faire; il suffit de le faire à un endroit et d'inviter tout le monde à venir observer, à voir ce qui va bien et ce qui ne marche pas. C'est très utile.

Senator Mitchell: Mr. Hull, this is very interesting and you have given us elaborate answers. You have spoken a great deal about your community's focus on weather-related emergencies. You have mentioned the potential for an airplane emergency.

In our surveys to municipalities across the country, 61 per cent said they had concerns about a terrorism-related event; 36 per cent were not as concerned. Do you have a concern in that regard as a community? What preparations do you have that would be unique to terrorism?

Mr. Hull: I break it down to a common denominator that, at the end of the day, something will explode or be released. Those things happen day to day in natural industry and commerce. We have had accidental releases of anhydrous ammonia at plants; we have had accidental releases of chlorine at some of our recreational facilities — pools, for one.

I always look at it as what is the end result? There is an event. How the event started, whether there was criminal intent, I leave up to the authorities such as the Winnipeg police or the RCMP. In the province of Manitoba, I can only speak for that.

I know there is a threat advisory group or TAG group. They take information that comes in.

Senator Moore: Is that provincial or the city?

Mr. Hull: The TAG group is provincial. The people on it are the City of Winnipeg police, Manitoba EMO, CSIS and the RCMP. For example, when they had the London bombing in 2005, a threat advisory was sent to the TAG group, and then our provincial TAG group said, "What are the realities here? This was London; it was a bombing, a terrorist attack. What heightened concerns do we have in Winnipeg?"

I think there was more anxiety for places that had rapid transit systems like rail or subway systems, for example.

Back to your original question, terrorism is on the radar. I am not sure what the percentage is. I am more worried about our response capability after the event occurs. How the event happened is not as important. Our ability to respond after the blast, after the release, after the building collapses is key for me.

Senator Mitchell: You could see, though, where the nature of the response, certainly a federal level of interest, might be different in the event of a terrorist attack over a release because some value broke down in a factory.

Mr. Hull: Yes.

Le sénateur Mitchell : Monsieur Hull, c'est très intéressant, et vous nous avez donné des réponses fouillées. Vous avez parlé longtemps de l'attention que votre collectivité accorde aux urgences météorologiques. Vous avez parlé de la possibilité d'un écrasement d'avion.

Dans nos enquêtes auprès des municipalités partout au pays, 61 p. 100 des gens ont dit se préoccuper d'un incident terroriste; 36 p. 100 n'étaient pas autant préoccupés. Est-ce que cela vous inquiète en tant que collectivité? Quels sont vos préparatifs particuliers face au terrorisme?

M. Hull : Je ramène tout à un dénominateur commun. En dernière analyse, il y a quelque chose qui va exploser ou être rejeté dans l'air. Ces choses-là surviennent quotidiennement dans le commerce et l'industrie. Il y a eu des cas où de l'ammoniac a été rejeté par accident dans l'atmosphère à une usine; il y a eu des cas où du chlore a posé problème à certaines de nos installations de loisirs — des piscines, entre autres.

Je regarde toujours la chose et je me demande quel est le résultat final. Il y a un incident. Le point de départ de l'incident, qu'il y ait motivation criminelle ou non, cela, je le laisse aux autorités comme la police de Winnipeg ou la GRC. Dans la province du Manitoba, je ne peux que m'attacher à cela.

Je sais qu'il y a un groupe consultatif sur les menaces. C'est lui qui prend les renseignements au fur et à mesure qu'ils arrivent.

Le sénateur Moore : C'est de la province ou de la ville?

M. Hull : C'est un groupe provincial. Les gens qui s'y trouvent proviennent de la police de la Ville de Winnipeg, de l'OMU Manitoba, du SCRS et de la GRC. Par exemple, lorsque les bombes ont explosé à Londres en 2005, le groupe a reçu un avis de menace, puis il s'est demandé : « Quelles sont les réalités? C'était à Londres; c'était des bombes, une attaque terroriste. Quelles préoccupations accrues avons-nous à ce sujet à Winnipeg? »

Je crois que les gens étaient plus anxieux pour ce qui est des endroits où il y a un réseau de transport rapide comme le chemin de fer ou le métro, par exemple.

Pour en revenir à votre question initiale, le terrorisme figure bien dans la liste des choses prévues. Je ne pourrais vous dire le pourcentage. Je me soucie plutôt de notre capacité d'intervention une fois que l'incident s'est produit. La façon dont l'incident s'est produit n'est pas aussi importante. Notre capacité d'intervenir après une explosion, après le rejet d'une substance dans l'eau ou dans l'air, après l'effondrement du bâtiment représente pour moi la question clé.

Le sénateur Mitchell : On peut voir tout de même que l'intervention ne serait peut-être pas de la même nature, et qu'il y aurait certainement de l'intérêt du côté général, s'il s'agissait d'une attaque terroriste plutôt qu'un cas où, du fait d'un bris de soupape dans une usine, une substance est rejetée dans l'atmosphère.

M. Hull : Oui.

Senator Mitchell: Have you given any thought how the lines of authority among federal, provincial and municipal authorities would be structured in the event of a terrorist attack?

Mr. Hull: That is always a bit of a grey area. We have different properties even within the City of Winnipeg. The airport authority is on federal property. Our fire department regularly visits the federal virology lab.

We always go in with the premise that we are the lead authority at all of our events to start. Our incident command structure starts with the first on-scene district chief or platoon chief. They might share command with the Winnipeg Police Service. Then, as other authorities roll in, we may either move into a greater unified incident command or even transfer the command.

We will always maintain part of the command. We will not let any provincial or federal authority say that they are the ultimate command. If our resources are there, our firefighters and police personnel, we have to have some part of that command. We will maintain a unified command.

For example, we had a CN train derailment in January of 2005. We were in command and when they came on the scene, we then had unified command. They were looking after their interest, which is the train and their commodity. We were looking after our interest, which is the health and safety of our citizens in the surrounding area and our responders.

Another example was an airplane crash we had on a busy intersection in Winnipeg. It was a 10-seater commuter airplane that takes people to the fishing lodges in Northern Manitoba. Our Winnipeg Fire Paramedic Service was incident command for the first hour because, at that stage, it is all safety and rescue. Once recovery of the injured was completed, incident command transitioned to the police. They controlled the perimeter, security and investigation. The third transfer of command occurred when the Transportation Safety Board arrived.

Getting back to your question, it is sometimes a grey area when we are on federal or provincial properties. However, if we are the responding agency, we want to be part of that unified command.

Senator Mitchell: Could you elaborate on that with respect to reserves?

Mr. Hull: Do you mean the military reserves? We do have military reserves.

Senator Mitchell: No, native reserves.

Le sénateur Mitchell : Avez-vous pensé à quoi pourrait ressembler la structure de coordination des éléments fédéraux, provinciaux et municipaux qui entreraient en scène à la suite d'une attaque terroriste?

M. Hull : C'est toujours une zone grise. Il y a différentes propriétés même à l'intérieur de la Ville de Winnipeg. L'administration aéroportuaire est installée sur une terre fédérale. Notre service d'incendie se rend régulièrement au laboratoire fédéral de virologie.

Au départ, nous tenons toujours pour acquis que nous sommes les premiers responsables quel que soit l'incident survenu. Le chef de district ou le chef de peloton qui est le premier sur les lieux de l'incident représente le premier élément de notre structure de commandement. Il peut y avoir une responsabilité partagée à cet égard avec le service de police de Winnipeg. Puis, au fur et à mesure que les autres autorités entrent en scène, nous pouvons soit opter pour une unification de la structure de commandement, soit transférer carrément le commandement.

Nous allons toujours conserver une partie du commandement. Nous n'allons pas laisser une autorité provinciale ou fédérale affirmer qu'elle incarne le commandement ultime. Si nos ressources sont là, si nos pompiers et nos policiers sont sur place, nous devons préserver une partie de ce commandement. Nous maintiendrons un commandement unifié.

Par exemple, il y a un train du CN qui a déraillé en janvier 2005. Nous étions à la tête du commandement et, lorsque les responsables du CN sont arrivés, nous avons eu alors un commandement unifié. Ils veillaient à leur intérêt propre, soit le train et les marchandises. Nous veillions à notre intérêt propre, soit la santé et la sécurité de nos citoyens dans le secteur avoisinant, sans oublier nos intervenants.

Autre exemple : un avion s'est écrasé à un carrefour achalandé à Winnipeg. C'était un petit avion à 10 places qui transporte les gens vers les camps de pêche du Nord du Manitoba. Notre Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg a pris en charge le commandement de l'intervention durant la première heure; à ce stade-là, c'est une opération de sauvetage et de secours qui a lieu, et rien d'autre. Une fois les blessés récupérés, le commandement de l'intervention a été transféré à la police. Les policiers se sont occupés du périmètre, de la sécurité et de l'enquête. Le troisième transfert du commandement a eu lieu à l'arrivée du Bureau de la sécurité des transports.

Pour revenir à votre question, c'est parfois une zone grise : on ne sait pas si on est en terrain fédéral ou provincial. Tout de même, si notre organisme est celui qui intervient, nous voulons faire partie du commandement unifié.

Le sénateur Mitchell : Pouvez-vous nous dire ce qui arrive dans le cas d'une réserve?

M. Hull : Vous voulez dire la réserve militaire? Nous avons une réserve militaire.

Le sénateur Mitchell : Non, une réserve autochtone.

Mr. Hull: That would fall under the Manitoba Emergency Measures Organization. They tie into the reserves indirectly through MANFF, the Manitoba Association of Native Firefighters, which has the primary role of emergency response and preparedness on reserves. We do not have a reserve within the City of Winnipeg at this time.

Senator Mitchell: In your response to the questionnaire, you mentioned that the City did not have an objective to establish a category 5 urban search and rescue capability.

Could you discuss heavy urban search and rescue capability? Where is your emergency preparedness in that regard and what structural and financial role should the provincial and federal levels provide?

Mr. Hull: The heavy urban search and rescue, HUSAR, is an initiative that followed 9/11 along with CBRN, before they added the E.

In Manitoba, in both regards the thought at the provincial level was that we should create a provincial response team. The application went through the province and all the monies were channelled to one source, the Office of the Fire Commissioner. They took the CBRN money, and the City of Winnipeg received a few resources. It was the same with HUSAR. A provincial team was created, and it is still in its infancy. The City of Winnipeg is not part of HUSAR. It is now part of CBRN.

We are not part of the provincial HUSAR team because we do not have a letter of understanding with the province that clarifies what will happen if members of the city's forces on the HUSAR team respond to another locale in Manitoba for a week: Who will backfill and pay for Winnipeg staff to be in a different municipality for a week? We would have to backfill those firefighters or technicians. Since we do not have that in place, we are not part of that team. We have our in-house capability.

I cannot rate our capacity; I am not sure what category Winnipeg Fire Paramedic Service would say we are at. We do have a HUSAR capability. I know they do training with the lifting supports and building movement.

Senator Mitchell: Do you use the Calgary centre for training?

Mr. Hull: The City of Winnipeg has sent people to Calgary. However, that is more on an observation level. The Province of Manitoba, through the Office of the Fire Commissioner, has been in Calgary.

Senator Mitchell: I think you may have answered this, but I want to be sure. Could you give us a summary of what you feel your preparedness is or your capabilities are in the area of CBRNE.

M. Hull : Cela relève de l'Organisation des mesures d'urgence Manitoba. Elle est en lien indirect avec les réserves par l'entremise de la MANFF, la Manitoba Association of Native Firefighters, qui est première responsable des préparatifs et des interventions d'urgence dans les réserves. Il n'y a pas de réserves dans les limites de la Ville de Winnipeg en ce moment.

Le sénateur Mitchell : En réponse au questionnaire, vous avez mentionné que la Ville ne se donne pas pour but de disposer d'une capacité de catégorie 5 de recherche et sauvetage en milieu urbain.

Pouvez-vous nous parler de la recherche et du sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd? Où en sont vos préparatifs d'urgence à cet égard et quel est le rôle structurel et financier que devraient jouer les autorités provinciales et fédérales?

M. Hull : La recherche et le sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd, la RSMUEL, est un projet qui a été mis en place en même temps que la capacité d'interventions CBRN, auxquelles ils ont ajouté le E, à la suite du 11 septembre.

Pour les deux, les responsables provinciaux étaient d'avis qu'il nous fallait créer une équipe d'intervention provinciale. La demande a cheminé au sein de l'administration, et toutes les sommes d'argent ont été canalisées vers une source unique, soit le Bureau du commissaire aux incendies. Là, on a pris l'argent destiné à la lutte contre les incidents CBRN, et la Ville de Winnipeg a reçu un peu de ressources. Le cas de la RSMUEL est pareil. Une équipe provinciale a été créée, équipe qui en est encore à ses balbutiements. La Ville de Winnipeg ne fait pas partie de l'équipe de RSMUEL. Elle fait maintenant partie de l'équipe de lutte contre les incidents CBRN.

Nous ne faisons pas partie de l'équipe provinciale de RSMUEL parce que nous n'avons pas conclu avec la province un protocole d'entente qui précise ce qui se passera si les forces municipales membres de l'équipe interviennent dans une autre municipalité manitobaine pendant une semaine : qui remplacera alors le personnel de Winnipeg et qui paiera la note lorsque celui-ci oeuvrera dans une municipalité différente pendant une semaine? Nous devons remplacer ces pompiers ou techniciens. Comme cet élément n'est pas en place, nous ne faisons pas partie de cette équipe. Nous avons notre capacité interne.

Je ne saurais coter notre capacité; je ne sais pas bien dans quelle catégorie le Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg nous placerait. Nous sommes capables de prendre en charge une RSMUEL. Je sais qu'il y a une formation sur les mouvements de bâtiment et les supports de levage d'une structure.

Le sénateur Mitchell : Recourez-vous au centre de formation de Calgary?

M. Hull : La Ville de Winnipeg a envoyé des gens à Calgary. Tout de même, c'est surtout à titre d'observateur. La province du Manitoba, par l'entremise du Bureau du commissaire aux incendies, a envoyé des gens à Calgary.

Le sénateur Mitchell : Vous avez peut-être déjà répondu à la question, mais je veux en être sûr. Pouvez-vous nous dire sommairement quel est selon vous votre degré de préparation ou d'intervention en ce qui concerne les incidents CBRNE.

Mr. Hull: Our capability in that regard is better because we are now part of the provincial team. On CBRNE, we realize that if it is in relation to criminal intent, Winnipeg is most likely the target. That is why we have participated on that team.

I am proud to say that one of our fire paramedic personnel is one of the lead instructors on CBRNE at the college. We know that we have that resource in-house; therefore, we feel confident. All of our firefighters have the level 1. Many have the level 2. I believe more than 40 have the level 3 and there are probably a dozen or more in level 4. That is off the top of my head; those are not exact numbers.

Senator Mitchell: You said that some of your personnel train at the centre.

Mr. Hull: They are the facilitators.

Senator Mitchell: You also indicated in your response to the questionnaire that you believe the training received by Winnipeg's emergency management personnel from the Canadian Emergency Management College is insufficient. That is how we interpreted your answer to that question, but we might be wrong. Could you elaborate on that?

Mr. Hull: I want to clarify that the training provided at the college is excellent. The number of spots allocated to the City of Winnipeg is insufficient.

There was a time when the provincial government preached incident command. However, the college did not want to say "incident command." They wanted to talk about site management and called the course "emergency site management." The City of Winnipeg was not getting slots on that one course. That has since changed.

I am not sure of the numbers, but there are about six or seven courses per year in emergency operations centre and emergency site management. They run at the same time and Manitoba gets only three spots in each round. The City of Winnipeg is one of many trying to get those spots. That is why I run an emergency operations centre course at the city once a year; it allows me to put 20 or 30 people through. Otherwise, I get only half a dozen spots.

Senator Mitchell: How does your Winnipeg program measure up to the national one? It sounds like you would prefer to do away with yours and send 30 people to the other.

Mr. Hull: I would prefer to send 30 people to the college in Ottawa. With Senator Day we were talking about networking; the amount of networking that goes on at those courses is probably the best thing. You are there with people from across Canada and the exercises are so well designed. After hours, you have the opportunity to expand on what you hear when you can

M. Hull : Nos moyens à cet égard sont meilleurs parce que nous faisons maintenant partie de l'équipe provinciale. Pour les incidents CBRNE, nous savons que là où il y a intention criminelle, c'est Winnipeg qui est la cible la plus vraisemblable. C'est pourquoi nous faisons partie de cette équipe.

Je suis fier de dire qu'un des membres de notre personnel du service d'incendie et de soins médicaux d'urgence est l'un des instructeurs principaux du collège en matière d'incident CBRNE. Nous savons que nous avons cette ressource à l'interne; nous sommes donc confiants sur ce point. Tous nos pompiers ont réussi le niveau 1. Bon nombre d'entre eux ont réussi le niveau 2. Je crois que plus de 40 d'entre eux ont réussi le niveau 3 et il y en a probablement une douzaine ou plus qui en sont au niveau 4. Je vous dis cela sous toutes réserves; ce ne sont pas des chiffres exacts.

Le sénateur Mitchell : Vous avez dit que certains membres de votre personnel sont formés au centre.

M. Hull : Ils en sont les animateurs.

Le sénateur Mitchell : Vous avez également dit, dans votre réponse au questionnaire, que, selon vous, la formation que reçoit le personnel d'intervention d'urgence de Winnipeg au Collège canadien de gestion des urgences est insuffisante. C'est de cette façon que nous interprétons votre réponse à la question, mais nous avons peut-être tort. Pouvez-vous nous donner des précisions là-dessus?

M. Hull : Je tiens à préciser d'abord que la formation dispensée au collège est excellente. Le nombre de places prévues pour la Ville de Winnipeg est insuffisant.

Il y a eu une époque où le gouvernement provincial chantait les louanges du commandement de l'intervention. Cependant, le collège ne voulait pas parler de « commandement de l'intervention ». Il voulait parler de la gestion du lieu de l'intervention; il a baptisé le cours « gestion du lieu d'un sinistre », de fait. La Ville de Winnipeg ne parvenait pas à obtenir une place à ce cours. Les choses ont changé depuis.

Je ne suis pas sûr des chiffres, mais on donne tous les ans six ou sept cours sur le centre des opérations d'urgence et la gestion du lieu d'un sinistre. Les cours ont lieu en même temps, et le Manitoba n'obtient que trois places à chaque tour. La Ville de Winnipeg est l'une des nombreuses entités qui essaie d'obtenir une place à ces cours. C'est pourquoi je donne le cours sur les centres d'opération d'urgence une fois par année à la Ville; cela me permet de former 20 ou 30 personnes. Sinon, je n'obtiens qu'une demi-douzaine de places aux cours du collège.

Le sénateur Mitchell : En quoi votre programme de Winnipeg se compare-t-il au programme national? On dirait que vous préféreriez annuler le vôtre pour envoyer 30 personnes à l'autre cours.

M. Hull : Je préférerais envoyer 30 personnes au collège à Ottawa. Nous discutons du réseautage avec le sénateur Day; l'ampleur du réseautage qui marque ces cours en est probablement le meilleur élément. Vous vous trouvez là avec des gens qui viennent de partout au Canada, et les exercices sont très bien conçus. Après les heures de cours, vous avez la possibilité

talk to other participants and say, “I read about you and your forest fire,” or “I read about you and your flooding.” We learn so much.

We maintain those email and phone contacts afterwards. Before I stepped into session here, I was reading an email from a colleague of mine who attended the course last week. She has come back with many new ideas, and she wants to set up a meeting to change some of our emergency plan. Not only do people go off to the college and learn great skill sets and network, but they also come back with a new sense of passion, and that is vitally important. It is hard to tell people it is.

As I said before, you are only as good as your last disaster. If we had a disaster tomorrow, money will flow the next day, but why can it not flow today?

The Chair: Could you summarize? You have raised a couple of areas, one being a repository for best practices in Ottawa. What else, from your perspective municipally, would you like to see from Ottawa?

Mr. Hull: I would like to see best practices and information about growing trends, both nationally and internationally. I am amazed at some of the stuff I pull out of contacts I have with Australia. They are often a key player at the disaster management conferences held in Toronto. Also, I would like to see consistent templates for a good emergency management contingency. It would be nice for Ottawa and the provinces to say something along the lines of, “If you have a city greater than 50,000 people you should have two emergency people; if you are a city of 300,000 you should have three emergency people.” That would bode well for me, from a city that has one emergency planner.

Also, if there were a template to say what is recommended, then with that perhaps there should be funds for cities that have greater populations, because it is the citizens of Canada that are there.

The Chair: What would you ask the provinces for? You have described what you think Ottawa should be doing. From your perspective, what should the role of the province be?

Mr. Hull: If the federal government were to work with the major cities, because that is where big parts of the population are, it would free up some of the resources of the province to work with the smaller municipalities. They, too, could then create those templates for the smaller communities and work with them to ensure that they have plans. Manitoba has provincial legislation that you must have a plan, a coordinator and a response mechanism in place. That is in every municipality of Manitoba.

d’approfondir la leçon que vous avez entendue en discutant avec d’autres participants, en disant par exemple : « J’ai lu quelque chose à votre sujet et au sujet de l’incendie de forêt que vous avez combattu » ou « J’ai lu quelque chose à votre sujet, au sujet de l’inondation ». Nous apprenons tant de choses.

Nous entretenons ces liens par la suite grâce au courriel et au téléphone. Avant d’arriver ici aujourd’hui, je lisais le courriel d’une collègue qui a assisté au cours la semaine dernière. Elle est revenue armée de nombreuses idées neuves et elle souhaite fixer une réunion pour qu’on modifie certains des éléments de notre plan d’urgence. Non seulement les gens vont acquérir au collège d’excellentes compétences et un excellent réseau, mais, de même, ils en reviennent une ardeur renouvelée, et cela est d’une importance capitale. Il est difficile de dire aux gens ce qu’il en est.

Comme je l’ai dit auparavant, la dernière intervention est la seule qui compte. S’il y avait une catastrophe demain, les fonds seraient débloqués dès le jour suivant, mais comment faire pour les débloquer aujourd’hui même?

Le président : Pouvez-vous résumer cela? Vous avez soulevé quelques questions, dont l’idée d’avoir une banque de pratiques exemplaires à Ottawa. De votre point de vue municipal, que devrait faire autrement Ottawa?

M. Hull : J’aimerais qu’il y ait des pratiques exemplaires et des informations utiles sur les tendances nouvelles, à l’échelle nationale aussi bien qu’internationale. Je suis tout à fait étonné de constater ce que j’arrive à tirer de mes contacts en Australie. Ce sont souvent des intervenants clés des conférences sur la gestion des opérations en cas de catastrophes qui ont lieu à Toronto. De même, j’aimerais qu’il y ait des matrices uniformes pour une saine gestion des situations d’urgence. Ce serait bien qu’Ottawa et les provinces adoptent une consigne du genre : « Si la ville compte plus de 50 000 habitants, il faut deux responsables des urgences; si la ville en compte 300 000, il en faut trois. » Ce serait de bon augure à mes yeux, cela dit du point de vue d’une ville qui compte un seul et unique planificateur pour les situations d’urgence.

De même, s’il y avait un modèle comportant des recommandations, il devrait peut-être y avoir des fonds pour les villes qui ont une population plus grande. C’est là que se trouvent les citoyens du Canada.

Le président : Que demanderiez-vous aux provinces? Vous avez décrit ce qu’Ottawa devrait faire. De votre point de vue, quel devrait être le rôle de la province?

M. Hull : Si le gouvernement fédéral devait travailler de concert avec les grandes villes, parce que c’est là que se trouvent les gros segments de la population, cela servirait à libérer une partie des ressources, de sorte que les provinces pourraient travailler de concert avec les petites municipalités. Elles pourraient alors créer elles aussi des modèles pour les petites collectivités et travailler de concert avec elles pour s’assurer qu’elles disposent d’un plan d’intervention. Le Manitoba a adopté une loi selon laquelle il faut avoir un plan, un coordonnateur et un mécanisme d’intervention. Ça s’applique à toutes les municipalités qui se trouvent au Manitoba.

The major cities are unique; for example, in Manitoba, there is the city of Winnipeg at 650,000 and Brandon is next at 50,000. The province should focus on smaller municipalities and support them more, because we are so unique and there is nothing more the province can offer us. I have more sandbag machines than the province has. We have a greater public works department than much of the province has. My needs are so different that the federal government can address them better. That is just my opinion.

Senator Tkachuk: I think you said your idea of the cities and the federal government working together was off the top of your head. Would there perhaps be a problem with provinces seeing that as an infringement of their jurisdiction? I am not sure how you see this relationship working. Do you see the city having a direct relationship with the federal government? Would the federal government work directly with the cities in parallel with the emergency measures officer of each province? I am not sure exactly how it would work. Perhaps you could help me out here.

Mr. Hull: I share your uncertainty. I would agree that the Province of Manitoba would not like to hear some of my comments; I am sure they are conscious about their jurisdiction. We would have to review all the ins and outs of how that relationship would work. Perhaps it would not work.

I apply for Joint Emergency Preparedness Program, JEPP funding through the Province of Manitoba, which then puts the applications in a pecking order and submits them to the federal level. If the Province of Manitoba is given \$150,000 of JEPP funding, and I am 60 per cent of the population of Manitoba, still I do not ever see a \$50,000 or \$60,000 JEPP program. I am always told to keep it to about the \$5,000 or \$8,000 mark. JEPP funding is allocated on a per capita basis so that Manitoba gets its share, which is smaller than Ontario, and rightly so. Provincially, probably they would not like me to go directly to the federal level with requests for JEPP funding. That is one small example.

I am sure the province has difficulties with some of the things I am saying.

Senator Tkachuk: You will probably find out tomorrow.

Mr. Hull: Yes. I know that some of my colleagues in other Canadian cities in the same position are being put onto the same plate as municipalities that are 2,500 or 25,000, and they are from cities of 500,000 to 900,000. It is difficult to compete, and I do not want to compete with a smaller municipality. They have different needs and different interests.

Les grandes villes sont uniques; par exemple, au Manitoba, il y a la ville de Winnipeg, qui compte 650 000 habitants et, au deuxième rang, celle de Brandon, qui en compte 50 000. La province devrait se concentrer sur les petites municipalités, les appuyer davantage. C'est que nous sommes si uniques à Winnipeg, il n'y a rien d'autre que la province peut nous offrir. J'ai plus de machines à fabriquer des sacs de sable que la province. Notre service des travaux publics est supérieur à ce que l'on trouve dans une bonne partie de la province. Mes besoins sont si différents que le gouvernement fédéral et mieux placé pour y répondre. C'est simplement mon opinion à moi que j'exprime là.

Le sénateur Tkachuk : En parlant de l'idée pour les villes et le gouvernement fédéral de travailler ensemble, je crois que vous avez dit que vous réfléchissiez tout haut. Est-ce qu'il pourrait y avoir un problème, étant donné que cela empiète sur leur compétence? Je ne sais pas très bien comment cette relation fonctionnerait. Y voyez-vous une relation directe entre la ville et le gouvernement fédéral? Le gouvernement fédéral travaillerait-il directement avec les villes, parallèlement au travail du responsable des mesures d'urgence dans chacune des provinces? Je ne sais pas très bien comment cela fonctionnerait. Vous pourriez peut-être m'aider là-dessus.

M. Hull : Je partage votre sentiment d'incertitude. J'en conviens, les responsables de la province du Manitoba n'apprécieraient pas certains de mes commentaires; je suis sûr qu'ils sont conscients de leur sphère de compétence. Il nous faudrait examiner la façon dont fonctionnerait une telle relation dans les détails. Peut-être que ça ne fonctionnerait pas.

Je présente une demande de financement relative au Programme conjoint de protection civile, PCPC, à la province du Manitoba, qui, elle, lui fait suivre la filière hiérarchique et l'envoi au gouvernement fédéral. Si la province du Manitoba obtient 150 000 \$ de fonds du PCPC et que je représente 60 p. 100 de la population de la province, je n'ai encore jamais droit à un programme de 50 000 \$ ou 60 000 \$. On me dit toujours de m'en tenir à 5 000 \$ ou 8 000 \$. Le financement du PCPC est établi par habitant, de telle sorte que le Manitoba obtient sa part, qui est moins grande que celle de l'Ontario, et cela se justifie. Au sein de l'administration provinciale, on n'apprécierait probablement pas le fait que je m'adresse directement au gouvernement fédéral pour demander le financement du PCPC. C'est un petit exemple.

Je suis sûr que les propos que je tiens posent des difficultés à l'administration provinciale.

Le sénateur Tkachuk : Vous allez probablement le découvrir demain.

M. Hull : Oui. Je sais que certains de mes collègues dans d'autres villes canadiennes se trouvent dans la même situation : on les met dans le même sac que des municipalités qui comptent 2 500 ou 25 000 habitants, alors qu'ils représentent des villes qui peuvent faire entre 500 000 et 900 000 habitants. La concurrence est difficile, et je ne veux pas entrer en concurrence avec une petite municipalité. Les besoins et les intérêts d'une petite municipalité ne sont pas les mêmes.

Senator Banks: You can tell by the fact that we are keeping you long past the appointed time that we are finding your testimony useful.

The condition that you described of communities of whatever size not spending as much money or time as they should on preparedness for whatever will happen and the money suddenly flowing on the day after it happens is universal. There is a third part as well, which is the question, “Why were you not ready when it happened?” Of course, the answer is always, “You did not give us the resources.” That is pretty well the same across the board.

Am I recalling correctly that we had been told by agencies of the Government of Canada that there is a repository being kept of lessons learned and best practices and that it was being made available to everyone? Am I having a dream?

The Chair: You are recalling it quite accurately, but that was then and this is now. The most recent evidence we have received from Public Safety Canada was that they were not. When they appeared before us prior to that, they said they were.

Senator Banks: I guess I missed the time when they said they were not. I wish they were: it is so eminently sensible.

You have noticed that we have found the responses to the survey we sent to be intriguing, interesting and useful to us. We got a large response, larger than we usually get in a survey. You mentioned that you participate with the province sometimes in the exercises you do. However, when talking about risk assessment, you mentioned in the survey that you do not consult the province or the federal government. How can those two things be rationalized? If the City of Winnipeg does not consult with the provinces and the federal government when conducting the community’s risk assessment, and you said you do not, how is it possible to do exercises effectively, tabletop or on the ground, if everyone does not agree about what the problem is?

Mr. Hull: When the City of Winnipeg does an exercise, we are looking at the plans that we have. We try to exercise in such a way that we are testing the plans. Typically, we will exercise with the things that we know are a greater risk. From time to time we will exercise something in relation to a flood or a transportation incident, whether rail line or trucking company. We also look at natural hazards such as tornadoes. Our most recent exercise was a tornado; before that we had a train derailment and before that, a flood. This fall we are planning a pandemic. We are evolving around the known big risk.

We have done a few smaller-scale emergency sessions with power outage scenarios, whereby we lose power based on the scale of the experience along the eastern seaboard and parts of

Le sénateur Banks : Le fait que nous vous gardions plus longtemps que le temps prévu le montre bien : nous jugeons votre témoignage utile.

Vous avez parlé de collectivités de telle ou telle taille qui ne consacrent pas tout le temps ou l’argent nécessaires aux préparatifs d’urgence, mais voilà que, le lendemain d’une catastrophe, les fonds sont débloqués : c’est une situation universelle. Il y a le troisième élément aussi, soit la question suivante : « Pourquoi n’étiez-vous pas prêt au moment où c’est arrivé? » Bien entendu, la réponse est toujours : « Vous ne nous avez pas donné les ressources nécessaires. » C’est plus ou moins la même chose partout.

Est-ce que je me souviens bien d’avoir entendu les représentants d’organismes du gouvernement du Canada affirmer qu’il existe une banque de leçons apprises et de pratiques exemplaires relevées, qui était mise à la disposition de tous? Est-ce que je rêve?

Le président : Votre souvenir est tout à fait juste, mais la situation a changé. Selon les dernières données transmises par Sécurité publique Canada, cela ne se fait pas. En témoignant devant nous avant cela, les représentants de l’organisme ont affirmé que ça se faisait.

Le sénateur Banks : J’imagine que je n’étais pas là la fois où ils ont affirmé que ça ne se faisait pas. J’aimerais qu’on le fasse : c’est une façon éminemment raisonnable de procéder.

Vous aurez remarqué que les réponses obtenues à l’enquête que nous avons réalisée nous ont semblé intrigantes, intéressantes et utiles. Nous avons obtenu un bon taux de réponse, plus élevé que c’est habituellement le cas pour nos enquêtes. Vous avez mentionné que vous participez parfois avec la province à des exercices. Par contre, en parlant de l’évaluation des risques, vous avez dit dans votre réponse à l’enquête que vous ne consultez ni la province ni le gouvernement fédéral. Comment peut-on concilier ces deux choses? Si la Ville de Winnipeg ne consulte ni la province ni le gouvernement fédéral au moment d’évaluer le risque pour la collectivité, et vous dites qu’elle ne le fait pas, comment est-ce possible d’effectuer efficacement des exercices, qu’il s’agisse d’une simulation entièrement théorique ou d’un exercice sur le terrain, si tout le monde ne s’entend pas sur la nature du problème?

M. Hull : Lorsque la Ville de Winnipeg procède à un exercice, nous portons notre attention sur les plans que nous avons. Nous essayons d’organiser l’exercice de telle sorte que nous mettons à l’essai les plans en question. D’ordinaire, nous nous attachons aux cas où nous savons que le risque est relativement plus grand. De temps à autre, nous effectuons un exercice qui porte sur une inondation ou un accident de transport, que ce soit un train ou un camion. Nous nous attachons également à des phénomènes naturels comme les tornades. Notre plus récent exercice avait pour scénario le passage d’une tornade; avant cela, il y a eu le déraillement d’un train et, avant cela, une inondation. Cet automne, nous prévoyons une simulation de pandémie. Notre travail tourne autour du grand risque établi.

Nous avons effectué quelques séances à plus petite échelle dont le scénario prévoyait une panne de courant, c’est-à-dire une panne à l’échelle de ce qui a été vécu sur la côte est et dans certains coins

Southern Ontario with the electrical transformer issue in New York in 2003. As well, the ice storms of 1998 showed us that such a phenomenon could bring down power supplies, so we exercised that but more on a tabletop. We will do exercises on known risks. It is unique in the sense that we focus a lot of energy on our exercises and share the lessons that we learn, but we do not put a lot of energy into the risk assessments. Maybe that needs to be strengthened in emergency management legislation.

Senator Banks: I have no idea what I am talking about, but is it not possible that if you consulted the provincial and federal governments on risk assessments, you would find risks that are not on your priority list?

Mr. Hull: Certainly. I have learned from stakeholders, not government, about the critical infrastructure. By talking to MTS Allstream; Manitoba Hydro, which has major connections to the east, the west and the south; and the TransCanada Pipelines, for example, I have learned more about what those critical infrastructures are.

Winnipeg has an aqueduct system that brings in the water for two thirds of the population. When I asked whether that critical infrastructure would be added to the national critical infrastructure list, I was told, no, because it did not meet the criteria. Nationally, it would be of issue because if Winnipeg loses its water supply, I am sure the people in Ottawa would have some issue with that. In the second go around, it has been added to the critical infrastructure.

Senator Banks: That might be added to the suggestion you made about a national template. Talking about that and the assessments, I know that human-caused terrorism events are, thank goodness, the least frequent things we see. More often, we are dealing with tornadoes, floods and train derailments. However, you said that the community does not have a counterterrorism plan. I know it does not necessarily have anything to do with population, because such an event in a small-population area would be just as devastating, although one presumes that most terrorism-related events would happen in a big city. Do you not think you ought to have a counterterrorism plan?

Mr. Hull: I would like to go back to Winnipeg and ask that question of some of my colleagues in the Winnipeg police service. Smaller divisions within the Winnipeg police service have a good connection with the RCMP "D" Division in Winnipeg. There are pocket plans for certain escalated events. When I read the survey question, I was answering on the basis of a counterterrorism plan. To me, that was in large scale, so my answer was no. We have different cultural and ethnic bases in Winnipeg that are strong. The police watch the interactions between the different groups and are quite serious about it.

du Sud de l'Ontario avec le problème des transformateurs électriques qu'il y a eu à New York en 2003. De même, les crises de verglas de 1998 nous ont montré que de tels phénomènes peuvent miner le réseau d'alimentation en électricité; nous avons donc simulé cela, mais vraiment du point de vue théorique. Nous effectuons des exercices sur les risques connus. C'est unique dans le sens où nous consacrons beaucoup d'énergie à nos exercices et que nous faisons part des leçons apprises, mais nous ne consacrons pas beaucoup d'énergie à l'évaluation des risques. Peut-être faudrait-il renforcer cela dans les dispositions législatives sur la gestion des urgences.

Le sénateur Banks : Je n'ai pas la moindre idée de quoi je parle, mais n'est-il pas possible de trouver, si vous consultiez les administrations provinciales et fédérales à propos des évaluations des risques, des éléments qui ne figurent pas dans votre liste de risque prioritaire à vous?

M. Hull : Certainement. J'ai appris des choses sur l'infrastructure critique en parlant avec des intervenants et non pas avec le gouvernement. En parlant à MTS Allstream; Hydro-Manitoba, qui cultive des liens majeurs avec l'est, l'ouest et le sud; et TransCanada Pipelines, par exemple. Cela m'a permis d'en savoir plus sur ce que sont ces éléments de l'infrastructure critique.

Winnipeg compte un système d'aqueduc qui permet d'alimenter en eau les deux tiers de la population. Lorsque j'ai demandé aux responsables si cet élément d'infrastructure critique serait ajouté à la liste nationale à ce sujet, on m'a dit : non, parce que ça ne répond pas aux critères établis. À l'échelle nationale, si Winnipeg devait perdre son alimentation en eau, je suis sûr que cela poserait des problèmes aux gens à Ottawa. Au deuxième tour, on a intégré cela à la liste des éléments d'infrastructure critique.

Le sénateur Banks : On pourrait ajouter cela à la proposition que vous avez formulée à propos d'une matrice nationale. À ce sujet et au sujet des évaluations, je sais que les actes terroristes, qui sont le fait d'êtres humains, sont, Dieu merci, les incidents les moins fréquents que nous voyons. Plus souvent, il s'agit de tornades, d'inondations et de déraillements de train. Cependant, vous avez dit que la collectivité ne dispose pas d'un plan antiterrorisme. Je sais que ça n'a pas forcément à voir avec la population, car un tel incident, même si la population est modeste, serait tout aussi dévastateur, même s'il faut présumer que la plupart des incidents liés au terrorisme surviendraient dans une grande ville. Ne croyez-vous pas qu'il vous faudrait un plan antiterrorisme?

M. Hull : J'aimerais retourner à Winnipeg et poser la question à certains de mes collègues du service de police. Il y a deux petites divisions au sein du service de police de Winnipeg qui cultivent de bons liens avec la division « D » de la GRC à Winnipeg. Il y a des plans limités qui ont été établis en prévision de certains incidents susceptibles de s'aggraver. Quand j'ai lu la question formulée dans l'enquête, j'ai répondu en pensant à un plan antiterrorisme. À mes yeux, c'était un plan de grande envergure; j'ai donc répondu : non. Il y a à Winnipeg différentes bases culturelles et ethniques qui sont fortes. La police surveille les interactions entre les différents groupes et elle prend ce travail très au sérieux.

The Chair: When we were in Winnipeg, we met with the officer in charge of the CSIS office. Do you include him in your planning? In light of Senator Banks' question about terrorism, do you receive assessments from him? Is he of assistance to you in your work in that respect?

Mr. Hull: I do not directly confer or have contact with the individual at CSIS. I have a contact person in the Winnipeg Police Service who is in constant contact with that office. They give me a heads-up every once in a while if an issue is on the radar, whether it is water-related or other, that has gone through Homeland Security in the United States, through CSIS and then our way. For example, our water and waste utility service received internal messaging of a possible terrorist water event because a truckload of a certain chemical was hijacked in Arkansas. If such a chemical were added to a water supply, it would become an issue. Those become CSIS events that I hear through our water and waste department or through the Winnipeg Police Service. However, the CSIS officer is not on my planning committee.

The Chair: Is that because there are blockages and he cannot be on the committee or because you are a one-man operation and you cannot see everyone?

Mr. Hull: His link to the City of Winnipeg is through the Winnipeg Police Service. The monthly emergency preparedness coordinating committee has a Winnipeg Police Service sector representative. When we go around the table at the end of every meeting, he sometimes injects things that he has heard from CSIS that are confidential, and we have to leave it at that.

I do not maintain that contact because the police maintain it, like the contact with the Office of the Fire Commissioner. I know the individual well, but I do not contact him directly; my fire paramedic sector representative contacts him. I leave those lines of communication in those areas. I do not talk to people from Manitoba Water Stewardship and instead let our water and waste department talk to them.

Senator Banks: I will go back to a question on the military. Many municipalities with whom we have spoken have found that since having been stood up, Canada Command, which is a relatively new restructuring of the Canadian Forces, has been extremely helpful to them in their emergency planning. That may have been subsequent to this. In the survey, when asked whether you were aware of the existence of Canada Command, you said no. I presume you are aware of them now. Do you plan to get involved with Canada Command? I am not talking about the people on the ground in Winnipeg. Have you been in touch with them?

Le président : À Winnipeg, nous avons rencontré l'agent responsable du bureau du SCRS. Est-ce qu'il figure dans votre planification? En songeant à la question que le sénateur Banks a posée à propos du terrorisme, diriez-vous que vous recevez des évaluations de cet agent? Est-ce qu'il vous aide à cet égard?

M. Hull : Je n'ai pas de contact direct avec quiconque au SCRS. Je peux appeler au service de police de Winnipeg une personne qui est en communication constante avec ce bureau-là. De temps à autre, on me signale de surveiller telle ou telle question, qu'il s'agisse des plans d'eau ou d'autres choses, information qui est partie du Département de la sécurité intérieure aux États-Unis, qui a été refilée au SCRS, puis qui nous est parvenue à nous. Par exemple, notre service de traitement des eaux et des déchets a reçu un message interne signalant la possibilité d'une attaque terroriste liée aux plans d'eau, du fait qu'on avait détourné en Arkansas un camion où il y avait un certain produit chimique. Si un tel produit chimique était ajouté à l'eau, il y aurait un problème. Ce sont des messages du SCRS dont j'entends parler par l'entremise de notre service de traitement des eaux et des déchets ou par l'entremise du service de police de Winnipeg. Cependant, l'agent du SCRS ne siège pas à mon comité de planification.

Le président : Est-ce que cela est dû au fait qu'il y a des blocages et qu'il ne peut siéger au comité, ou au fait que vous êtes un homme-orchestre et que vous ne pouvez voir tout le monde?

M. Hull : Son lien avec la Ville de Winnipeg est le service de police de Winnipeg. La réunion mensuelle du comité de coordination des préparatifs d'urgence compte un représentant sectoriel du service de police de Winnipeg. Au moment du tour de table qui est fait à la fin de chaque réunion, il révèle parfois les messages qu'il a reçus de la part du SCRS et qui sont confidentiels, et nous devons nous arrêter là.

Je ne communique pas avec cet agent parce que c'est la police qui le fait, tout comme c'est le cas pour les communications avec le Bureau du commissaire aux incendies. Je connais bien le type en question, mais je ne communique pas directement avec lui; mon représentant sectoriel du service d'incendie et de soins médicaux d'urgence communique avec lui. Je laisse les gens agir selon les voies de communication établies sur ces points. Je ne parle pas aux gens du service de gestion des ressources hydriques du Manitoba; je laisse plutôt à nos gens du service de traitement des eaux et des déchets le soin de communiquer avec eux.

Le sénateur Banks : Je vais revenir à une question à propos de l'armée. Les représentants de nombreuses municipalités avec lesquelles nous nous sommes entretenus constatent que, depuis qu'on les a laissés en plan, Commandement Canada, qui découle d'une restructuration relativement récente des Forces canadiennes, a apporté une contribution extrêmement utile à leur planification d'urgence. C'était peut-être à la suite de ce travail. Au moment de l'enquête, à la question de savoir si vous étiez au courant de l'existence de Commandement Canada, vous avez répondu : non. Je présume que vous l'êtes maintenant. Avez-vous l'intention de collaborer avec Commandement Canada? Je ne parle pas des gens qui se trouvent sur le terrain à Winnipeg. Avez-vous communiqué avec ces gens-là?

Mr. Hull: I am aware of them. In Winnipeg, we have a domestic operations office through Canada Command, and I know the individuals. They sit on the provincial monthly emergency preparedness inter-agency committee. I would request Canada Command through the Province of Manitoba.

I understand who they are and their role. I have seen two of their briefings. Certainly, they have themselves in a better position today than they were in 1997 because they are not coming in like bulls in a china shop but rather are coming with a lot of skills, resources and ability to assist the municipalities.

Senator Banks: You talked earlier about the Level 4 lab and other kinds of federal facilities. In response to a survey question about whether the federal government has identified federal critical infrastructure in your community, you answered yes. To the next question, "If yes, is your community responsible for protecting federal critical infrastructure?" you said no. Surely you are, in a sense, a first responder.

Mr. Hull: Yes.

Senator Banks: If there is a fire at the lab, you will be there first.

Mr. Hull: In answering that question I was referring to the security of the people at the front of a Level 4 lab doing the check-ins and the supervision. We do not police their building. However, in the sense of protecting, we do respond and we do protect. If at any hour of any day a suspicious truck was driven up the driveway and placed near a Level 4 facility, the Winnipeg police, our bomb units, our SWAT units, our fire units, paramedic and emergency units would all go to protect that facility. My response was in relation to the in-house security of the facility. The facility is, in an indirect way, a taxpayer and a resident of the city of Winnipeg, so they are afforded the same services with regard to police protection and fire and paramedic services.

Senator Banks: I have a question about what you said earlier with regard to a unified command. We have asked these questions in every municipality in the country. It boils down to who is in charge. In most places, if I understand correctly, there is a concept that a person representing some level of authority must always be the person in charge as opposed to a committee, because committees do not react well in emergency situations.

I think I heard you describe something different than that. Did I misunderstand that? You talked about a unified command where different orders of government or levels of authority are brought into the process as they become involved and as the situation escalates, whereas in other places, if I understand

M. Hull : Je sais qu'ils existent. À Winnipeg, nous avons un bureau des opérations intérieures du commandement en question, et je connais ces personnes. Elles siègent au comité provincial inter organismes des préparatifs d'urgence qui se réunit une fois par mois. Je ferais appel à Commandement Canada en passant par la Province du Manitoba.

Je sais qui sont les gens en question et quel est leur rôle. J'ai observé deux de leurs séances d'information. Certes, ils sont en meilleure posture aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1997. C'est qu'ils arrivent non pas comme un chien dans un jeu de quilles, mais plutôt comme des êtres qui sont prêts à mettre au profit des municipalités beaucoup de compétences et de moyens.

Le sénateur Banks : Vous avez parlé plus tôt du laboratoire de niveau 4 et d'autres types d'installations fédérales. En réponse à une question de l'enquête qui vise à savoir si le gouvernement fédéral a relevé les éléments considérés comme faisant partie de l'infrastructure critique fédérale au sein de votre collectivité, vous avez répondu : oui. À la question suivante — si vous avez répondu oui, votre collectivité est-elle responsable de protéger l'infrastructure critique fédérale? — vous avez répondu : non. Vous en êtes sûrement responsable, d'une certaine façon, en tant que premier intervenant.

M. Hull : Oui.

Le sénateur Banks : S'il y a un incendie au laboratoire, c'est vous qui serez sur les lieux en premier.

M. Hull : Lorsque j'ai répondu à cette question, je parlais de la sécurité des gens qui s'occupent des inscriptions et de la supervision à l'entrée d'un laboratoire de niveau 4. Nos services de police ne surveillent pas cet édifice. Cependant, pour ce qui est de la protection, nous sommes bel et bien responsables de l'intervention et de la protection. Si quelqu'un stationne un camion près des installations de niveau 4 et que cela semble suspect, la police de Winnipeg, nos unités de déminage, nos unités d'armes spéciales et tactiques, nos unités des incendies, ainsi que nos unités de soins médicaux d'urgence se rendraient toutes sur place pour protéger les installations, peu importe l'heure. La réponse que j'ai donnée avait trait au service de sécurité de l'établissement. Cet établissement est, indirectement, un contribuable et un résident de la ville de Winnipeg, et, à ce titre, l'établissement a droit aux mêmes services, pour ce qui est de la police, du service d'incendie et de soins médicaux d'urgence.

Le sénateur Banks : J'ai une question concernant ce que vous avez dit tout à l'heure au sujet d'un commandement unifié. Nous avons posé ces questions aux représentants de toutes les municipalités du pays. Ça revient toujours à la question de savoir qui est responsable. Dans la plupart des municipalités, si j'ai bien compris, on pense qu'une personne représentant un certain niveau d'autorité doit toujours être la personne responsable, à la place d'un comité, parce que les comités ne réagissent pas très bien en situations d'urgence.

Je pense que je vous ai entendu décrire quelque chose d'un peu différent. Est-ce que j'ai mal compris? Vous avez parlé d'un commandement unifié et du fait que les différents ordres de gouvernement ou niveaux d'autorité entrent dans le processus lorsqu'ils participent à l'intervention et lorsque la situation

correctly, the escalation results in a hand-off from one level of authority to the next and then back down when the situation changes, but there is always a person in charge. Is there always a person in charge in Winnipeg?

Mr. Hull: In Winnipeg's model of incident command, often it is fire or paramedic personnel, typically a platoon chief in our fire department or the district chief.

Senator Banks: I am talking about in the operational command centre.

Mr. Hull: In the emergency operations centre located on the lower level of our city hall, there is one person in charge in the operations. At the end of the day, after a briefing, we have what we call a scrum meeting. Everyone talks about their issues and what their resource needs are, and it is determined what tasks various people will do. At the end of every meeting, the last decision is made by the emergency operations centre manager, or whoever has been designated by the chief emergency coordinator, which in the case of the City of Winnipeg plan is the CAO. On top of that is the emergency control committee, which comprises the mayor, executive policy committee and other department heads.

The operations you are talking about is the one person in charge of the emergency operations centre.

Senator Banks: What would happen if the situation escalated to being a provincial issue rather than a municipal one? Does someone else sit in that chair?

Mr. Hull: They would sit in that chair at the provincial command centre. In the city command centre, we would still be operationalizing things that are relevant to the city. We have one person in control of that, but if it is being controlled provincially, they would have authority.

My reference to the unified command was more at the site. If it is a CN train derailment, the city is the responder but CN is where the event is located. It is on their right-of-way but in our municipality, so we have a unified command. It is our responders and their industry, so we do it together.

In reference to your question, in the emergency operations centre at city hall there is one command.

Senator Banks: In your opening remarks, you said that the planning and capacities in Winnipeg for emergency response are very small in comparison to other cities. Is that in terms of dollars per capita? If it is not in dollars per capita, why are they very small in comparison? Is there not enough attention paid to you by Winnipeg city council?

s'aggrave, tandis qu'ailleurs, si je comprends bien, la gestion de l'intervention remonte les niveaux d'autorité lorsque la situation s'aggrave, puis redescend lorsqu'elle change, mais il y a toujours une personne responsable. Y a-t-il toujours une personne responsable à Winnipeg?

M. Hull : Dans le modèle de commandement des interventions de Winnipeg, c'est souvent une personne du service des incendies ou du service paramédical, habituellement un chef de peloton du service des incendies ou le chef du district.

Le sénateur Banks : Je parle de la personne responsable au centre de contrôle des opérations.

M. Hull : Au centre des opérations d'urgence qui se trouve à l'étage inférieur de notre hôtel de ville, il y a une personne responsable des opérations. À la fin de la journée, après une séance d'information, nous tenons une espèce de réunion sans structure. Tout le monde parle de ses problèmes et de ses besoins en ressources, et on détermine les tâches des différents intervenants. À la fin de chacune de ces réunions, une décision finale est prise par le gestionnaire du centre des opérations d'urgence ou par la personne désignée par le coordonnateur en chef des mesures d'urgence, qui, dans le cadre du plan de la Ville de Winnipeg, est l'administrateur principal. Au niveau hiérarchique supérieur, il y a le comité de contrôle des urgences, composé du maire, du comité exécutif politique et d'autres chefs de service.

Les opérations dont vous parlez relèvent de la personne responsable au centre des opérations d'urgence.

Le sénateur Banks : Que se passe-t-il lorsque la situation s'aggrave au point où c'est le gouvernement provincial qui doit intervenir plutôt qu'une administration municipale? La personne responsable change-t-elle?

M. Hull : La personne responsable se trouve alors au centre de commandement provincial. Au centre de commandement de la ville, nous continuons alors d'organiser des opérations pour les éléments qui touchent la ville. Il y a une personne responsable de cela à la ville, mais si c'est le gouvernement provincial qui gère la situation, c'est une personne qui appartient au gouvernement provincial qui est responsable.

Lorsque j'ai parlé du commandement unifié, je parlais davantage du lieu de l'incident. S'il s'agit du déraillement d'un train du CN, c'est la ville qui intervient, mais c'est sur la propriété du CN que l'incident s'est produit. L'événement a eu lieu sur leur emprise ferroviaire, mais sur le territoire de notre municipalité, alors il y a un commandement unifié. Ce sont nos intervenants et leur industrie, alors nous travaillons ensemble.

Pour répondre à votre question, au centre des opérations d'urgence de l'hôtel de ville, il y a un seul commandement.

Le sénateur Banks : Dans votre déclaration initiale, vous avez dit que la planification et les capacités en matière d'intervention d'urgence sont très modestes, à Winnipeg, comparativement à d'autres villes. Est-ce que vous parliez du montant en dollars par habitant? Sinon, pourquoi celles-ci sont-elles très modestes en comparaison? Le conseil municipal de Winnipeg vous accorde-t-il trop peu d'attention?

Mr. Hull: You are only as good as your last disaster.

Senator Banks: Something horrible needs to go wrong before you get the resources to deal with something horrible that might go wrong?

Mr. Hull: It is sort of like having a freeway with no traffic light where people might get injured. You might argue that someone will get injured there one day, but until someone is injured the traffic light does not appear. Once someone is injured there, the traffic light appears. That is the way emergency management is in certain jurisdictions.

There is a very intelligent group of people leading our city — our councillors and our mayor — but the majority of them were not there in 1997. The mayor was not the mayor. After 1997, the then-mayor became a champion of emergency management and thought highly of it. The new mayor came in, and things were different. He experienced 9/11 and realized the importance of what we were doing.

I need to ask the politicians how prepared they want to be. I need to tell them that if they want to be very prepared, we need certain things.

For my budget submission in 2008 I did a per capita spending analysis with some of my contacts. I sent out about 20 requests and got 12 responses. On 8 of them, Winnipeg ranks the lowest in per capita spending.

A good friend of mine in Brandon, Manitoba, spends 20 times more than I do, because his administration understands the importance of it. If you have lived through something, you will support it. If you have had a fire in your home, you will have more compassion for someone who has a fire.

There is a person in the administration in Edmonton who experienced the 1987 Edmonton tornado, so it is not a hard sell to convince them that this is important. Sometimes individual programs across Canada are driven by the understanding, passion and enthusiasm of the administration.

I now work in the fire department. When we spoke in September, I had just made the transition. I was in the secretariat under the chief administrative officer of the City of Winnipeg. I was a stand-alone anomaly and was just there. I was subject to the same budget cuts as the rest of the city. In the fire paramedic service they understand what training, preparedness, exercising and planning is about. I have a lot of comfort there. I just need to elevate that to council and other administrators in the city.

M. Hull : La dernière catastrophe est la seule qui compte.

Le sénateur Banks : Une situation horrible doit se produire avant que vous n'obteniez les ressources pour vous occuper des situations horribles qui peuvent mal tourner?

M. Hull : C'est un peu comme lorsqu'il y a une autoroute sans feux de circulation à un endroit où des gens peuvent être blessés. Quelqu'un peut dire qu'une personne va être blessée à cet endroit un jour, mais on n'installe pas de feux de circulation avant que cela ne se produise réellement. On attend qu'une personne soit blessée pour installer des feux de circulation. C'est ainsi que fonctionne la gestion des urgences dans certaines administrations.

Un groupe de gens très intelligents sont à la tête de notre ville — nos conseillers et notre maire —, mais la majorité d'entre eux n'étaient pas en poste en 1997. Le maire n'était pas encore maire à ce moment-là. Après 1997, l'ancien maire s'est fait champion de la gestion des urgences, qu'il voyait comme une chose très importante. Le nouveau maire a été élu, et les choses ont été différentes par la suite. Il a vécu les événements du 11 septembre 2001 et compris l'importance de notre travail.

Je dois demander aux politiciens à quel point ils veulent être prêts. Je dois leur dire que, s'ils veulent être très bien préparés, nous devons faire certaines choses.

Au moment de rédiger ma proposition de budget de 2008, j'ai fait une analyse des dépenses par habitant avec l'aide de certaines personnes que je connais. J'ai envoyé environ 20 demandes, et j'ai obtenu 12 réponses. D'après huit de ces réponses, Winnipeg vient au dernier rang au chapitre des dépenses par habitant.

Un bon ami à moi qui vit à Brandon, au Manitoba, dépense 20 fois plus d'argent que moi, parce que l'administration de sa ville comprend l'importance de ces choses. Une fois qu'on a fait l'expérience du genre d'événement en question, on est en faveur de la prise de mesures. Si vous avez déjà été victime d'un incendie, vous avez davantage de compassion pour les gens à qui cela arrive.

Il y a une personne au sein de l'administration d'Edmonton qui a vécu la tornade de 1987, alors ce n'est pas difficile de la convaincre de l'importance des choses dont nous parlons. Dans certains cas, des programmes particuliers sont mis en place dans l'ensemble du Canada grâce à la compréhension, à la passion et à l'enthousiasme de l'administration.

Je travaille maintenant au service des incendies. Lorsque nous nous sommes vus en septembre, je venais tout juste de changer de poste. Je relevais du secrétariat de l'administrateur principal de la Ville de Winnipeg. J'étais autonome, ce qui était inhabituel, et j'étais là, comme ça. Je subissais les mêmes compressions budgétaires que le reste de la ville. Les membres du service paramédical et des incendies savent ce que c'est que la formation, la préparation, les exercices et la planification. Je suis à l'aise au sein de ce service. Il me reste seulement à faire comprendre cela au conseil et aux autres administrateurs de la ville.

The Chair: Mr. Hull, if it helps at all, your experience is nationwide. We all perk up when there is an emergency, but as the months go by memories fade and the urgency drops off. That does not mean the risk drops off, only the urgency.

Senator Nancy Ruth: I want to go back to what you said about risk assessment with regard to derailments and working together on that. Whom do you contact when you phone a railway line? Is it someone in a risk assessment part of their organization? Is there any obligation on their part to notify you when things change when it is in your municipality? How do you work together, or do you except in, prior to or after disasters?

Mr. Hull: The relationship we have had in Winnipeg has been good. I think it could be better. It goes back to Senator Kenny's comment about being a one-stop shop without enough resources. If I had more resources, I would assign them. I would phone the railway every month and stay in touch with them. I wish I could do that. My issue has been trying to stay in touch with them.

The people I talk to at the rail line are typically in the hazardous materials section of the rail line or sometimes in their occupational health and safety section. I might talk to a safety officer. CP and CN have had different people in different positions. Staying in touch and keeping those networks is important.

If I call you at 2 a.m. to tell you something, it should not be the first time we have talked. That is quite surprising. "Who is this? You just woke me up, you have a train derailment and I have never talked to you before." We do stay in touch, typically with someone in health and safety or hazardous materials.

Senator Nancy Ruth: Do they call you, or is the obligation on you to call them about changes?

Mr. Hull: I would say the obligation should be on them to tell me about changes in their infrastructure or their service. For example, if CN changes the location of where they put hazardous materials in their rail yard, they should be speaking to the city so that Winnipeg Fire Paramedic Service knows a certain part of the rail line has that commodity.

Senator Nancy Ruth: Do they do that?

Mr. Hull: They do from time to time, but it is not consistent. There is a rail line near my home and I had to read in the paper that it was being decommissioned, stripped out and turned into a bike path. I did not hear from CN. I did not realize that they had not used the line for two years; it was still identified on all my

Le président : Monsieur Hull, si cela peut vous encourager, ce que vous vivez, tout le monde au pays le vit. Nous nous réveillons tous lorsqu'il y a une urgence, mais les mois passent, et les souvenirs s'effacent, et la situation n'est plus aussi urgente. Cela ne signifie pas que le risque diminue; c'est seulement que la situation n'est plus aussi urgente.

Le sénateur Nancy Ruth : Je veux revenir sur ce que vous avez dit au sujet de l'évaluation du risque relativement aux déraillements de train et sur la collaboration à cet égard. Avec qui communiquez-vous au sein de la société ferroviaire? S'agit-il d'une personne qui fait partie du service d'évaluation de risque de l'organisation? Cette personne doit-elle vous aviser lorsque les choses changent sur le territoire de votre municipalité? De quelle façon travaillez-vous ensemble, mis à part avant, après et pendant une catastrophe?

M. Hull : À Winnipeg, la relation est bonne. Je crois qu'elle pourrait être meilleure. Cela revient à ce que le sénateur Kenny a dit lorsqu'il parlait du fait d'être un guichet unique aux ressources insuffisantes. Si j'avais davantage de ressources, je les affecterais à cela. Je téléphonerais aux intervenants de la société ferroviaire une fois par mois et je demeurerais en contact avec eux. J'aimerais pouvoir le faire. Mon problème, ça a été de garder contact avec eux.

Les gens de la société ferroviaire avec qui je discute sont habituellement des employés de la section des matières dangereuses, et parfois de la section de la santé et de la sécurité au travail. Il m'arrive de parler à des agents de sécurité. Différentes personnes occupent différents postes au CP et au CN. Garder le contact et entretenir ces réseaux est une chose importante.

Si j'appelle une personne à 2 heures du matin pour lui dire quelque chose, ça ne devrait pas être la première fois que je parle à cette personne. Sinon, c'est très surprenant. « Qui est-ce? Vous m'avez réveillé, vous dites qu'il y a eu un déraillement et nous ne nous sommes jamais parlé. » Nous demeurons en contact, habituellement avec une personne de la santé et de la sécurité ou des matières dangereuses.

Le sénateur Nancy Ruth : Est-ce que ces personnes vous appellent, ou est-ce vous qui êtes tenu de les appeler lorsqu'il y a des changements?

M. Hull : Je dirais que c'est eux qui devraient être tenus de m'informer des changements touchant leur infrastructure ou leur service. Si, par exemple, le CN décide d'entreposer les matières dangereuses à un nouvel endroit dans sa cour de triage, l'entreprise devrait en informer la ville, de façon que le Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg sache qu'il y a des matières dangereuses à un endroit précis de la voie ferrée.

Le sénateur Nancy Ruth : Est-ce que les personnes concernées font cela?

M. Hull : Oui, de temps à autre, mais pas de façon systématique. Il y a une voie ferrée près de chez moi, et j'ai lu dans le journal qu'on allait la désaffecter, la démonter et en faire une piste cyclable. Je n'en avais pas été informé par le CN. Je ne m'étais pas rendu compte que cette voie n'avait pas été utilisée

maps as being a rail line. I am not sure whose job it is to indicate changes and to inform individuals, “This is what you should be thinking about.”

Senator Nancy Ruth: All cities have hazardous goods flowing through them. Senator Meighen and I live two blocks away from a terrible site in Toronto.

Is anyone else on the municipal side talking about the obligation of corporations — whether railways or any other corporation — to notify municipalities when there are changes, or in anticipation of anything possible?

Mr. Hull: Quite often those industries are regulated at a federal or provincial level. I would think that we should hear that way. Maybe once the rail line has reported to whatever federal agency it reports to — the Transportation Safety Board or Transport Canada — it should then inform the province. From the province, it should go to the municipalities that are impacted.

It would be a pretty exhaustive list for CN, CP or any major industry to contact all the little municipalities that the rail line might go through if they change something. They should make one report to the federal agency; that agency should then report to the province and the province should trickle down the information to the municipalities that need it.

I am not really expecting a rail line to phone me, but I am expecting a rail line to tell some level of authority if they make changes. The same goes for any commodity or any industry, whether it be chemical or manufacturing. If they make some wholesale change to what they do and that change could impact the neighbouring community, they should be communicating that information to some level of authority and that information should be spread.

Senator Nancy Ruth: Is that happening?

Mr. Hull: Not to my knowledge. I do not hear about the things that I think I should hear about.

Senator Nancy Ruth: That is a federal obligation, though? That is what I wanted to know.

Mr. Hull: It could be provincial. It could be a provincial authority to whom they need to declare what their business is and what their commodities are. It could be provincial and it could be federal.

There are some new industries in Winnipeg that are very upfront; they contact our Winnipeg Fire Paramedic Service and do an on-site visit so that they understand where their commodities are stored, how they are stored and how to prepare

depuis deux ans; sur toutes mes cartes, c'était toujours une voie ferrée. Je ne sais pas exactement qui doit signaler les changements et informer les gens des choses auxquelles ils doivent prêter attention.

Le sénateur Nancy Ruth : Il y a du transport de matières dangereuses dans toutes les villes. Le sénateur Meighen et moi vivons à deux coins de rue d'un méchant site d'entreposage à Toronto.

Y a-t-il d'autres intervenants municipaux qui parlent de l'obligation des sociétés — qu'il s'agisse de sociétés ferroviaires ou autres — d'aviser la municipalité quand il y a des changements, ou lorsqu'un quelconque événement est prévu?

M. Hull : Dans bien des cas, il s'agit de secteurs régis par le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral. Je pense que nous devrions être informés de cette façon. Une fois que la société ferroviaire a signalé quelque chose à l'organisme fédéral auquel elle relève — le Bureau de la sécurité des transports ou Transports Canada —, peut-être devrait-elle aussi informer la province. De là, l'information devrait être transmise aux municipalités touchées.

Il faudrait que le CN, le CP ou toute autre entreprise importante possède une liste passablement longue pour pouvoir communiquer avec les représentants de toutes les petites municipalités situées le long de la voie ferrée chaque fois qu'il y a un changement. La société ne devrait transmettre l'information qu'à l'organisme fédéral, et cet organisme devrait ensuite la transmettre à la province, qui la disséminerait aux municipalités qui en ont besoin.

Je ne m'attends pas vraiment à ce que quelqu'un d'une société ferroviaire m'appelle, mais je m'attends à ce que la société ferroviaire informe l'une ou l'autre des instances lorsqu'elle procède à des changements. Cela vaut pour tout produit et pour tous les secteurs, que ce soit celui des produits chimiques ou celui de la fabrication. Si une entreprise procède à des changements importants dans ses activités et que ces changements peuvent avoir des répercussions sur les collectivités des environs, elle devrait communiquer ces renseignements à l'une ou l'autre des instances concernées, et l'information devrait être diffusée.

Le sénateur Nancy Ruth : Est-ce que ça se fait?

M. Hull : Pas que je le sache. Je n'entends pas parler des choses dont de devrais entendre parler.

Le sénateur Nancy Ruth : Ne s'agit-il pas cependant d'une obligation établie par le gouvernement fédéral? C'est ce que je voulais savoir.

M. Hull : Ça pourrait être provincial. L'entreprise pourrait être tenue de déclarer la nature de ses activités et de ses produits à une autorité provinciale. Ça pourrait être provincial, et ça pourrait être fédéral.

À Winnipeg, certaines entreprises font preuve de beaucoup d'initiatives; elles communiquent avec notre Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence et organisent une visite sur place, de façon que les gens de ce service sachent où et comment les

to respond to a facility. I know Winnipeg Fire Paramedic Service does a lot of site visits through the year with new industry and manufacturing.

Senator Nancy Ruth: Are people in other municipalities as concerned about this as you? Are you able to push anywhere?

Mr. Hull: It is not a topic that we discuss much when we meet at conferences or meetings. We tend to focus more on lessons learned from different events that we have had and on sharing trends and new initiatives that we are doing. I always find it amazing when I go to conferences to hear what people are doing. Much of it is not rocket science; it is just common-sense initiatives.

I am going off to Senator Moore's Halifax in a couple of weeks to tell them about an initiative we have in Winnipeg regarding training seniors to do presentations to other seniors about how to be better prepared. My office of one cannot meet with the thousands and thousands of seniors and seniors' groups in Winnipeg. I am training seniors to present this disaster information to other seniors. This initiative is getting off the ground and being well received. It has been noted in our community papers and in the *Winnipeg Free Press* just this weekend. It is not rocket science. It is cities learning from other cities.

Senator Meighen: I am labouring under two difficulties: I do not know what questions were asked beforehand, and most of them have probably been exhausted. Senator Banks and Senator Nancy Ruth were speaking to the area I was interested in.

One survey question had to do with protection of critical infrastructure. I am not thinking of that element. However, one of the questions also concerned the involvement of the private sector.

I am not being critical, but in your answer to Senator Nancy Ruth it sounds as though it is hit-and-miss as to whether industry A phones you up and says, "We have just moved to town and we store hazardous materials here and we would like you to come out and work with us to ensure we minimize the danger."

Is that accurate?

Mr. Hull: That is correct. We in no way sanction, approve or sign off on emergency plans of other agencies in Winnipeg. The corporations I work with in the city of Winnipeg are the same. However, we would like to review them and understand what different corporations have.

produits sont entreposés et pour leur permettre de se préparer à une intervention sur les lieux. Je sais que les membres du Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg font beaucoup de visites sur place chaque année dans les nouvelles entreprises industrielles et de fabrication.

Le sénateur Nancy Ruth : Les gens des autres municipalités sont-ils aussi préoccupés que vous par cette question? Arrivez-vous à faire passer vos idées ailleurs?

M. Hull : Ce n'est pas un sujet dont nous discutons beaucoup lorsque nous nous rencontrons dans le cadre de conférences ou de réunions. Nous sommes plutôt portés à parler des leçons apprises au cours de différents événements et à échanger sur les tendances et les nouvelles initiatives que nous lançons. Lorsque j'entends parler des choses que les gens font à l'occasion de conférences, je suis toujours très étonné. Dans bien des cas, ce n'est rien de très compliqué; ce ne sont que des initiatives fondées sur le bon sens.

Dans quelques semaines, je vais me rendre dans la ville du sénateur Moore, Halifax, pour parler d'une initiative que nous avons lancée à Winnipeg et qui consiste à former des personnes âgées pour qu'elles puissent présenter des exposés à d'autres personnes âgées sur la façon de mieux se préparer. Comme il n'y a que moi à mon bureau, je ne suis pas en mesure de rencontrer les milliers de personnes âgées et de groupes de personnes âgées de Winnipeg. Je forme donc des personnes âgées pour qu'elles puissent présenter de l'information sur les catastrophes à d'autres personnes âgées. L'initiative commence à prendre de l'ampleur et elle est très bien reçue. On en a parlé dans nos journaux communautaires et dans le *Winnipeg Free Press* la fin de semaine dernière. Rien de bien compliqué. Il ne s'agit que de villes qui tirent parti des connaissances acquises dans d'autres villes.

Le sénateur Meighen : Je suis confronté à deux problèmes : je ne sais pas quelles questions ont déjà été posées, et elles ont probablement toutes déjà été posées. Le sénateur Banks et le sénateur Nancy Ruth parlaient du sujet qui m'intéresse.

L'une des questions de l'enquête portait sur la protection des infrastructures essentielles. Ce n'est pas à cet élément que je songe. Cependant, il y avait aussi une question sur la participation du secteur privé.

Je ne veux pas avoir l'air de critiquer, mais, d'après la réponse que vous avez donnée à la question du sénateur Nancy Ruth, il semble que c'est une démarche par tâtonnements, par rapport au fait que les représentants d'une entreprise donnée vous appellent pour vous dire qu'ils viennent de s'installer dans votre ville, qu'ils y entreposent des matières dangereuses et qu'ils aimeraient que vous vous rendiez sur place pour les aider à s'assurer de réduire le danger au minimum.

Est-ce exact?

M. Hull : C'est exact. En aucun cas nous n'approuvons les plans d'intervention d'urgence d'autres organismes de Winnipeg. Les sociétés avec lesquelles je travaille à Winnipeg sont les mêmes. Cependant, nous aimerions procéder à une évaluation pour savoir quels plans elles ont adoptés.

They, too, can look at ours. If you are a new corporation in Winnipeg or have an office there and you write into your plan that you expect the City of Winnipeg to provide transit buses at your doorstep should your building collapse, most likely we will call them anyway because the Winnipeg Fire Paramedic Service will be there. It is hit-and-miss as to who I actually get involved with, because there are 28,000 businesses in Winnipeg.

Senator Meighen: Some are more likely to have a problem than others, I assume.

Mr. Hull: Yes. I have contacts with places like the University of Winnipeg and the University of Manitoba, which have large populations. We have a very good working relationship with the Winnipeg Regional Health Authority. It employs 27,000 people and is responsible for our seven hospitals and care facilities, plus the personal care homes. Others include CN, CP, the airport authority, and other, larger industries are on my radar. However, many smaller organizations are under the radar. I do not have time to search for and work with them.

Senator Meighen: When you have City of Winnipeg conferences or Manitoba-wide conferences, do you invite the university, for example, or the railway lines?

Mr. Hull: Yes. Last week, Manitoba hosted a successful conference with 476 delegates.

Senator Meighen: That was my next question. Please tell me about that.

Mr. Hull: We focus our conference primarily for Manitobans. We let the rest of Canada know we have a conference, and it is on a website, but we do not really cater to that. There is a large disaster management conference in Toronto that tries to bring in the international flavour.

We are homegrown. We charge a cheap rate, \$250 for two and a half days, and the conference is open to anyone. Most of the people who come to the conference are from different municipalities in Manitoba. Industry and business are also there. Manitoba Hydro, MTS Allstream, CN, CP, the Office of the Fire Commissioner and different health authorities all come to our conference.

We try to bring in speakers who are relevant — typically on lessons learned and growing trends. We had a good session last week on disabled and vulnerable populations, which was very

Elles peuvent aussi jeter un coup d'œil sur nos plans. Si une nouvelle entreprise s'installe à Winnipeg ou si une entreprise a un bureau là-bas et inscrit dans son plan qu'elle s'attend à ce que la Ville de Winnipeg envoie ses autobus sur place si l'édifice s'effondre, nous allons probablement communiquer avec les représentants de cette entreprise si cela se produit, parce que le Service d'incendie et de soins médicaux d'urgence de Winnipeg sera sur place. C'est une démarche par tâtonnements par rapport aux personnes avec qui j'entre en contact, parce qu'il y a 28 000 entreprises à Winnipeg.

Le sénateur Meighen : Certaines d'entre elles sont plus susceptibles d'être confrontées à des problèmes que d'autres, je présume.

M. Hull : Oui. Je communique avec les représentants d'établissements comme l'Université de Winnipeg et l'Université du Manitoba, qui ont des populations importantes. Nous entretenons une très bonne relation de travail avec l'Office régional de la santé de Winnipeg. Cette organisation emploie 27 000 personnes et gère nos sept hôpitaux et établissements de santé, en plus des foyers de soins personnels. Pour ce qui est des autres organisations avec qui nous entretenons des relations de travail, il y a le CN, le CP et l'administration aéroportuaire, et il y a d'autres entreprises de taille importante sur mon écran radar. De nombreuses petites organisations y échappent cependant. Je n'ai pas le temps de les chercher ni de travailler avec elles.

Le sénateur Meighen : Lorsqu'il y a des conférences à la Ville de Winnipeg ou à l'échelle de la province, invitez-vous, par exemple, l'université ou encore les sociétés ferroviaires?

M. Hull : Oui. Il y a eu la semaine dernière au Manitoba une conférence à laquelle ont participé 476 délégués et qui a été un succès.

Le sénateur Meighen : C'était ma prochaine question. Parlez-moi de cela, s'il vous plaît.

M. Hull : Nos conférences sont destinées surtout au Manitoba. Nous faisons savoir au reste du Canada que nous tenons une conférence, et il y a des renseignements là-dessus dans un site web, mais nos conférences ne visent pas vraiment le reste du Canada. Il y a une importante conférence sur la gestion des catastrophes qui a lieu à Toronto, et les organisateurs essaient de donner une couleur internationale à celle-ci.

Chez nous, c'est plutôt une conférence « maison ». Notre tarif est peu élevé, 250 \$ pour deux jours et demi, et tout le monde peut participer à la conférence. La plupart des gens qui y assistent viennent de municipalités du Manitoba. Il y a aussi des représentants des différents secteurs et des entreprises. Hydro-Manitoba, MTS Allstream, le CN, le CP, le Bureau du commissaire aux incendies et les différents offices de la santé participent tous à notre conférence.

Nous invitons des conférenciers dont les interventions sont pertinentes — ils parlent habituellement de leçons apprises et des tendances qui gagnent en importance. La semaine dernière, il y a

well-received. A lot of people opened their eyes to the needs of those demographics.

Senator Meighen: You were referring last week to the disaster management conference.

Mr. Hull: Yes.

Senator Meighen: Whose initiative was that?

Mr. Hull: It is a multi-level initiative. We have a volunteer committee from Manitoba EMO, City of Winnipeg, Manitoba Hydro and the Salvation Army. That covers it.

Senator Meighen: Were you intimately involved?

Mr. Hull: Yes, on the planning committee.

Senator Meighen: You had a speaker from Scotland Yard talking about terrorism.

Mr. Hull: Andrew Clancy from New Scotland Yard did a counterterrorism session on mass evacuation of public gathering locations. He has a unique scenario built into a video looking at a sudden evacuation of a mall with different bomb explosions and how to work through that.

We had four sessions. We did three within the conference; and then we sent out a special invitation to 100 businesses, hoping they would come — any business that has public gatherings or large numbers of people. We had a disappointing response. We had only 14 participants from a couple of our shopping malls, along with Manitoba Hydro and Manitoba Lotteries Corporation. It was a very disappointing response.

Even in the business community, if you try to provide a counterterrorism session, the take-up on it is poor. People ask, “Why would I? We have never had one.” Not in my back yard is still the mindset of many.

Senator Meighen: It is a challenge for all of us. I congratulate you, Mr. Hull. Winnipeg seems to have the bit in its teeth and is moving ahead, unlike other jurisdictions that do not have the get up and go that you have exhibited. Thank you very much for your evidence.

The Chair: On behalf of the committee, I would like to echo Senator Meighen’s comments. Clearly, we were impressed with the presentation we received from you when we visited Winnipeg. That is why we wanted to have you back on the record here. We are grateful to you for assisting us in our study of this matter. We appreciate it very much.

Mr. Hull: It has been my pleasure to share some thoughts and concerns.

eu une bonne séance sur les populations handicapées et vulnérables, qui a été très bien reçue. Beaucoup de gens ont pris connaissance pour la première fois des besoins de ces groupes démographiques.

Le sénateur Meighen : Vous parliez la semaine dernière de la conférence sur la gestion des catastrophes.

M. Hull : Oui.

Le sénateur Meighen : Qui est à l’origine de cette conférence?

M. Hull : Il s’agit d’une initiative multilatérale. Il y a un comité de bénévoles de l’OMU du Manitoba, de la Ville de Winnipeg, d’Hydro-Manitoba et de l’Armée du Salut. Ça fait le tour.

Le sénateur Meighen : Vous êtes-vous investi personnellement dans cette initiative?

M. Hull : Oui, j’ai siégé au comité de planification.

Le sénateur Meighen : Vous avez reçu un conférencier de Scotland Yard qui est venu parler de terrorisme.

M. Hull : Andrew Clancy, du New Scotland Yard, a animé une séance sur le contre-terrorisme et l’évacuation des endroits publics. Il a présenté un scénario unique, sous forme de vidéo, de l’évacuation spontanée d’un centre commercial où plusieurs bombes ont explosé et sur la façon de travailler dans ces conditions.

Nous avons tenu quatre séances. Il y en a eu trois dans le cadre de la conférence, puis nous avons lancé une invitation spéciale à 100 entreprises, et nous espérons qu’elles enverraient leurs représentants — toutes les entreprises qui possèdent des locaux publics ou dans lesquels travaillent beaucoup de gens. La réaction a été décevante. Nous n’avons reçu que 14 participants de deux ou trois de nos centres commerciaux, ainsi que de Hydro-Manitoba et de la Corporation manitobaine des loteries. La réaction a été très décevante.

Même dans le milieu des affaires, lorsqu’on essaie d’organiser une séance sur le contre-terrorisme, le taux de participation est faible. Les gens se demandent pourquoi ils participeraient, puisqu’il n’y a jamais eu d’acte de terrorisme dans leur région. Beaucoup de gens pensent encore « pas dans ma cour ».

Le sénateur Meighen : C’est un défi qui se pose pour nous tous. Je vous félicite, monsieur Hull. Il semble que Winnipeg a pris le mors aux dents et va de l’avant, contrairement à d’autres administrations qui ne semblent pas faire preuve de la même initiative que vous. Merci beaucoup de votre témoignage.

Le président : J’aimerais vous remercier de même au nom du comité. Nous avons été réellement impressionnés par l’exposé que vous nous avez présenté lorsque nous nous sommes rendus à Winnipeg. C’est la raison pour laquelle nous voulions que vous veniez comparaître devant nous, pour que votre témoignage figure au compte rendu. Nous vous sommes reconnaissants de l’aide que vous nous avez offerte dans le cadre de notre étude de la question. Merci beaucoup.

M. Hull : Ça a été un plaisir pour moi de vous faire part de quelques-unes de mes réflexions et préoccupations.

The Chair: For members of the public viewing this program, if you have any questions or comments, please visit our website, www.sen-sec.ca. We post witness testimony as well as confirmed hearing schedules. Otherwise, you may contact the clerk of the committee by calling 1-800-267-7362 for further information or assistance in contacting members of the committee.

Colleagues, we will continue our meeting in camera with only the clerks as staff, because I would like to address budget issues. After that we have to go back in public if we are in a position to adopt the budget, because it needs to be adopted in public.

There is also a question of delegating Bill C-287 to the Subcommittee on Veterans Affairs, if they were prepared to take that on.

I have a motion from Senator Banks that the order of reference regarding Bill C-287, An Act respecting a National Peacekeepers' Day, which was adopted in the Senate on February 26, 2008, be delegated to the Subcommittee on Veterans Affairs. All those in favour, please? Opposed? Abstaining?

The motion is carried.

The committee continued in camera.

The committee resumed in public.

The Chair: I would like to mention to the committee that we have certain time constraints, particularly if we want to go ahead with the Washington trip. The Senate will be sitting for the first two weeks of this month and then it is adjourned for the last two weeks of the fiscal year. The subcommittee on budgets has indicated that they are prepared to receive budgets and bring them forward to the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, which I believe is meeting on Thursday.

The budget first goes before the subcommittee on budgets. What information do we have on when the subcommittee on budgets is meeting? You have asked, but we do not have an answer.

Senator Nancy Ruth: It may be meeting briefly during Senate time this week, but I have not checked my emails yet.

The Chair: That is the impression I have as well. I do not know when they are meeting after that. Once the adoption of the budget is done by the subcommittee, it has to be adopted by the full committee and then it has to go to the Senate.

Senator Nancy Ruth: They are meeting on Tuesday at 3:30 p.m.

The Chair: That is the subcommittee. The full committee meets Thursdays at 8:30 a.m.

You do not have to pass the budget now, but if it is passed, there will be a better shot at getting it adopted before the end of the fiscal year. That will allow people to make reservations. The

Le président : Les téléspectateurs qui ont des questions à poser ou des observations à formuler peuvent visiter notre site Web au www.sen-sec.ca. Nous affichons dans ce site les témoignages ainsi que l'ordre du jour révisé des séances. Par ailleurs, vous pouvez communiquer avec la greffière du comité au 1-800-267-7362 pour de plus amples renseignements ou pour obtenir de l'aide quant à la marche à suivre pour communiquer avec les membres du comité.

Chers collègues, la séance va se poursuivre à huis clos avec les greffiers seulement comme personnel, parce que j'aimerais aborder les questions relatives au budget. Par la suite, nous allons reprendre la séance publique si nous sommes en mesure d'adopter le budget, parce que celui-ci doit être adopté publiquement.

Il est aussi question de renvoyer le projet de loi C-287 au Sous-comité des anciens combattants, si vous êtes prêt à vous occuper de cette question.

Le sénateur Banks a proposé une motion de renvoi au Sous-comité des anciens combattants de l'ordre de renvoi concernant le projet de loi C-287, Loi instituant la Journée nationale des Casques bleus, adopté par le Sénat le 26 février 2008. Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

La motion est adoptée.

Le comité poursuit ses travaux à huis clos.

Le comité reprend ses travaux en séance publique.

Le président : J'aimerais signaler aux membres du comité que nous sommes contraints par le temps, surtout si nous voulons faire le voyage à Washington dont nous avons parlé. Le Sénat siège pendant les deux premières semaines du mois courant, puis ses travaux seront suspendus pendant les deux dernières semaines de l'exercice. Le sous-comité des budgets a indiqué qu'il est prêt à recevoir les propositions du budget et à les transmettre au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, qui se réunit jeudi, je crois.

Le budget est d'abord présenté au sous-comité des budgets. Savons-nous quand le sous-comité des budgets se réunit? Vous avez posé la question, mais nous n'avons pas eu de réponse.

Le sénateur Nancy Ruth : Il tiendra peut-être une brève réunion cette semaine, pendant les heures de travail du Sénat, mais je n'ai pas encore pris mes courriels.

Le président : C'est ce que je pense aussi. Je ne sais pas quand le sous-comité se réunira après ça. Une fois le budget adopté par le sous-comité, il faut qu'il soit adopté par le comité au complet avant d'être présenté au Sénat.

Le sénateur Nancy Ruth : Le sous-comité se réunit mardi, à 15 h 30.

Le président : Vous parlez du sous-comité. Le comité au complet se réunit les jeudis à 8 h 30.

Vous n'avez pas à adopter le budget tout de suite, mais s'il est adopté, il sera davantage susceptible d'être adopté avant la fin de l'exercice. Cela va permettre aux gens de faire des réservations.

clerks may not make reservations for hotels or anything until the money is approved by the full Senate. It is against the rules for them to do so.

Senator Mitchell: Do you mean earlier reservation for flights?

The Chair: I do not know that is necessarily so, but I do know that most of us will not be here for the first part of the fiscal year. It is easier to defend if the committee members are here and in place, that is all.

Senator Tkachuk: Are we dealing with this next week?

The Chair: I am waiting for motions.

Senator Moore: I am prepared to move it.

The Chair: Make a motion.

Senator Moore: It is not an onerous budget compared to past ones. The information you will give will not impact on this budget.

Senator Tkachuk: It is important that we have some sort of bipartisan effort here, considering that we have only two weeks before the break. I would like to have everyone's cooperation.

Senator Moore: Does that mean you are seconding the motion?

Senator Tkachuk: You can count on that not happening.

Senator Banks: I want to get my head straight. We are here next week, correct? However, after that, we are on a two-week break, which takes care of the last two weeks of the fiscal year. The week after that, the first week of the fiscal year, we are gone because we are in a different place.

The Chair: Yes.

Senator Banks: The following week is a break. You are still away the following week. Then we come back and there is another break in April. There is a week the Senate is not sitting in April. That is April 14.

Senator Nancy Ruth: April 21 is the break week.

Senator Banks: April 14 is a meeting at which we would approve the budget and then go to the Internal Economy Committee? We could not go to Washington in May.

Senator Tkachuk: Why not next week?

Senator Banks: I am following the thinking. Correct me if I am wrong, but if we discuss the budget next week — and let us assume we adopt the budget next week — Internal Economy Committee cannot consider it because we cannot appear before that committee until April 14.

Les greffiers ne peuvent faire de réservations dans les hôtels ou quoi que ce soit d'autre avant que les sommes ne soient approuvées par le Sénat au complet. Le Règlement les en empêche.

Le sénateur Mitchell : Parlez-vous de réserver tôt des billets d'avion?

Le président : Je ne sais pas si c'est nécessairement le cas, mais je sais que la plupart d'entre nous serons absents pendant la première partie de l'exercice. Le budget est plus facile à défendre si les membres du comité sont ici, c'est tout.

Le sénateur Tkachuk : Nous occupons-nous de cela la semaine prochaine?

Le président : J'attends que vous proposiez des motions.

Le sénateur Moore : Je suis prêt à proposer l'adoption du budget.

Le président : Proposez une motion.

Le sénateur Moore : Ce n'est pas un budget important, comparativement aux précédents. Les renseignements que vous allez fournir n'auront pas de répercussions sur ce budget.

Le sénateur Tkachuk : Il est important qu'il y ait une espèce d'effort bipartite, vu qu'il reste seulement deux semaines avant le congé. J'aimerais obtenir la collaboration de tous.

Le sénateur Moore : Est-ce que cela signifie que vous appuyez la motion?

Le sénateur Tkachuk : Vous pouvez compter sur le fait que cela ne va pas se produire.

Le sénateur Banks : Je veux bien comprendre ce qui se passe. Nous siégeons la semaine prochaine, n'est-ce pas? Par la suite, cependant, nous sommes en congé, pendant deux semaines, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'exercice. La semaine suivante, soit la première de l'exercice, nous ne serons pas ici.

Le président : Oui.

Le sénateur Banks : La semaine suivante, nous sommes en congé. Vous êtes encore ailleurs la semaine suivante. Ensuite, nous revenons, et il y a un autre congé en avril. Le Sénat ne siège pas pendant une semaine en avril. C'est la semaine du 14.

Le sénateur Nancy Ruth : C'est la semaine du 21 qui est la semaine de congé.

Le sénateur Banks : Le 14 avril, nous tiendrons une réunion au cours de laquelle nous approuverons le budget et le renverrons au Comité de la régie interne, n'est-ce pas? Nous ne pouvons pas faire le voyage à Washington en mai.

Le sénateur Tkachuk : Pourquoi pas la semaine prochaine?

Le sénateur Banks : Je suis le raisonnement. Corrigez-moi si je me trompe, mais si nous tenons le débat sur le budget la semaine prochaine — et présumons que nous l'adopterons —, le Comité de la régie interne ne pourra l'étudier, parce que nous ne pourrions pas comparaître devant ce comité avant le 14 avril.

Senator Day: As Senator Nancy Ruth says, they are sitting tomorrow. If we approve the budget next Monday, we do not know if the subcommittee is sitting next week.

Senator Nancy Ruth: I did not know that we are sitting tomorrow until an email came in today. These things happen.

Senator Banks: If this was not brought to the Senate until April 14, we would not be able to go to Washington in the prescribed time.

Senator Nancy Ruth: This is the beginning of March, though, senator.

The Chair: I understand that, but the Senate is not sitting for two weeks.

Senator Nancy Ruth: I understand that. If we met on the March 10, next Monday, and we passed this in one shape or form through Internal Economy Committee — I would love to say “I guarantee you,” but that would be foolish. I am 90 per cent sure. We will deal with it and I will speak to them tomorrow.

Senator Banks: When will it be brought to the Senate? The budget subcommittee and Internal Economy Committee cannot deal with it in one week unless a miracle happens.

The Chair: The Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has to report it out on Thursday. The following Tuesday is when you give a day’s notice for the motion to be passed.

Senator Banks: It does not work. We are not here.

The Chair: That was my point.

Senator Nancy Ruth: Do you have to present it?

The Chair: The Internal Economy Committee does not present it. Someone from this committee has to present it and defend it.

Senator Banks: What I said is correct: If this happens, this cannot be dealt with by the Senate until the week of April 14.

The Senate has in the past declined to approve budgets, not from this committee but from others, when the chair of that committee was not in the Senate to defend the budget. They say we will wait until he or she is present.

The Chair: I was forced to come back from Regina to do exactly that.

Senator Day: The Internal Economy Committee has refused to look at them until they have all the budgets in. I have been on that committee. They want to know what all the budgets are.

Le sénateur Day : Comme l’a dit le sénateur Nancy Ruth, ce comité se réunit demain. Si nous approuvons le budget lundi prochain, nous ne savons pas si le sous-comité se réunit la semaine prochaine.

Le sénateur Nancy Ruth : Je ne savais pas que nous siégeons demain avant de recevoir un courriel aujourd’hui. Ce sont des choses qui arrivent.

Le sénateur Banks : Si cela n’est pas présenté au Sénat avant le 14 avril, nous ne serons pas en mesure de faire le voyage à Washington en temps prévu.

Le sénateur Nancy Ruth : Nous n’en sommes qu’au début du mois de mars, sénateur.

Le président : Je sais, mais le Sénat ne siège pas pendant deux semaines.

Le sénateur Nancy Ruth : Je sais. Si nous nous réunissons le 10 mars, lundi prochain, et que nous adoptons le budget sous une forme ou une autre pour le renvoyer au Comité de la régie interne... J’aimerais bien pouvoir dire « je vous le garantis », mais ce serait stupide. Je suis sûre à 90 p. 100. Nous allons nous occuper de cela, et je vais parler aux membres du sous-comité demain.

Le sénateur Banks : Quand le budget sera-t-il présenté au Sénat? Le sous-comité du budget et le Comité de la régie interne ne peuvent régler cette question en une semaine, à moins qu’un miracle ne se produise.

Le président : Le Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l’administration doivent en faire rapport jeudi. C’est le mardi suivant qu’il faut donner un préavis d’une journée pour que la motion soit adoptée.

Le sénateur Banks : Ça ne fonctionne pas. Nous ne serons pas ici.

Le président : C’est ce que je disais.

Le sénateur Nancy Ruth : Faut-il que vous présentiez le budget?

Le président : Le Comité de la régie interne ne le présentera pas. C’est un membre de notre comité qui doit le présenter et le défendre.

Le sénateur Banks : Ce que j’ai dit est vrai : si cela se produit, le Sénat ne pourra pas étudier le budget avant la semaine du 14 avril.

Le Sénat a déjà refusé d’approuver des budgets, pas des budgets de notre comité, mais ceux d’autres comités, dans les cas où le président de ces comités était absent du Sénat et ne pouvait donc défendre les budgets en question. Lorsque cela se produit, on attend que le président du comité soit présent.

Le président : J’ai été forcé de revenir de Regina précisément pour cette raison.

Le sénateur Day : Le Comité de la régie interne a refusé d’examiner l’un ou l’autre des budgets avant que tous les budgets aient été présentés. J’ai déjà siégé à ce comité. Les membres de celui-ci veulent prendre connaissance de tous les budgets avant de faire quoi que ce soit.

The Chair: There is a motion on the floor to that effect.

Senator Zimmer: Are we waiting for information?

Senator Banks: That is what I first proposed, but I am just looking at the calendar. If we wait to consider this until a week from today, I do not see it being likely or even possible that the Senate would approve it, because the Senate has to approve this budget, before the week of April 14. I know we are sitting on the March 31. If you look at the time off between now and then and the likelihood of the committee's being able to get to do those things and the Senate getting to that motion and the day's notice that you have to give of that motion, because the motion of the Internal Economy Committee has to be approved, and then the chair or the deputy chair has to present the budget, and then the Senate has to agree to debate, we would probably not be able to go to Washington in that time, and that is what was worrying me.

Senator Day: We get into these dilemmas, and we want to be able go to Washington. We obviously need that. We have a problem with Internal Economy. The way to handle this is to allow steering, and then we do not have to get this whole committee back together. The steering committee can meet at any time. My view is that if Senator Moore would change his motion to say that this body accepts this budget subject to the steering committee being satisfied with the production of those various documents and undertakings we have asked for, then everyone would be happy.

Senator Moore: We have a prairie caucus going on.

Senator Tkachuk: I think I got what you said. You said you wanted approval of this budget based on the steering committee approving it, and I will not give that approval. If the committee wants to vote here to give that, that is fine, but I will not vote with it.

Senator Moore: Are you not on the steering committee?

Senator Tkachuk: Yes, I am.

Senator Moore: What do you want? You will get the documents.

Senator Tkachuk: I do not approve of the budget or the expenditures.

Senator Moore: Subject to you getting the stuff you want.

Senator Tkachuk: I am saying no. That is the way I am voting.

Senator Mitchell: If you got the information, you would not approve the budget? What is the point?

Senator Tkachuk: There was nothing I could do about it at the time.

Senator Mitchell: You are delaying for the sake of delaying.

Le président : Une motion a été présentée à cet égard.

Le sénateur Zimmer : Attendons-nous de l'information?

Le sénateur Banks : C'est ce que j'ai commencé par proposer, mais je jette simplement un coup d'œil sur le calendrier. Si nous attendons une semaine avant d'examiner le budget, je ne pense pas qu'il soit probable ou même possible que le Sénat l'approuve, parce que cela doit être fait avant la semaine du 14 avril. Je sais que nous siégeons le 31 mars. Si l'on tient compte du congé qu'il va y avoir dans l'intervalle, de la probabilité que le comité soit en mesure de faire ces choses et que le Sénat s'occupe de cette motion, ainsi que du fait qu'il faut donner un préavis d'une journée concernant cette motion, parce que la motion du Comité de la régie interne doit être approuvée, puis le président ou le vice-président doit présenter le budget, et ensuite le Sénat doit être prêt à procéder au débat, nous n'allons probablement pas pouvoir faire le voyage à Washington en temps prévu, et c'est ce qui m'inquiète.

Le sénateur Day : Nous sommes confrontés à ce genre de dilemmes, et nous voulons pouvoir faire le voyage à Washington. Il est évident qu'il faut que nous le fassions. Nous sommes aux prises avec un problème de régie interne. Ce qu'il faut faire pour régler le problème, c'est de permettre au comité directeur d'agir, comme ça nous n'aurons pas à réunir de nouveau le comité au complet. Le comité directeur peut se réunir n'importe quand. Ce que je pense, c'est que, si le sénateur Moore acceptait de modifier sa motion pour qu'il précise que le comité accepte le budget sous réserve que le comité directeur vérifie que les différents documents et que les différentes mesures que nous avons exigées se matérialisent, alors tout le monde serait content.

Le sénateur Moore : Nous assistons à un caucus des prairies.

Le sénateur Tkachuk : Je pense que j'ai compris ce que vous avez dit. Je pense que vous voulez que le budget soit approuvé si le comité directeur l'approuve, et je ne vais pas donner cette approbation. Si vous voulez voter pour cela, c'est très bien, mais, pour ma part, je vais voter contre.

Le sénateur Moore : N'êtes-vous pas membre du comité directeur?

Le sénateur Tkachuk : Oui, je le suis.

Le sénateur Moore : Que voulez-vous? Vous allez obtenir les documents.

Le sénateur Tkachuk : Je n'approuve pas le budget ni les dépenses prévues.

Le sénateur Moore : Sous réserve que vous obteniez ce que vous voulez.

Le sénateur Tkachuk : Je ne dis pas non. C'est ainsi que je vote.

Le sénateur Mitchell : Si vous obteniez l'information, ne seriez-vous pas prêt à approuver le budget? Où cela mène-t-il?

Le sénateur Tkachuk : Je ne pouvais rien faire à ce moment-là.

Le sénateur Mitchell : Vous faites délibérément en sorte que les choses traînent en longueur.

Senator Tkachuk: No, I am not. If you want to pass the budget, senator, you pass the budget. I am telling you that I do not support passing the budget.

Senator Banks: Senator Day's question was that this committee give the authority to the steering committee to pass the budget in order that we can get, for the steering committee's consideration, answers to the questions about consultants 1, 2 and 3. Are you now saying that notwithstanding what that information might say, you would not be able to approve this budget?

Senator Tkachuk: No.

Senator Banks: You are not saying that.

Senator Tkachuk: No, I am saying that. I will not be voting for this budget.

Senator Banks: Regardless of any explanations that might be forthcoming?

Senator Tkachuk: Regardless.

Senator Banks: Then we might as well vote now.

The Chair: I might remind you, Senator Tkachuk, that when we were preparing last year's budget, last time, one of the reasons we prepared the second year in a row was to demonstrate that we would come in with substantial savings in this year's budget. We have done that. We have reduced very significantly the amount of money. That was one of the undertakings that I made to you at that time, and I thought we had an agreement on that. I think coming in with a budget that is 40 per cent of our previous one is a very significant accommodation to meet your concerns. I feel let down in that regard when you say you will not support this budget.

Senator Tkachuk: I do not believe that anyone is interested in any suggestion I have made to cut costs in this budget, so it is very difficult for me to be part of the process. Therefore, I was not part of your process. That is certainly different from any committee I have ever been on. As the deputy chair and also the chair, when I was the chair of Finance, I worked with Senator De Bané on the budget. We worked together on the budget.

The Chair: And we did on this one. You asked for reduction of staff. We have reduced the staff. You asked for reduction in spending. We reduced the spending.

Senator Tkachuk: That was last year.

The Chair: No, no. We did it with a view to having a significantly smaller budget this year, and that is why we came up with the trips. None of these trips are new to you. You recognize all of the locations.

Le sénateur Tkachuk : Non, ce n'est pas vrai. Si vous voulez adopter le budget, sénateur, faites-le. Ce que je vous dis, c'est que je ne suis pas en faveur de l'adoption du budget.

Le sénateur Banks : La question du sénateur Day portait sur le fait que le comité autorise le comité directeur à adopter le budget pour que nous puissions obtenir, afin que le comité directeur puisse se pencher là-dessus, des réponses aux questions au sujet des consultants 1, 2 et 3. Êtes-vous en train de dire que vous ne seriez pas disposé à approuver le budget, peu importe la teneur de cette information?

Le sénateur Tkachuk : Non.

Le sénateur Banks : Ce n'est pas ce que vous dites.

Le sénateur Tkachuk : Non, c'est ce que je dis. Je ne vais pas voter en faveur du budget.

Le sénateur Banks : Peu importe les explications qui pourront être fournies?

Le sénateur Tkachuk : Peu importe.

Le sénateur Banks : Dans ce cas, aussi bien passer au vote tout de suite.

Le président : Sénateur Tkachuk, permettez-moi de vous rappeler que lorsque nous avons préparé le budget de l'an dernier, la dernière fois, l'une des raisons pour lesquelles nous avons préparé en même temps le budget de l'année suivante, c'était que nous voulions montrer que nous étions en mesure de préparer pour l'année en cours un budget qui permettrait de réaliser des économies substantielles. C'est chose faite. Nous avons fait diminuer passablement la somme. C'est l'un des engagements que j'ai pris envers vous à ce moment-là, et je pensais que nous nous étions entendus là-dessus. Je pense qu'en préparant un budget qui correspond à 40 p. 100 du précédent, nous faisons une concession très importante pour rejoindre vos préoccupations. J'ai l'impression que vous me laissez tomber lorsque vous dites que vous n'allez pas appuyer le budget.

Le sénateur Tkachuk : Je pense que personne ne s'intéresse à l'une ou l'autre des suggestions que j'ai faites pour faire diminuer les coûts dans le cadre du budget, alors c'est très difficile pour moi de participer au processus. C'est pour ça que je n'ai pas participé à votre processus. Cette façon de faire est assurément différente de celle de tous les comités dont j'ai été membre. À titre de vice-président, et aussi de président, lorsque j'ai été président du Comité des finances, j'ai travaillé sur budget avec le sénateur De Bané. Nous avons travaillé ensemble sur le budget.

Le président : Et c'est ce que nous avons fait pour le présent budget. Vous avez demandé une réduction du personnel. Nous avons réduit le personnel. Vous avez demandé une réduction des dépenses. Nous avons réduit les dépenses.

Le sénateur Tkachuk : Vous parlez de l'an dernier.

Le président : Non, non. Nous avons fait cela dans le but que le budget de l'année courante soit beaucoup plus petit, et c'est la raison pour laquelle nous avons pensé aux voyages. Aucun de ces voyages n'est quelque chose de nouveau pour vous. Vous reconnaissez toutes les destinations.

Senator Tkachuk: I totally approve of the trips to the military bases. I had arguments with the contingency, the \$65,000 promotion budget, which I think is a contingency budget, and that is what the \$25,000 was last year. I have a problem with the four conventions at the end of the budget. I have a problem with two staff members. I have not been very successful in any of my concerns, and that is your privilege. You do what you want. You are the majority here. All I am saying is those are the concerns I had, and none of them has been dealt with. Therefore, if you want to move the budget, you move the budget. I am telling you what I will do ahead of time. It is not unfair.

The Chair: It is not unfair. It is disappointing when you come to me and when we work together on it and you said you wanted reductions in staff, and you got reductions. You have three staffers off the payroll. You said you wanted to have a lower budget, and you have got a lower budget. You imply that no one has worked together with you, and I am making sure that the committee understands that I have in fact worked with you and took your concerns into account, and they are reflected in this budget.

Senator Tkachuk: Thank you for that, chair. I really appreciate that.

Senator Moore: Senator Tkachuk said that his comments have not been taken into consideration. Senator Day's suggestion was to pass the budget subject to the steering committee, of which you are a member, Senator Tkachuk, getting information on these two items that you were very concerned about on page 1, and that is it. I did not hear any contention on the rest of it. Those were the items.

Senator Tkachuk: I did object on item miscellaneous, on stationary, on the trips, the \$65,000 promotion. There is no concern here about any of those items, so therefore I do not support those items. I am not being unreasonable. I just said they are too high. I also said the \$65,000 budget is too high and there are too many conventions at the end. We have four. We could do with two.

Senator Moore: There may be six. You may end up with staff suggesting some other conference that comes up that is important that relates to the work of the committee.

The Chair: To go from \$1.4 million to \$600,000 is a significant reduction.

Senator Mitchell: I think you should go to a couple of these conferences and learn something.

Senator Tkachuk: I do not need that.

Senator Mitchell: Senator Nancy Ruth and I learned a lot.

Senator Tkachuk: I am sure you did.

Le sénateur Tkachuk : Je suis tout à fait en faveur des voyages à destination des bases militaires. C'étaient les imprévus que je remettais en question, le budget de promotion de 65 000 \$, qui, selon moi, est un budget pour les imprévus, et c'était ça, le 25 000 \$ de l'an dernier. Pour moi, les quatre congrès à la fin du budget posent problème. Le fait d'avoir deux employés pose problème. Je n'ai pas vraiment réussi à faire en sorte qu'on tienne compte de mes préoccupations, et c'est votre privilège de ne pas en tenir compte. Vous faites ce que vous voulez. Vous êtes majoritaire. Tout ce que je dis, c'est que ce sont les préoccupations que j'avais, et qu'on n'en a réglé aucune. Donc, si vous voulez proposer une motion d'adoption du budget, faites-le. Je vous dis à l'avance ce que je vais faire. Ce n'est pas injuste.

Le président : Ce n'est pas injuste. C'est décevant, par contre, parce que vous êtes venu me voir et nous avons travaillé sur le budget ensemble, et vous avez dit que vous vouliez que nous réduisions le personnel, ce que vous avez obtenu. Il y a maintenant trois employés de moins. Vous avez voulu que nous réduisions le budget, ce que vous avez obtenu aussi. Vous laissez entendre que personne n'a travaillé avec vous, et je veux m'assurer que les membres du comité savent que j'ai travaillé avec vous et que j'ai tenu compte de vos préoccupations, qui se reflètent dans le budget.

Le sénateur Tkachuk : Merci de l'avoir fait, monsieur le président. Je vous en suis vraiment reconnaissant.

Le sénateur Moore : Le sénateur Tkachuk a dit qu'on n'a pas tenu compte de ses observations. La suggestion du sénateur Day, c'était d'adopter le budget à la condition que le comité directeur, dont vous êtes membre, sénateur Tkachuk, obtienne l'information sur ces deux postes qui vous préoccupaient beaucoup et qui figurent à la page 1, et c'est tout. Je n'ai entendu aucune objection concernant le reste du budget. Ce sont les seuls deux postes.

Le sénateur Tkachuk : J'ai pourtant formulé des objections concernant les dépenses diverses, les fournitures de bureau, les voyages et les 65 000 \$ pour la promotion. Personne ici ne se préoccupe de ces dépenses, alors je ne suis pas en faveur des montants prévus pour ces postes budgétaires. Ce n'est pas déraisonnable, tout ce que j'ai dit, c'est que les montants étaient trop élevés. J'ai aussi dit que le budget de 65 000 \$ était trop élevé et qu'il y avait trop de congrès à la fin. Il y en a quatre. Nous pourrions très bien nous débrouiller avec deux.

Le sénateur Moore : Il pourrait y en avoir six. Il se pourrait que notre personnel nous propose d'autres conférences importantes qui s'annonceraient et qui seraient liés aux travaux du comité.

Le président : Passer de 1,4 million de dollars à 600 000 \$, c'est procéder à une réduction importante.

Le sénateur Mitchell : Je pense que vous devriez assister à quelques-unes de ces conférences pour apprendre quelque chose.

Le sénateur Tkachuk : Je n'en ai pas besoin.

Le sénateur Mitchell : Le sénateur Nancy Ruth et moi avons appris beaucoup de choses dans ce genre de conférence.

Le sénateur Tkachuk : J'en suis convaincu.

Senator Zimmer: If we passed this based on the steering committee dealing with it when that information came back, would that not be agreeable?

Senator Tkachuk: No, because the steering committee then takes a passed budget. You can make the motion to report it to steering committee. I will not support it.

Senator Day: I was only suggesting that to accommodate you.

Senator Tkachuk: Except with the information coming.

Senator Day: Subject to you being satisfied with the information that is forthcoming.

Senator Moore: If you do not like that information on these items on page 1, you can convince your colleagues on steering to adjust some of them. You might want to go upward. I do not know.

Senator Banks: Senator Tkachuk, I want to remind us that I remember a meeting with you, Senator Kenny and me in which we discussed your desire to substantially reduce this committee's budget. It was previously \$1.4 million, not ever spent, but properly approved. We arrived at what I understood to be an accommodation that, if it was reduced to somewhere near the present level, would — I hate to use the word — “satisfy” you. I left the meeting with that impression.

The committee thereby was instructed by the steering committee on budgets to do that. I think this budget is a reflection of that instruction. As I think Senator Kenny has said, this budget is less than half what the previous budget of this committee was.

I thought that that is what we all understood. I think that economies have been obtained, have they not?

The Chair: Yes. I have precisely the same recollection. That is why I am expressing disappointment. We recognized that we had a large budget last year.

Senator Tkachuk: Just so it is clear, I do also have a recollection. I argued against last year's budget and we made accommodation. There was never a deal, any intention or an understanding that we would never talk about budget items again.

Senator Banks: Of course not.

Senator Tkachuk: Then what are you saying?

The Chair: When you say you have not had anyone consider your views, I am pointing out that your views were taken into account by the removal of three staff; your views were taken into account by cutting the budget by 60 per cent. Those are very

Le sénateur Zimmer : Ne seriez-vous pas d'accord pour que nous adoptions le budget sous réserve que le comité directeur l'examine lorsqu'il obtiendra l'information en question?

Le sénateur Tkachuk : Non, parce que, dans ce cas, le comité directeur se verrait présenter un budget déjà adopté. Proposez une motion de renvoi du budget au comité directeur si vous voulez. Je ne vais pas l'appuyer.

Le sénateur Day : Je ne proposais cela que pour vous accommoder.

Le sénateur Tkachuk : Sous réserve que le comité directeur obtienne l'information.

Le sénateur Day : Sous réserve que vous soyez satisfait de l'information qui va être fournie.

Le sénateur Moore : Si cette information concernant les postes de la page 1 ne vous convient pas, vous pourrez convaincre vos collègues du comité directeur de rajuster les montants correspondant à ces postes budgétaires. Vous souhaiterez peut-être renvoyer le budget. Je ne sais pas.

Le sénateur Banks : Sénateur Tkachuk, je veux rappeler à tout le monde que je me souviens que nous avons tenu une réunion, vous, le sénateur Kenny et moi, au cours de laquelle nous avons discuté du fait que vous vouliez réduire substantiellement le budget du comité. Ce budget était auparavant de 1,4 million de dollars, somme qui n'a jamais été dépensée en entier, mais qui était approuvée en bonne et due forme. Nous en sommes arrivés à ce que je pensais être un accommodement, c'est-à-dire que si le budget était réduit à un montant proche du total actuel, cela vous — je déteste à avoir à utiliser ce mot — « satisfierait ». C'est l'impression qui m'est restée à l'issue de la réunion.

Le comité directeur sur les budgets a donc demandé au comité de faire cela. Je suis d'avis que le présent budget est le résultat de cette directive. Comme le sénateur Kenny l'a dit, je pense, le présent budget correspond à moins de la moitié du précédent.

Je pensais que c'était ce que nous avions tous compris. Le budget va nous permettre de réaliser des économies, non?

Le président : Oui. J'ai exactement le même souvenir. C'est la raison pour laquelle je suis déçu. Nous avons admis que le budget de l'an dernier était un gros budget.

Le sénateur Tkachuk : Pour que tout soit clair, je veux vous dire que, moi aussi, je me souviens de ce qui s'est passé. J'ai présenté certains arguments contre le budget de l'an dernier, et nous avons trouvé un terrain d'entente. Nous n'avons cependant jamais convenu ou eu l'intention de ne plus reparler de ces postes budgétaires.

Le sénateur Banks : Bien sûr que non.

Le sénateur Tkachuk : Qu'est-ce que vous dites, dans ce cas?

Le président : Vous dites que personne n'a tenu compte de votre point de vue, et je vous signale que nous l'avons fait puisque nous avons trois employés de moins maintenant, et puisque nous avons réduit le budget de 60 p. 100. Il s'agit là de concessions très

significant accommodations. Now you see other things that you would like. However, you should not say that there has not been an effort to meet your concerns.

Senator Tkachuk: All I said was that, in this discussion that we had here, I brought up a number of concerns. Those concerns do not meet with your agreement. I do not argue with the fact that you have the right to do what you are doing. You do not have to agree with me. I am a democrat. Let us have a vote. I am saying I will not support it the way it sits now.

The Chair: You are telling us when you make a deal and we have an understanding with you, we cannot count on it later on.

Senator Tkachuk: Senator Kenny, that is not a fact.

The Chair: I am sorry, but that is my recollection.

Senator Tkachuk: You told me previously when I argued with Senator Banks that the way I phrased it was the proper way to phrase it. Now are you saying I made a deal on this budget? Not in a million years.

The Chair: What you said about this budget was that none of your concerns were being taken into account, and I pointed out to you —

Senator Tkachuk: I did not say that. I said you do not agree with me. The concerns I had were not taken into account in this budget but that has nothing to do with last year's budget.

The Chair: A staff cut of three and a 60 per cent reduction in spending is, by any measure, a substantial concession to your concerns.

Senator Zimmer: Senator, what could we do to accommodate your understanding of this budget? What can we do? We dropped it. We said we will take these other pieces of information into consideration when they come back from the steering committee. What can we do to accommodate your wishes?

Senator Tkachuk: Let us start at the back with the conferences. I would like to go to two. I do not mind anything with the programming. I like the programming. This is what our committee should be doing: visiting the bases, going to Washington. I have no problem with any of that. I am not being a prude here; I am just making my case.

I would like to see a reduction in the stationary supplies miscellaneous by half. Cut all three of those items in half. Regarding the courier charges, if you can convince me you have to send those three or four documents — which are surveys — to news media for a cost of \$10,000, I may not argue too much about that.

importantes. Il y a maintenant d'autres choses que vous aimeriez voir changer. Vous ne devriez cependant pas dire qu'on n'a pas fait d'effort pour tenir compte de vos préoccupations.

Le sénateur Tkachuk : Tout ce que j'ai dit, c'est que, au cours de nos débats, j'ai soulevé un certain nombre de préoccupations. Vous n'êtes pas d'accord avec ce que j'ai dit. Je ne conteste pas le fait que vous avez le droit de faire ce que vous faites. Vous n'avez pas à être d'accord avec moi. Je suis démocrate. Passons au vote. Ce que je dis, c'est que je ne vais pas appuyer le budget dans sa forme actuelle.

Le président : Ce que vous nous dites, c'est que lorsque nous concluons un marché et que nous avons une entente avec vous, nous ne pouvons pas compter là-dessus par la suite.

Le sénateur Tkachuk : Ce que vous dites n'est pas vrai, sénateur Kenny.

Le président : Je suis désolé, mais c'est le souvenir que j'ai.

Le sénateur Tkachuk : Vous m'avez dit, lorsque je discutais avec le sénateur Banks, que la façon dont j'avais formulé la chose était la bonne. Maintenant, vous dites que nous avons conclu un marché concernant le budget? Jamais dans 100 ans.

Le président : Ce que vous avez dit au sujet du budget, c'est qu'on ne tenait compte d'aucune de vos préoccupations, et je vous ai signalé...

Le sénateur Tkachuk : Je n'ai pas dit ça. J'ai dit que vous n'étiez pas d'accord avec moi. On n'a pas tenu compte de mes préoccupations au moment de préparer le présent budget, mais cela n'a rien à voir avec celui de l'an dernier.

Le président : N'importe qui serait d'accord pour dire que trois employés de moins et une réduction des dépenses de 60 p. 100, c'est une importante concession que nous faisons pour tenir compte de vos préoccupations.

Le sénateur Zimmer : Sénateur, que pourrions-nous faire pour que le budget vous convienne? Que pouvons-nous faire? Nous avons réduit le budget. Nous avons affirmé que nous tiendrons compte des renseignements que le comité directeur nous fournirait, que pouvons-nous faire pour combler vos désirs?

Le sénateur Tkachuk : Commençons par la fin, par les conférences. J'aimerais que nous participions à deux conférences seulement. Il n'y a rien qui me dérange dans le programme. J'aime le programme. C'est ce que le comité devrait faire : visiter les bases militaires, se rendre à Washington. Rien de cela ne pose problème pour moi. Je ne joue pas les prudes; je ne fais que défendre mon point de vue.

J'aimerais que nous réduisions de moitié le montant prévu pour les fournitures diverses. Réduisez ces trois montants de moitié. Pour ce qui est des frais de messagerie, si vous arrivez à me convaincre que vous devez faire parvenir ces trois ou quatre documents — qui sont des enquêtes — aux services de nouvelles au coût de 10 000 \$, je ne vais peut-être pas trop insister là-dessus.

I have a real problem with promotion of reports, meetings and other matters related. That is a \$61,570 item which should be taken out totally.

Senator Banks: Can I ask about that last item? Is it your view that, unlike in the past, the chair or some other senator — it has sometimes been the deputy chair — should not, following upon the presentation of some of our reports to the Senate and their release to the public, go to have meetings with the editorial boards of newspapers across the country and promote the profile of the reports? That is what that budget is for. The \$61,000 is to do that.

Senator Tkachuk: I have been on those tours in other committees, the Agriculture Committee and the Banking Committee. We just flew from Ottawa to Toronto. I flew from Saskatchewan to Vancouver when I was out there. We split it up and went on our own nickel. It was no big deal. It was not that far. We went and promoted.

I think this is way too much. Last year we had \$25,000 and this year we have \$61,570.

Senator Banks: When you went to Vancouver, who paid for your hotel room?

Senator Tkachuk: We paid for our own.

Senator Banks: Out of your office budget?

Senator Tkachuk: No, we paid out of our expense budget. We are on Senate business.

Senator Banks: You paid for your hotel room out of your individual office budget? It comes out of your office budget.

Senator Tkachuk: It does not, Senator Banks.

Senator Banks: Where does it come from? I want to know. Maybe we can do that. When I go someplace in Canada, and sometimes the United States, on Senate business, the hotel bill comes out of my —

The Chair: Travel budget. It is a statutory item.

Senator Banks: What travel budget?

The Chair: Your 64 points.

Senator Banks: That includes hotels? I have never paid for it that way. I have just learned something. Thank you.

Senator Tkachuk: My office would only be too glad to help you. I have told you that.

Senator Mitchell: Then it is a moot point. Then in fact, I have a concern with that. I would rather have the expense identified for what it is rather than plugging it into this other budget on the side.

Ce qui pose vraiment problème, à mon avis, c'est la promotion des rapports, des réunions et des autres choses connexes. Il s'agit d'un montant de 61 570 \$ qui devrait être intégralement supprimé.

Le sénateur Banks : Puis-je poser une question au sujet de ce dernier poste budgétaire? Êtes-vous d'avis que, contrairement à ce qui s'est fait dans le passé, le président ou un autre sénateur — ça a parfois été le vice-président — ne devrait pas, après la présentation au Sénat de certains de nos rapports et de leurs publications, se déplacer pour rencontrer les comités de rédaction des journaux de tout le pays pour promouvoir ces rapports? C'est à ça que cette somme sert. Les 61 000 \$ en question sont prévus à cette fin.

Le sénateur Tkachuk : J'ai fait ces voyages lorsque j'étais membre d'autres comités, le Comité de l'agriculture et le Comité des banques. Nous prenions simplement un avion d'Ottawa à Toronto. J'ai pris l'avion en Saskatchewan pour me rendre à Vancouver, lorsque je me trouvais là-bas. Nous partagions la facture et payions de notre poche. Il n'y a rien là. Nous n'allions pas très loin. Nous faisons ces voyages et assurons la promotion.

Je pense que le montant prévu dans le budget est beaucoup trop élevé. L'an dernier, nous avons prévu 25 000 \$, et cette année, c'est 61 570 \$.

Le sénateur Banks : Lorsque vous êtes allé à Vancouver, qui a payé l'hôtel?

Le sénateur Tkachuk : Nous avons payé nos chambres nous-mêmes.

Le sénateur Banks : À même le budget de votre bureau?

Le sénateur Tkachuk : Non, à partir de notre budget des dépenses. Nous nous rendions là-bas dans le cadre des travaux du Sénat.

Le sénateur Banks : Vous avez payé votre chambre d'hôtel à même le budget de votre bureau? L'argent vient du budget de votre bureau.

Le sénateur Tkachuk : Non, sénateur Banks.

Le sénateur Banks : D'où vient-il alors? Je veux le savoir. Nous pourrions peut-être faire la même chose. Lorsque je me rends quelque part au Canada, et parfois aux États-Unis, dans le cadre des travaux du Sénat, je paie ma note d'hôtel à partir de mon...

Le président : Budget de voyage. Il s'agit d'un poste législatif.

Le sénateur Banks : Quel budget de voyage?

Le président : Vos 64 points.

Le sénateur Banks : Cela inclut les hôtels? Je n'ai jamais payé une chambre d'hôtel de cette façon. Je viens d'apprendre quelque chose. Merci.

Le sénateur Tkachuk : Le personnel de mon bureau ne serait que trop heureux de vous aider. Je vous l'ai dit.

Le sénateur Mitchell : Il n'y a donc pas de problème. En fait, cela pose problème pour moi. J'aimerais que ces dépenses figurent comme telles dans le budget, plutôt que dans ce budget secondaire.

Senator Tkachuk: I have concerns with the two staffers, which can be addressed by the steering committee.

Senator Day: Two staffers on every trip?

Senator Tkachuk: No, no, no. I have a concern with that, but I am not arguing. You convinced me of that. Your chair was very convincing. We will see. I am referring to the two staffers: the research administrator and the writer. I want to see the invoices and be satisfied with that.

Senator Mitchell: You said you would not be satisfied.

Senator Tkachuk: Do not put words in my mouth, Senator Mitchell. That is not what I said.

Senator Day: I think we know all of the points of concern to Senator Tkachuk now, thanks to Senator Zimmer. What are we going to do, Mr. Chair?

The Chair: I was going to suggest before it comes to a vote that we take a look at some of the items that Senator Tkachuk has raised and get a sense of how people feel about it.

The four conferences that are proposed are not unusual for a committee. Senator Tkachuk believes that we should be doing two. Are there other items on that?

Senator Banks: Four.

The Chair: What would you leave it at?

Senator Nancy Ruth: I am happy to have four conferences, because if we do not use it, it goes back to Treasury.

Senator Moore: Who knows what events will happen in the course of the year in this crazy world we are living in. If another topic of urgency comes forward, and someone convenes a meaningful meeting on that, the committee may end up going to one more. I do not know. I would not take away the four, and I would not presume it will be only four.

Senator Mitchell: I am for four.

Senator Banks: Can I just remind everyone again that we could just as well say that the total conference budget is \$72,500 to attend however many conferences we want to go to, because we might take that amount of money and go to six conferences or go to two conferences or send everyone to one conference. All we get is \$72,500 in the conference budget, and within that you can move it around however you want. You can send one guy there, two ladies over there and five people over there. This is strictly pro forma. We are not limited to four conferences.

The Chair: We are limited to \$72,500.

Le sénateur Tkachuk : La question des deux membres du personnel me préoccupe, et c'est une question qui pourrait être réglée par le comité directeur.

Le sénateur Day : Deux membres du personnel pour tous les voyages?

Le sénateur Tkachuk : Non, non, non. Cela me préoccupe, mais je ne vous contredis pas. Vous m'avez convaincu. Votre président s'est montré très convaincant. Nous allons voir. Je parle des deux employés : l'administrateur de recherche et le rédacteur. Je veux voir les factures et être satisfait à cet égard.

Le sénateur Mitchell : Vous avez dit que vous ne seriez pas satisfait.

Le sénateur Tkachuk : Ne me faites pas dire des choses que je n'ai pas dites, sénateur Mitchell. Ce n'est pas ce que j'ai dit.

Le sénateur Day : Je pense que nous savons maintenant tout ce qui préoccupe le sénateur Tkachuk grâce au sénateur Zimmer. Qu'allons-nous faire, monsieur le président.

Le président : J'allais proposer que nous jetions un coup d'œil, avant de passer au vote, sur certains des points soulevés par le sénateur Tkachuk, pour nous faire une idée de ce que les autres pensent de cela.

Le fait qu'on propose quatre conférences n'est pas quelque chose d'inhabituel pour un comité. Le sénateur Tkachuk est d'avis que nous devrions nous en tenir à deux. Y a-t-il d'autres éléments liés à cela?

Le sénateur Banks : Quatre.

Le président : Vous seriez d'accord pour prévoir combien de conférences?

Le sénateur Nancy Ruth : Quatre conférences, cela me va, parce que si nous n'utilisons pas l'argent, il retourne dans les coffres du Trésor.

Le sénateur Moore : Qui sait quels événements vont avoir lieu au cours de l'année, dans notre monde fou. Si un nouveau sujet d'actualité important fait surface et que quelqu'un organise une réunion pertinente là-dessus, il se pourrait que le comité participe à une conférence de plus. Je ne sais pas. Je n'enlèverais pas les quatre, et j'éviterais de présumer qu'il n'y en aura que quatre.

Le sénateur Mitchell : Je suis pour quatre conférences.

Le sénateur Banks : Permettez-moi de rappeler à tous que nous pouvons tout aussi bien dire que le budget total pour les conférences et de 72 500 \$, et que nous pouvons assister au nombre de conférences que nous voulons, parce que nous pouvons utiliser cette somme pour assister à six conférences ou à deux, ou encore envoyer tout le monde à une seule conférence. Tout ce que cela signifie, c'est qu'il y a 72 500 \$ pour les conférences, et il est possible de répartir cette somme comme nous le souhaitons. Nous pouvons envoyer un gars par-ci, deux dames par-là et cinq personnes ailleurs. C'est strictement pour la forme que nous prévoyons quatre conférences. Nous ne sommes pas obligés de nous en tenir à quatre conférences.

Le président : Nous devons nous en tenir à un budget de 72 500 \$.

Senator Day: Are you okay with that, Senator Tkachuk?

Senator Tkachuk: Is that half the budget?

Senator Mitchell: It is 15 per cent, or 12 per cent.

Senator Banks: It is two conferences.

Senator Day: We do not know how many conferences we might be going to, following Senator Moore's point.

Senator Zimmer: It is a budget. We may not go to four. It is a budget. We have not spent all the other money either. We should look at the actuals and say we have budgeted this amount but past history has shown that we do not use anywhere near that amount of money. It is only a guideline.

The Chair: We would have used most of it except that one conference was scuttled because we did not have enough police on the committee.

The other item, working backwards, that was of concern was the promotion and miscellaneous travel section. There were issues last year, the fiscal year we are in currently, that we were poaching out of the promotion budget to provide for travel for other related committee business that came up that we could not predict in the future. That is why we changed the title. I am talking about page 2. What we have is a total of 24 days' travel, or 24 senator days of travel is the best way I can describe it.

Would 20 days of senator travel work for you, Senator Tkachuk? That is a significant reduction.

Senator Tkachuk: Four days?

The Chair: Out of 24, it is a sixth of the proposal.

Senator Tkachuk: First, you support the total budget for the four conferences. Basically, this is very minor. It is not a major adjustment in the budget.

The Chair: We are working our way through the different issues you have raised one at a time.

Senator Tkachuk: I think it should be reduced very substantially or thrown out all together.

Senator Moore: Page 2?

Senator Tkachuk: Yes.

Senator Moore: What would you reduce it to?

Senator Tkachuk: I would say zero. If you want to know, I would say zero.

Senator Moore: Zero will not happen. What is your next best?

Senator Tkachuk: I do not have a next best. What is yours?

Le sénateur Day : Est-ce que cela vous va, sénateur Tkachuk?

Le sénateur Tkachuk : Cela correspond-il à la moitié du budget?

Le sénateur Mitchell : Ça correspond à 15 p. 100, ou 12 p. 100.

Le sénateur Banks : Il s'agit de deux conférences.

Le sénateur Day : Nous ne savons pas à combien de conférences nous allons assister, d'après ce qu'a dit le sénateur Moore.

Le sénateur Zimmer : C'est un budget. Nous n'allons peut-être pas assister à quatre conférences. C'est un budget. Nous n'avons pas tout dépensé l'autre argent non plus. Nous devrions tenir compte des chiffres réels et dire que nous avons prévu cette somme dans le passé, mais que nous ne l'avons jamais utilisée au complet, loin de là. Il ne s'agit que d'un guide.

Le président : Nous aurions dû utiliser la majeure partie du budget, mais il y a eu sabotage par rapport à l'une des conférences, parce qu'il n'y a pas suffisamment de membres du comité qui surveillent ce qui se passe.

L'autre poste, si nous continuons à partir de la fin, qui posait problème, c'était la promotion et la section des déplacements divers. On a signalé des préoccupations l'an dernier, au cours de l'exercice courant, au sujet du fait que nous utilisions le budget de promotion pour payer des déplacements liés à des activités connexes que le comité a dû effectuer et que nous ne pouvions prévoir. C'est la raison pour laquelle nous avons modifié le titre. Je parle de la page 2. Le total est de 24 jours de voyage, ou peut-être la meilleure façon de le décrire, c'est de dire 24 jours-sénateurs.

Seriez-vous d'accord si nous prévoyions 20 jours-sénateurs pour ce qui est de déplacements, sénateur Tkachuk? Il s'agit d'une réduction importante.

Le sénateur Tkachuk : Quatre jours?

Le président : Sur 24, c'est un sixième de ce qui était proposé.

Le sénateur Tkachuk : D'abord, vous appuyez le budget total pour les quatre conférences. Grosso modo, c'est un très petit détail. Il ne s'agit pas d'un rajustement majeur du budget.

Le président : Nous en sommes en train d'examiner une à une les préoccupations que vous avez soulevées.

Le sénateur Tkachuk : Je pense qu'il faudrait procéder à une réduction très importante ou supprimer tout cela.

Le sénateur Moore : La page 2?

Le sénateur Tkachuk : Oui.

Le sénateur Moore : Vous réduiriez cela à combien?

Le sénateur Tkachuk : Je dirais à zéro. Si vous voulez le savoir, je dirais à zéro.

Le sénateur Moore : Ça ne va pas se produire. Quel serait votre deuxième choix?

Le sénateur Tkachuk : Je n'en ai pas. Quel est le vôtre?

Senator Moore: My next best? Four days off. That is my best. That is it.

Senator Tkachuk: That is good.

Senator Moore: Are you agreed?

Senator Tkachuk: I do not agree with that, nor do I agree with the conferences. What is your next one?

Senator Moore: You agreed with the conferences. Are we going back to that? This is the third time we are going back. You only get one shot, and you keep going back.

Senator Tkachuk: I did not agree with the conferences.

Senator Moore: You did not?

Senator Tkachuk: No. You did not change anything.

Senator Mitchell: I think Senator Nancy Ruth, and I do not want to speak for her —

Senator Nancy Ruth: Good idea.

Senator Mitchell: I was at a conference last year. It was exceptionally good. It was brilliant in what it offered. If you have not been to one, I am serious that you should take these in. You get a lot of background that is very good. We have an important job to do. That helps us to do it. I do not think \$72,000 is too much to ask.

Senator Day: Besides, senator, you and I are on the top of the list to go this year, not having gone last year.

Senator Mitchell: The insights you get are amazing.

Senator Tkachuk: Instead of \$72,500, why not cut it in half to \$37,000 as a total umbrella budget? That is my suggestion. We are still talking about conferences. I just said two, so why not cut the total budget in half from \$72,500 and leave it as a global budget, which I like since we do not know what conferences there are.

Senator Banks: The Internal Economy Committee insists that you give pro forma examples. They will not give you a global budget.

Senator Tkachuk: There you go.

The Chair: They are putty as long as you do not expect two senators to go to a conference. Do we then select the senators —

Senator Banks: One at a time.

The Chair: — one at a time.

Senator Moore: You cannot send one person to a conference.

Le sénateur Moore : Mon deuxième choix? Quatre jours de moins. C'est le mieux que je puisse faire. C'est tout.

Le sénateur Tkachuk : C'est bien.

Le sénateur Moore : Êtes-vous d'accord?

Le sénateur Tkachuk : Je ne suis pas d'accord avec cela, pas plus qu'avec le nombre de conférences. Qu'est-ce qui vient après?

Le sénateur Moore : Vous étiez d'accord en ce qui concerne les conférences. Allons-nous revenir là-dessus? C'est la troisième fois que nous revenons là-dessus. Vous n'avez qu'une seule chance, et vous n'arrêtez pas de revenir en arrière.

Le sénateur Tkachuk : Je n'ai pas dit que j'étais d'accord en ce qui concerne les conférences.

Le sénateur Moore : Non?

Le sénateur Tkachuk : Non. Vous n'avez rien modifié.

Le sénateur Mitchell : Je pense que le sénateur Nancy Ruth — et je ne veux pas parler à sa place...

Le sénateur Nancy Ruth : Bonne idée.

Le sénateur Mitchell : J'ai assisté à une conférence l'an dernier. Ça a été une conférence exceptionnelle. Le contenu était brillant. Si vous n'avez jamais participé à une conférence du genre, je dis sérieusement que vous devriez le faire. Vous obtiendriez beaucoup d'informations de très bonne qualité. Nous avons un travail important à faire. Cela nous aide à le faire. Je ne pense pas que nous soyons trop exigeants lorsque nous demandons 72 000 \$.

Le sénateur Day : En outre, sénateur, ce sont nos noms à tous deux qui figurent en tête de liste, pour assister à une conférence cette année, puisque nous n'avons assisté à aucune conférence l'an dernier.

Le sénateur Mitchell : C'est extraordinaire les idées que ce genre de conférence peut vous donner.

Le sénateur Tkachuk : Pourquoi pas faire passer le budget total de 72 500 \$ à 37 000 \$, c'est-à-dire la moitié? C'est ce que je propose. Nous parlons encore des conférences. J'avais proposé que nous assistions à deux, alors pourquoi ne pas réduire le budget de 72 500 \$ de moitié et nous en tenir à un budget global, ce qui est une bonne idée, selon moi, puisque nous ne savons pas quelles sont les conférences qui vont être organisées.

Le sénateur Banks : Le Comité de la régie interne insiste pour que nous lui fournissions des exemples pour la forme. Il ne nous accordera pas un budget global.

Le sénateur Tkachuk : Voilà.

Le président : Le comité n'est pas regardant, pourvu que nous ne prévoyions pas que deux sénateurs assistent à une conférence. Choisissons-nous ensuite les sénateurs...

Le sénateur Banks : Un à la fois.

Le président : ... un à la fois?

Le sénateur Moore : On ne peut envoyer une seule personne à une conférence.

The Chair: Senator Tkachuk keeps asking for a Conservative and a Liberal to go to each conference. That is unacceptable, because it means that the Conservatives are going —

Senator Moore: Leave it at \$72,500. It could be more than that.

Senator Banks: What about that argument? Is it not appropriate that a government member and an opposition member should go to each conference so that they are reporting back?

The Chair: No, it is not appropriate. There are some conferences where just one person would go. That would be satisfactory. The point is that I do not see why Conservatives should go to twice the conferences that Liberals go to.

Senator Nancy Ruth: Unlike the Liberals last time they were in power. I understand the principle.

Senator Day: Per capita distribution. We understand that.

Senator Nancy Ruth: If we trusted each other, we would not be having the discussion.

The Chair: The issue that arises, Senator Tkachuk, is that you are giving us an all or nothing deal.

Senator Tkachuk: No, I am not.

The Chair: Basically you are.

Senator Tkachuk: You gave me an all or nothing deal. You presented the budget.

Senator Mitchell: We cut \$800,000 out of it.

Senator Tkachuk: Last year's.

The Chair: That was the understanding. That was the meeting that Senator Banks was talking about to make serious cuts next year and get rid of some of the staff, and we did that.

Senator Mitchell: How else would we know we cut it? How else would you know that we cut it?

The Chair: My point is, if each page is a deal breaker —

Senator Tkachuk: I did not say that. Chairman, do not put words in my mouth.

The Chair: I did not say you said that.

Senator Tkachuk: Each page is not a deal breaker, because what we talked about was the conference budget. I said I have no problem with the programming part, which is the base visits and the trip to Washington, which was part of our programming. I did not argue about those.

Le président : Le sénateur Tkachuk exige chaque fois qu'un conservateur et un libéral assiste à la conférence. C'est inacceptable, parce que cela signifie que les conservateurs vont...

Le sénateur Moore : Tenons-nous en à 72 500 \$. Ça pourrait être plus.

Le sénateur Banks : Qu'est-ce que c'est, cet argument? N'est-il pas approprié qu'un membre du gouvernement et un membre de l'opposition assistent tous deux à chacune des conférences, de façon qu'ils puissent faire rapport par la suite?

Le président : Non, ce n'est pas approprié. Dans certains cas, une seule personne assisterait à la conférence sans cette règle. Ce serait correct. L'idée, c'est que je ne vois pas pourquoi les conservateurs devraient assister à deux fois plus de conférences que les libéraux.

Le sénateur Nancy Ruth : Contrairement aux libéraux, pendant la dernière période au cours de laquelle ils ont été au pouvoir. Je comprends le principe.

Le sénateur Day : C'est la répartition par personne. Nous comprenons cela.

Le sénateur Nancy Ruth : S'il y avait une confiance mutuelle, le débat n'aurait pas lieu.

Le président : Le problème, sénateur Tkachuk, c'est que ce que vous nous proposez, c'est tout ou rien.

Le sénateur Tkachuk : Non, ce n'est pas ce que je propose.

Le président : En gros, c'est ce que vous faites.

Le sénateur Tkachuk : C'est vous qui me proposez tout ou rien. C'est vous qui avez présenté le budget.

Le sénateur Mitchell : Nous avons accepté de le réduire de 800 000 \$.

Le sénateur Tkachuk : Celui de l'an dernier.

Le président : C'était ça, l'entente. Au cours de la réunion dont le sénateur Banks a parlé, nous avons discuté de compressions importantes pour l'année suivante et du fait de réduire le personnel, et c'est ce que nous avons fait.

Le sénateur Mitchell : Sinon, comment saurions-nous que nous avons réduit le budget? Comment saurions-nous autrement que nous avons réduit le budget?

Le président : Ce que je dis, c'est que, s'il faut conclure un nouveau marché à chaque page...

Le sénateur Tkachuk : Je n'ai pas dit ça. Monsieur le président, ne me faites pas dire des choses que je n'ai pas dites.

Le président : Je n'ai pas dit que vous aviez dit cela.

Le sénateur Tkachuk : Ce n'est pas vrai qu'il faut conclure un marché à chaque page, parce que ce dont nous avons parlé, c'est du budget pour les conférences. J'ai dit que le programme ne me causait pas problème pour moi, c'est-à-dire les visites des bases et le voyage à Washington, qui font partie du programme. Je n'ai rien dit contre ces choses.

The Chair: I was referring to the four pages you object to. If you need all four of those pages, there is no point in talking about it any longer.

Senator Tkachuk: Do you mean on the conferences?

The Chair: If you have to have the conferences cut and the promotion and other matters cut as well as the stuff on page 1 cut —

Senator Moore: That is four pages.

Senator Tkachuk: That is three pages.

Senator Mitchell: You would have to cut two pages from the conferences because you want half as much, and then you would have to cut the other two pages. That adds up to four.

Senator Tkachuk: A global budget of —

Senator Mitchell: You cannot do a global budget.

Senator Tkachuk: He said we could. I am taking Senator Day's wonderful suggestion. I like it. Let us go with a global budget of half the amount and put together a couple of scenarios like you have done here.

Senator Mitchell: You are just fighting for the sake of fighting, Senator Tkachuk.

Senator Banks: I think a straw vote has indicated that the majority of people want the conferences to stay at four.

Senator Tkachuk: And the amount to stay at \$72,000.

The Chair: If someone said something like \$65,000, it does not make any difference. It does not go far enough for you.

Senator Tkachuk: I am not arguing against the whole budget. If we want to talk globally, why not go to a \$400,000 figure and then work within that. However, I do not want to talk globally. I am talking programming. I identified three programs we should talk about.

The Chair: That is what I am trying to do.

Senator Tkachuk: You have given me \$12,000. You are saying I should be a happy camper with a \$7,000 reduction.

The Chair: It is a start. That is a 10 per cent reduction.

Senator Tkachuk: It could be four smaller conferences. Go to two conferences or one big one, I do not care.

Senator Mitchell: Would you say we could use one of our 64 points to go to Victoria?

Senator Tkachuk: Why would you not?

Senator Mitchell: Then you are hiding the expense.

Senator Tkachuk: No you are not. It shows up in your expenses, and it is Senate business.

Le président : Je parlais des quatre pages qui ne font pas votre affaire. Si vous avez besoin de ces quatre pages, ça ne sert à rien d'en parler plus longtemps.

Le sénateur Tkachuk : Voulez-vous dire en ce qui concerne les conférences?

Le président : S'il faut que nous supprimions les conférences, la promotion et les autres choses, en plus de la page 1...

Le sénateur Moore : C'est quatre pages.

Le sénateur Tkachuk : C'est trois pages.

Le sénateur Mitchell : Il faudrait que vous supprimiez deux pages pour ce qui est des conférences parce que vous voulez qu'il n'y en ait que la moitié, puis il faudrait supprimer deux autres pages. En tout, ça fait quatre.

Le sénateur Tkachuk : Un budget global de...

Le sénateur Mitchell : Vous ne pouvez pas établir un budget global.

Le sénateur Tkachuk : Il a dit que nous pourrions le faire. Je reprends l'excellente suggestion du sénateur Day. J'aime cette proposition. Établissons un budget global correspondant à la moitié de la somme et quelques scénarios comme vous l'avez fait.

Le sénateur Mitchell : Vous alimentez le conflit, sénateur Tkachuk.

Le sénateur Banks : Je pense que le vote d'essai a montré que la majorité souhaite que le nombre de conférences demeure le même, c'est-à-dire quatre.

Le sénateur Tkachuk : Et que la somme demeure de 72 000 \$.

Le président : Si quelqu'un proposait quelque chose comme 65 000 \$, cela ne ferait pas de différence. Ce n'est pas suffisant à vos yeux.

Le sénateur Tkachuk : Je ne conteste pas le budget dans l'ensemble. Si nous voulons parler d'une somme totale, pourquoi ne pas prévoir 400 000 \$ puis se débrouiller avec ça. Je ne veux cependant pas que nous fassions cela. Je parle des programmes. Il y a trois programmes dont nous devrions parler, selon moi.

Le président : C'est ce que j'essaie de faire.

Le sénateur Tkachuk : Vous m'avez donné 12 000 \$. Vous dites que je devrais me contenter d'une réduction de 7 000 \$.

Le président : C'est un début. C'est une réduction de 10 p. 100.

Le sénateur Tkachuk : Ce pourrait être quatre conférences de moindre envergure. Assistez à deux conférences ou à une plus importante; ça m'importe peu.

Le sénateur Mitchell : Diriez-vous que nous pourrions utiliser l'un de nos 64 points pour aller à Victoria?

Le sénateur Tkachuk : Pourquoi pas?

Le sénateur Mitchell : Ça revient à cacher les dépenses.

Le sénateur Tkachuk : Non, ce n'est pas le cas. C'est inscrit à votre compte de dépenses, et ça fait partie des travaux du Sénat.

The Chair: It is a long-standing, established principle that you do not use personal budgets to subsidize committees. In the 24 years I have been here, the Internal Economy Committee has supported that position.

Senator Mitchell: We are in favour of transparency.

The Chair: It is transparent that way.

Senator Moore: You have consensus on the four conferences. That is done.

The Chair: I understand that. I was trying to see whether a 10 per cent reduction on the 72 per cent had any traction for Senator Tkachuk.

Senator Tkachuk: No.

The Chair: Then there is not much point in going any further. Does anyone have any further comments to provide on this budget?

Senator Banks: Only that we have never had a budget that has not been passed unanimously by this committee. It is unfortunate we cannot find some accommodation.

Senator Day: I think we can pass it unanimously subject to being approved by the steering committee.

Senator Banks: They cannot do that.

Senator Moore: Are you abstaining?

Senator Tkachuk: No. I am opposed to this budget.

Senator Day: Then there is no sense making it subject to the steering committee. I will call the question.

The Chair: Any further comments, please?

Senator Moore: Senator Tkachuk, did you think that the four-day reduction on page 2 was reasonable?

Senator Tkachuk: No.

Senator Moore: You did not?

Senator Tkachuk: No.

Senator Moore: All other expenditures on page 1 now total \$23,000.

The Chair: On page 1, I was prepared to suggest a cut in the stationary supplies.

Senator Moore: Take it down to \$15,000 rather than \$23,000. What does that do for you?

The Chair: I would take \$5,000 off of stationary and supplies and I would cut it in half. I would take \$2,000 off miscellaneous.

Senator Banks: That is an improvement.

The Chair: I hear you. I am trying to accommodate the deputy chair.

Le président : Il y a un principe établi depuis longtemps selon lequel on n'utilise pas son budget personnel pour subventionner les comités. Je suis ici depuis 24 ans, et le Comité de la régie interne a toujours été de cet avis.

Le sénateur Mitchell : Nous favorisons la transparence.

Le président : On assure la transparence en faisant les choses de cette façon.

Le sénateur Moore : Il y a consensus au sujet des quatre conférences. C'est chose faite.

Le président : Je sais. J'essayais de voir si une réduction de 10 p. 100 des 72 p. 100 allait fonctionner pour le sénateur Tkachuk.

Le sénateur Tkachuk : Non.

Le président : Rien ne sert de poursuivre, dans ce cas. Quelqu'un d'autre veut dire quelque chose au sujet du budget?

Le sénateur Banks : La seule chose que je voudrais dire, c'est que nous avons toujours adopté nos budgets à l'unanimité. Il est malheureux que nous ne soyons pas en mesure d'en arriver à un compromis.

Le sénateur Day : Je pense que nous pouvons l'adopter à l'unanimité si c'est sous réserve qu'il soit approuvé par le comité directeur.

Le sénateur Banks : Le comité directeur ne peut donner cette approbation.

Le sénateur Moore : Vous abstenez-vous?

Le sénateur Tkachuk : Non. Je suis contre le budget.

Le sénateur Day : Il ne sert dans ce cas à rien d'établir cette condition relative au comité directeur. Je vais demander le vote.

Le président : Y a-t-il autre chose?

Le sénateur Moore : Sénateur Tkachuk, selon-vous, la réduction de quatre jours à la page 2 était-elle raisonnable?

Le sénateur Tkachuk : Non.

Le sénateur Moore : Non?

Le sénateur Tkachuk : Non.

Le sénateur Moore : Le reste des dépenses qui figurent à la page 1 totalise maintenant 23 000 \$.

Le président : À la page 1, j'étais prêt à proposer une réduction de la somme prévue pour les fournitures de bureau.

Le sénateur Moore : Prévoyons 15 000 \$, plutôt que 23 000 \$. Qu'en pensez-vous?

Le président : Je prendrais 5 000 \$ du montant prévu pour les fournitures de bureau et je réduirais cette somme de moitié. Je réduirais également la somme prévue pour les fournitures diverses de 2 000 \$.

Le sénateur Banks : C'est mieux.

Le président : Je suis d'accord. J'essaie de trouver un compromis qui satisferait le vice-président.

Senator Tkachuk: I have asked for total cuts of \$116,500 from that budget plus an evaluation of two staff members.

Senator Mitchell: It is already down 60 per cent and you are asking for an 85 per cent cut.

Senator Tkachuk: What did you compromise to?

Senator Mitchell: It might be we have an election in two weeks and you will get all the cuts you want. You cannot do this.

Senator Moore: What was the number, chair, that you ended up with?

The Chair: It was \$5,000 off of stationary and supplies and \$2,000 off of miscellaneous. That is \$7,000.

Senator Moore: So \$23,000 becomes \$16,000?

The Chair: That is correct. I make that as a motion as an amendment to your motion.

Senator Moore: With regard to page 2, we had 24 days. Will we try to do that in 4 fewer days?

Senator Mitchell: I think it is important that we promote this amongst the Canadian people. I think these are ideas they need to hear.

Senator Day: We have to think this budget was well thought out before it was brought to us. Now we are nickel-and-diming the thing for no purpose.

The Chair: That is what I was trying to say. If we cut four days off of page 2 and cut 10 per cent off of the back end, do we move you at all, Senator Tkachuk?

Senator Tkachuk: No.

Senator Mitchell: If he does not get his own way, he will not agree.

Senator Tkachuk: Senator Mitchell, I have made my case.

Senator Mitchell: We have made ours.

Senator Tkachuk: Yes, you have made yours. I asked for a total cut of \$116,500 and an evaluation of two staff members. That is all.

Senator Moore: It is not an evaluation. We have to get the information about what they do. You are not evaluating their job. You will get copies of stuff. That is what you are doing. You are not an evaluator.

Senator Tkachuk: They were going to make certain decisions about that.

Le sénateur Tkachuk : J'ai demandé que nous procédions à des compressions totales de 116 500 \$, en plus d'évaluer ce que nous pouvons faire au sujet de deux membres du personnel.

Le sénateur Mitchell : Nous avons déjà réduit le budget de 60 p. 100, et vous demandez une réduction de 85 p. 100.

Le sénateur Tkachuk : Quel compromis avez-vous fait?

Le sénateur Mitchell : Si ça se trouve, il va y avoir une élection dans deux semaines et vous allez pouvoir faire toutes les compressions que vous voudrez. Vous ne pouvez pas faire ça.

Le sénateur Moore : Quel était le chiffre auquel vous arriviez, monsieur le président?

Le président : Une réduction de 5 000 \$ des fournitures de bureau et une réduction de 2 000 \$ des fournitures diverses. Ça fait 7 000 \$.

Le sénateur Moore : Donc, la somme de 23 000 \$ passe à 16 000 \$?

Le président : C'est exact. Je propose cela à titre de motion de modification de votre motion.

Le sénateur Moore : En ce qui concerne la page 2, il y avait 24 jours de voyage prévus. Allons-nous essayer de nous débrouiller avec quatre jours de moins??

Le sénateur Mitchell : Je pense qu'il est important que nous fassions la promotion de cela auprès de la population canadienne. Je pense qu'il s'agit d'idées qui doivent être communiquées à la population.

Le sénateur Day : Nous devons penser au fait qu'on a réfléchi à ce budget avant de nous le présenter. Nous sommes en train de chipoter pour rien.

Le président : C'est ce que j'essayais de dire. Si nous supprimons quatre jours à la page 2 et 10 p. 100 à la fin, arrivons-nous à vous convaincre un tant soit peu sénateur Tkachuk?

Le sénateur Tkachuk : Non.

Le sénateur Mitchell : S'il n'obtient pas ce qu'il veut, il ne donnera pas son accord.

Le sénateur Tkachuk : Sénateur Mitchell, j'ai présenté mon point de vue.

Le sénateur Mitchell : Et nous avons présenté le nôtre.

Le sénateur Tkachuk : Oui, vous avez présenté le vôtre. J'ai demandé une réduction totale de 116 500 \$ et une évaluation en ce qui concerne deux membres du personnel. C'est tout.

Le sénateur Moore : Il ne s'agit pas d'une évaluation. Nous devons obtenir les renseignements concernant ce qu'ils font. Vous n'évaluez pas leur travail. Vous allez obtenir des exemplaires de certaines choses. C'est ce que vous faites. Vous n'êtes pas un évaluateur.

Le sénateur Tkachuk : On allait prendre certaines décisions à cet égard.

The Chair: This has been open since the reporters got back. Call for the question on the amendment?

Senator Banks: This is amending the amount under all other expenditures from \$23,000 to \$16,000. Is that correct?

The Chair: Yes, by reducing stationary from \$10,000 to \$5,000 and miscellaneous from \$10,000 to \$8,000.

Senator Day: Will there be some discussion?

The Chair: Discussion is welcome.

Senator Day: Why?

The Chair: I was trying to accommodate Senator Tkachuk.

Senator Day: I understand, but he has already told us that that will not accommodate him, so why make the change?

The Chair: I was hopeful that that together with other changes might move him. He has indicated it will not.

Senator Day: That is right. Therefore, why are we making the change? This was well thought out before it was given to us. The staff had worked hard on this. To make this change for no purpose is in effect to say the staff did not do their jobs.

The Chair: I would not blame the staff entirely.

Senator Day: Then we should not be making a change without a reason.

Senator Moore: Move it as it is, then. Let us get out of here.

The Chair: Can I please see who is in favour of the reduction on page 1 that we have just discussed. Those in favour raise their hands. Those opposed raise their hands. Those abstaining raise their hands.

Is there any further discussion on the main motion?

Seeing none, I would like to know all those in favour?

Senator Zimmer: Before you take the vote, do you not want to list all the other accommodations you want to make, such as the four days, the 10 per cent cut, et cetera? Do you not want to list all of those accommodations prior to the vote to indicate all of the concessions you are willing to make?

The Chair: It is on the record. The significant ones are the reduction from \$1,432,000 to \$600,000 and the reduction of three staff.

Senator Tkachuk: That was last year's budget. That has nothing to do with this year's budget.

The Chair: The two budgets came forward in conjunction. That is where they were discussed.

Le président : Le dossier est ouvert depuis que les sténographes sont de retour. Demandez-vous le vote sur l'amendement?

Le sénateur Banks : Il s'agit de l'amendement qui modifie le montant total des autres dépenses, pour le faire passer de 23 000 \$ à 16 000 \$. Est-ce exact?

Le président : Oui, en faisant passer le budget des fournitures fixes de 10 000 \$ à 5 000 \$ et le budget des fournitures diverses de 10 000 \$ à 8 000 \$.

Le sénateur Day : Va-t-il y avoir un débat?

Le président : C'est souhaitable.

Le sénateur Day : Pourquoi?

Le président : J'essayais d'accommoder le sénateur Tkachuk.

Le sénateur Day : Je comprends, mais il nous a déjà dit que cela ne lui conviendra pas, alors pourquoi procéder à la modification?

Le président : J'espérais que cette modification, combinée à d'autres, le ferait changer. Il a indiqué qu'il ne changerait pas d'idée.

Le sénateur Day : Très juste. Dans ce cas, pourquoi procédons-nous à la modification? On a mis beaucoup de réflexion dans ce budget avant de le présenter. Le personnel a travaillé dur là-dessus. Faire cette modification pour rien revient à dire que le personnel n'a pas fait son travail.

Le président : Je ne blâmerais pas entièrement le personnel.

Le sénateur Day : Dans ce cas, nous ne devrions pas procéder à une modification sans raison.

Le sénateur Moore : Proposez le budget tel quel, alors. Allons-nous-en.

Le président : Puis-je savoir qui est en faveur de la réduction dont nous venons tout juste de parler, à la page 1? Que les sénateurs qui sont en faveur de celle-ci lèvent la main. Que ceux qui sont contre lèvent la main. Que ceux qui s'abstiennent lèvent la main?

Quelqu'un d'autre veut parler de la motion principale?

Je ne vois personne, alors puis-je savoir qui est en faveur de cette motion?

Le sénateur Zimmer : Avant de demander le vote, ne souhaitez-vous pas dresser la liste de toutes les autres concessions que vous voulez faire, par exemple les quatre jours, la réduction de 10 p. 100, et cetera? Ne voulez-vous pas dresser la liste de toutes ces concessions avant le vote, de façon à indiquer toutes les concessions que vous êtes prêt à faire?

Le président : Celles-ci figurent au compte rendu. Les plus importantes sont la réduction de la somme de 1 432 000 \$ à 600 000 \$ et la suppression de trois postes.

Le sénateur Tkachuk : Ça, c'était dans le budget de l'an dernier. Ça n'a rien à voir avec le budget de l'année en cours.

Le président : Les deux budgets ont été présentés en même temps. C'est la raison pour laquelle on en a parlé.

Senator Tkachuk: That is not so, Senator Kenny. We did not do two budgets. We dealt with only one budget.

Senator Banks: I am confused about the motion. If I understand it correctly, the motion that we are talking about on the floor is Senator Moore's motion. That is an approval of the budget subject to some other considerations.

The Chair: It is to approve the budget as it stands.

Senator Banks: Thank you. I just want to remind us all that, as Senator Zimmer said, the likelihood of nine of us going on all these trips and of spending all the conference budget is pretty remote. This is a maximum. If history since the beginning of this committee repeats itself, a substantial amount of this will be returned to Her Majesty.

Senator Day: I think that when we are planning trips, it is very unfair to budget for only four people to go on a trip. All who participate in our committee should have the opportunity to go on these trips. That is why it is important to budget for a full committee to go.

Senator Banks: Exactly.

The Chair: Are there further comments?

Senator Tkachuk: I would just like to reiterate my arguments.

Senator Mitchell: We have heard them.

Senator Tkachuk: For Senator Mitchell and others, if you are interested.

The total number of dollars was \$116,500, and I look at those other two staff members. Out of a budget of \$617,000, that is not unreasonable. Then you insult this side by saying, "We will give you a \$7,000 cut." Well, thank you very much.

I want to make it very clear that I do not do this with any — I am not very happy, either, that we are not able to come to a consensus on this budget. I agree with you, Senator Day. I have never been on a committee in 15 years that we have not been able to do this.

Senator Moore: I have never been involved in a discussion in a committee where one person was so entrenched in his position. You have been offered things here, and that is all it is. We are trying to placate you. You are not happy with anything unless you get a 20 per cent cut in the whole thing. The staff have prepared it and gone through I expect tedious examination of the past and the present.

Senator Tkachuk: The staff was working under the direction of the chair and not just on their own, I am sure.

Senator Moore: You can keep your cynicism to yourself. I am for the budget. I would like to have a vote.

Le sénateur Tkachuk : Ce n'est pas vrai, sénateur Kenny. Nous n'avons pas établi deux budgets. Nous ne nous sommes occupés que d'un seul budget.

Le sénateur Banks : J'ai un doute au sujet de la motion. Si je la comprends bien, celle dont nous sommes en train de parler et qui est proposée, c'est celle du sénateur Moore. Il s'agit de la motion d'adoption du budget sous certaines autres conditions.

Le président : Il s'agit de la motion d'approbation du budget tel qu'il a été présenté.

Le sénateur Banks : Merci. Je veux simplement rappeler à tout le monde que, comme le sénateur Zimmer l'a dit, la probabilité que nous fassions tous ces voyages tous les neuf et que nous dépensions tout le budget réservé aux conférences est assez faible. Il s'agit d'un montant maximal. Si l'histoire du comité se répète, une part importante du montant en question va être rendue à Sa Majesté.

Le sénateur Day : Je pense que lorsque nous planifions les voyages, c'est très injuste d'établir un budget pour seulement quatre personnes. Tous les membres du comité devraient pouvoir faire ces voyages. C'est la raison pour laquelle il est important d'établir un budget qui permet au comité au complet de faire le voyage.

Le sénateur Banks : Exactement.

Le président : D'autres observations?

Le sénateur Tkachuk : Je veux simplement répéter mes arguments.

Le sénateur Mitchell : Nous les avons entendus.

Le sénateur Tkachuk : Je m'adresse au sénateur Mitchell et autres intéressés.

La somme totale était de 116 500 \$, et j'examine la situation de ces deux autres membres du personnel. Sur un budget de 617 000 \$, ce n'est pas déraisonnable. Ensuite, vous insultez mon parti en disant « nous allons vous offrir une réduction de 7 000 \$ ». Merci beaucoup.

Je veux qu'il soit très clair que je ne fais ça en aucune façon... je ne suis pas très content, moi non plus, que nous ne soyons pas en mesure de trouver un consensus au sujet de ce budget. Je suis d'accord avec vous, sénateur Day. En 15 ans, je n'ai jamais siégé à un comité qui n'a pas été en mesure d'adopter son budget.

Le sénateur Moore : Je n'ai jamais participé à un débat en comité où une personne campait sur ses positions à ce point. Nous vous avons offert certaines choses, et c'est tout. Nous essayons de vous convaincre. Vous n'êtes satisfait de rien; tout ce que vous voulez, c'est une réduction de 20 p. 100 de tout. Le personnel a préparé le budget, et je pense qu'il a examiné de près la situation passée et actuelle du comité.

Le sénateur Tkachuk : Le personnel a travaillé sous la direction du président, et pas de façon autonome, j'en suis sûr.

Le sénateur Moore : Gardez votre cynisme pour vous. Je suis pour le budget. J'aimerais que nous passions au vote.

The Chair: Just before we do, I would like to correct what you just said, Senator Tkachuk. You were not just offered \$7,000. You were offered cuts in the size of the conference budget, you were offered cuts in the committee's reported motion portion, and you were offered cuts in the general expenses. You were offered cuts in all of those areas.

Senator Tkachuk: Totalling how much?

The Chair: I have not finished speaking.

Senator Tkachuk: Well, finish.

The Chair: I beg your pardon?

Senator Tkachuk: Go ahead.

The Chair: I did not hear what you said.

Senator Tkachuk: I did not say anything.

Senator Moore: I can say what he said.

Senator Tkachuk: Let us vote.

The Chair: You were offered cuts in all of the areas that you brought to our attention as having some concerns in. Every time we raised it, you simply said that you were not voting for this budget. Now you summarize your position by saying all you were offered was a \$7,000 cut, and that is not true.

Senator Tkachuk: That was a motion he made. The rest was simply discussion.

The Chair: I am sorry. He has not made a motion of a \$7,000 cut. He made a motion for no cuts based on the fact that you were not interested in any of the other cuts that I offered.

Senator Tkachuk: No. I was not. How much was the total?

Senator Mitchell: He did not vote in favour of the cuts.

The Chair: I am sorry. You said you did not care what the total was.

Senator Tkachuk: That is not what I said, Senator Kenny. I argued from a position of \$116,500 that I would like to see cut in this budget, two conferences, the promotion budget of \$66,000, and a cut in the miscellaneous and stationary budget, which is \$23,000 with subscriptions, of which none was used last year except for some \$1100. I said miscellaneous, stationary and subscriptions. That is what it is, \$23,000, of which \$1,100 was used.

The Chair: The fact that nothing was used in miscellaneous is fine. You can put that money in for prudence in any event.

Le président : Avant que nous ne votions, je voudrais simplement rectifier ce que vous avez dit, sénateur Tkachuk. Nous ne vous avons pas offert seulement 7 000 \$. Nous vous avons offert des réductions quant à la taille du budget pour les conférences, nous vous avons offert des réductions quant à la partie portant sur les rapports au sujet des motions adoptées par le comité, et nous vous avons offert des réductions quant aux dépenses générales. Nous vous avons offert des réductions dans tous ces domaines.

Le sénateur Tkachuk : Pour un total de combien?

Le président : Je n'ai pas fini de parler.

Le sénateur Tkachuk : Eh bien, finissez.

Le président : Pardon?

Le sénateur Tkachuk : Allez-y.

Le président : Je n'ai pas entendu ce que vous avez dit.

Le sénateur Tkachuk : Je n'ai rien dit.

Le sénateur Moore : Je peux vous dire ce qu'il a dit.

Le sénateur Tkachuk : Passons au vote.

Le président : Nous vous avons offert des réductions dans tous les domaines au sujet desquels vous avez soulevé des préoccupations. Chaque fois que nous avons dit quelque chose là-dessus, vous vous êtes contenté d'affirmer que vous n'alliez pas voter en faveur du budget. Vous résumez maintenant votre position en disant que tout ce que nous vous avons offert, c'est une réduction de 7 000 \$, et ce n'est pas vrai.

Le sénateur Tkachuk : C'est la motion qu'il a proposée. Le reste n'était que débat.

Le président : Je suis désolé. Il n'a pas proposé une motion concernant une réduction de 7 000 \$. Il a proposé une motion d'adoption du budget sans réductions, vu que vous n'étiez intéressé par aucune des réductions que je vous ai offertes.

Le sénateur Tkachuk : Non. Je n'étais pas intéressé. C'était combien, en tout?

Le sénateur Mitchell : Il n'a pas voté en faveur des réductions.

Le président : Je suis désolé. Vous avez dit que le total vous importait peu.

Le sénateur Tkachuk : Ce n'est pas ce que j'ai dit, sénateur Kenny. J'ai défendu une compression budgétaire de 116 500 \$ et dit que j'aimerais voir supprimer du budget deux conférences et le budget de promotion de 66 000 \$, et que j'aimerais voir réduit le montant prévu pour les fournitures diverses et les fournitures de bureau, qui est de 23 000 \$ avec abonnements, et dont on n'a utilisé que 1 100 \$ l'an dernier. J'ai parlé des fournitures diverses, des fournitures de bureau et des abonnements. C'est-à-dire d'une somme de 23 000 \$, dont on n'a utilisé que 1 100 \$.

Le président : Le fait que nous n'ayons pas touché au budget des fournitures diverses est une bonne chose. On peut garder cet argent pour les imprévus.

You were offered a 10 per cent reduction on the conferences, and you did not respond to that. You were offered a cut of one sixth in the promotion of reports to go from 24 days to 20 days. Then you were offered cutting the stationary and supplies in half and cutting miscellaneous by 2 per cent. You were offered a lot more than \$7,000, and you just said no.

Senator Tkachuk: Yes, I did. I did.

The Chair: That brings us to the question.

Senator Banks: In the interests of accommodation, I move an amendment to the motion. In an effort to partly take into account Senator Tkachuk's desire to further reduce the proposed budget, I propose an amendment to the effect that the total budget be reduced by \$27,000, being \$7,000 from the general budget, \$10,000 from the report promotion budget and \$10,000 from the conference budget, totalling \$27,000 in reduction of the global budget.

The Chair: Discussion.

Senator Banks: Does that interest you, Senator Tkachuk?

Senator Tkachuk: No.

The Chair: Question.

Senator Banks: Senator Tkachuk says that does not go anywhere near to where he wants to go, so I withdraw the motion.

The Chair: Question on the main motion. Those in favour?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed?

Senator Tkachuk: No.

The Chair: It is carried.

Senator Tkachuk: On division.

The Chair: Is there any other business before the committee tonight?

Senator Day: Can the record show that we debated this for an hour and a half?

The Chair: Thank you, colleagues. It has been a difficult evening, but it was a process we had to go through. This meeting is adjourned.

The committee adjourned.

Nous vous avons offert une réduction de 10 p. 100 en ce qui concerne les conférences, et vous n'avez pas répondu à cette offre. Nous vous avons offert une réduction d'un sixième au chapitre de la promotion des rapports en faisant passer le nombre de jours de 24 à 20. Ensuite, nous vous avons offert de réduire de moitié la somme réservée aux fournitures de bureau et de réduire le budget des fournitures diverses de 2 p. 100. Nous vous avons offert beaucoup plus que 7 000 \$, et vous vous êtes contenté de dire non.

Le sénateur Tkachuk : Oui, c'est ce que j'ai fait. C'est bien ce que j'ai fait.

Le président : Nous devons donc passer au vote.

Le sénateur Banks : Pour faire un compromis, je propose un amendement à la motion. Pour tenir compte en partie du désir du sénateur Tkachuk de réduire davantage le budget proposé, je propose un amendement ayant pour effet de réduire le budget total de 27 000 \$, c.-à-d. 7 000 \$ du budget fédéral, 10 000 \$ du budget de promotion des rapports et 10 000 \$ du budget des conférences, ce qui revient à une réduction totale de 27 000 \$.

Le président : Débat.

Le sénateur Banks : Êtes-vous intéressé, sénateur Tkachuk?

Le sénateur Tkachuk : Non.

Le président : Question.

Le sénateur Banks : Le sénateur Tkachuk dit que cela n'a rien à voir avec ce qu'il veut, alors je retire ma motion.

Le président : Vote sur la motion principale. Qui est pour?

Des voix : D'accord.

Le président : Qui est contre?

Le sénateur Tkachuk : Non.

Le président : La motion est adoptée.

Le sénateur Tkachuk : Avec dissidence.

Le président : Le comité doit-il s'occuper d'autres choses ce soir?

Le sénateur Day : Est-ce qu'il est possible d'inscrire au compte rendu que le débat là-dessus a duré une heure et demie?

Le président : Merci, chers collègues. Ça été une soirée difficile, mais c'est quelque chose que nous devons faire. Je lève la séance.

La séance est levée.

OTTAWA, Wednesday, March 12, 2008

The Standing Senate Committee on National Security and Defence, to which was referred Bill C-40, An Act to amend the Canada Labour Code, the Canada Student Financial Assistance Act, the Canada Student Loans Act and the Public Service Employment Act, met this day at 12:07 p.m. to give consideration to the bill.

Senator David Tkachuk (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

The Deputy Chair: Honourable senators, we will call the meeting to order. I welcome senators and members of the viewing public.

We are here today to begin our study on Bill C-40. My name is Senator David Tkachuk from Saskatchewan. Bill C-40 intends to protect the civilian jobs of reservists working for federally regulated employers and the federal public service. The proposed bill would also cover reservists attending post-secondary institutions full-time by allowing them to retain their active student status in the Canada student loans program and exempting them from interest accrual and payment obligations while on leave.

This bill also seeks to amend the Canada Labour Code in order to provide employees with a right to job protection when they take a leave of absence without pay for service in the reserve force. It also prohibits discrimination in employment on the basis of reservist status. In the same vein, Bill C-40 amends the Public Service Employment Act, which governs the staffing process for the federal public service, to ensure that public servants have the right to reinstatement following an absence due to service in the reserve force.

On February 13, 2008, pursuant to the motion of the Government House Leader, the Honourable Peter Van Loan, Bill C-40 was deemed to have moved through all stages and was passed by the other place.

To speak to us today on the merits of Bill C-40, I am pleased to introduce to you the Honourable Jean-Pierre Blackburn, Minister of Labour. He was first elected to the House of Commons in 1984 and re-elected in 1988 as a member of Parliament. Accompanying the minister, we have two staff from Human Resources and Social Development Canada. I would like to introduce Hélène Gosselin, Deputy Minister of Labour, and Anthony Giles, Director General, Strategic Policy, Analysis and Workplace Information Directorate.

Minister Blackburn, welcome to the committee on such short notice. We are trying to show the efficiency of the Senate. I received a copy of the speaking notes and assume that other honourable members have also received them.

OTTAWA, le mercredi 12 mars 2008

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, auquel a été déféré le projet de loi C-40, Loi modifiant le Code canadien du travail, la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, se réunit aujourd'hui à 12 h 7 pour examiner le projet de loi.

Le sénateur David Tkachuk (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le vice-président : Honorables sénateurs, la séance est ouverte. Je vous souhaite la bienvenue à tous, en même temps qu'aux gens qui nous regardent actuellement.

Nous amorçons aujourd'hui notre examen du projet de loi C-40. Je suis le sénateur David Tkachuk de la Saskatchewan. Le projet de loi C-40 vise à protéger les emplois civils des réservistes qui travaillent pour des employeurs sous réglementation fédérale et pour la fonction publique fédérale. Le projet de loi s'appliquerait également aux réservistes poursuivant des études postsecondaires à temps plein, qui seraient autorisés à conserver leur statut d'étudiant actif dans le cadre du Programme fédéral de prêts aux étudiants et seraient exemptés de leurs obligations de paiement et des intérêts courus pendant qu'ils seraient en congé.

Le projet de loi vise aussi à modifier le Code canadien du travail pour garantir aux employés la protection de leur emploi lorsqu'ils sont en congé sans solde pour se mettre au service de la force de réserve. Il interdit également la discrimination en matière d'emploi à l'égard des réservistes. C'est dans le même esprit que le projet de loi modifie la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, qui régit la procédure de dotation dans la fonction publique fédérale, pour garantir que les fonctionnaires réservistes retrouvent leur emploi après un congé en raison de leur service dans la force de réserve.

Le 13 février 2008, conformément à la motion de l'honorable Peter Van Loan, leader du gouvernement à la Chambre des communes, le projet de loi est réputé avoir franchi toutes les étapes et avoir été adopté par la Chambre des communes.

Je suis heureux de vous présenter l'honorable Jean-Pierre Blackburn, ministre du Travail, qui vient nous parler aujourd'hui des mérites du projet de loi C-40. Il a été élu pour la première fois député à la Chambre des communes en 1984 avant d'être réélu en 1988. Le ministre est accompagné de deux gestionnaires de Ressources humaines et Développement social Canada. Je vous présente Hélène Gosselin, sous-ministre du Travail, et Anthony Giles, directeur général, Direction de la politique stratégique, de l'analyse et de l'information sur les milieux de travail.

Monsieur le ministre, nous vous remercions d'être des nôtres malgré le très court préavis. Nous nous efforçons de montrer à quel point le Sénat peut être efficient. J'ai reçu une copie de vos notes d'allocation et je suppose que c'est la même chose pour les autres membres du comité.

[Translation]

Hon. Jean-Pierre Blackburn, P.C., M.P., Minister of Labour: Thank you, Mr. Chair. First of all, with your permission, I would like to introduce once more the person to my right, our new deputy minister in the Labour Program, Ms. Hélène Gosselin, as well as Mr. Anthony Giles, Director General of Strategic Policy.

Members of the Senate, it is a pleasure for me to appear before you all today. This is the third time in about 12 months that I have appeared before you; the first time was for the CN back-to-work legislation that was unanimously passed by the House of Commons and the Senate, and then for the Wage Earner Protection Program that protects employees' salaries when a company goes bankrupt. That again was passed unanimously by the House of Commons and the Senate.

I do not know if we will manage to go three for three. That, of course, all depends on you now.

I think that our bill really is an excellent one. You are of course aware that men and women in the reserve force are people who do not serve in the military full-time. They work in the private sector or in the federal public service, and then, one day, they choose to go to serve our country, to defend our values and our democratic principles. Sometimes, they even serve here in Canada, during storms or other such occasions.

If these reservists decide to go to serve our country in Afghanistan, for example, they leave their spouses and their children for a year or a year and a half, risking their lives, but not even sure that their jobs will be waiting for them when they return. In my view, that makes no sense. These people are risking everything for us and we provide them with no protection when they return.

So, that is the intent of our bill and it brings me now to the start of my more official presentation.

[English]

People across this great country of ours take pride in the work and dedication of Canada's reservists. Reservists are members of a unique force. They stand and serve when called to protect Canada's interests at home and abroad. Today, many reservists are serving in Afghanistan.

Reservists come from every corner of this country and most of them have civilian careers or are students. They devote time and effort to serve their country on a periodic basis. Their missions can take them away from jobs and family, often for months at a time. When they come home from a mission, they return to their families and to their work as civilians. That can be a difficult transition in their life. Therefore it is important that we do everything that we possibly can to ensure that these brave women and men never have to worry about being penalized for serving their country after they return home.

[Français]

L'honorable Jean-Pierre Blackburn, C.P., député, ministre du Travail : Merci, monsieur le président. Tout d'abord, si vous me le permettez, j'aimerais présenter à nouveau la personne à ma droite, notre nouvelle sous-ministre au ministère du Travail, Mme Hélène Gosselin, ainsi que M. Anthony Giles, directeur général des politiques stratégiques au ministère.

C'est un plaisir de me retrouver devant vous tous aujourd'hui, membres du Sénat. C'est la troisième fois en plus ou moins 12 mois que je me présente devant vous; la première fois, ce fut pour la Loi du retour au travail du CN qui a été adoptée unanimement à la Chambre des communes et au Sénat, et, par la suite, pour le Programme de protection des salariés en cas de faillite d'une compagnie dans le but de protéger leurs salaires, qui, une fois de plus, a été adopté unanimement à la Chambre des communes et au Sénat.

Je ne sais pas si nous réussissons un trois sur trois? Bien sûr, tout cela dépend de vous maintenant.

Je pense que nous avons effectivement un beau projet de loi. Pour préciser, vous savez, ces hommes et ces femmes réservistes sont des gens qui ne servent pas à plein temps dans l'armée; ils travaillent dans le privé ou dans la fonction publique fédérale et, un jour, ils décident d'aller servir notre pays, défendre nos valeurs et nos principes de démocratie. Parfois, ils servent ici même au Canada, lors de tempête ou autre.

Ces réservistes décident un jour d'aller servir notre pays, en Afghanistan par exemple, ils quittent conjoint et enfants pendant un an, un an et demi, risquent leur vie alors qu'ils ne sont même pas assurés qu'à leur retour, leur emploi les attendra. Ceci n'a aucun sens, à mon avis. Ces gens risquent tout pour nous et en retour, on ne leur offre aucune protection.

Donc, notre projet de loi va en ce sens et ceci m'amène maintenant à amorcer plus officiellement mon allocution.

[Traduction]

Les citoyens de notre grand pays sont fiers du travail et du dévouement des réservistes du Canada. Ceux-ci sont membres d'une force de réserve exceptionnelle; ils sont prêts à répondre à l'appel de leur pays pour défendre ses intérêts au Canada et à l'étranger. Il y a d'ailleurs de nombreux réservistes actuellement en mission en Afghanistan.

Ils proviennent de toutes les régions du Canada et la plupart d'entre eux mènent une carrière dans la société civile ou sont étudiants. Ils consacrent leur temps et leurs efforts à servir leur pays de façon périodique. Leurs missions peuvent les obliger à s'absenter du travail et à s'éloigner de leur famille, souvent pendant de longs mois. À leur retour de mission, ils retrouvent leur famille et reprennent leur vie professionnelle. Cette transition peut être difficile. Il importe donc que nous fassions tout ce que nous pouvons pour que ces hommes et ces femmes remarquables n'aient jamais à craindre d'être pénalisés pour avoir servi leur pays.

While preparing this bill, I travelled from coast to coast to meet many of our reservists. I listened to them and I haven't taken into consideration what they told me before this bill was tabled. That is why I am pleased to speak in favour of this bill today and to share with you details of our government's strategy for reintegration.

[Translation]

Mr Chair, Bill C-40 proposes amendments to several acts, including to Part III of the Canada Labour Code, as well as to the Public Service Employment Act, the Canada Student Financial Assistance Act, and the Canada Student Loans Act.

I will take a moment now to explain what these proposed amendments would do. In federal workplaces, reservists employed in federally regulated industries such as banking, broadcasting, telecommunications and transportation, and reservists employed in the federal public service would be entitled to unpaid leave while participating in domestic or international operations.

Today, they must rely on the goodwill of their employers if they wish to take time off to train or to participate in domestic or international deployments.

[English]

This bill aims to facilitate reservists' transition from deployments back to their civilian jobs. When returning from a mission, they would be able to count on being reinstated into the same or a comparable job. Most reservists have full-time civilian jobs. However, some 40 per cent of, or 12,000, reservists are students, including those who are attending post-secondary institutions full time.

Honourable senators, we know that student reservists often face challenges in balancing their education with their military responsibilities. We also know that reservists with student loans can face a real financial challenge when duty calls. Eligible reservists would not be charged interest or be required to start paying back their student loans while they are away from their studies on active duty.

[Translation]

In workplaces outside federal jurisdiction, Mr. Chair, our efforts to stand up for Canada's reservists continue. We want to make sure that we also address the needs of those reservists who, as civilians, are employed in workplaces outside federal jurisdiction.

Lors de la préparation de ce projet de loi, j'ai parcouru le pays d'un océan à l'autre pour rencontrer plusieurs de nos réservistes. J'ai prêté une oreille attentive à leurs préoccupations qui ont été prises en compte avant le dépôt de ce projet de loi. C'est la raison pour laquelle je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui en faveur de ce projet de loi et de vous livrer les détails de notre stratégie gouvernementale de réintégration.

[Français]

Monsieur le président, le projet de loi C-40 propose des modifications à plusieurs lois, dont des modifications à la Partie III du Code canadien du travail ainsi qu'à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique de même qu'à la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants et à la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants.

Je vais prendre quelques minutes pour expliquer ce que permettraient les modifications proposées. Pour les lieux de travail fédéraux, les réservistes employés dans des secteurs sous réglementation fédérale comme ceux des banques, de la radiodiffusion, des télécommunications et du transport ainsi que les réservistes à l'emploi de la fonction publique fédérale auraient droit à un congé sans solde pendant qu'ils participent à des opérations nationales ou internationales.

Aujourd'hui, ils doivent dépendre de la bonne volonté de leurs employeurs s'ils souhaitent prendre un congé pour suivre une formation ou encore participer à des déploiements au Canada ou à l'étranger.

[Traduction]

Ce projet de loi vise à faciliter la transition des réservistes qui rentrent de mission et réintègrent leur poste dans la vie civile. Au retour d'une mission, ils pourraient compter sur leur réintégration dans le poste qu'ils occupaient ou dans un poste comparable. La majorité des réservistes occupent un emploi à temps plein dans la vie civile. Toutefois, 40 p. 100 d'entre eux sont des étudiants, ce qui représente plus de 12 000 membres, en incluant ceux qui fréquentaient un établissement d'études postsecondaires à temps plein.

Honorables sénateurs, nous savons qu'il n'est pas toujours facile pour les étudiants réservistes de trouver un juste équilibre entre leurs études et leurs responsabilités militaires. Nous savons également que certains réservistes qui bénéficient d'un prêt d'études doivent relever des défis financiers importants en raison du temps qu'ils consacrent à leurs tâches de réserviste. Les réservistes admissibles n'accumuleraient pas d'intérêts sur leurs prêts pendant qu'ils interrompent leurs études pour servir dans la force de réserve. De plus, ils ne seraient pas tenus de rembourser leurs prêts pendant cette période.

[Français]

Pour les lieux de travail qui ne sont pas de compétence fédérale, dans ces cas, monsieur le président, nos efforts pour soutenir les réservistes du Canada ne s'arrêtent pas là. Nous voulons nous assurer que nous répondons aux besoins des réservistes de retour à la vie civile et qui travaillent dans des lieux qui ne sont pas sous réglementation fédérale.

For many years, the Department of National Defence has been working to ensure a seamless transition for reservists who leave and return from full-time deployments.

The Canadian Forces Liaison Council works hard at educating employers and promoting the advantages of hiring reservists.

[English]

Our strategy proposes ongoing federal-provincial-territorial cooperation pertaining to the reinstatement of reservists. There are now several provincial laws in place that ensure job protection for reservists. Six provinces currently have passed their own laws in this regard: Manitoba, Saskatchewan, Ontario, New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island. We hope there will be more. Our government will continue to work with all the provinces and territories. By working together, we can take a consistent approach. That is a great start. All reservists should have the same peace of mind in knowing they have a job to come home to, whether they are completing a training exercise or finishing a voluntary tour.

Honourable senators, I personally feel quite strongly about this issue. Indeed, all members of this government do. This was certainly reflected in a motion that was tabled in the Senate by my colleague, Senator Segal. He has been a champion of reservists for many years. In fact, he organized a meeting for me in January with members of the HMCS *Cataraqui* in Kingston, a valuable part of my national consultation.

Also, Senator Callbeck spoke in favour of this bill, which was passed unanimously at second reading in the Senate. In addition, an NDP member, Ms. Dawn Black, recently tabled a private member's bill in the other place to protect reservists' jobs. Reservists need to know they can count on broad support from Canadians of all stripes.

I believe it is the right thing to do. If we do not stand up for our reservists, they will be vulnerable to the possibility of losing their jobs. That would not be right. The women and men of Canada's reserves are performing a valuable service, and this bill gives us an opportunity to show our support and our appreciation.

The Deputy Chair: Thank you very much, Mr. Minister.

Before we begin, I would like to introduce the senators who have arrived. We have Senator Nancy Ruth and Senator Segal, both from Ontario. Senator Zimmer is from Manitoba. Both Senator Massicotte and Senator Dallaire are from Quebec and Senator Day is from New Brunswick.

I would like to use the prerogative of the Chair to ask the first question. Was the bill produced on consultation with the reservists themselves? Have you received any feedback from them as to how they feel towards this bill?

Jusqu'à présent, le ministère de la Défense nationale s'est attaché à faciliter la transition à la vie civile des réservistes ainsi qu'à leur retour d'un service actif.

Le conseil de liaison des Forces armées canadiennes s'applique à informer les employeurs et à promouvoir les avantages d'embaucher des réservistes.

[Traduction]

Notre stratégie mise sur la collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour faciliter la réintégration des réservistes. Plusieurs lois provinciales sur la protection de l'emploi des réservistes sont actuellement en vigueur. Six provinces ont déjà adopté leurs propres lois à cet égard : le Manitoba, la Saskatchewan, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard. Nous espérons qu'il y en aura d'autres. Notre gouvernement continuera de travailler avec toutes les provinces et tous les territoires. C'est en travaillant ensemble que l'approche sera cohérente. Il s'agit là d'un excellent point de départ. Tous les réservistes devraient jouir de la même tranquillité d'esprit et savoir qu'ils auront un emploi au retour d'une période d'entraînement ou de service volontaire.

Honorables sénateurs, cette question me tient très à cœur, comme c'est le cas, d'ailleurs pour tous les membres du gouvernement. Ce point de vue s'est d'ailleurs reflété dans une motion déposée au Sénat par mon collègue, le sénateur Segal. Il est depuis plusieurs années un champion de la cause des réservistes. C'est d'ailleurs grâce à lui que j'ai pu m'entretenir avec les membres du NCSM *Cataraqui* à Kingston en janvier dernier. Cette rencontre a été un élément important des consultations que j'ai menées à l'échelle nationale.

Le sénateur Callbeck s'est aussi prononcée en faveur de ce projet de loi que le Sénat a adopté à l'unanimité en deuxième lecture. De plus, une députée du NPD, Mme Dawn Black, a récemment déposé un projet de loi d'initiative parlementaire qui éviterait aux réservistes de perdre leur emploi durant un déploiement. Les réservistes ont besoin de savoir qu'ils peuvent compter sur l'appui général des Canadiens.

Je crois que c'est la bonne chose à faire. Si nous ne soutenons pas nos réservistes, ils pourraient perdre leur emploi. Ce serait injuste. Les hommes et les femmes qui sont membres de la force de réserve canadienne servent notre pays de façon remarquable, et ce projet de loi nous offre l'occasion de démontrer notre appui et notre appréciation.

Le vice-président : Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Avant de commencer, j'aimerais vous présenter les sénateurs ici présents. Il y a le sénateur Nancy Ruth et le sénateur Segal, qui sont de l'Ontario. Le sénateur Zimmer est du Manitoba. Les sénateurs Massicotte et Dallaire sont du Québec et le sénateur Day est du Nouveau-Brunswick.

J'aimerais me servir de la prerogative de la présidence pour poser la première question. Le projet de loi a-t-il été élaboré en consultation avec les réservistes eux-mêmes? Avez-vous pu bénéficier du point de vue des réservistes au sujet de ce projet de loi?

[Translation]

Mr. Blackburn: I would say yes, I have consulted many reservists. I have travelled all across the country, through several provinces. I have met reservists on their various home bases and, in addition to my speech, I took about an hour to listen to their questions. By that time, the media had left the place where I was giving my speech. They were able to talk to me freely about what they hoped to see in this bill. Of course, a bill can never contain everything. But I would say that this truly reflects what I heard all across the country about this matter; our bill took it into account. I met several provincial ministers and exchanged views with them. Some had already tabled their bills; others did so after we met. I made them aware of what we were proposing. I should tell you that Mr. Harper, our Prime Minister, wanted it to be the labour minister who took the lead in preparing this bill since a number of departments were involved, like defence, human resources and others.

To answer your question, yes, we really consulted reservists before drawing up this bill.

[English]

The Deputy Chair: Mr. Minister, I understand you have to leave at 12:45 p.m. However, your officials will stay for a few minutes if we need them.

Senators, we have 25 minutes. I ask you to please be crisp.

[Translation]

Senator Massicotte: The bill has a lot of merit and I support the concept. I have some specific questions.

Reservists can be away and not covered by the bill if doing so would cause undue hardship to the employer. What are the criteria? Is it very easy for an employer to use this exception in the bill?

Mr. Blackburn: As we see it, an employer will not be able to act in a discriminatory way. He cannot refuse to hire someone using the excuse that the person is a reservist who will perhaps leave the job. But, at the same time, we wanted to leave a door open. If the employer loses an employee to a mission and if this has a major impact on his business, then he can refer the matter to the department who will review the situation. The exception is not the objective of the bill, the objective is to allow reservists, after six months on the job, to tell their employers that they are going to take unpaid leave.

The employer will have to provide no benefits, no pension fund will accumulate because the reservist will get all that from the military while he or she is serving. For the employer, there are no direct costs associated with the employee leaving, but we can understand that an employer may really be affected for some specific reason.

[Français]

M. Blackburn : Je vous dirais que oui, j'ai consulté beaucoup de réservistes. J'ai parcouru le pays, dans plusieurs provinces. Je rencontrais les réservistes sur leur base respective et en plus de mon allocution, je prenais environ une heure à écouter leurs questions; la presse avait quitté à ce moment l'endroit où j'avais prononcé mon allocution. D'une façon libre, ils pouvaient me parler de ce qu'ils espéraient voir dans ce projet de loi. Bien sûr, un projet de loi ne peut jamais tout contenir. Je dirais que cela reflète vraiment ce que j'ai entendu un peu partout au pays à cet égard; notre projet de loi a tenu compte de cela. J'ai rencontré plusieurs ministres des provinces pour échanger avec eux. Au début, quelques-uns avaient déjà déposé leur projet de loi, les autres l'ont fait suite à notre rencontre. Je les ai sensibilisés sur ce que nous étions en train de préparer. Je vous dirais que notre premier ministre, M. Harper, souhaitait que ce soit le ministre du Travail qui assume le leadership afin de préparer ce projet de loi puisque plusieurs ministères étaient impliqués, comme celui de la Défense, des Ressources humaines et d'autres.

Oui, en réponse à votre question, on a vraiment consulté les réservistes avant de faire ce projet de loi.

[Traduction]

Le vice-président : Monsieur le ministre, je crois que vous devez partir à 12 h 45. Les fonctionnaires qui vous accompagnent pourront toutefois rester quelques minutes de plus si nous avons besoin d'eux.

Chers collègues, nous n'avons que 25 minutes à notre disposition. La concision est donc de mise.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Le projet de loi a beaucoup de mérite et j'appuie son concept. J'ai certaines questions particulières à poser.

On permet aux réservistes d'être absents ou de ne pas faire application à la loi si cela préjuge l'employeur d'une façon importante. Quels sont les critères? Est-ce qu'il est très facile pour l'employeur de chercher cette exception dans le projet de loi?

M. Blackburn : Dans notre compréhension, l'employeur ne pourra d'abord pas y aller avec discrimination, il ne peut pas refuser d'engager quelqu'un sous le prétexte que la personne est un réserviste et va peut-être quitter son emploi. Mais en même temps, on a voulu ouvrir une porte. Si l'employeur perd son employé parce qu'il s'en va dans une mission et que l'impact est majeur pour son entreprise, à ce moment, il peut en référer au ministre et celui-ci analysera la situation. L'objectif de la loi n'est pas l'exception, mais de permettre aux réservistes, après six mois de travail dans une entreprise, d'aviser leur employeur qu'ils vont quitter sans solde.

L'employeur n'aura pas d'avantages sociaux à donner, aucun fonds de pension ne s'accumulera parce que le réserviste obtiendra tout cela de la part de l'armée pendant son service. Pour l'employeur, il n'y a pas de coûts associés directement au départ, mais on peut comprendre qu'il peut arriver qu'un employeur soit vraiment affecté pour une raison particulière.

Senator Massicotte: In a small business especially, with a key person, a man or a woman who plays a critical role in that shop and then disappears for six months. What are the criteria when we say “undue hardship”? Do they already exist? What specifically does the employer have to show? Is it easy to apply or does the procedure take months?

Mr. Blackburn: Please understand that this bill is a new one for Canada. Nothing like it has existed before. That is why the bill provides for the regulations to be changed as circumstances arise that we could not foresee. Put yourself in the shoes of the minister who gets a file like this. He is going to look at it long and hard. It is not just a question of writing a letter and everything is done automatically. It is the same as when someone comes to the Labour Program and asks not to have a health and safety committee for some reason or other. Every request is not necessarily granted because the minister gets a letter. We consider what the union thinks, we look at precedents, whether there is any danger or not.

I imagine that this will be the same. We want to make sure that these men and women who are risking their lives for us, who are defending our country, are protected and find their job waiting for them when they come back.

Senator Massicotte: The bill has a lot of merit and we owe it to those people. But, of course, the process must be quite simple and not be intimidating for employers.

I see that several provinces have already passed similar legislation and that Quebec is not one of them. Are they far behind? Employers and employees must clearly be treated equally. Quebec and some other provinces have not yet passed a bill like this.

Mr. Blackburn: I have had the opportunity to chat with minister Whissell, my provincial counterpart. I have spoken about the bill several times. Neither the government nor the minister responsible is opposed to a bill of this kind, as far as I am aware. It is normal for a minister to say “Look, I will bring this forward and see how the cabinet reacts to the idea.” But I would be lying if I said that Quebec was going its own way and did not want this kind of protection for its reservists. It is their prerogative.

Newfoundland is also somewhat open to the idea; their legislators are studying it right now.

[English]

Senator Nancy Ruth: Minister, could you briefly give me the breakout of the age, sex, race and geography of who these reservists are, especially given that 40 per cent are students.

Le sénateur Massicotte : Surtout pour une PME où il y a une personne clé, homme ou femme, qui a un rôle prédominant dans cette boîte et qu'elle disparaît pour six mois. Quand on dit « majeurs », quels sont les critères? Sont-ils déjà établis? Qu'est-ce que l'employeur doit démontrer en particulier? Est-il facile de postuler ou il s'agit d'une procédure qui durera des mois?

M. Blackburn : Vous comprendrez que c'est nouveau comme projet de loi au Canada. Cela n'existait pas auparavant. C'est pour cette raison que dans notre projet de loi, on prévoit changer la réglementation au fur et à mesure que surviendront certaines particularités qu'on ne peut prévoir. Mettez-vous dans la peau du ministre qui reçoit ce genre de dossier, il va le regarder de façon sérieuse. Il ne s'agit pas de simplement présenter une lettre et que tout soit fait automatiquement. C'est la même chose lorsque quelqu'un s'adresse au ministère du Travail pour demander de ne pas avoir de comité sur la santé et la sécurité au travail pour telle ou telle raison. Ce n'est pas parce que le ministre reçoit une lettre que chaque demande est automatiquement accordée. On regarde ce que le syndicat en pense, on regarde les antécédents, s'il y a du danger ou non.

J'imagine que ce sera pareil dans ce cas-là. On veut s'assurer que ces hommes et ces femmes qui risquent leur vie pour nous, qui défendent notre pays, soient protégés et que lorsqu'ils reviennent, ils puissent retrouver leur poste.

Le sénateur Massicotte : Le projet de loi a beaucoup de mérite et on le doit à ces gens, mais évidemment, il faut que le processus soit assez simple et qu'il n'intimide pas les employeurs.

On note que plusieurs provinces ont déjà adopté des lois semblables. Je remarque que le Québec n'est pas inclus. Est-ce qu'il est loin derrière? Évidemment, il faut traiter les employeurs et les employés également. Le Québec et d'autres provinces n'ont pas encore adopté un projet de loi semblable.

M. Blackburn : J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le premier ministre Whissell, mon homologue provincial. À quelques reprises, j'ai parlé de ce projet de loi. Il n'y a pas d'opposition, à ce que je sache, de la part du gouvernement ou du ministre responsable, à ce type de projet de loi. Il est normal qu'un ministre dise : « Écoutez, je vais en référer au cabinet pour voir comment le conseil des ministres au gouvernement du Québec va réagir par rapport à cette question. » Cependant, je vous mentirais en disant que le Québec ferait bande à part et ne voudrait pas ce genre de protection pour ses réservistes. C'est leur prerogative.

Il y a également Terre-Neuve qui a démontré une certaine ouverture; les parlementaires sont en train d'étudier la question.

[Traduction]

Le sénateur Nancy Ruth : Monsieur le ministre, pourriez-vous nous donner une brève répartition du nombre de réservistes en fonction de l'âge, du sexe, de la race et du lieu de résidence, compte tenu notamment du fait que 40 p. 100 d'entre eux sont étudiants?

[Translation]

Mr. Blackburn: I have nothing on age, but I can give you some statistics that will partially answer your question.

[English]

Senator Nancy Ruth: Especially if they include gender.

[Translation]

Mr. Blackburn: Unfortunately, I do not have that data, but I will still try to answer your question.

We have 74,000 reservists altogether. The Primary Reserve has 34,000 members who are ready to serve at any time. The Supplementary Reserve has 28,000 members. These are retired people who continue to provide services as needed. That is called the Supplementary Reserve. Then you have what we call “the Rangers”. There are 4,200 at the moment. They provide support to our army or to the Canadian Forces in the most remote parts of the country. That is the breakdown of the groups we have.

I can also give you some statistics. British Columbia, 3,203; Alberta, 2,514; Saskatchewan, 801; Manitoba, 1,257; Ontario has the most, with 11,675, followed by Quebec with 7,751; New Brunswick, 1,417; Nova Scotia, 2,829; Prince Edward Island, 295; Newfoundland and Labrador, 1,077 and the Northwest Territories, 37, for a total of 32,983.

However, I do not have figures by gender. I imagine the majority must be men.

[English]

Senator Nancy Ruth: They are probably White men, too.

Senator Segal: That is not fair.

Senator Nancy Ruth: Senator, I believe it is fair.

Senator Segal: I do not think it is fair.

Senator Nancy Ruth: Excuse me, you can do it later.

I am concerned that the Armed Forces is behind in terms of Canada’s commitment to equity and equality; so this for me is a protection, again, for White men. I have other questions, though, which concern how these people are demobilized and put back into civil society.

I note that the bill allows for 15 days for mental health or whatever these reservists will need. Is this 15 days a year, once; or is it every year up to 15 days?

[Français]

M. Blackburn : Je n’ai rien en fonction de l’âge, mais je peux vous donner certaines statistiques qui peuvent répondre en partie à votre question.

[Traduction]

Le sénateur Nancy Ruth : Surtout si vous avez une répartition selon le sexe.

[Français]

M. Blackburn : Malheureusement, je n’ai pas ces données, mais je vais tout de même tenter de répondre à votre question.

Nous avons 74 000 réservistes toutes catégories confondues. La première réserve compte 34 000 membres; les membres de la première réserve peuvent servir à tout moment. Ensuite, la réserve supplémentaire comprend 28 000 membres; ce sont des gens qui ont pris leur retraite et qui continuent à rendre des services au besoin. C’est ce qu’on appelle la réserve supplémentaire. Ensuite, vous avez ce que nous appelons « les Rangers ». Il y en a 4200 actuellement. Ils supportent notre armée ou les forces canadiennes dans les zones plus éloignées de notre pays. C’est la répartition des groupes que nous avons.

Je peux également vous donner certaines statistiques. En Colombie-Britannique, 3203; en Alberta, 2514; en Saskatchewan, 801; au Manitoba, 1257; en Ontario — le plus grand nombre —, 11 675, suivi du Québec, 7751; au Nouveau-Brunswick, 1417; en Nouvelle-Écosse, 2829; à l’Île-du-Prince-Édouard, 295; à Terre-Neuve-et-Labrador, 1077 et dans les Territoires du Nord-Ouest, 37, pour un total de 32 983.

Cependant, je n’ai aucun chiffre par rapport au sexe. J’imagine que cela doit être en majorité des hommes.

[Traduction]

Le sénateur Nancy Ruth : Et il s’agit sans doute d’hommes blancs.

Le sénateur Segal : Il n’est pas juste de parler ainsi.

Le sénateur Nancy Ruth : Sénateur, je pense que cela est justifié.

Le sénateur Segal : Ce n’est pas mon avis.

Le sénateur Nancy Ruth : Je vous prie de m’excuser, mais nous pourrions discuter de ces aspects plus tard.

Je crains que nos forces armées ne soient pas à la hauteur de l’engagement du Canada en matière d’équité et d’égalité; j’y vois donc une mesure de protection qui s’adresse encore une fois aux hommes blancs. J’ai toutefois d’autres questions concernant la démobilisation de ces réservistes et leur retour dans la société civile.

Je note que le projet de loi prévoit une période de 15 jours en cas de problème de santé mentale ou pour tout autre besoin de ces réservistes. S’agit-il de 15 jours par année, une seule fois ou est-ce un maximum de 15 jours à chaque année?

Anthony Giles, Director General, Strategic Policy, Analysis, and Workplace Information Directorate, Human Resources and Social Development Canada: The reference to 15 days in the bill is for the annual training of reservists.

The provision regarding rehabilitation of a reservist who is mentally or physically injured during his or her tour of duty is open-ended. It would depend on each particular case — the needs of the reservist in question.

Senator Nancy Ruth: Who determines the prescribed period?

Mr. Giles: The prescribed period for the annual training?

Senator Nancy Ruth: No; it says the annual training for the prescribed period or, if no period is prescribed, for a period of up to 15 days; and it includes treatment, recovery or rehabilitation.

Mr. Giles: The prescribed period could occur if regulations are passed to define what the annual training period would be. In the absence of a specified training period, the bill is written to provide at least 15 days, which, as we understand from our colleagues in the Canadian Forces, is the usual amount of annual training.

With respect to the rehabilitation, that is open. It will not be prescribed in any general way because that would not take into account the needs of particular reservists. It would be handled on a case-by-case basis.

Senator Massicotte: How long could it take? How long could a reservist be away from his work and still be protected? Could it be two years, three years?

Mr. Giles: Yes, it could be two or three years. There is a provision in the legislation that would permit the passing of a regulation to limit that if, down the road and based on experience, there was a feeling that some sort of limit needed to be imposed. For the moment, the way the legislation is written, there is no maximum limit prescribed on the amount of the leave.

As I understand it, a mission to Afghanistan, for example, calls for a lengthy period of training before going to Afghanistan, as well as a lengthy period of training there. Then when the reservists return, there is also a period of decompression, readaptation and so on before they leave the reserve. There is no set amount of time for those; it will depend on the circumstances.

Senator Nancy Ruth: Is there an expectation that the employer will have to carry some of the costs for the re-entry into civil society if someone is damaged?

[Translation]

Mr. Blackburn: If someone is actually wounded on a mission, on an operation with the Canadian military, a period of time is, of course, provided for the person to recover and to get the appropriate care. Protection continues until they are back at work. The employer does not pay benefits. The employee is on

Anthony Giles, directeur général, Direction de la politique stratégique, de l'analyse et de l'information sur les milieux de travail, Ressources humaines et Développement social Canada : La période de 15 jours indiquée dans le projet de loi est celle allouée pour l'entraînement annuel des réservistes.

La disposition concernant la réadaptation d'un réserviste souffrant d'une blessure physique ou d'un trouble mental à la suite d'une mission n'est assortie d'aucune limite de temps. Tout dépend des besoins du réserviste en question.

Le sénateur Nancy Ruth : Qui détermine la durée de la période prévue par règlement?

M. Giles : La période prévue pour l'entraînement annuel?

Le sénateur Nancy Ruth : Non; il est question de l'entraînement annuel durant la période prévue par règlement ou, à défaut, durant une période d'au plus de 15 jours; on inclut aussi le temps nécessaire pour suivre des traitements ou un programme de réadaptation ou pour se rétablir.

M. Giles : Il faudra qu'un règlement soit pris pour établir la durée de la période prévue pour l'entraînement annuel. Sinon, le projet de loi prévoit un minimum de 15 jours qui, d'après ce que nous ont dit nos collègues des Forces canadiennes, correspond à la période habituelle d'entraînement annuel.

Pour ce qui est de la période de réadaptation, il n'y a pas de limite. Elle ne peut pas être prévue par règlement d'une manière générale, car il faut prendre en compte les besoins particuliers des différents réservistes. La situation serait analysée au cas par cas.

Le sénateur Massicotte : Combien de temps cela pourrait-il durer? Pendant combien de temps un réserviste pourrait-il s'absenter du travail tout en demeurant protégé? Est-ce que cela pourrait aller jusqu'à deux ou trois ans?

M. Giles : Oui, cela pourrait être deux ou trois ans. La loi comporte une disposition permettant de prendre un règlement pour limiter la durée de cette période si l'expérience vient à nous apprendre que l'établissement d'une telle limite s'impose. Selon le libellé actuel du projet de loi, il n'y a pas de durée maximale pour la période de congé.

Il semblerait qu'une mission en Afghanistan, par exemple, exige une période prolongée d'entraînement avant de se rendre là-bas, ainsi qu'une autre période de préparation assez longue une fois arrivé sur place. Lorsque les réservistes rentrent ensuite au Canada, il y a aussi une période de décompression et de réadaptation avant qu'ils ne réintègrent la vie civile. Il n'existe pas de durée préétablie en pareil cas; tout dépend des circonstances.

Le sénateur Nancy Ruth : Est-ce qu'on s'attend à ce que l'employeur assume une partie des coûts liés à la réintégration dans la société civile d'un réserviste blessé?

[Français]

M. Blackburn : Si quelqu'un est effectivement blessé lors de sa mission, en vertu du fonctionnement de l'Armée canadienne, il y a, bien sûr, une période de temps allouée à cette personne afin qu'elle puisse récupérer et obtenir les soins appropriés. Elle continue alors d'être protégée jusqu'à son retour au travail.

unpaid leave. The employer makes no pension fund contributions either. The only thing that the employer continues to accumulate for the employee is his or her years of seniority.

A reservist has a period of four weeks after returning from a mission to get back to work unless, of course, he is wounded or has a health problem.

The members of the Canadian Forces here have provided the answer to your question about the number of women. Ten per cent of reservists are women.

[English]

Senator Nancy Ruth: Are these reservists considered veterans after they have been to Afghanistan, for example, and if so, are all the rights that are available to veterans also available to them?

[Translation]

Mr. Blackburn: I imagine that they must be considered as such, especially if they are wounded or things like that. The answer is yes.

[English]

Senator Nancy Ruth: If the 40 per cent of reservists who are students are not charged interest on their student loans and are paid a tax-free salary, do you not think they are double-dipping in a way?

[Translation]

Mr. Blackburn: No, in this sense: first, when a reservist is a student, we want to make sure that, when he gets back, he can continue his studies; second, six months after starting work, you normally have to start paying back your student loan and interest starts to accumulate. We want to make sure that a person who serves his country overseas has no interest and no repayment obligations on the loan. About 12,000 reservists, about 40 per cent, could be in that situation. We estimate the cost at \$500,000 per year.

Senator Dallaire: Mr. Minister, this is the first time that we have had the opportunity to meet. Congratulations and welcome. I confess that I am taking a number of my reference points from Bill C-202 that Senator Segal presented and that I supported. A number of points in that bill appeared again in Bill C-45.

But there are some points that I would like to raise with you. Let me start with the one that really struck me. Before I provided my response to reading the bill, I took the opportunity to let some former reservists work through the content. One section remains problematic, not to say dangerous.

Here is my question. What is the incentive for an employer to hire a reservist? What kind of support will the government offer to an employer, especially a small business with six or seven people,

L'employeur ne paie pas d'avantages sociaux. L'employé est en congé sans solde. L'employeur ne paie pas non plus de fonds de pension. La seule chose qui continue à s'accumuler pour l'employeur, en faveur de l'employé, ce sont ses années d'ancienneté.

Et le réserviste a une période de quatre semaines à son retour d'une mission pour réintégrer son emploi, à moins qu'il ne soit bien sûr blessé ou qu'il ait un problème de santé.

Les membres des Forces canadiennes nous ont donné la réponse à votre question sur le nombre de femmes, 10 p. 100 des réservistes seraient des femmes.

[Traduction]

Le sénateur Nancy Ruth : Est-ce que ces réservistes sont considérés comme des anciens combattants lorsqu'ils reviennent d'Afghanistan, par exemple, et, le cas échéant, bénéficient-ils des mêmes droits que les anciens combattants?

[Français]

M. Blackburn : J'imagine qu'ils doivent être traités comme tels, surtout s'ils ont eu des blessures ou autres. La réponse est oui.

[Traduction]

Le sénateur Nancy Ruth : Si les 40 p. 100 de réservistes qui sont étudiants sont exemptés d'intérêts sur leurs prêts d'études tout en touchant un salaire non imposable, ne croyez-vous pas qu'ils bénéficient en quelque sorte d'un double avantage?

[Français]

M. Blackburn : Non, dans le sens suivant, d'une part, lorsqu'un réserviste est étudiant, nous voulions nous assurer qu'à son retour, il pouvait poursuivre ses études et d'autre part, après six mois, lorsque vous avez commencé à travailler, normalement vous devez commencer à rembourser votre prêt étudiant et il y a des intérêts qui s'accumulent. On voulait s'assurer que pendant que la personne sert le pays à l'étranger, il n'y ait pas d'intérêt et de remboursement de son prêt. On parle de 40 p. 100, cela implique environ 12 000 réservistes qui pourraient être dans cette situation. On estime le coût à environ 500 000 dollars par année.

Le sénateur Dallaire : Monsieur le Ministre, c'est la première fois qu'on a l'occasion de se rencontrer, bravo et bienvenue. J'avoue que je prends beaucoup mes points de repère sur le projet de loi C-202 que le sénateur Segal a présenté et que j'ai appuyé. Il y avait plusieurs points dans ce projet de loi qui ont été repris dans le projet de loi C-45.

Il y a tout de même certains points que je voudrais soulever avec vous. Je vais prendre celui qui m'a frappé de front, avant de fournir ma réponse à la lecture du projet de loi, j'ai eu l'occasion de faire faire un travail par d'anciens réservistes sur le contenu. Il y a un volet qui demeure épineux, sinon dangereux.

Ma question est la suivante. Quelle mesure incitative a un employeur pour engager un réserviste? Quelle est la nature de l'appui qu'offrira le gouvernement à l'employeur,

when they lose one of those people who, as a reservist, has decent, not to say sought-after, training? That person surely has skills, leadership, technical skills, all assets provided indirectly to the company.

Nowhere in the bill can I see where an employer would want to do that. In your answer, you are going to tell me all about patriotism and serving the flag. From what I can see of industry, that is not going to get us very far. Look how quickly they are prepared to sell their companies to any Tom, Dick or Harry. Do you have any recommendations about that?

Mr. Blackburn: In my meetings and my dialogues with reservists, this comes up everywhere. They say that employers do not want to hire them when they find out that they are in the reserve because they can be called up to serve our country at home or abroad. We looked at what we could do to protect reservists; the way to do that is to write into the legislation that an employer cannot discriminate against a reservist just because he is a reservist.

The best solution is to amend our Canada Labour Code so that we know that protection is guaranteed. Of course, if someone said “you are not hiring me because I am in the reserve,” he could lodge a complaint with the human rights commission. What is the name of that commission?

Mr. Giles: In those circumstances, it would just be about the right to work.

Mr. Blackburn: He would have to file a complaint. That is the only solution.

Senator Dallaire: You are doing well. I am sorry that your schedule does not allow you to properly present such an important bill and that you cannot stay with us. I will not waste any more time, but a reservist comes a lot cheaper than a guy in the regular military.

You could have come up with incentives for SMEs where most of these people work. In the spirit of encouraging SMEs, you could have guaranteed salary or reduced taxes for the time that the person was away so that the employer could hire someone in his place to deal with the upheaval. You have done well in protecting the individual, but the employer gets nothing that I can see in your bill.

As a final word, the public service is the worst employer in the country. I notice that the amendments that you are proposing to the Public Service Act are minor, if not almost non-existent, when it comes to specifically speeding up the ability to protect the reservists who work for the federal public service.

particulièrement une PME de six ou sept personnes, qui perdra une personne qui, comme réserviste, a une formation respectable, sinon recherchée? Cette personne a sûrement des compétences, du leadership, des compétences techniques, ce sont des bénéfices qui sont offerts à la compagnie indirectement.

Dans le projet de loi, il n’y a rien que j’ai pu voir où l’employeur voudrait le faire. Vous allez me répondre par nationalisme ou pour servir le drapeau. Ce que j’ai pu concevoir dans l’industrie, cela ne nous mène pas bien loin. On constate la rapidité avec laquelle ils sont prêts à vendre leur compagnie à n’importe qui. Avez-vous des recommandations sur ce volet?

M. Blackburn : Dans mes rencontres avec les réservistes et dans mes échanges avec eux, c’est un volet qu’on a soulevé à chaque endroit. Il y a le fait que les employeurs ne veulent pas les engager lorsqu’ils apprennent qu’ils sont des réservistes parce qu’ils peuvent être appelés à servir notre pays au Canada ou à l’étranger. Nous avons regardé ce qu’on pouvait faire pour protéger les réservistes; la façon de le faire, c’est d’inclure dans la loi qu’un employeur ne peut faire de discrimination envers un réserviste parce qu’il est un réserviste.

La meilleure solution est de modifier notre Code canadien du travail pour nous assurer qu’il y aura cette protection. Bien sûr, si quelqu’un dit : « vous ne m’engagez pas parce que je suis un réserviste », il devra prendre des mesures pour porter plainte devant la Commission des droits de la personne. Quel est le nom de la commission?

M. Giles : Dans ces circonstances, aux droits du travail tout simplement.

M. Blackburn : Il devra porter plainte, un processus va s’engager. Il n’y a pas d’autres solutions que celle-là.

Le sénateur Dallaire : Vous vous en sortez bien. Je regrette que votre horaire ne réponde pas aux besoins de la présentation d’un projet de loi aussi important et que vous ne puissiez demeurer avec nous. Je ne gaspillerais pas plus de temps, mais un réserviste nous coûte bien moins cher qu’un gars de la régulière.

On aurait pu créer des mesures incitatives pour les PME où une majorité de ces gens travaillent. Dans un contexte d’encouragement aux PME, on aurait pu avoir une garantie de salaire ou de réduction d’impôts pour la période pendant laquelle la personne est partie afin que l’employeur puisse embaucher une autre personne à sa place pour absorber la turbulence créée. Vous avez bien fait pour protéger l’individu sauf que cela ne donne rien à l’employeur. Je ne vois pas cela dans votre projet de loi.

Pour conclure, le pire employeur dans le pays, c’est la fonction publique. Et je remarque que les modifications que vous proposez à la Loi sur la fonction publique sont moindres ou sinon quasi inexistantes, pour spécifiquement donner plus d’allure à la capacité de protéger les réservistes qui travaillent pour la fonction publique du Canada.

Mr. Blackburn: Further to that, I would say that an employer with a reservist on the payroll has an employee who is very well trained and disciplined. Often, the employer takes advantage of that person's skills and that has a beneficial effect on other employees.

The same thing goes for the federal public service. Reservists who work in the public service are going to have the same protection as is offered to the federally regulated private sector, of course. There are 2,000 reservists under our jurisdiction, more in the provinces. That is why we are working with provinces and territories to achieve our goals.

We examined the question of a contribution to the employer and decided not to take that route. It is not clear that we could quantify it or know how far to take it. Given that it is unpaid leave, given that there are no benefits to pay and given the qualities that the workers bring from their training, we thought that the employer could absorb that.

[English]

Senator Zimmer: I support the concept of Bill C-40, but I have one question. The reservist has to put in six months but has to give four weeks' notice first to his employer. Is there a loophole through which, during those four weeks, the employer could reclassify the position to one with fewer responsibilities and less pay so that the employer can comply with the other end of the law when the reservist returns?

[Translation]

Mr. Blackburn: I am going to start the answer and then perhaps give the floor to Mr. Giles so that he can finish it.

For a reservist to be protected under our legislation, he has to have held the job for a period of six months. Then, he has to provide four weeks notice to his employer that he has to go to Afghanistan so that the employer has enough time to react.

Mr. Giles will give you more information on the second part of your question dealing with the regulations.

[English]

Mr. Giles: I understand the concern about a reservist being reclassified or demoted in some way during that four-week period; that would be harmful. The bill includes a clause that is meant to protect reservists against any form of discrimination in training opportunities, promotions or hiring — indeed in any employment conditions. If an action of that nature was taken by an employer and it was clearly motivated by the fact that the person in question was a reservist, it would be illegal and thereby correctable under this legislation.

M. Blackburn : En complément à cela, je dirais que l'employeur, lorsqu'il a un réserviste à son emploi, il a quelqu'un devant lui qui est très bien formé et discipliné. Souvent, l'employeur profite des habiletés de cette personne et cela a des répercussions positives sur les autres employés.

Maintenant, en ce qui concerne la fonction publique fédérale, la même chose va s'appliquer. Les réservistes qui travaillent dans la fonction publique vont avoir la même protection que ce qu'on offre par rapport à l'entreprise privée sous juridiction fédérale, bien sûr. Il y a 2 000 réservistes qui sont sous notre juridiction, les autres relevant davantage des provinces. C'est pour cela qu'on travaille en collaboration avec les provinces et territoires pour arriver à nos fins.

Sur la question de redonner une contribution à l'employeur, on l'a analysée et on a pris la décision de ne pas embarquer là-dedans. Ce n'est pas évident de pouvoir le quantifier, de savoir jusqu'où l'on va par rapport à cela. On pense que du côté des travailleurs, du fait que c'est un congé sans solde, qu'il n'y a pas d'avantages sociaux, et les qualités qu'il a comme formation, on pense que cela peut être absorbé par l'employeur.

[Traduction]

Le sénateur Zimmer : J'appuie le concept du projet de loi C-40, mais j'ai une question. Le réserviste doit occuper son emploi depuis au moins six mois, mais doit donner un préavis de quatre semaines à son employeur. N'y a-t-il pas une échappatoire qui autoriserait l'employeur à profiter de ces quatre semaines pour reclassifier le poste afin d'en diminuer les responsabilités et la rémunération, ce qui lui permettrait de se conformer aux autres exigences de la loi au retour du réserviste?

[Français]

M. Blackburn : Je vais amorcer la réponse et peut-être donner la parole à M. Giles pour qu'il la complète.

Pour qu'un réserviste soit protégé en vertu de notre loi, il doit occuper son emploi depuis une période de six mois. Ensuite, il doit envoyer un avis de quatre semaines informant son employeur qu'il doit se rendre en Afghanistan afin de laisser suffisamment de temps à son employeur de réagir.

M. Giles vous donnera plus d'informations sur la deuxième partie de votre question concernant la réglementation.

[Traduction]

M. Giles : Je comprends que l'on puisse s'inquiéter du risque que le poste du réserviste soit reclassifié ou qu'il fasse l'objet d'une rétrogradation quelconque au cours du préavis de quatre semaines, car cela lui serait préjudiciable. Il y a dans le projet de loi une disposition visant à protéger les réservistes contre toute forme de discrimination pour ce qui est des possibilités de formation, de promotion ou d'embauche — en fait relativement à toutes les conditions d'emploi. Si un employeur se livrait à des agissements de la sorte qui seraient de toute évidence motivés par le fait que la personne en question est réserviste, il se retrouverait dans l'illégalité et pourrait par conséquent faire l'objet de sanctions en vertu de cette loi.

Senator Segal: My question relates to proposed section 247.97 in clause 1 on page 5 of the bill, which anticipates a series of areas where the Governor-in-Council can make regulations.

[Translation]

When I look at the places where regulations are possible, they go some way to answering the questions that my colleagues asked about how certain parts of this bill would be applied.

[English]

Can you share with us what the process of consultation will be relative to those regulations so that some of the concerns raised by Senator Massicotte and others may be addressed in that consultative process? That would give us a sense of confidence about how the bill might operate, should it be passed.

Mr. Giles: The development of regulations in the future, if necessary, would be based on two processes. First, the program itself will be watching carefully the experience under the legislation. For example, if the Minister of Labour begins to be inundated by representations by employers that they are feeling undue hardship because a critical person is volunteering to go on reservist leave, we will be monitoring that and then perhaps proposing regulations.

At the same time, the Canadian Forces Liaison Council, which is made up of employers from across the country, has, on a volunteer basis, worked hard to put in place a series of policies to assist reservists. They will be a second important source of information.

Should regulations then be thought necessary, they will be drafted and put out for public consultations. At that stage, not only those already consulted but any citizen in the country would have a chance to comment on and influence the final version of those regulations.

[Translation]

Mr. Blackburn: The important thing, I think, is that, if indeed there are new regulations, the people involved will be consulted before anything goes into effect.

[English]

Senator Segal: Should the Senate decide to pass the bill, what would you expect the normative period would be between signing into law and proclamation?

[Translation]

Mr. Blackburn: As for protecting reservists, we think that things can move quite quickly.

But for student loans, it may take several months before the regulations come into effect. There is usually a delay of between four and six months for any regulations. We have discussed the

Le sénateur Segal : Ma question porte sur l'article 247.97 à la page 5 du projet de loi, article 1. On y prévoit différentes circonstances dans lesquelles le gouverneur en conseil peut prendre des règlements.

[Français]

Lorsque je regarde les endroits où la réglementation est possible, ils répondent, d'une certaine façon, aux questions de mes collègues en ce qui concerne l'application de certaines parties de ce projet de loi.

[Traduction]

Pourriez-vous nous parler du processus de consultation qui sera mené relativement à ces règlements de manière à répondre à quelques-unes des préoccupations soulevées notamment par le sénateur Massicotte à cet égard? Nous serions ainsi en quelque sorte rassurés quant au mode d'application de ces mesures législatives, advenant l'adoption du projet de loi.

M. Giles : S'il devient nécessaire d'élaborer des règlements, on pourra s'appuyer sur deux processus distincts. D'une part, les responsables du programme surveilleront de très près l'application de la loi. Par exemple, si le ministre du Travail se retrouve inondé sous les doléances d'employeurs qui estiment subir un préjudice exagéré du fait qu'un travailleur essentiel s'est porté volontaire pour agir comme réserviste, nous allons nous montré attentifs et nous pourrions proposer des règlements.

Par ailleurs, le Conseil de liaison des forces canadiennes, qui est composé d'employeurs de toutes les régions du pays, a multiplié ses efforts bénévoles pour mettre en place un ensemble de politiques d'appui aux réservistes. Ce sera une autre source importante d'information aux fins de ce processus réglementaire.

Si des règlements se révèlent nécessaires, ils seront rédigés et soumis à des consultations publiques. À cette étape, tous les citoyens du pays, qu'ils aient déjà été consultés ou non, auront la possibilité de formuler leurs observations et d'influer sur la teneur finale de ces règlements.

[Français]

M. Blackburn : Je pense que l'important, c'est que si effectivement il y a une nouvelle réglementation, les parties seront consultées avant d'entreprendre quoi que ce soit.

[Traduction]

Le sénateur Segall : Si le Sénat décide d'adopter ce projet de loi, quel délai prévoyez-vous entre la promulgation de la loi et son entrée en vigueur?

[Français]

M. Blackburn : En ce qui concerne la protection des réservistes, nous croyons que les choses peuvent aller assez rapidement.

Pour ce qui est, par contre, des prêts étudiants, la réglementation risque de prendre quelques mois avant d'entrer en vigueur. Il y a habituellement un délai allant de quatre à six

matter with the people at the Wage Earner Protection Program and they confirm that there is always a delay.

But the protection of reservists can be accomplished very quickly.

Senator Day: Mr. Minister, thank you very much for having taken the initiative on this bill. I would like to talk about the National Defence Act, especially section 285, which provides the same kind of protection for reservists who are called out in emergencies. Are you aware of this section of the bill?

Why did you decide to draft this new bill rather than using a provision that has been on the books since 2002?

[English]

Mr. Giles: On this I may defer to my colleagues from the Canadian Forces, but my understanding is that the provision to which you are referring applies only in the case of a declared emergency, which is a very narrow set of circumstances, important in itself. The present legislation expands that coverage to any operation designated by the Minister of National Defence, for example, the annual training and others specified in the legislation. The idea was to go beyond those existing provisions and provide wider protection.

Senator Day: Has section 285 of the National Defence Act ever been proclaimed into law? Have regulations ever been generated?

Mr. Giles: My understanding is that there have not.

Senator Day: That is my understanding as well. I remembered the section because I sponsored the bill in 2002 that contained it. The advantage of this was that it is under the National Defence Act and it applied across Canada to all industry, whereas Bill C-40 applies only to industry over which the federal government has jurisdiction.

Why did you make that policy decision rather than generating regulations that explain “emergency”? Surely our fighting in Afghanistan could be described as an emergency if you generated the regulations as such. I would like to understand the policy reason for taking a more restricted area-of-application approach. The Canadian Forces Liaison Council was very excited when this new section was generated. I have waited for six years for something to happen on it, and now it seems to be bypassed.

Mr. Giles: I cannot comment on why legislation that falls under the Minister of National Defence has not been proclaimed or regulations elaborated. I would defer to my colleagues from the Canadian Forces on that.

Senator Day: Could the minister help us with the policy?

mois pour toute réglementation. On en a discuté avec les gens du Programme de protection des salariés qui confirment qu’il y a toujours un délai.

Mais pour ce qui est de la protection des réservistes, cela peut se faire très rapidement.

Le sénateur Day : Monsieur le ministre, merci beaucoup d’avoir pris l’initiative de ce projet de loi. J’aimerais discuter de la Loi sur la défense nationale et, surtout, du paragraphe 285 qui prévoit le même genre de protection pour les réservistes qui sont appelés à servir dans une situation d’urgence. Est-ce que vous êtes au courant de ce paragraphe du projet de loi?

Pourquoi avez-vous décidé de rédiger ce nouveau projet de loi et non d’utiliser le paragraphe existant déjà dans la loi depuis 2002?

[Traduction]

M. Giles : À ce sujet, je devrais peut-être m’en remettre à mes collègues des Forces canadiennes, mais je dirais que la disposition à laquelle vous faites référence s’applique uniquement en cas d’urgence déclarée, soit dans un concours assez restreint de circonstances plutôt graves. Le projet de loi étend cette protection à toute opération désignée par le ministre de la Défense nationale et, notamment, à l’entraînement annuel et aux autres activités qui y sont précisées. Il s’agissait d’offrir une plus vaste protection que celle découlant des dispositions déjà existantes.

Le sénateur Day : Est-ce que l’article 285 de la Loi sur la défense nationale a été promulgué? Est-ce que des règlements ont été pris en application de cet article?

M. Giles : Je ne crois pas.

Le sénateur Day : C’est aussi mon opinion. Je me souviens de cette disposition parce que j’ai parrainé le projet de loi qui la renfermait en 2002. Elle avait pour avantage de s’inscrire dans la Loi sur la défense nationale et de s’appliquer partout au Canada à l’ensemble des employeurs, alors que le projet de loi C-40 ne vise que ceux qui sont sous réglementation fédérale.

Pourquoi avez-vous pris cette décision stratégique, plutôt que d’établir des règlements permettant de mieux définir le concept d’urgence? Il ne fait aucun doute que notre mission de combat en Afghanistan pourrait être décrite comme une situation urgente, si vous aviez pris des règlements en conséquence. J’aimerais comprendre les raisons pour lesquelles vous avez plutôt opté pour une approche limitant l’application de la loi. La création de ce nouvel article a suscité beaucoup d’enthousiasme au sein du Conseil de liaison des Forces canadiennes. J’attendais depuis six ans que l’on fasse quelque chose à cet égard et voilà qu’on semble vouloir y renoncer.

M. Giles : Je ne peux rien vous dire des raisons pour lesquelles une loi relevant du ministre de la Défense nationale n’a pas été promulguée ou des motifs expliquant que des règlements n’aient pas été élaborés. Je vais laisser à mes collègues des Forces canadiennes le soin de vous répondre à ce propos.

Le sénateur Day : Est-ce que le ministre pourrait nous aider à mieux comprendre cette politique?

[Translation]

Why did you decide to proceed with Bill C-40 rather than using the National Defence Act?

Mr. Blackburn: Bill C-40 involves several departments. We had to discuss the matter with Human Resources and Social Development Canada as well as with the Department of National Defence. Under the Canada Labour Code, it is up to the minister of labour to make certain amendments to some legislation. This is why it was our responsibility to act on this. At the Labour Program, we regulate industries such as banking, telecommunications, and everything to do with air, land or sea transportation, even cross-border transportation. We have to deal with the areas in our jurisdiction.

This is why it was important for the federal minister of labour to hold parallel discussions with provincial and territorial departments of labour so as to make sure that we all prepare things together.

For example, when I went to Manitoba, I found out that they had already moved forward with their legislation. When I went to New Brunswick, I arrived in a municipality where they had already taken steps to protect their own reservists. So we already had some examples. And they were happy when they saw our federal initiative because they could see that all the provinces were proceeding in the same way.

Senator Day: When you decided to draft Bill C-40, were you aware of the existence of section 285 of the National Defence Act?

Mr. Blackburn: Consultations were held with the Department of National Defence who partnered with us in developing the bill.

[English]

The Deputy Chair: Minister, maybe you can give us a couple more minutes.

I have to say that the minister was here right at twelve o'clock, so I will take full responsibility for the fact that we called a meeting at twelve o'clock. Of course, national caucus day is Wednesday, and they sometimes do run after 12 p.m., so we did not get started until 12 minutes after.

Senator Dallaire, if you have another question, please proceed.

I had cut Senator Dallaire off after two questions and I gave Senator Day a little more latitude.

Senator Dallaire: Thank you very much, Mr. chair.

[Translation]

Senator Dallaire: Mr. Minister, with regard to the process of drafting regulations, I am assuming that they were drafted not only in cooperation with the Department of National Defence and the Labour Program, but also with the Department of

[Français]

Pourquoi avez-vous décidé d'aller de l'avant avec le projet de loi C-40 plutôt que d'utiliser la Loi sur la défense nationale?

M. Blackburn : Le projet de loi C-40 implique plusieurs ministères. Il fallait, d'une part, discuter de la question avec Ressources humaines et Développement social Canada ainsi qu'avec le ministère de la Défense nationale. Et en vertu du Code canadien du travail, c'est au ministère du Travail d'apporter certaines modifications à certaines lois. C'est pour cette raison que nous avons eu la responsabilité d'agir à ce sujet, et au niveau du ministère du Travail, nous réglementons les entreprises sous notre juridiction, que ce soit les banques, les télécommunications, tout ce qui touche aux transports aériens, terrestres ou maritimes, ou même le transport transfrontalier. Nous devons couvrir ce qui relève de notre compétence.

C'est la raison pour laquelle, en parallèle, il est important pour le ministre fédéral du Travail de discuter avec les autres ministres du travail des provinces et des Territoires afin de s'assurer qu'ensemble, on va préparer les choses.

Dans ma tournée, par exemple au Manitoba, j'ai constaté qu'ils avaient déjà procédé avec leur loi. Quand je suis allé au Nouveau-Brunswick, je suis arrivé dans une municipalité où ils avaient déjà pris des actions afin de protéger leurs propres réservistes. On avait donc déjà des exemples. Et eux, voyant que le fédéral prenait le leadership, étaient bien contents parce qu'ils voyaient que toutes les provinces procédaient de la même façon.

Le sénateur Day : Lorsque vous avez décidé d'élaborer le projet de loi C-40, étiez-vous au courant de l'existence de l'aliéna 285 dans la Loi sur la défense nationale?

M. Blackburn : Il y a eu des consultations avec le ministère de la Défense nationale qui était partenaire dans l'élaboration du projet de loi.

[Traduction]

Le vice-président : Monsieur le ministre, seriez-vous assez généreux pour nous accorder encore quelques minutes de votre temps?

Je dois dire que le ministre était ici à midi pile et que j'assume l'entière responsabilité de la convocation d'une réunion à cette heure-là. Il va de soi que le mercredi est jour de caucus national et que ces réunions se prolongent parfois après midi. Nous avons donc débuté nos travaux avec 12 minutes de retard.

Sénateur Dallaire, si vous avez une autre question, nous vous écoutons.

J'ai interrompu le sénateur Dallaire au bout de deux questions, alors que j'ai accordé une plus grande latitude au sénateur Day.

Le sénateur Dallaire : Merci beaucoup, monsieur le président.

[Français]

Le sénateur Dallaire : Monsieur le ministre, en ce qui concerne le processus de rédaction des règlements, je tiens pour acquis que non seulement ils seront rédigés en collaboration avec le ministère de la Défense nationale, le ministère du Travail, mais aussi avec

Veterans' Affairs. We know that those people, even if they are not physically wounded, can all end up suffering from psychological wounds — and they sometimes appear three, four, five years later.

I feel that, as the regulations are being developed, the provisions of the new Veterans' Charter ought to be specifically considered. That brings me to the subject of regulations. Say that an employer says that such and such a reservist has now left several times, and he would like to discuss it with you. We do not have an army of mercenaries, we use our own people.

The reservist is going off on a mission as a soldier. When he comes back, he is still in the reserve. He is going to be wanted again because of his experience. Perhaps he will be a sergeant in the next mission. It is the same for officers, captains, majors.

So it is more and more possible that reservists going back to missions will continue to develop and to take leadership positions. In a ten-year period, they may well go off three or four times. And if we do not get more soldiers into the Canadian Forces, it could well be even more frequently.

When regulations are established, is it possible to leave out the pejorative tone of regulations for employers that says something like: "they are normally going to leave twice, and, if it is a third time, we are the ones losing all kinds of experience."

Mr. Blackburn: When regulations are established, it is done in conjunction with the people affected. In addition, regulations are published in Part I of the Canada Gazette. At that point, stakeholders and the public have a period of 30 to 45 days to submit comments on the regulations.

The comments submitted are compiled before we proceed with the final version. I think that your comments make a lot of sense. When you mentioned Afghanistan, you said that not enough reservists were called up. At the moment, for example, there are 350 reservists in Afghanistan and soon we will be sending about 500.

You are correct to say that recruiting is not always easy, even if the recruitment process is working well.

Senator Dallaire: That should be a tool to encourage recruitment and not just to protect those who are recruited. We must open the door and show something very positive in order for young people, or not-so-young people, to join up. The way in which this bill is written does not reflect the desire to recruit more people into the reserve. On the contrary, it is seeking to protect the status quo.

le ministère des Anciens Combattants. On sait que tous ces gens, même s'ils ne sont pas blessés actuellement, ils peuvent éventuellement souffrir de blessures psychologiques — cela peut parfois survenir trois, quatre, cinq ans plus tard.

Je pense que durant l'exercice d'élaboration des règlements, les paramètres de la nouvelle charte des anciens combattants devraient être considérés de façon spécifique. Cela m'amène à parler de la réglementation. Par exemple, un employeur peut dire que cela fait plusieurs fois que tel réserviste part et qu'il aimerait vous en parler. On remarque que notre armée n'est pas une armée de mercenaires, c'est-à-dire qu'on développe les gens de l'intérieur.

Le réserviste va partir en mission en tant que soldat. Il va revenir et demeurera un réserviste. On va vouloir le ravoit à cause de son expérience. Peut-être qu'il sera sergent dans la prochaine mission. C'est la même chose pour les postes d'officier ou de capitaine, de major.

Il y a donc plus de possibilités que les réservistes qui retournent en mission continuent à évoluer et à occuper des postes de leadership. Ils risquent aussi de partir trois ou quatre fois dans une période de dix ans. Et si on n'augmente pas le nombre de soldats dans les Forces canadiennes, il risque de partir encore plus souvent.

Dans l'établissement d'une réglementation, est-il possible de ne pas inclure de façon péjorative une réglementation pour les employeurs qui diraient : « On va les laisser partir deux fois dans la norme et si c'est trois fois, nous autres on va perdre toutes sortes d'expériences »?

M. Blackburn : Lorsqu'on établit une réglementation, elle se fait en liaison avec les gens concernés. Également, il y a une publication de la réglementation dans la partie 1 de la Gazette officielle. À ce moment-là, les intervenants et le public disposent d'une période de 30 à 45 jours pour faire des commentaires par rapport à cette réglementation.

Par la suite, on tient compte des commentaires qui nous sont formulés avant d'y aller avec une réglementation finale. Et je pense que ce que vous soumettez est tout à fait sensé. En parlant de l'Afghanistan, vous disiez que les réservistes appelés à intervenir n'étaient pas assez nombreux. Par exemple actuellement, il y a 350 réservistes qui se retrouvent en Afghanistan et prochainement on en enverra autour de 500.

Vous avez raison lorsque vous dites que ce n'est pas toujours évident de faire du recrutement, même si le processus de recrutement fonctionne bien.

Le sénateur Dallaire : Cet outil devrait être un outil pour encourager le recrutement et non pas juste pour protéger ceux qui sont recrutés. Il faut ouvrir la porte à quelque chose de très positif pour des jeunes ou moins jeunes à servir. Et la façon dont est rédigé le projet de loi ne reflète pas la volonté d'encourager le recrutement de plus de gens dans la réserve. Au contraire, on tente de protéger les acquis.

Once more, I bring you back to the fact that incentives were not necessarily examined closely when the bill was drafted. If we cannot find something more positive in the bill, perhaps we should look for it in the regulations.

Mr. Blackburn: Thank you for your comments.

[*English*]

The Deputy Chair: Do you have time for one more question, minister?

Mr. Blackburn: Yes.

The Deputy Chair: Go ahead, Senator Day, so that nothing has been left unsaid.

Senator Day: I appreciate the opportunity to bring one point forward that has not been dealt with. I thank you both for mentioning the Canadian Forces Liaison Council, because if you want to know anything about support for the reserves, you go to that council, which I am sure we will be hearing from before we finish the hearings here.

I have been involved with the Canadian Forces Liaison Council since it had another name, for at least the last 25 years. One of their concerns in not proposing this kind of legislation is that it could possibly result in someone not being hired in the small- and medium-sized enterprises. If someone is in the reserves, the employers say that they will be obligated to try to fill in when that person goes off on deployment, and so they do not hire them. I noticed what you put in proposed section 247.96.

[*Translation*]

No person may refuse to employ a person because they are a member of the reserve force.

[*English*]

That is good, but it is indirect. How do you prove this? Two people are saying they want to be employed, and the employer says, "You are in the reserve. That is very nice. Congratulations."

The reservists know in the back of their minds that they will be subject to this requirement, and in a small business, it is a difficult requirement.

How do you handle that? When you spoke with the Canadian Forces Liaison Council, how did you bring them around on this issue?

[*Translation*]

Mr. Blackburn: From the moment a complaint is filed, people in authority will have to examine the complaint and decide if there was real discrimination or not. Of course, it is senior people who are going to have to make the decisions, in the same way as is done presently for other complaints.

Encore une fois, je vous reviens sur le fait que l'analyse des mesures incitatives n'a pas été nécessairement faite à fond au moment de la rédaction du projet de loi. Et si cela ne se retrouve pas dans le projet de loi, peut-être qu'on devrait retrouver quelque chose de plus positif dans la réglementation.

M. Blackburn : Merci de votre commentaire.

[*Traduction*]

Le vice-président : Avez-vous encore du temps pour une autre question, monsieur le ministre?

M. Blackburn : Oui.

Le vice-président : Allez-y, sénateur Day. Ainsi, tout aura été dit.

Le sénateur Day : Je suis heureux d'avoir l'occasion de soulever un point dont nous n'avons pas encore traité. Je vous remercie d'avoir mentionné le Conseil de liaison des Forces canadiennes, car il s'agit vraiment de la meilleure source d'information concernant le soutien à nos réservistes. Je suis persuadé que nous aurons l'occasion d'entendre des représentants de ce conseil d'ici la fin de nos audiences à ce sujet.

Voilà au moins 25 ans que je traite avec le Conseil de liaison des Forces canadiennes qui portait d'ailleurs un autre nom à l'époque. Si le conseil hésite à proposer des mesures législatives en ce sens, c'est en raison des risques que les petites et les moyennes entreprises soient réticentes à embaucher des réservistes. Un employeur peut renoncer à embaucher un membre de la réserve en sachant qu'il devra composer avec son absence lorsqu'il partira en mission. Je note les mesures que vous avez incluses à cet égard dans l'article 247.96 proposé.

[*Français*]

Il est interdit de refuser d'employer une personne parce qu'elle est membre de la force de réserve.

[*Traduction*]

C'est bien, mais c'est indirect. Comment pouvez-vous le prouver? Deux candidats se présentent pour un emploi et l'employeur dit : « Vous êtes dans la réserve. C'est magnifique. Félicitations. »

Les réservistes savent très bien que cette exigence va s'appliquer dans leur cas et qu'il s'agit d'une exigence difficile à remplir pour une petite entreprise.

Comment arrivez-vous à composer avec la situation? Lorsque vous discutez avec le Conseil de liaison des Forces canadiennes, comment réussissez-vous à le rallier à votre point de vue?

[*Français*]

M. Blackburn : À partir du moment où quelqu'un porte plainte, ce seront les personnes en autorité qui vont devoir analyser la plainte et juger s'il y a eu réelle discrimination. Bien sûr, ce sont les personnes en autorité qui vont devoir prendre une décision, au même titre que lorsqu'il y a des plaintes actuellement pour d'autres raisons.

We think that the best way to protect our reservists is to make sure that an employer cannot refuse to hire a reservist on the supposition that the employee may be leaving in six months. This is our goal behind everything and the mechanism will play its role.

Senator Day: Are your legal counsel satisfied with this paragraph in Bill C-40?

Mr. Blackburn: When we worked on the bill, it really was in consultation with reservists. I visited several locations and I can tell you that, each time, people had the opportunity to ask me questions, to give me their comments and to tell me what they wanted.

We asked ourselves this: “Yes, but if I think I am being discriminated against, how long will it take for me to get an answer?” Some things do not have a yes or no answer because each case is looked at on its own merits. If someone has gone to 12 employers and files 12 complaints that he has been refused employment at 12 places, there is a process in place and it will be followed according to the circumstances.

That is our objective. We really want employers to know that they cannot refuse to hire someone because he is a member of the reserve. I can even tell you that, for employers, it is a source of pride at the moment to support people in the reserve and in the military. Canadians, including employers, are changing their perceptions from those they once had.

They are seeing reservists differently and realizing that these people are risking their lives. In my home in Lac Saint-Jean, the reserve came to help when we had the floods. They did in Toronto, they did in Montreal during the ice storm.

This is why the Department of National Defence will say: this situation is seen to be worthy of being made into law because the job the reservists are doing is seen to be worthy by the Department of National Defence.

[English]

The Deputy Chair: Thank you very much, minister.

Honourable senators, our next witness is from the Department of National Defence: Brigadier-General Linda Colwell. She joined the Canadian Forces in 1973 as a generalist logistics officer. She served on bases and wings across Canada and at National Defence Headquarters within the food service, supply, finance and HR specialties. She was appointed as the director general responsible for personnel policy and requirements on April 1, 2006, and has since assumed responsibility for military personnel strategy, strategic integration and coordination across personnel lines of operation.

Brigadier-General Colwell is the department's expert on Bill C-40 and has played an instrumental role in drafting the legislation and consulting with other government departments.

Nous croyons que la meilleure façon de protéger nos réservistes, c'est de nous assurer qu'un employeur ne pourra pas refuser d'embaucher un réserviste soi-disant que ce dernier va peut-être repartir dans six mois. C'est notre but derrière tout cela et le mécanisme va jouer son rôle.

Le sénateur Day : Est-ce que vos avocats-conseils sont satisfaits de cet alinéa inclus dans le projet de loi C-40?

M. Blackburn : Quand on a élaboré le projet de loi, c'était vraiment en consultation avec les réservistes. J'ai visité plusieurs endroits et je peux vous dire que chaque fois, les gens avaient l'occasion de me poser des questions, de me faire part de leurs commentaires et de me dire ce qu'ils souhaitaient.

On s'est demandé ceci : « Oui, mais si je pense qu'il y a de la discrimination, combien ça va prendre de temps avant d'avoir ma réponse? » Il y a des choses qu'on ne peut répondre par oui ou par non parce que chaque cas sera analysé au mérite. Si quelqu'un fait 12 employeurs et qu'il loge 12 plaintes en disant qu'il a été refusé à 12 endroits, il y a un processus qui est là et qu'il faudra suivre dans les circonstances.

Notre objectif est là. On veut vraiment que les employeurs sachent qu'ils ne peuvent pas refuser d'embaucher quelqu'un parce qu'il est un réserviste. Je vous dirais même qu'actuellement, pour les employeurs c'est devenu une source de fierté d'appuyer les réservistes et les militaires. Il y a un changement dans la perception des Canadiens, des Canadiennes et des employeurs par rapport à ce qu'on voyait auparavant.

Ils voient les réservistes d'un autre œil et réalisent que ces gens risquent leur vie. Chez nous au Lac Saint-Jean, on a eu des inondations et les réservistes ont servi la population. Il y a eu Toronto et Montréal avec le verglas.

C'est pour cela que le ministère de la Défense nationale dira : voici, cette situation est considérée comme telle pour être appliquée à la loi parce que les réservistes font une mission considérée comme telle par le ministère de la Défense nationale.

[Traduction]

Le vice-président : Merci beaucoup, monsieur le ministre.

Honorables sénateurs, notre prochain témoin nous vient du ministère de la Défense nationale : il s'agit du brigadier général Linda Colwell. Elle s'est jointe aux Forces canadiennes en 1973 à titre d'officier de la logistique généraliste. Elle a servi dans diverses bases et escadres un peu partout au Canada ainsi qu'au Quartier général de la défense nationale dans les spécialités des services d'alimentation, de l'approvisionnement, des finances et des ressources humaines. Elle a été nommée directrice générale chargée de la politique et des besoins en matière de personnel le 1^{er} avril 2006, et est responsable depuis de la politique de personnel et de toute la stratégie concernant le personnel militaire, l'intégration stratégique et la coordination dans l'ensemble des lignes d'opération se rapportant au personnel.

Le brigadier-général Colwell est l'experte ministérielle concernant le projet de loi C-40 et a joué un rôle déterminant dans sa rédaction ainsi que dans les consultations tenues auprès des autres ministères.

Brigadier-General Linda J. Colwell, Director General Military Personnel, Department of National Defence: Thank you, sir. As Director General of Military Personnel, I am responsible for personnel policy development for all of the Canadian Forces and for our requirements planning — getting the people to fill the slots.

I have been working closely with the Minister of Labour's staff and other departments and their staffs throughout the development of Bill C-40. I would like to begin by expressing, on behalf of the Canadian Forces, our thanks to the Minister of Labour for leading the process. Many others were involved, and my thanks to them as well. We thank them for listening to our concerns and for addressing them. Bill C-40 is a model.

[*Translation*]

I emphasize the word “model” because it recognizes the sectors from which our reservists come, whether they be students, public servants, or private sector employees. It recognizes the somewhat unique terminology of the Canadian Forces and, as a result, actually sets out the voluntary aspects of service in the reserve needed to fulfill the requirements of “obligatory service” under the section of the National Defence Act.

[*English*]

Significantly, in addition to a prohibition applicable to selecting against existing employees who are reservists in employment practices, Bill C-40 also has a future prohibition section that removes the risk of employers selecting against reservists in their hiring practices. It is not perfect, but it is certainly a leap in the right direction.

[*Translation*]

As you know, six provinces, Nova Scotia, Manitoba, Saskatchewan, Ontario, Prince Edward Island and New Brunswick, have passed legislation on job protection for reservists who are deployed or absent from civilian work for long periods. The federal model of job protection should serve to shape the legislative process of the other provinces and territories and the amendments to legislation already in effect.

[*English*]

As a reinstatement strategy, the bill goes further than simple job protection. There are two significant improvements over similar legislation already passed or proposed of which I am aware. First are the amendments to the Canada Student Financial Assistance Act and the Canada Student Loans Act. Under those amendments, reservists having student status will be exempt from making payments, of either interest or principal, throughout their

Brigadier général Linda J. Colwell, directrice générale, personnel militaire, ministère de la Défense nationale : Merci, monsieur. En ma qualité de directrice générale du personnel militaire, je suis responsable de l'élaboration des politiques de ressources humaines pour l'ensemble des Forces canadiennes ainsi que de la planification de nos besoins. Mon rôle consiste à m'assurer qu'il y a des gens pour combler les postes vacants.

J'ai travaillé en étroite collaboration avec le personnel du ministre du Travail et les employés d'autres ministères aux fins de l'élaboration du projet de loi C-40. Permettez-moi d'abord d'exprimer, au nom des Forces canadiennes, notre reconnaissance au ministre du Travail pour avoir dirigé le processus. Beaucoup d'autres personnes y ont participé et je tiens à les remercier également. Nous les remercions d'avoir prêté une oreille attentive à nos préoccupations et d'en avoir tenu compte. Le projet de loi C-40 est un modèle.

[*Français*]

Je dis bien « modèle » parce qu'il reconnaît les secteurs d'où proviennent nos réservistes, qu'ils soient étudiants, fonctionnaires ou employés du secteur privé. Il reconnaît la terminologie, un peu particulière des forces canadiennes et, par conséquent, énonce de fait les aspects volontaires du service dans la réserve afin de compléter les éléments du service obligatoire en vertu de l'Article de la Loi sur la Défense nationale.

[*Traduction*]

Fait important, outre l'interdiction applicable aux préjudices contre des employés réservistes en poste dans le cadre des pratiques de dotation, le projet de loi C-40 comporte une section d'interdits qui supprime le risque que l'employeur choisisse de ne pas engager de réservistes dans le cadre de ses pratiques d'embauche. Ce n'est pas parfait, mais c'est certes un grand pas dans la bonne direction.

[*Français*]

Comme vous le savez, six provinces, la Nouvelle-Écosse, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick ont adopté des lois liées à la protection de l'emploi chez les réservistes déployés ou absents du travail civil pour de longues périodes. En ce qui concerne la protection de l'emploi, le modèle fédéral devrait servir à orienter le processus législatif des autres provinces et territoires, ainsi qu'aux amendements aux lois déjà en vigueur.

[*Traduction*]

Comme stratégie de réintégration, le projet de loi va au-delà de la simple protection de l'emploi puisqu'il renferme deux améliorations marquées par rapport à d'autres lois semblables adoptées ou proposées jusqu'à maintenant. Il y a d'abord les modifications à la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants et à la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants. En vertu de ces modifications, le réserviste qui a le statut d'étudiant serait

pre-deployment training, their actual deployment and for a period upon their return.

[Translation]

That is important for reservists who are students. We estimate that 40 per cent of the 33,000 members of the Primary Reserve are students.

[English]

The second improvement, the changes to the Public Service Employment Act, applies to federal public service employers and employees.

[Translation]

That is important for reservists who are public service employees. We estimate that 20 per cent of the members of the Primary Reserve are public servants, perhaps half of whom are federal.

[English]

Since Bill C-40 will compel employers to provide time away for military service, some may think that it is all that is required. Under the law, that is indeed enough. However, since the reserve provides the Canadian Forces footprint in the community at large, it is important to us that the employer-reserve employee relationship remain positive. The Canadian Forces wants to continue to solidify relationships with employers. Indeed, it is our goal that employers will want to, not just have to, support the reserve and hence the entire Canadian Forces.

In the building relationships, I want to acknowledge the ongoing work of the Canadian Forces Liaison Council. That work remains an essential part of our reinstatement strategy. Liaison council members continue to work with employers and with reservists to help each understand the other and to encourage reasoned give and take and a continued spirit of cooperation. The council's work on projects with the three levels of government, its post-secondary education project, its unit and redeployment briefings, its targeted ExecuTrek and other initiatives are worthwhile and much appreciated.

[Translation]

Thank you for this opportunity to discuss Bill C-40 and its importance for the Canadian Forces. Thank you for your interest in my comments; I am ready to answer your questions.

[English]

Senator Day: Thank you, Brigadier-General Colwell. You were here for the question that I posed earlier in regard to the Canadian Forces Liaison Council and their position on this legislation. I spoke of my involvement with the council in the earlier question.

exempté des paiements d'intérêts ou de capital tout au long de la période d'entraînement préalable au déploiement, du déploiement proprement dit et pendant un certain temps après son retour.

[Français]

Cela est important pour les réservistes qui sont étudiants. À preuve, nous estimons que 40 p. 100 des 33 000 membres de la première réserve sont des étudiants.

[Traduction]

La deuxième amélioration, soit les changements à la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, s'applique aux employeurs et aux employés de la fonction publique fédérale.

[Français]

Cela est important pour les réservistes qui sont fonctionnaires puisque nous estimons qu'au moins 20 p. 100 des membres de la première réserve travaillent dans le secteur public, dont peut-être la moitié à l'échelon fédéral.

[Traduction]

Étant donné que le projet de loi C-40 contraint les employeurs à accorder des congés pour service militaire, certains pourraient croire que c'est tout ce qui est exigé. En vertu de la loi, c'est de fait suffisant. Cependant, puisque la réserve assure la présence des Forces canadiennes dans l'ensemble de la collectivité, il est important pour nous que la relation entre l'employeur et l'employé réserviste demeure positive. Les Forces canadiennes désirent continuer à solidifier les relations avec les employeurs. En effet, notre objectif est de faire en sorte que les employeurs souhaitent soutenir la réserve et, par le fait même, toutes les Forces canadiennes, et non qu'ils y soient contraints.

Pour ce qui est du renforcement des relations, je veux souligner le travail constant du Conseil de liaison des Forces canadiennes. Ce travail demeure un aspect essentiel de notre stratégie de réintégration. Des membres du conseil continuent de travailler avec les employeurs et les réservistes afin de les aider à se comprendre mutuellement et de favoriser les compromis raisonnables et un esprit constant de coopération. Les travaux du conseil sur des projets avec les trois échelons de gouvernement, son projet d'études postsecondaires, ses briefings aux unités et ceux préalables au déploiement, ses ExecuTrek ciblés et d'autres initiatives sont aussi valables qu'appréciés.

[Français]

Je vous remercie de cette occasion de parler du projet de loi C-40 ainsi que de son importance pour les forces canadiennes. Je vous remercie de l'intérêt que vous m'avez porté et je suis disposée à répondre à vos questions.

[Traduction]

Le sénateur Day : Merci, brigadier général Colwell. Vous étiez ici lorsque j'ai posé la question tout à l'heure au sujet du Conseil de liaison des Forces canadiennes et de sa position à l'égard de ce projet de loi. J'ai parlé de mes relations avec le conseil à ce moment-là.

The Canadian Forces Liaison Council is a non-military volunteer organization of individuals who are interested in the military. They were concerned that creating legislation like what we are proposing in this bill might indirectly cause reservists to lose out on opportunities. The council is always looking for cooperative approaches as opposed to a legislative approach.

Can you comment on the current position of the Canadian Forces Liaison Council?

Brig.-Gen. Colwell: It is difficult for me to speak for the Canadian Forces Liaison Council. However, from my dealings with them, I think they are still working in a cooperative nature. Their work may change with the legislation. They will be working with both employers and employees to determine when is the best time to go forward. They will have a safety net, because, when all else fails, there is still the law.

Senator Day: This may or may not be law. Do you know the position of the Canadian Forces Liaison Council on whether this should become law?

Brig.-Gen. Colwell: I do not know, sir.

Senator Day: The question I had earlier was about the National Defence Act and the legislation that was passed in 2002. Can you tell us why that has not been implemented and why there have been no regulations generated under that for the last six years?

Brig.-Gen. Colwell: The section of the National Defence Act to which you refer deals with the defence of Canada. As I indicated, it refers to obligatory service under an emergency as defined in the act.

Senator Day: I think it is defined in the regulations.

Brig.-Gen. Colwell: "Emergency" is defined in the act. The definition is very narrow with respect to what is classified as an emergency. I cannot quote it to you right now, but it is narrow.

We are prepared for such an emergency, and if we had to, the government could put in place an order-in-council to do it. However, at this point, as a defence measure under federal jurisdiction, it is hard to write the regulations applicable within the provinces.

On the other hand, because Bill C-40 deals with labour, the normal activity can go forward.

Senator Day: That is because Bill C-40 deals with labour only with respect to federally regulated industries, as opposed to the National Defence Act, which deals with all industry throughout Canada.

Brig.-Gen. Colwell: That is correct. However, the nature of the emergency could require the mobilization of the entire country under the National Defence Act. With respect to labour, constitutionally, the federal government can deal only with federal labour issues and the provinces deal with provincial labour issues.

Le Conseil de liaison des Forces canadiennes est une organisation bénévole non militaire regroupant des personnes qui s'intéressent à la chose militaire. Ses membres craignent que ce projet de loi ait, comme effet indirect, de faire perdre des occasions aux réservistes. Le conseil préfère toujours la coopération à une approche législative.

Pouvez-vous faire des commentaires sur la position actuelle du Conseil de liaison des Forces canadiennes?

Bgén Colwell : C'est difficile pour moi de parler au nom du Conseil de liaison des Forces canadiennes. Toutefois, d'après les rapports que j'ai eus avec lui, je crois qu'il travaille toujours en privilégiant la collaboration. Son travail pourrait changer avec la loi. Le conseil va travailler avec les employeurs et les employés pour déterminer quel est le meilleur moment d'aller de l'avant. Il aura un filet de sécurité parce que, même si tout le reste échoue, la loi reste là.

Le sénateur Day : Ce projet de loi pourrait bien être adopté, comme il pourrait ne pas l'être. Savez-vous si le Conseil de liaison des Forces canadiennes est en faveur de ce projet de loi?

Bgén Colwell : Je ne le sais pas, monsieur.

Le sénateur Day : La question que j'ai posée tout à l'heure portait sur la Loi sur la défense nationale et la loi adoptée en 2002. Pouvez-vous nous dire pourquoi cette mesure n'a pas été mise en œuvre et pourquoi on n'a pris aucun règlement en vertu de cette loi au cours des six dernières années?

Bgén Colwell : La partie de la Loi sur la défense nationale dont vous faites référence traite de la défense du Canada. Comme je l'ai mentionné, elle fait référence au service obligatoire en cas d'état d'urgence, selon la définition donnée dans la loi.

Le sénateur Day : Je crois que la définition se trouve dans le règlement.

Bgén Colwell : L'expression « état d'urgence » est définie dans la loi. Ce qui est considéré comme un état d'urgence est très limité. Je ne peux pas vous donner ici la définition exacte, mais elle est étroite.

Nous sommes prêts pour un tel état d'urgence et, s'il le fallait, le gouvernement pourrait prendre un décret à cette fin. Toutefois, pour l'instant, comme il s'agit d'une mesure de défense de compétence fédérale, il est difficile de rédiger les règlements applicables à l'intérieur des provinces.

Par contre, puisque le projet de loi C-40 traite de main-d'œuvre, l'activité normale peut se poursuivre.

Le sénateur Day : C'est parce que le projet de loi C-40 traite de la main-d'œuvre seulement pour ce qui est des secteurs de compétence fédérale, contrairement à la Loi sur la défense nationale qui vise tous les secteurs dans l'ensemble du Canada.

Bgén Colwell : C'est exact. Toutefois, tout le pays pourrait être mobilisé en vertu de la Loi sur la défense nationale, selon la nature de l'urgence. Pour ce qui est de la main-d'œuvre, du point de vue constitutionnel, le gouvernement fédéral ne peut traiter que des questions de main-d'œuvre qui relèvent de sa compétence, tandis que les provinces traitent des questions provinciales.

The labour minister has been consulting with labour representatives from the various provinces. In fact, he invited us to come to one of his consultation meetings.

Senator Day: I appreciate your comments. Thank you.

Senator Segal: I assume that because of your role in the Canadian Forces you also deal with other regulations that relate to your employees, both military and civilian. I hear the comments, raised in good faith by colleagues, about whether this would result in discrimination against people who are members of the reserve when they apply for work. Did we not hear this same narrative 25 years ago when people suggested that there should be pregnancy leave? People suggested then that people of child-bearing age would not be hired. Do employers not have an obligation now to respect the rights of employees who apply for pregnancy leave or compassionate leave? Businesses now respect rights for other categories of leave; are we not just asking for the same measure of respect for members of the reserve? Am I oversimplifying or being unfair?

Brig.-Gen. Colwell: You are right.

Senator Segal: My second question is a bit more complex. I have had some emails from members of the reserves across the country who have raised interesting technical issues. One reservist — I will not say where he or she is from — was informed, prior to deployment to Afghanistan, that training requirements plus the potential time of deployment could exceed a year, all in. The bill has a provision, and the company for which this individual works also has its own provision for up to a year's leave. What happens if the period of time exceeds a year, through no fault other than the nature of the deployment or the specific training required due to the nature of the particular reservist's role? How would the bill address that? Would it be a regulatory matter, or would we have to say that this bill cannot cover every circumstance and we have to live with that? How would you advise the government to proceed on that kind of matter?

Brig.-Gen. Colwell: It is my understanding that either in the legislation or in the proposed regulations it would be 18 months.

Senator Segal: Thank you.

Senator Dallaire: That last response is most appreciated, because the average now is about 18 months when you consider pre-training, deployment and post-training.

If an individual is being accommodated, for example because they were injured for two or three years while working within the forces, we heard that that person would still be able to be reabsorbed; this legislation would still cover and protect them. Am I correct?

Le ministre du Travail a consulté des représentants syndicaux des diverses provinces. En fait, il nous a invités à l'une de ses séances de consultation.

Le sénateur Day : Je vous sais gré de vos commentaires. Merci.

Le sénateur Segall : Compte tenu de votre rôle au sein des Forces canadiennes, je présume que vous devez aussi composer avec d'autres règlements qui touchent votre personnel, tant militaire que civil. J'entends les commentaires que mes collègues ont exprimés de bonne foi, à savoir que cette mesure pourrait créer une discrimination contre les membres de la réserve, lorsqu'ils cherchent un emploi. N'avons-nous pas entendu la même chose il y a 25 ans, lorsque les gens ont réclamé des congés de maternité? Certains ont dit à cette époque que les femmes en âge de procréer ne seraient pas engagées. Les employeurs n'ont-ils pas l'obligation aujourd'hui de respecter les droits des employés qui demandent un congé de maternité ou un congé pour raisons familiales? Les entreprises respectent maintenant le droit à d'autres types de congé; pourquoi ne demandons-nous pas tout simplement le même degré de respect à l'égard des réservistes? Est-ce que je simplifie trop la chose ou est-ce que je suis injuste?

Bgén Colwell : Vous avez raison.

Le sénateur Segall : Ma deuxième question est un peu plus complexe. J'ai reçu des courriels provenant de réservistes de partout au pays qui ont soulevé des questions techniques intéressantes. Un réserviste — je ne dirai pas de quel endroit — avait été informé, avant son déploiement en Afghanistan, que son entraînement et la durée du déploiement pouvaient dépasser un an, en tout. Le projet de loi comporte une disposition, et l'entreprise pour laquelle cette personne travaille a aussi sa propre politique qui permet un congé maximal d'un an. Qu'arrive-t-il si la période dépasse un an, simplement à cause de la nature du déploiement ou à cause de la formation spécifique que doit suivre le réserviste pour s'acquitter de son rôle? Comment le projet de loi réglerait-il ce problème? Serait-ce une question de réglementation, ou faudrait-il se résoudre à dire que le projet de loi ne peut pas s'appliquer à toutes les circonstances et que nous devons nous faire à cette idée? Quels conseils donneriez-vous au gouvernement à cet égard?

Bgén Colwell : Je crois comprendre que la durée prévue, dans la loi ou dans le règlement proposé, serait de 18 mois.

Le sénateur Segall : Merci.

Le sénateur Dallaire : Cette dernière réponse est très appréciée, parce que la moyenne maintenant est d'environ 18 mois, si l'on tient compte de la préformation, du déploiement et de la post-formation.

Si une personne fait l'objet de certains accommodements, par exemple parce qu'elle est invalide pendant deux ou trois ans par suite d'une blessure subie alors qu'elle travaillait au sein des forces, on nous a dit que cette personne pourrait encore être réintégrée; ce projet de loi la protégerait encore. Est-ce exact?

Brig.-Gen. Colwell: I believe you are correct, sir. We have been working on the regulations that would provide for that. The only question we have is how much is enough. When would we be able to say, “This employer has done two, three, or some years.”

From the Canadian Forces’ perspective, we will be keeping our people. As long as they are in the recovery stage, we will be providing them the service and then working with Veterans Affairs Canada to ensure that they are re-stabilized as they move forward.

Senator Dallaire: This brings me to the question of staffing. Proposed section 247.94 reads:

Subject to the regulations, if an employee is not able to perform the functions of the position that they occupy before the leave begins — or those of a comparable position, with the same wages and benefits and in the same location — the employer may assign them to a position with different terms or conditions of employment.

This is if a person is injured, for example. Is there a link between that proposed section and the New Veterans Charter, whose mandate is to help an injured person to be reintroduced into the workforce and to be retrained? Is there a link there with the employer to ensure that this person actually is re-employable at that place? If you have an injured person, is that company free to accommodate them later on?

Brig.-Gen. Colwell: If I understand you correctly, there is a partnership now with the Canadian Forces and Veterans Affairs to make sure people who are leaving the Canadian Forces are getting help with reintegration, training and job search — everything that they would need.

Under this bill, if the individual is able to go back to their job or to some sort of an accommodated job, depending on the nature of the injuries, then the company or the business would be responsible for that reintegration. The Veterans Affairs vocational training, and so on, would still kick in.

Senator Dallaire: Yes, but the phrase “the employer may assign them” gives the impression that the employer has an out that you may want to lock up in a more structured fashion. You might state that the employer “will” participate in retraining a person to go back to where he or she enjoyed previous employment, instead of leaving that open. That one could be tighter.

I would like to know a bit more about the staffing process within the Department of National Defence and the matrix you used to get the input you needed to go through this law, let alone the procedures currently.

Are the Assistant Deputy Minister (Human Resources — Civilian) and the Union of National Defence Employees aware of this exercise? Did they have any input at all? Have the three services, personnel branches, looked at this? Has the Chief of Reserves and Cadets had input into this? Has the head of recruiting services looked at whether this bill will encourage

Bgen Colwell : Je crois que c’est exact, monsieur. Nous nous sommes penchés sur le règlement qui donnerait cette protection. Reste à savoir maintenant jusqu’où on peut aller. À quel moment serait-on en mesure de dire « cet employeur a donné deux, trois ou x nombre d’années. »

Du point de vue des Forces canadiennes, nous allons maintenir notre personnel. Tant que nos membres se trouvent en période de rétablissement, nous allons leur fournir les services et travailler ensuite avec Anciens combattants Canada pour nous assurer qu’ils se stabilisent et qu’ils reprennent leurs activités.

Le sénateur Dallaire : Cela m’amène à la question de la dotation en personnel. L’article 247.94 dit :

Sous réserve des règlements, l’employeur peut affecter à un poste différent, comportant des conditions d’emploi différentes, l’employé qui n’est pas en mesure de remplir les fonctions liées au poste antérieur ou au poste comparable visé à l’article 247.93.

Cette disposition viserait, par exemple, une personne qui serait blessée. Y a-t-il un lien entre cet article et la nouvelle charte des anciens combattants, dont l’objectif est d’aider une personne blessée à réintégrer le marché du travail et à recevoir une nouvelle formation? Y a-t-il un lien avec l’employeur pour garantir que cette personne peut effectivement être réembauchée à cet endroit? Si une personne est blessée, l’entreprise est-elle libre de répondre à ses besoins par la suite?

Bgen Colwell : Si je vous comprends bien, il existe maintenant un partenariat entre les Forces canadiennes et Anciens combattants Canada pour faire en sorte que les personnes qui quittent les Forces canadiennes obtiennent de l’aide pour leur réintégration, leur formation et leur recherche d’emploi — tout ce dont elles auraient besoin.

En vertu de ce projet de loi, si la personne peut reprendre son emploi ou un emploi adapté, selon la nature de ses blessures, alors l’entreprise serait responsable de sa réintégration. La formation professionnelle d’Anciens combattants et toutes ces choses serait encore offerte.

Le sénateur Dallaire : Oui, mais en disant « l’employeur peut affecter », on donne l’impression que l’employeur a une porte de sortie qu’il faudrait peut-être restreindre et structurer davantage. Vous pourriez dire que l’employeur participera au recyclage d’une personne pour permettre à celle-ci de réintégrer son milieu de travail antérieur, au lieu de laisser cette porte ouverte. Cette disposition pourrait être plus stricte.

J’aimerais en savoir un peu plus au sujet du travail d’état-major fait au sein du ministère de la Défense nationale et de la matrice que vous avez utilisée pour obtenir l’information dont vous aviez besoin pour en arriver à cette loi, sans parler des procédures.

Le sous-ministre adjoint (Ressources humaines — Civils) et l’Union des employés de la Défense nationale sont-ils au courant de cet exercice? Ont-ils été consultés? Les trois services, les branches du personnel, ont-ils examiné cela? Le chef — Réserves et cadets a-t-il été consulté? Le chef des services de recrutement a-t-il cherché à savoir si ce projet de loi facilitera le recrutement

recruitment or whether there might be a possibility of people not readily being employable? Although reservists bring certain qualities to an employer, there are hassles, including the issue of the employer not having any compensation while a reservist is gone, and that might create an atmosphere in which it might be nearly impossible for a 21-year-old to prove that she or he has been slighted because of being in the reserves.

What has been the matrix of staffing, and what inputs on the bill have gone through you?

Brig.-Gen. Colwell: I work for the Chief of Military Personnel, which used to be the Assistant Deputy Minister (Human Resources — Military). We have had representatives from the civilian side of the department in our consultation process and meetings. We have also worked with the staff of the Chief of Reserves and Cadets in putting together the context of the things that we thought should be in the bill as we talked with the other departments. The chief of recruiting works for my boss, the Chief of Military Personnel. We are on line within the group with respect to what we need in this area, as in all of our other personnel policies.

Regarding the personnel sections of the environment, we have a monthly session with all of those key players where we discuss these issues. We have discussed the reserve job protection every month for the last six months.

Senator Dallaire: This has been staffed thoroughly within the department and all those different areas?

Brig.-Gen. Colwell: I believe it has, senator.

Senator Dallaire: In that staff process, has no commentary about this proposed legislation come forward from the honorary colonels in the reserve world? Have you received anything from that significant gang that influences the reserves?

Brig.-Gen. Colwell: I do not know where the Chief of Reserves and Cadets got all of his input, but I did not talk directly to the honorary colonels.

Senator Dallaire: Did the Armed Forces Council agree with this?

Brig.-Gen. Colwell: Yes.

Senator Dallaire: Proposed section 247.91(1) on page 4 of the bill states:

For the purposes of calculating the benefits of an employee who takes a leave of absence under this Division, employment on the employee's return to work is deemed to be continuous with their employment before the leave.

What does that mean for pensions? Does the individual's pension program with the firm continue? Can the reservist pay it back, or does he or she lose that period of time in the pension calculation?

ou si certaines personnes pourraient être moins susceptibles d'être embauchées? Bien que les réservistes aient des qualités qui sont utiles à un employeur, il y a aussi des tracas, comme le fait que l'employeur ne reçoit aucune indemnité lorsqu'un réserviste est parti, et cela pourrait créer un climat dans lequel il deviendrait pratiquement impossible pour un jeune de 21 ans de prouver qu'il a été lésé parce qu'il fait partie de la réserve.

Quelle a été la matrice utilisée et qui a contribué au projet de loi par votre entremise?

Bgén Colwell : Je travaille pour le chef du personnel militaire, qui était autrefois le sous-ministre adjoint (Ressources humaines — Militaires). Des représentants de la composante civile du ministère ont participé à notre processus de consultation et à nos réunions. Nous avons travaillé également avec le personnel du chef — Réserves et cadets pour définir les éléments qui, selon nous, devaient être dans le projet de loi lorsque nous nous sommes entretenus avec les autres ministères. Le chef du recrutement travaille pour mon patron, le chef du personnel militaire. Le groupe s'entend sur ce dont nous avons besoin dans ce domaine, comme dans toutes nos politiques en matière de personnel.

En ce qui a trait aux services du personnel, nous tenons une réunion mensuelle avec tous les principaux intervenants pour discuter de ces questions. Au cours des six derniers mois, nous avons discuté de la protection des emplois des réservistes à chaque réunion.

Le sénateur Dallaire : Cet exercice a touché l'ensemble du ministère et tous ces secteurs différents?

Bgén Colwell : Je crois que oui, sénateur.

Le sénateur Dallaire : Dans le cadre de ce travail d'état-major, les colonels honoraires de la réserve n'ont-ils pas exprimé leurs opinions sur le projet de loi? Avez-vous reçu des commentaires de ce groupe important qui a une influence sur les réserves?

Bgén Colwell : Je ne sais pas qui le chef — Réserves et cadets a consulté, mais je ne me suis pas entretenue personnellement avec les colonels honoraires.

Le sénateur Dallaire : Le Conseil des Forces armées était-il d'accord?

Bgén Colwell : Oui.

Le sénateur Dallaire : Le paragraphe 247.91(1) du projet de loi, à la page 4, dit :

Pour le calcul des avantages de l'employé en situation de congé sous le régime de la présente section, la durée de l'emploi est réputée ne pas avoir été interrompue, la période de congé n'étant toutefois pas prise en compte.

Qu'est-ce que cela signifie pour les pensions? Le régime de retraite de l'entreprise où travaille cette personne est-il maintenu? Le réserviste peut-il racheter cette période, pour le calcul de sa pension, ou est-ce qu'il la perd tout simplement?

Brig.-Gen. Colwell: I do not know about the pensions of other organizations. I would have to follow up on that question.

Senator Dallaire: It does not seem clear to you that this proposed section covers pensions? It covers seniority. That is why I wanted to know whether it covers pensions. That is another significant aspect, particularly if a reservist is gone for 18 months.

Would you agree that there could be a perception of weakness if the rules are not clear regarding maximum time of employment? That is, an employer can say, "Listen, this guy is always gone; he has gone on training and has done two tours in Afghanistan." The provision here lets the employer say, "That is enough." Knowing that you reinforce — because you are not a mercenary force — people's experience in training because you want them to go from private to sergeant to warrant officer, does that provision not undercut building and encouraging people to stay in the reserves and continue to build their expertise?

Brig.-Gen. Colwell: A benefit of this kind of framework legislation is that issues identified as problems can be dealt with within the regulations.

Senator Dallaire: In my opinion, the way the bill is written leaves the employer enough room to manoeuvre and say, "We will let him go once; that is it. We will not let him go twice." That can undercut the process.

Proposed section 247.93(2) states that the employer "shall reinstate the employee in a comparable position with the same wages and benefits and in the same location." It does not mention seniority. Would the person also maintain an equivalent seniority level even though he or she is leaping into a new area, or would he be starting from scratch?

Brig.-Gen. Colwell: I believe the bill has to be read in its entirety. One proposed section would follow the other.

The Deputy Chair: Mr. Giles is still here, so I would ask him to rejoin us for these questions on pensions and seniority.

Mr. Giles: I would be delighted to answer. I will go back to the question of pensions. The bill is written such that, during the time the reservist is absent from work, no pension is accumulated. The employer is not obliged to put money into the pension fund.

It is an important provision because it makes that gap period — the time the person was on reserve duty — disappear for the purposes of calculation of pensions, sick leave and other benefits. Often those benefits depend on continuous employment. The bill is written to make that gap disappear for the purposes of the person's subsequent entitlement to pension, sick leave, vacation and so on.

Please remind me of the second question.

Senator Dallaire: It related to seniority in the event that employees change jobs.

Bgén Colwell : Je ne sais pas ce qu'il advient des régimes de retraite des autres organisations. Je vais devoir vous revenir sur cette question.

Le sénateur Dallaire : Ce n'est pas clair pour vous que cet article vise les régimes de retraite? Il vise l'ancienneté. C'est pourquoi je voulais savoir si les régimes de retraite étaient pris en compte également. C'est un autre aspect important, surtout si un réserviste part pour 18 mois.

Seriez-vous d'accord pour dire qu'une lacune pourrait être perçue si les règles ne sont pas claires quant à la durée maximale de l'emploi? Un employeur pourrait dire « Écoutez, ce gars-là est toujours parti; il est allé à son entraînement et il a eu deux affectations en Afghanistan ». Cette disposition lui permet de dire « C'est assez ». On sait que vous renforcez l'expérience des gens — parce que ce ne sont pas des mercenaires — en leur offrant une formation, puisque vous voulez que le soldat devienne sergent, puis adjudant; cette disposition ne vient-elle pas contrecarrer les efforts faits pour encourager les gens à rester dans les réserves et à continuer de parfaire leurs compétences?

Bgén Colwell : Un des avantages d'une loi-cadre comme celle-ci, c'est que les aspects susceptibles d'être problématiques peuvent être pris en compte dans les règlements.

Le sénateur Dallaire : À mon avis, le projet de loi, dans sa formulation actuelle, donne assez de latitude à l'employeur pour qu'il puisse dire « Nous allons le laisser partir une fois; c'est tout. Il ne partira pas deux fois. » Cela peut contrecarrer le processus.

Le paragraphe 247.93(2) précise que « l'employeur lui fournit un poste comparable, au même endroit, au même salaire et avec les mêmes avantages ». On ne parle pas d'ancienneté. L'employé conserverait-il un niveau d'ancienneté équivalent même s'il se retrouve dans un autre secteur, ou reviendrait-il à la case de départ?

Bgén Colwell : Je crois que le projet de loi doit être lu en entier. Il y a plusieurs articles l'un à la suite de l'autre.

Le vice-président : M. Giles est encore ici, alors je vais lui demander de se joindre à nous de nouveau pour répondre à ces questions sur les pensions et l'ancienneté.

M. Giles : Je serais ravi de le faire. Je vais revenir à la question des pensions. Selon la formulation actuelle de la loi, la période où le réserviste est absent ne compte pas aux fins de la pension. L'employeur n'est pas tenu de verser de l'argent dans le fonds de retraite.

C'est une disposition importante parce qu'elle fait disparaître cette période flottante — la période durant laquelle l'employé est en service de réserve — pour le calcul des rentes, congés de maladie et autres avantages. Souvent ces avantages sont fonction d'un emploi continu. Le projet de loi fait en sorte que cette période disparaît aux fins du droit subséquent de l'employé à une pension, à des congés de maladie, à des vacances, et ainsi de suite.

Pouvez-vous me rappeler quelle était la deuxième question?

Le sénateur Dallaire : Elle portait sur l'ancienneté dans le cas des employés qui changeaient d'emploi.

Mr. Giles: Seniority accumulates. That is one exception to what I just said. If employees are away for a year and a half, their seniority continues to accumulate during that period and therefore entitles them, if they are under a collective agreement for example, to make use of that seniority in subsequent jobs.

Senator Dallaire: Also, the reservists now have a pension program, do they not?

Brig.-Gen. Colwell: That is correct.

Senator Dallaire: That period would be covered. Good.

I have a lingering concern, even taking what the minister has said fully into account. I have a gut feeling that we may not have all the angles covered or at least raised in regards to the reservists' side.

I acknowledge the staff work. I am sure the work has been done as completely as possible. However, I am concerned about the whole reserve side of the house and whether serving reservists, the honorary colonel processes, the recruiting methodologies and so on have been covered with this bill.

I like the bill. It is better than what we had in the Senate. It is a better and more complete bill. However, I have a gut feeling from the previous work I have done on this that some people from the reserve side have significant difficulties with this bill. Are you not left with that concern?

Brig.-Gen. Colwell: All the reservists with whom I have spoken since the bill was announced have been absolutely supportive. They have said that we waited too long. Particularly, the students are happy because they are recognized in the bill.

We can get at only the federal public service with this bill, but I know that the public servants I have spoken to who are reservists in their part-time life have been very supportive and have welcomed this. I checked blog sites the day after the initial announcement that the bill would be tabled. They were overwhelmingly supportive.

Senator Dallaire: Are you comfortable that the provisions regarding the federal public service are reflective of that particular organization demonstrating a sense of responsibility towards reservists that we have not seen until now? All the battles we had for regular force people to be recognized once they retire or when they are injured have been horrendous. Are you comfortable this bill is enough to cover that angle?

Brig.-Gen. Colwell: I believe it is. In some of our initial meetings, by virtue of their jobs, public servants were at our table. They were also reservists in their part-time life.

Senator Dallaire: Thank you very much. Your responses have been complete. I would ask only that we be made aware of the process of creating regulations. There are many provisions that call for significant regulations to prevent people from circumventing this bill.

M. Giles : L'ancienneté s'accumule. C'est une exception à ce que je viens de dire. Si les employés sont partis pour un an et demi, ils continuent d'accumuler leur ancienneté durant cette période, ce qui leur permet, s'ils ont une convention collective par exemple, de faire valoir cette ancienneté dans des postes subséquents.

Le sénateur Dallaire : De plus, les réservistes ont maintenant un régime de pension, n'est-ce pas?

Bgén Colwell : C'est exact.

Le sénateur Dallaire : Cette période serait couverte. Très bien.

Je suis encore inquiet, même en tenant compte de tout ce que le ministre a dit. J'ai le sentiment profond que nous n'avons pas prévu, ou du moins examiné, tous les aspects de la question, du point de vue des réservistes.

Je reconnais le travail d'état-major. Je suis certain qu'on a fait un travail aussi exhaustif que possible. Toutefois, je suis préoccupé par toute la question de la réserve, à savoir si le projet de loi couvre les réservistes en service, les processus concernant les colonels honoraires, les méthodes de recrutement, et ainsi de suite.

J'aime ce projet de loi. C'est une amélioration par rapport à ce que nous avons au Sénat. Ce projet de loi est meilleur et plus complet. Toutefois, j'ai le sentiment profond, à la lumière du travail précédent que j'ai fait sur ce dossier, que ce projet de loi pose de sérieux problèmes à certaines personnes du côté de la réserve. N'avez-vous pas ce sentiment aussi?

Bgén Colwell : Tous les réservistes avec qui je me suis entretenue depuis l'annonce du projet de loi ont exprimé un appui absolu. Ils ont dit que nous avions attendu pendant trop longtemps. Les étudiants, en particulier, sont ravis parce qu'ils sont reconnus dans le projet de loi.

Ce projet de loi ne concerne que la fonction publique fédérale, mais je sais que les fonctionnaires à qui j'ai parlé et qui sont réservistes l'ont appuyé massivement et l'ont bien accueilli. J'ai consulté des blogues le jour suivant l'annonce du dépôt du projet de loi. Les gens étaient tout à fait en faveur.

Le sénateur Dallaire : Croyez-vous que les dispositions concernant la fonction publique fédérale témoignent d'un certain sens de responsabilité à l'égard des réservistes, que nous n'avons pas vu jusqu'à maintenant? Nous nous sommes beaucoup battus pour que les membres de la force régulière soient reconnus lorsqu'ils prennent leur retraite ou qu'ils sont blessés. Croyez-vous que ce projet de loi soit suffisant pour couvrir cet aspect?

Bgén Colwell : Je crois que oui. De par leur emploi, certains fonctionnaires ont participé à quelques-unes de nos premières réunions. C'étaient aussi des réservistes à temps partiel.

Le sénateur Dallaire : Merci beaucoup. Vous avez donné des réponses complètes. Je demanderais seulement que nous soyons tenus au courant du processus d'élaboration des règlements. Des règlements importants doivent être pris pour empêcher les gens de contourner les dispositions de ce projet de loi.

Who will lead that process? Will your side lead it? Will Veterans Affairs Canada be involved as well as the Department of National Defence? Will the reservist side of the house be in evidence? If you do not do it, they will come after you later and harass the living daylight out of you because you did not cover an angle.

Senator Zimmer: I strongly support this bill and I consider reservists in this country a national treasure. In Winnipeg, as I mentioned to you earlier, they are actively championed by a former lieutenant governor.

I reread the bill. Your answers to some of Senator Dallaire's questions touched on some of my questions.

The bill states that when reservists return, they will be returning to employment but not necessarily to the specific jobs they were in. Is that correct?

Brig.-Gen. Colwell: Yes. The intent of that provision is to ensure that if a job had to be replaced, the reservist would come back to a similar job at the same pay and rank. That is particularly important in the public service. Some positions need to be filled. Although you might come back as an AS-02, that particular job might be filled, but you would get a similar job at the same level.

Senator Zimmer: The first part of that proposed section, 247.93(2), says "for a valid reason." Who makes that judgment? A "valid reason" is subjective. Is there an appeal on that?

Brig.-Gen. Colwell: I believe it is the employer.

Mr. Giles: The employer would make that decision if he or she felt there was a valid reason. A reservist who disagreed would have the right to go to a labour affairs officer working for the government and request a review.

Senator Zimmer: Does the employer have the right to refuse the reservist from taking that leave?

Brig.-Gen. Colwell: No, he does not.

Senator Zimmer: Does the employer have to comply?

Brig.-Gen. Colwell: Yes, under the law.

Senator Nancy Ruth: Can you tell me how reservists are recruited, both in towns and cities as well as at colleges and universities?

Brig.-Gen. Colwell: We have a combined reserve-regular force recruiting process where the candidates are processed. The reserves and the regular forces do some of their own attractions, but we have a national attraction campaign planned. Some of you might have seen our campaign, "come and fight with us." We have new attraction campaigns. Also, because the various units are in small communities in Canada, there is a lot of word-of-mouth attraction. Both reservist and regular force folks are processed in the same manner: we go through all the paperwork that you need to do to join us.

Qui dirigera ce processus? Est-ce que ce sera vous? Anciens combattants Canada sera-t-il mis à contribution, de même que le ministère de la Défense nationale? Allez-vous consulter les réserves? Si vous ne le faites pas, elles vont être après vous par la suite et vous harceler sans merci parce que vous allez avoir oublié un aspect.

Le sénateur Zimmer : J'appuie fortement ce projet de loi et je considère les réservistes comme une richesse nationale dans ce pays. À Winnipeg, comme je l'ai mentionné plus tôt, un ancien lieutenant-gouverneur prend fait et cause pour eux.

J'ai relu le projet de loi. En répondant aux questions du sénateur Dallaire, vous avez abordé certaines des miennes.

Le projet de loi prévoit qu'à leur retour, les réservistes retrouveront leur emploi, mais n'occuperont pas nécessairement le même poste. Est-ce bien cela?

Bgén Colwell : Oui. Le but de cette disposition est de s'assurer qu'à son retour, si le réserviste ne peut réintégrer son poste, il obtiendra un poste comparable au même salaire et au même grade. C'est particulièrement important dans la fonction publique. On doit pourvoir certains postes. Par exemple, si vous occupez un poste de AS-02, il sera peut-être pourvu à votre retour, mais on vous en donnera un similaire, de même niveau.

Le sénateur Zimmer : Dans la première partie du paragraphe 247.93(2), il est écrit « pour un motif valable ». Qui prend la décision? Un « motif valable », c'est subjectif. La personne peut-elle en appeler?

Bgén Colwell : Je crois que c'est l'employeur qui décide.

M. Giles : L'employeur prend cette décision s'il estime qu'il y a un motif valable. Si le réserviste n'est pas d'accord, il pourra s'adresser à un agent des affaires du travail du gouvernement pour demander une révision.

Le sénateur Zimmer : L'employeur peut-il rejeter la demande de congé du réserviste?

Bgén Colwell : Non, il ne peut pas.

Le sénateur Zimmer : L'employeur doit-il obtempérer?

Bgén Colwell : Oui, en vertu de la loi.

Le sénateur Nancy Ruth : Pouvez-vous me dire comment on recrute les réservistes, dans les villages et les villes, ainsi que dans les collèges et les universités?

Bgén Colwell : Nous avons une procédure de recrutement combinée pour la réserve et la force régulière. Les forces régulière et de réserve font leur propre campagne publicitaire, mais il y en a aussi une à l'échelle nationale pour attirer des candidats. Certains d'entre vous ont peut-être vu notre campagne « Combattez avec les Forces canadiennes ». Nous avons lancé de nouvelles initiatives. De plus, comme diverses unités sont situées dans de petites communautés, il y a beaucoup de publicité qui se fait par la bouche à oreille. Nous nous occupons de l'inscription des gens de la réserve et de la force régulière de la même façon : en accomplissant toutes les formalités nécessaires.

Senator Nancy Ruth: In these campaigns, what attempts are made to recruit visible minorities and women? This would be contrary to the word of mouth, usually.

Brig.-Gen. Colwell: If you have had a good look at our display campaign videos and pictures, we certainly are all inclusive. We have found with many visible minorities that there is a different approach. We have to influence the influencers, the leaders in the community. We need to and we have made big attempts to make connections with those community leaders. Sometimes when the community leader believes that this is a good thing, they influence their young folks to come and join us.

Senator Nancy Ruth: How do you do that for women?

Brig.-Gen. Colwell: There is not one single community leader for women.

Senator Nancy Ruth: No, there is not. That is why I asked.

Brig.-Gen. Colwell: All of our campaign plans feature women in them. Sometimes it is hard to tell when they have a helmet on, but they are there if you look at the faces. I guess maybe even folks like me who wear the uniform are influencing women when we walk about.

Senator Nancy Ruth: Because of the Armed Forces' record on equity groups, my concern is that they make specific efforts wherever they are recruiting, whether for reservists or others.

What benefits do students get who are reservists?

Brig.-Gen. Colwell: Do you mean with respect to being students?

Senator Nancy Ruth: No, with respect to being reservists. What is the benefit of being reservists when they are on campus?

Brig.-Gen. Colwell: They get paid for the work they do with the reserves. If I remember correctly, that was a great thing when I was a student.

Senator Nancy Ruth: Half their debt, compared to other students, is already cancelled by the fact that they are reservists; and the other half of their debt is now interest free while they serve in a tax-free area, is that correct?

Brig.-Gen. Colwell: I do not want to disagree, but the debt is not cancelled.

Senator Nancy Ruth: I understand that.

Brig.-Gen. Colwell: It is just that the clock stops.

Senator Nancy Ruth: However, their wages are higher; and their wages are tax-free, are they not? My understanding is that soldiers serving in Afghanistan are tax-free.

Brig.-Gen. Colwell: The salary is not tax-free, but certain benefits are tax-free.

Le sénateur Nancy Ruth : Dans ces campagnes, comment tentez-vous de recruter des femmes et des membres de minorités visibles? Habituellement, cela ne se fait pas par le bouche à oreille.

Bgén Colwell : Si vous avez vu nos vidéos et nos images promotionnelles, vous avez sûrement remarqué qu'elles sont destinées à tout le monde. Nous avons constaté que nous devons aborder beaucoup de minorités visibles d'une façon différente. Nous devons influencer les dirigeants communautaires. Nous avons multiplié les initiatives pour créer des liens avec eux. Lorsque ceux-ci croient que c'est une bonne chose, ils encouragent leurs jeunes à se joindre à nous.

Le sénateur Nancy Ruth : Et pour les femmes, comment faites-vous?

Bgén Colwell : Pour elles, il n'y a pas un seul grand dirigeant communautaire.

Le sénateur Nancy Ruth : Effectivement. C'est pour cela que je vous pose la question.

Bgén Colwell : Il y a des femmes qui figurent dans tous nos plans de campagnes. Parfois, on les reconnaît seulement en regardant leur visage; c'est difficile lorsqu'elles portent un casque. J'imagine que les femmes sont aussi influencées par les gens qui, comme moi, portent l'uniforme.

Le sénateur Nancy Ruth : Étant donné le bilan des forces armées concernant les groupes visés par l'équité en matière d'emploi, je me préoccupe qu'on fasse des efforts particuliers pour recruter, autant des réservistes que des membres de la force régulière.

Quels avantages les étudiants obtiennent-ils en étant réservistes?

Bgén Colwell : Voulez-vous dire en ce qui concerne leurs études?

Le sénateur Nancy Ruth : Non, pour le fait d'être réserviste. Quels sont les avantages d'être réservistes, lorsque les étudiants sont sur le campus?

Bgén Colwell : Ils reçoivent un salaire pour leur travail dans la réserve. Si je me rappelle bien, lorsque j'étais étudiante, c'était très utile.

Le sénateur Nancy Ruth : La moitié de la dette d'études des réservistes, comparativement aux autres étudiants, est annulée grâce à leur emploi; et ils ne paient pas d'intérêts sur l'autre moitié pendant qu'ils servent dans une région exonérée d'impôts, n'est-ce pas?

Bgén Colwell : Je ne voudrais pas vous contredire, mais la dette n'est pas annulée.

Le sénateur Nancy Ruth : Je comprends.

Bgén Colwell : L'horloge s'arrête, tout simplement.

Le sénateur Nancy Ruth : Toutefois, leur salaire est plus élevé et est exonéré d'impôts, n'est-ce pas? Je crois que les soldats qui servent en Afghanistan ne paient pas d'impôts.

Bgén Colwell : Le salaire n'est pas exempt d'impôts, mais certains avantages le sont.

Senator Nancy Ruth: Thank you for that clarification.

Senator Day: I have some questions to clarify points that have come up.

The first question is with respect to the existing provisions under section 285.02 of the National Defence Act, which says:

If an officer or non-commissioned member of the reserved force is called out on service in respect of an emergency, the officer or member's employer shall reinstate the officer or member in employment at the expiry of that service.

Then it goes on about generating regulations. That section is one of the amendments to the National Defence Act that were passed in 2002 but never brought into force, never dealt with, as I understand it. Do you have a comment on that?

Brig.-Gen. Colwell: The emergency is later defined.

Senator Day: Yes, you mentioned that. That is my next question. You suggested that when I asked questions earlier. I thought you said it would require full mobilization, is that right?

Brig.-Gen. Colwell: No, not full mobilization, but it would be in that kind of mobilization context, that it was a severe emergency as defined.

Senator Day: The act does not say "severe emergency." It just says "emergency." When I go back to the National Defence Act, "emergency" means "an insurrection, riot, invasion, armed conflict or war, whether real or apprehended." An apprehended insurrection or an apprehended riot is an emergency. That is not full mobilization.

Brig.-Gen. Colwell: No, it is not.

Senator Day: Okay, you are with me now. Maybe I misheard earlier and the transcript will help us with that, but I wanted to clarify that.

The second point I want clarification on is the honorary colonels. In response to Senator Dallaire's question, you said that you do not know what the honorary colonels' position is. Then when I asked you about the Canadian Forces Liaison Council, you said that you did not really know what their position is. Is there someone within the Armed Forces we speak who would have consulted with these very important people and lobby groups and interest groups for reservists? Should we talk to your boss?

Brig.-Gen. Colwell: You could talk to my boss. However, I get the specific consultations filtered through people like the Chief of Reserves and Cadets and the liaison with Canadian Forces Liaison Council. I know some of the Canadian Forces Liaison Council's views prior to the development of this legislation, and I believe that we have captured most of what they were talking about.

Le sénateur Nancy Ruth : Je vous remercie de cette précision.

Le sénateur Day : J'aimerais poser quelques questions pour éclaircir certains points.

La première concerne les dispositions actuelles de l'article 285.02 de la Loi sur la défense nationale, dans lequel on écrit :

L'employeur de l'officier ou du militaire du rang de la force de réserve qui a été appelé en service lors d'un état d'urgence est tenu de le réintégrer à l'expiration de sa période de service.

On parle ensuite de la création de règlements. Cet article est l'une des modifications à la Loi sur la défense nationale qui ont été adoptées en 2002, mais qui n'ont jamais été mises en œuvre et dont on ne s'est jamais occupé, si je ne m'abuse. Avez-vous un commentaire à ce sujet?

Bgén Colwell : On définit plus loin l'état d'urgence.

Le sénateur Day : Oui, vous l'avez déjà mentionné. C'est ma prochaine question. Vous avez évoqué cela en répondant à mes questions tout à l'heure. Vous avez dit qu'il faudrait une mobilisation totale, n'est-ce pas?

Bgén Colwell : Non, pas une mobilisation totale, mais ce serait dans ce genre de contexte, dans le cas d'un état d'urgence grave tel que défini dans la loi.

Le sénateur Day : Dans la loi, on ne parle pas « d'état d'urgence grave », mais simplement « d'état d'urgence ». Si je me reporte à la Loi sur la défense nationale, « état d'urgence » signifie « insurrection, émeute, invasion, conflit armé ou guerre, réels ou appréhendés ». Une insurrection appréhendée ou une émeute appréhendée est un état d'urgence. Cela n'implique pas une mobilisation totale.

Bgén Colwell : Non, en effet.

Le sénateur Day : D'accord, c'est clair maintenant. J'ai dû mal entendre tout à l'heure, nous le verrons dans la transcription, mais je voulais clarifier ce point.

Deuxièmement, je voudrais parler des colonels honoraires. En réponse à une question du sénateur Dallaire, vous avez indiqué que vous ne connaissiez pas la position des colonels honoraires. Puis, à ma question concernant la position du Conseil de liaison des Forces canadiennes, vous avez répondu à peu près la même chose. Y a-t-il quelqu'un, dans les forces armées, qui a consulté ces gens et ces groupes de pression et d'intérêts très importants pour les réservistes? Devrions-nous le demander à votre supérieur?

Bgén Colwell : Vous pourriez le faire. Toutefois, les consultations particulières passent par des gens comme le chef des réserves et des cadets et l'agent de liaison du Conseil de liaison des Forces canadiennes. Les opinions des membres du Conseil de liaison des Forces canadiennes étaient claires avant l'élaboration de cette loi, et je crois que nous avons pris en compte la plupart des éléments qu'ils jugeaient importants.

Senator Day: Let me ask it another way. When you got this draft legislation, which impacts on our Armed Forces reservists, what mechanism was set up by the Canadian Forces to consult with groups like the honorary colonels association and the Canadian Forces Liaison Council, who have been supportive of the reserve for at least the last 50 years and are an obvious place to go as they have a whole mechanism set up across Canada? What kind of consultation process was set up by the Armed Forces to gain input from those people, and who was in charge of that?

Brig.-Gen. Colwell: The consultation we did within the Canadian Forces was partly my ship. The people with whom I consult — members of the army, navy, air force, their leadership or the Chief of Reserves and Cadets — have their own linkages, which they bring to the table.

Senator Day: You consulted with other military personnel who might have consulted with other people. That is why you told me you had no idea what the Canadian Forces Liaison Council's position was on this.

Brig.-Gen. Colwell: It is not as specific as I have no idea. I have the idea that has been passed to me; but I did not sit down with this piece of legislation and talk to the members of the liaison council.

Senator Day: What about the Royal Canadian Legion? What about the army, navy and air force associations?

Brig.-Gen. Colwell: No, sir, I did not consult with those.

Senator Dallaire: Bill S-202, which was in the Senate, was tabled on October 17. I responded to it some weeks later, and then heard about the drafting of Bill C-40. How long have you all been working on this?

Brig.-Gen. Colwell: Within the Canadian Forces, we have been working on these ideas for a long time.

Senator Dallaire: I meant more specifically; we can go back to my history too in there. I am talking about the initiative from your department.

Mr. Giles: We have been working on it since early autumn 2007. The Minister of Labour requested that we launch the process. I cannot give you an exact date because I was not in my current position until the beginning of November. My understanding was that it had begun two months before at the request of the Minister of Labour.

Senator Dallaire: That is a short time if you are trying to gather the input of the militia reserve side and all the other players, because they do not meet often. Your responses are now more specific in as much as they might not have been touched upon as completely as they could have been. This is not pejorative to the bill, but we want to make sure we are not taking off on a tangent.

Was there any process to provide protection for students' academic accreditation when they ask for leave halfway through a semester? We have heard that some institutions make students

Le sénateur Day : Permettez-moi de poser ma question autrement. Lorsque vous avez reçu cet avant-projet de loi, qui a des répercussions sur nos réservistes des forces armées, quelle procédure avez-vous mise en place pour consulter des groupes comme l'Association des colonels honoraires et le Conseil de liaison des Forces canadiennes, qui appuient la réserve depuis 50 ans et qui sont l'endroit tout indiqué où s'adresser parce qu'ils ont établi un mécanisme dans l'ensemble du Canada? Quel genre de processus de consultation les forces armées ont-elles entrepris pour se renseigner auprès de ces gens, et qui en était responsable?

Bgén Colwell : La consultation effectuée au sein des Forces canadiennes était en partie sous ma responsabilité. Les personnes que j'ai consultées — des membres de l'Armée de terre, de la Marine, de la Force aérienne, ainsi que leurs dirigeants et le chef des réserves et des cadets — établissent leurs propres contacts, ce dont ils nous parlent ensuite.

Le sénateur Day : Vous avez consulté d'autres militaires, qui ont peut-être discuté avec d'autres personnes. C'est pour cette raison que vous m'avez dit ne pas connaître la position du Conseil de liaison des Forces canadiennes à ce sujet.

Bgén Colwell : Ce n'est pas tout à fait cela. Je connais les renseignements qui m'ont été communiqués; mais je ne me suis pas entretenue avec les membres du conseil de liaison à propos de cette mesure législative.

Le sénateur Day : Qu'en est-il des membres de la Légion royale canadienne? Et des associations de l'Armée de terre, de la Marine et de la Force aérienne?

Bgén Colwell : Je ne les ai pas consultés.

Le sénateur Dallaire : Le projet de loi S-202, dont le Sénat a été saisi, a été déposé le 17 octobre. Nous en avons débattu quelques semaines plus tard, puis j'ai entendu parler de la rédaction du projet de loi C-40. Depuis combien de temps travaillez-vous à ce projet?

Bgén Colwell : Au sein des Forces canadiennes, nous y travaillons depuis longtemps.

Le sénateur Dallaire : Il faut être plus précis : nous pouvons aussi parler de mes antécédents militaires. Je parle de l'initiative de votre ministère.

M. Giles : Nous y travaillons depuis le début de l'automne 2007. Le ministre du Travail a demandé que nous lancions le processus. Je ne peux vous donner de date exacte, car je n'occupe mon poste actuel que depuis le début de novembre. Selon ce que j'ai compris, on avait commencé à travailler là-dessus deux mois auparavant, à la demande du ministre du Travail.

Le sénateur Dallaire : C'est une bien courte période pour consulter la Milice et toutes les autres parties, car elles ne se réunissent pas souvent. D'après ce que vous me dites maintenant, je vois que le dossier n'a pas été examiné suffisamment en profondeur. Ce n'est pas pour critiquer le projet de loi, mais nous voulons nous assurer de ne pas nous écarter de l'objectif.

Y a-t-il des façons de reconnaître les acquis des étudiants lorsqu'ils demandent un congé au milieu du semestre? Il paraît que, dans certains établissements, on oblige les étudiants à

begin from scratch and they lose a whole semester or they cannot sustain the credits. Have you had feedback from that side? It seems as though 40 per cent of reservists are students.

Brig.-Gen. Colwell: That is part of what the Canadian Forces Liaison Council is doing in its education project. The council is working not only with universities but also with many other institutions of higher learning and training. They have agreements in place with a number of them. The nature of the process is such that unless a student chooses to leave in the middle of a semester, this does not happen when students volunteer to start their training.

Senator Dallaire: That would be the case for the Cyprus rotation; we knew well in advance and it worked out to be one semester or two. However, with shifting rotations of 15 months or 17 months because of requirements, students get caught in the middle of semesters. The minister did not say what his plan is to convince the provincial governments to come on board. He said only that he is talking to them. He has a long way to go, and the academic side would have to do that as well. It should fall within the responsibility of the regulations to give that guarantee, because that is their full-time employment. You should be attempting to do that.

Proposed section 247.5(4), on page 2 of the bill, states:

. . . if, in the opinion of the Minister, it would adversely affect public health or safety or would cause undue hardship to the employer if the employee, as an individual or as a member of a class of employees, were to take leave.

I have seen barn doors, and that is a big barn door. I come back to the reticence that the minister seemed to indicate regarding incentives for employers. I would contend that they will beat down your door with this clause because you are giving them nothing except a hassle. Yes, the employer is getting a good quality person, but he also might pick up someone who is injured, and that would be problematic because the employer might have to absorb that person and replace her when she is gone for 18 months. There is nothing in there for the employer. That was the weakness we had discussed even with Bill S-202. Unless you add an incentive, in particular for small- and medium-sized enterprises, employers will not be encouraged. An employer who has 10 employees will lose one tenth of his labour force.

Why not create a tax or other financial advantage as an incentive that would not only increase the visibility for recruitment but would also make it much easier for an employer to absorb the loss? I would ask that of Mr. Giles.

Mr. Giles: I will start by repeating what Minister Blackburn said in response to a similar question. That possibility was examined during the development of not only this proposed legislation but also the broader strategy of which this bill is one piece.

There are two reasons why an incentive program was left aside for the moment. First, there are many unknowns about the actual cost to employers of replacement. It hangs wildly on the kind of

recommencer depuis le début; ils perdent ainsi tout un semestre ou ils ne peuvent pas obtenir leurs crédits. Vous en a-t-on parlé? Je crois que 40 p. 100 des réservistes sont des étudiants.

Bgén Colwell : Cela fait partie du projet éducatif du Conseil de liaison des Forces canadiennes. Le conseil collabore non seulement avec les universités, mais aussi avec beaucoup d'autres établissements d'enseignement supérieur. Il a conclu des ententes avec certains. On fait en sorte de ne pas pénaliser les étudiants qui sont volontaires pour commencer leur entraînement, à moins qu'ils ne choisissent de partir au milieu d'un semestre.

Le sénateur Dallaire : Ce serait le cas pour les affectations à Chypre; nous le savions bien à l'avance et cela a duré un ou deux semestres. Toutefois, avec les rotations de 15 ou de 17 mois, les étudiants se font prendre au beau milieu des semestres. Le ministre n'a pas exposé son plan pour convaincre les gouvernements provinciaux de participer. Il a simplement indiqué qu'il en discutait avec eux. Il a beaucoup de chemin à faire, et les établissements d'enseignement devraient également agir. Les règlements devraient garantir cela, car pour les réservistes, il s'agit de leur emploi à temps plein. Vous devriez essayer de prendre les mesures appropriées.

Au paragraphe 247.5(4), à la page 2 du projet de loi, il est écrit :

[...] si le ministre est d'avis que le fait pour l'employé, à titre individuel ou au titre de son appartenance à une catégorie d'employés, de prendre congé causerait un préjudice injustifié à l'employeur ou aurait des conséquences néfastes pour la santé ou la sécurité publiques.

C'est une contrainte, et toute une. J'en reviens à la réticence que le ministre a semblé manifester au sujet des incitatifs pour les employeurs. Je soutiens qu'ils vont vous demander des comptes avec cette disposition, car vous ne leur offrez rien d'autre que des tracas. L'employeur aura peut-être un bon travailleur, mais il pourrait aussi prendre quelqu'un qui est blessé, ce qui serait problématique, car il aura peut-être à remplacer cette personne lorsqu'elle sera absente durant 18 mois. Il n'y a rien de bon pour l'employeur dans cet article. C'est une lacune dont nous avons discuté avec le projet de loi S-202. À moins que vous n'ajoutiez un incitatif, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, cela ne va pas encourager les employeurs, car s'ils ont dix employés, ils perdront le dixième de leur main-d'œuvre.

Pourquoi ne pas créer un crédit d'impôt ou un autre avantage financier qui permettrait non seulement d'augmenter la visibilité pour le recrutement, mais aussi d'absorber plus facilement la perte pour l'employeur? J'aimerais poser la question à M. Giles.

M. Giles : Je vais commencer en vous donnant la réponse du ministre Blackburn lorsqu'on lui a posé une question similaire. Cette possibilité a été envisagée durant l'élaboration de la mesure législative proposée et de la stratégie plus globale dont ce projet de loi fait partie.

Deux raisons peuvent expliquer pourquoi l'idée d'un programme incitatif a été écartée pour le moment. Premièrement, on ne connaît pas vraiment les coûts du

position the person leaves and whether the person can be replaced easily. It depends on the length of service in the industry, the occupation and so on. There are many unknowns, and given the time frame we had to prepare the bill and the whole strategy, it was impossible to undertake the kind of detailed research needed to be able to develop an adequate program that truly addressed those needs. That is the first of the reasons for leaving it aside.

Second, after studying the issue and after the minister's meetings with reservists across the country and with employers of reservists, there was the conviction that employers did in many cases receive a real benefit from employing reservists because of the qualities of leadership they brought to the workplace. On the basis of that additional consideration, the decision was made that, for the moment, this package of measures, with the provincial-territorial cooperation, would not include incentives or financial compensation for employers. If it becomes necessary in the future, then that idea can always be reconsidered. For the moment, it was decided to go without.

Senator Dallaire: I was asked by the Mayor of Quebec City to brief city council on why they should continue to send their civilian police to UN missions. The reason for that was that when they returned, it was found that they had acquired qualifications or skills in multi-ethnic scenarios. As well, they were picking up casualties and other real problems with individuals not being able to accommodate, and so they had to increase their recruitment. They were stuck so they had to increase their population base of police officers.

They saw a positive element, even with their multi-ethnic communities, but these other dimensions were such that they were going to close down the whole program. The police felt horrified that the mayor would do that, so I explained these incredible qualities. I was asked why we do not give them help to absorb all of this so that the local people are not being taxed. They agreed that the federal government gives them the advantage of experience in these people, but they do not want to take on the additional burden that comes with that.

The deficiency that I articulated and the big, open barn door in the bill will ensure a reduction in the recruitment of reservists, post-education time. They parade themselves there innocently, but there is a chance that the small employers, which are the vast majority in this country, will crash it. How will a 21-year old graduate take on a company that he is finally trying to get to employ him? There is a significant deficiency in the bill. We do not want to have the system get had by doing it.

In both multi-employment, to continue to come back to the trough to get the person, and the initial recruitment, there is still a problem there. I would like to hear the reservist side of the house

remplacement des travailleurs pour les employeurs. Cela dépend énormément du genre de poste que la personne quitte et du degré de facilité à la remplacer. Cela dépend aussi de la durée de service dans l'industrie, du groupe professionnel, et cetera. Il y a beaucoup d'impondérables, et compte tenu du temps que nous avons pour préparer le projet de loi et toute la stratégie, il était impossible d'entreprendre les recherches approfondies nécessaires à l'élaboration d'un programme satisfaisant qui répondait à ces besoins. C'est la première raison pour laquelle on a mis le programme de côté.

Deuxièmement, après que la question eut été étudiée et après la rencontre du ministre avec les réservistes et leurs employeurs partout au pays, il était clair que les employeurs profitaient de réels avantages en embauchant des réservistes, en raison du leadership dont ces derniers faisaient preuve au travail. À la lumière de cet élément supplémentaire, il a été décidé que cet ensemble de mesures, avec la collaboration provinciale-territoriale, ne comprendrait pas, pour le moment, d'incitatifs ou de compensation financière pour les employeurs. Au besoin, cette question pourra toujours être réexaminée. Pour l'instant, nous avons décidé de ne pas utiliser cette solution.

Le sénateur Dallaire : Le maire de la Ville de Québec m'a demandé d'informer les membres de son conseil municipal des avantages d'envoyer des policiers civils aux missions de l'ONU, car on a constaté que, à leur retour, ces policiers avaient acquis des compétences et des habiletés pour gérer des situations de multiethnicité. Par contre, il y a eu des pertes et de graves problèmes d'adaptation, et la ville a dû recruter et embaucher davantage de policiers.

Il y a eu des éléments positifs, même avec les communautés multiethniques, mais les autres problèmes étaient si importants que les autorités envisageaient de laisser tomber tout le programme. Le service de police a été horrifié d'apprendre que le maire voulait faire cela, et j'ai donc expliqué tous les avantages. On m'a demandé pourquoi nous ne les aidons pas à composer avec tout cela, afin que la population locale n'en subisse pas les préjudices. Les dirigeants ont reconnu que le gouvernement leur offre l'avantage de profiter de l'expérience de ces gens, mais ils ne veulent pas assumer le fardeau supplémentaire qui s'y rattache.

La lacune que j'ai relevée et la faille béante que comprend le projet de loi se traduiront par une diminution du recrutement de réservistes qui ont terminé leurs études. Ceux-ci essaient de se trouver un emploi en toute bonne foi, mais il se peut que les petites entreprises, qui constituent la vaste majorité des employeurs dans notre pays, anéantissent leurs espoirs. Comment un diplômé de 21 ans peut-il faire valoir ses qualités auprès d'un employeur éventuel? Le projet de loi comprend une lacune importante. Nous ne voulons pas déstabiliser le système en l'adoptant.

Dans les deux cas où les réservistes occupent plusieurs emplois, un problème demeure s'il faut continuer à déployer des efforts pour trouver une personne et procéder au recrutement initial.

to see if they have a warm fuzzy feeling on covering those two angles. You say “maybe later,” if I understand you well, Mr. Giles.

Mr. Giles: “Maybe later” is more a question of if subsequent experience demonstrates the need to make those changes, as opposed to “we will think about it later.” I did not mean to give the impression that we were just pushing that off. It really is a question of this being a novel form of legislation, a new area that will require close monitoring over the next few years with perhaps some supplementary or corrective measures.

Senator Dallaire: The government has an incredible policy of trying to increase the size of the forces because of the massive demands plus the casualties. The government has articulated that. It has pushed it and wants to move to 23,000, although I now hear rumours that they want to reduce that and slow it down. They need bodies.

Why bring in legislation that may put that aspect at risk, particularly if they are providing you with the little flexibility that your regular force does not have? Without the reserves, you would not be able to fill all those billets. That is significant. It got lost. There was one big priority, an overarching strategic position by the government, and then they introduce a bill that might put that at risk for two, three or four years. Then you have to train them and change the attitudes. Come in with it right up front.

Senator Day: To follow up on that, you said that this was a new area where we have to wait and see how it works, Mr. Giles.

When Bill C-40 was first considered, was the section in the National Defence Act that I have referred to a number of times looked at and disregarded, or were you even aware that it existed?

Mr. Giles: We were aware that it existed. We were aware that it had not yet been proclaimed and that no regulations had been issued.

In our consultations with our colleagues in the Canadian Forces, we understood that in the case of an emergency those things could be done very quickly and that provision in that bill could be activated.

That said, because of the fairly narrow definition of “emergency” that is contained in the National Defence Act, the policy decision was made that, to cover other forms of reserve activity that would not have been covered even had that part been proclaimed, it was still worthwhile going forward with legislation of this type, even though it was restricted to the federal jurisdiction.

Senator Day: The policy decision was to move to the labour code. If you felt that there was something wanting in the National Defence Act, the other approach would have been to amend that, but that was decided against.

J'aimerais entendre le point de vue de ceux qui représentent les réservistes à la Chambre pour savoir s'ils sont confiants de pouvoir couvrir ces deux aspects. Si je vous comprends bien, monsieur Giles, vous dites « peut-être plus tard ».

M. Giles : « Peut-être plus tard » ne signifie pas que nous allons y penser plus tard. Nous allons plutôt attendre de voir si l'expérience montre que des changements s'imposent. Je ne voulais pas donner l'impression que nous balayons le problème du revers de la main. Il s'agit d'une nouvelle forme de mesure législative, d'un nouveau domaine qui exigera, au cours des prochaines années, une surveillance étroite et peut-être des mesures supplémentaires ou correctives.

Le sénateur Dallaire : Le gouvernement a une politique incroyable selon laquelle il s'efforce d'augmenter l'effectif des forces en raison de la demande considérable et des pertes. Il a établi une stratégie en ce sens, l'a mise en œuvre et veut porter l'effectif de l'armée à 23 000 soldats, bien que j'ai entendu des rumeurs selon lesquelles ce chiffre serait réduit. L'armée a besoin de nouveaux soldats.

Pourquoi adopter des mesures législatives qui peuvent menacer cette stratégie, particulièrement si elles vous accordent la petite marge de manœuvre qui fait défaut à vos forces armées régulières? Sans les réservistes, on ne pourrait pas combler tous ces cantonnements. C'est un point important qui a été oublié. Le gouvernement a adopté une grande priorité, une position stratégique globale, puis il présente un projet de loi qui pourrait compromettre tout cela pendant deux, trois ou quatre ans. Puis il faut offrir de la formation et changer les attitudes. Il faudrait savoir où l'on va d'entrée de jeu.

Le sénateur Day : Toujours dans le même ordre d'idée, vous avez dit qu'il s'agissait d'un nouveau domaine où nous devons attendre de voir ce qui allait arriver, monsieur Giles.

Lors de l'examen initial du projet de loi C-40, est-ce que l'article sur la Loi sur la défense nationale dont j'ai parlé à plusieurs reprises a été examiné et écarté? Saviez-vous seulement qu'il existait?

M. Giles : Nous le connaissions. Nous savions qu'il n'avait pas encore été adopté et qu'aucun règlement n'avait été promulgué.

Lorsque nous avons consulté nos collègues des Forces canadiennes, nous avons conclu qu'en cas d'urgence, on pouvait agir très rapidement et faire entrer les dispositions du projet de loi en vigueur.

Ceci dit, en raison de la définition très pointue du mot « urgence » dans la Loi sur la défense nationale, on a décidé que, pour régir d'autres formes d'activités de la réserve qui ne seraient peut-être pas couvertes même si cette partie du projet de loi était maintenue, il était toujours utile d'aller de l'avant avec le projet de loi même si cet aspect ne relève pas du pouvoir fédéral.

Le sénateur Day : On comptait se pencher sur le code du travail. Si vous aviez l'impression que la Loi sur la défense nationale comprenait certaines lacunes, il aurait fallu modifier cette loi; cette idée a toutefois été écartée.

Mr. Giles: That is right. The level of comfort with that policy decision was increased once provinces started, one by one, to pass parallel legislation covering the part of the workforce falling under their jurisdiction. I just learned half an hour ago that Newfoundland has now introduced legislation to protect reservists.

Senator Day: Good. Thank you.

The Deputy Chair: If there are no further questions, we will proceed to clause-by-clause consideration of the bill. Before we do that, we will have an in camera meeting. I would like someone to move a motion that senators' staff be permitted to stay in the room for the in camera portion of the meeting. Senator Segal, Senator Zimmer. All in favour?

Hon. Senators: Aye.

The Deputy Chair: It was passed unanimously. We can clear the room and begin our in camera meeting.

The committee continued in camera.

The committee resumed in public.

The Deputy Chair: Let us get started so that we can get back into the chamber. I would like to call the meeting to order. For the purpose of the record, we have decided to postpone the clause-by-clause portion of the agenda to the next meeting, whether it be April 7 or April 14.

I will try to sum up as best I can that senators on both sides believe we should hear more witnesses, particularly the senators on the Liberal side. I think we are all in agreement that this is a bill to support but that we should hear more witnesses. That is what we have all agreed to do. We have also agreed to put clause-by-clause consideration on the agenda at the next meeting.

If any senator wants to add to that, to put anything on the record that I may have misinterpreted, please do so now.

Senator Dallaire: For the record, there is a risk that this proposed legislation could lead to a reduction in recruitment because there are no incentives for industry. I think it would be a good idea for this committee to do some follow-up work, subsequent to this bill's being implemented, to see whether there is reason to amend the bill later on, even at the risk of losing time, in order to fill the hole that might be created by a reduction of recruitment versus simply maintaining what we have now.

Senator Segal: I want to thank the deputy chairman. I think you have accurately encapsulated the views expressed around the table with respect to how best to proceed.

I will go on the record saying that I think a delay of a month, which would occur if we cannot meet until April 14 because permanent members of the committee have obligations elsewhere, is perilous and unnecessary.

M. Giles : C'est exact. Nous avons davantage accepté cette décision stratégique lorsque les provinces ont commencé graduellement à adopter des mesures législatives couvrant la partie de la main-d'œuvre relevant de leur autorité. J'ai appris, il y a une demi-heure à peine, que Terre-Neuve vient d'adopter une loi pour protéger les réservistes.

Le sénateur Day : Bien. Je vous remercie.

Le vice-président : S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer à l'examen article par article du projet de loi. Nous allons auparavant nous réunir à huis clos. J'aimerais que quelqu'un propose une motion pour que le personnel des sénateurs puisse demeurer dans la salle. Sénateur Segal, sénateur Zimmer, sommes-nous tous d'accord?

Des voix : Oui.

Le vice-président : La motion est adoptée à l'unanimité. Je demanderais donc aux personnes non autorisées à sortir pour que nous puissions poursuivre à huis clos.

Le comité se réunit à huis clos.

Le comité reprend ses travaux en séance publique.

Le vice-président : Commençons nos travaux si nous voulons retourner à la Chambre. Je voudrais annoncer l'ouverture de la séance. Précisons que nous avons décidé de remettre l'examen article par article prévu aujourd'hui à notre prochaine séance, soit le 7 ou le 14 avril.

Je vais essayer d'expliquer de mon mieux que les sénateurs de toute allégeance, particulièrement les sénateurs libéraux, estiment que nous devrions entendre davantage de témoins. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que c'est un projet de loi que nous devons appuyer, mais que nous devons entendre davantage de témoins. Nous sommes unanimes à ce sujet. Nous avons également convenu de remettre l'examen article par article à la prochaine séance.

Si un sénateur a quelque chose à ajouter ou veut rectifier une interprétation erronée de ma part, qu'il le dise maintenant.

Le sénateur Dallaire : Je tiens à préciser que la mesure législative proposée pourrait mener à une réduction du recrutement parce qu'elle ne prévoit pas de dispositions incitatives à l'intention de l'industrie. Je crois que notre comité devrait assurer un certain suivi lorsque la mesure sera en application pour voir s'il convient de la modifier. Même si on risque de perdre du temps, on pourrait ainsi combler le manque causé par une diminution du recrutement plutôt que simplement maintenir la mesure telle qu'elle est actuellement.

Le sénateur Segal : Je veux remercier le vice-président. Je crois que vous avez bien résumé les opinions exprimées aujourd'hui au sujet de la meilleure manière de procéder.

Je poursuivrai en disant qu'il est risqué et superflu de reporter l'examen d'un mois, ce qui pourrait bien arriver si nous ne pouvons nous réunir avant le 14 avril en raison des obligations des membres permanents du comité.

Saskatchewan, Alberta, Manitoba, Nova Scotia, New Brunswick and P.E.I. have all enacted legislation to protect reservists in the provincial labour jurisdiction, and some provinces did it in one day. The House of Commons also passed this legislation in one day. They did so because there is a matter of urgency: reservists, whom we need for service both at home and abroad, do not have job protection here. Australia, the United States, France and the United Kingdom have job protection. We are outliers, and that makes it more difficult for recruitment and for making the total force concept work on behalf of our domestic and foreign policy interests.

There is a risk that any piece of legislation can, in the best of faith by colleagues, be looked at in greater and greater detail, and an endless number of witnesses can be called.

The truth of the matter is that Reserves 2000, supposedly the spokes-organization for reserves around the country, is very much in favour of this bill and has said so on the record.

The Department of National Defence has worked tirelessly with the Department of Labour in this process, and this bill, while not perfect, represents a significant step ahead. The minister, as he said, in the best of faith went from reserve unit to reserve unit to hear from members of the reserves at all ranks. They spoke frankly to him. I was witness to such an event at HMCS *Cataraqui*, the senior service detachment in Kingston. I think we should respect that process.

While I know that the Senate takes great pride in its focus on detail and making sure that the nuances are carefully sorted through, we should be careful that we do not let the excellent and the perfect be the enemy of the good. Unwittingly — not through anyone's intent, by and large — I think that is what we may be doing by putting this off.

I would have preferred that we proceed clause by clause, on division if necessary if there is not consensus on the committee. I understand that, and I thought we would have been able to do so in a non-partisan way, but since that is not the case, I understand the ruling that you made as chair.

The Deputy Chair: Thank you very much. This meeting was called rather quickly, so I want to thank senators. We did get a lot of the business done. We heard from the minister and the Department of National Defence. We asked some very good questions here and informed ourselves on the bill. Thank you for that and for your attendance today.

The committee adjourned.

Les provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard ont toutes promulgué des lois pour protéger les réservistes dans leur domaine de compétences, parfois en une journée. La Chambre des communes a également adopté cette loi en un jour. Elles ont agi rapidement parce que la situation était urgente : les réservistes, dont nous avons besoin ici et à l'étranger, ne bénéficient pas de la sécurité d'emploi au pays. L'Australie, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni offrent tous ce genre de protection, mais pas le Canada. Ainsi, il est plus difficile de procéder au recrutement et de mettre en application le concept global des forces armées afin de défendre nos intérêts stratégiques intérieurs et extérieurs.

En voulant bien faire, nous risquons d'examiner les mesures législatives, quelles qu'elles soient, toujours plus en détail et d'entendre des témoins *ad vitam aeternam*.

En vérité, Réserves 2000, qui est supposé représenter les réservistes du Canada, est très favorable à la mesure législative et nous l'a fait savoir.

Le ministère de la Défense nationale a travaillé sans relâche avec le ministère du Travail dans ce dossier, et même si cette mesure législative n'est pas parfaite, elle constitue un grand pas en avant. Comme il nous l'a fait savoir, le ministre, en toute bonne foi, a consulté diverses unités de réserve pour entendre l'opinion de réservistes de tous les niveaux. Ces derniers lui ont dit franchement ce qu'ils pensaient. J'ai assisté à une telle consultation sur le navire canadien *Cataraqui*, au détachement de haut niveau de Kingston. Je crois que nous devrions respecter ce processus.

Même si le Sénat met un point d'honneur à examiner les projets de loi en détail et à peser soigneusement les nuances, il ne faudrait pas que la recherche d'excellence et de perfection devienne l'ennemie du bien. Sans le vouloir, car ce n'est certainement pas notre intention, c'est peut-être ce que nous allons faire en reportant l'examen de cette mesure législative.

J'aurais préféré que nous procédions à l'examen article par article, avec dissidence au besoin si le comité n'est pas unanime. Je comprends cependant la situation. Même si je croyais que nous pourrions y arriver sans faire preuve de partisanerie, ce n'est pas le cas, et je comprends la décision que vous avez prise en tant que président.

Le vice-président : Merci beaucoup. Cette séance a été convoquée plutôt rapidement, et je tiens à remercier les sénateurs. Nous avons beaucoup progressé. Nous avons entendu les témoignages du ministre et des représentants du ministère de la Défense nationale. Nous avons eu l'occasion de poser d'excellentes questions et de nous renseigner sur la mesure législative. Je vous remercie beaucoup de votre présence aujourd'hui.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Wednesday, March 12, 2008 (Bill C-40)

The Honourable Jean-Pierre Blackburn, P.C., M.P., Minister of
Labour

WITNESSES

Monday, March 3, 2008 (Emergency Preparedness)

City of Winnipeg:

Randy Hull, Emergency Preparedness Coordinator.

Wednesday, March 12, 2008 (Bill C-40)

Human Resources and Social Development Canada:

Hélène Gosselin, Deputy Minister of Labour;

Anthony Giles, Director General, Strategic Policy, Analysis, and
Workplace Information Directorate.

Department of National Defence:

Brigadier-General Linda J. Colwell, Director, General Military
Personnel.

COMPARAÎT

Le mercredi 12 mars (Projet de loi C-40)

L'honorable Jean-Pierre Blackburn, C.P., député, ministre du
Travail

TÉMOINS

Le lundi 3 mars 2008 (Planification d'urgence)

Ville de Winnipeg :

Randy Hull, coordonnateur des préparatifs d'urgence.

Le mercredi 12 mars (Projet de loi C-40)

Ressources humaines et Développement social Canada :

Hélène Gosselin, sous-ministre du Travail;

Anthony Giles, directeur général, Direction générale de la politique
stratégique, de l'analyse et de l'information sur les milieux de
travail.

Ministère de la Défense nationale :

Brigadier général Linda J. Colwell, directrice générale, Personnel
militaire.